DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 12802 — 4,50 F

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine

JEUDI 27 MARS 1986

Le retour du Père Joseph

Les relations extérieures — ou, dans la terminologie remise en honneur, les affaires étrangères — ne tolèrent pas, par définition, le découpage. Un Etat ne peut avoir, hors de ses frontières, qu'une seule volonté, une seule action et une seule voix. A cet égard, l'accord conclu entre le premier ministre et le président de la République sauvegarde l'essentiel. M. Mitterrand, dont les prérogatives sont « intangibles », a écarté du Quai d'Orsay des hommes qui eussent pu le gêner dans les trois grands dossiers où il entend exercer plus qu'un simple droit de regard : les affaires européennes — où il n'a pas voulu de secrétaire d'Etat spécialisé, — les relations Est-Ouest et la défense.

Pour éviter tout accroc, la direction de la diplomatie a été confiée à un « grand professionnel », M. Raimond, ambassadeur à Moscou, dont la première visite à Paris — et cela ne tient pas seulement au protocole — a été pour le président de la République. Même si le gouvernement, comme l'affirme M. Jospin, n'est pas « celui du président », il est bien celui de la France, qui ne peut laisser s'installer la zizanie au sommet. Le reste est affaire de compromis et, en quelque sorte, de savoir-vivre. Ainsi il va falloir déterminer sans ombre de chamaille comment sera représentée la France à la conférence de Tokyo.

Dans les affaires africaines — qui ne sont pas vraiment étrangères tant les liens entre Paris et ses anciennes colonies sont étroits et multiples, — le retour de M. Foccart, nommé conseiller de M. Chirac, a surtout valeur de symbole. Souvent accusé, ou du moins soupçonné, de procédés obliques, l'homme des « réseaux » prend, à soixante-treize ans, une revanche sur ses détracteurs. Au demeurant, il n'avait pas perdu au cours des dernières années — les Africains étant gens fidèles en amitié — ses innombrables contacts et ses entrées auprès des chefs d'Etat. Mais M. Mitterrand, blanchi sous le harnois d'une France qui fut aussi d'outre-mer, garde auprès d'eux le statut de « grand frère » que les dirigeants du continent noir accordent à leurs pairs plus expérimentés et plus anciens.

Pourtant, même s'ils savent admirablement traiter les affaires publiques par le biais des relations personnelles, les Africains auront besoin de tout leur sens de la palabre pour faire face à tant d'interlocuteurs. Ils ont du moins la satisfaction de voir M. Aurillac, nouveau ministre « plein » de la coopération, échapper à la tutelle de son collègue des affaires étrangères. L'ancien conseiller du président Senghor a ainsi les mains plus libres que ses prédécesseurs. Disposera-t-il de plus de moyens ?

Avec le président Mitterrand, M. Chirac, qui ne perdra pas de vue ce secteur — un ministre et deux conseillers, — voici l'Etat copieusement pourvu de compétences africaines. Devenu à sa façon une légende, le Père Joseph qui se joint aujourd'hui à l'équipe a exercé naguère dans l'ombre un pouvoir important alors que son successeur à l'Elysée, M. Guy Penne, a dû s'en tenir pour sa part à un rôle d'intermédiaire, d'ailleurs précieux. Mais les temps ont changé, et la nouvelle donne politique ne peut que modérer les appétits de l'ancien conseiller du général de Gaulle.

En fait, le retour de M. Foccart ne serait un événement que si la France, à l'Elysée et à Matignon, menait deux politiques africaines. Il n'en est heureusement rien. Le quintette qu'un ancien premier violon vient de compléter ne devrait pas avoir trop de peine à jouer sans couacs une partition qui n'a guère varié.

DE LA LIBYE AU NICARAGUA

M. Reagan veut affirmer la puissance américaine

L'affirmation de la puissance américaine s'est confirmée, mardi 25 mars, par une nouvelle pression exercée sur le Nicaragua, par l'intermédiaire, cette fois, du Honduras.

En revanche, il n'y a plus eu de nouveaux affrontements américano-libyens dans le golfe de Syrte depuis mardi matin. La VIe flotte américaine devrait rester toutefois dans la région au moins jusqu'à la fin de la semaine. Selon le Pentagone, depuis le début des combats, lundi, la flotte américaine a coulé ou endommagé au moins quatre vedettes libyennes et bombardé à deux reprises des batteries de missiles en territoire libyen.

De notre correspondant

Washington. — Alors qu'en Méditerranée leur VIe flotte infligeait de nouvelles pertes à la Libye sans en subir elle-même, les Etats-Unis ont fortement accru, mardi 25 mars, leur pression contre le Nicaragua sandiniste. Celui-ci a été accusé, malgré ses démentis, de s'être livré à une incursion armée en territoire hondurien.

En débloquant aussitôt 20 millions de dollars d'aide militaire d'urgence en faveur du gouvernement de Tegucigalpa et en mettant à sa disposition hélicoptères et pilotes américains pour hâter des transports de troupes vers la frontière nicaraguayenne, M. Reagan a ainsi spectaculairement confirmé sa volonté d'affirmer la puissance des Etats-Unis vis-à-vis de deux régimes qu'il abomine.

On n'en est pas, en Amérique centrale, à l'engagement direct de forces américaines.

BERNARD GUETTA.

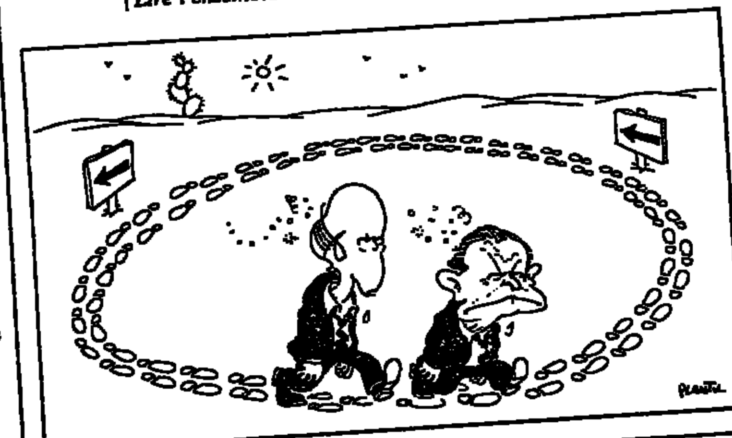
(Lire la suite page 3.)

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Le droit de licenciement progressivement assoupli

Au cours du conseil des ministres présidé ce mercredi 26 mars à l'Elysée par M. Mitterrand, M. Chirac a présenté une communication sur le programme du gouvernement qui prévoit notamment des mesures « de vaste ampleur » pour l'emploi des jeunes et la suppression progressive de l'autorisation administrative de licenciement. La préparation de la rentrée parlementaire du 2 avril s'est poursuivie avec la désignation par le groupe RPR de M. Jacques Chaban-Delmas comme candidat à la présidence de l'Assemblée nationale. L'UDF, qui ne présentera pas de candidat, a regretté par la voix de M. Giscard d'Estaing cette décision.

(Lire l'ensemble de nos informations pages 8 et 9.)



TENSION SUR LES TAUX D'INTÉRÊT

La parité mark-franc à l'épreuve

M. Jacques Chirac devrait rencontrer le chancelier Kohl avant la prochaine réunion des ministres européens de l'agriculture prévue les 21 et 22 avril. Cette concertation franco-allemande intervient alors que le problème du réajustement de la parité franc-deutschemark revient à l'ordre du jour.

Depuis le 16 mars, les milieux financiers internationaux peuvent se poser la question : un réajustement du système monétaire Européen (SME) aura-t-il lieu, et à quel moment ? S'il était effectué, ce serait, essentiellement, par le biais d'une réévaluation du mark et du florin, les parités des autres monnaies de la CEE n'étant pas, ou peu, modifiées. Le ministre des finances d'Allemagne fédérale, M. Gerhard Stoltenberg, a évoqué ce réajustement à deux reprises, en novembre 1985 et en février dernier, l'estimant nécessaire en raison des différences d'inflation et ajoutant qu'« *il ne s'agirait pas d'un processus dramatique* ».

Le gouvernement de M. Fabius rejetait vigoureusement tout réajustement s'il débouchait sur une dévaluation du franc. Le retour de la France à la vertu en matière d'inflation et à l'équilibre de sa balance des paiements courants excluait cette opération qui n'était « *pas envisagée parce qu'elle n'est pas utile* » (M. Mitterrand à la fin du mois de février).

Il n'en reste pas moins que, dès la semaine dernière, le « *régime des week-ends* » s'instaurait sur les marchés des changes, avec une amorce de tension au sein du SME, les opérateurs se couvrant contre le risque d'un changement de parité entre le franc et le mark. Vendredi, la Banque de France devait même vendre environ 2 milliards de marks (6 milliards de francs) pour éviter à la monnaie allemande de dépasser le cours de 3,08 F. Elle les a, il est vrai, récupérés le lundi et le mardi suivants, mais cet aller et retour est significatif : les milieux financiers internationaux jugent un réajustement possible, sinon certain.

Le nouveau gouvernement français va devoir envisager cette éventualité, pour en admettre ou en rejeter le principe. Il y a un peu plus d'un an, dans le feu des affrontements politiques, M. Chirac déclarait que le franc était tenu trop haut par des taux d'intérêt très élevés qui attiraient indûment les capitaux étrangers, et M. Juppé avait même fait allusion à la nécessité d'une dévaluation immédiate après les élections, puis, au fil des mois, les déclarations de l'opposition sur le franc s'étaient faites plus discrètes, pour disparaître totalement ces derniers mois.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 24 et, pages 24 et 25, les articles de FRANÇOIS SIMON et de PHILIPPE LEMAITRE.)

LE YÉMEN DU SUD SOUS LES RUINES

Autopsie d'un coup d'Etat

De notre envoyé spécial

Aden. — Lentement mais sûrement, la capitale du Yémen du Sud panse ses plaies. La tâche est immense, car les dégâts provoqués par la guerre de dix jours qui faillit, en janvier, ébranler les fondements de l'unique république marxiste du monde arabe sont énormes et il faudra des mois, et peut-être mêmes des années, pour réparer toutes les destructions causées par les combats.

Pour commencer, les autorités se sont attelées au plus pressé : la réfection des bâtiments publics, ministères, hôpitaux, sièges du parti et d'autres organisations politiques qui ont été les cibles privilégiées des artilleurs des deux bords. La plupart de ces bâtiments ont été rapidement « replâtrés » et il ne leur manque plus qu'une couche de peinture pour leur rendre leur aspect normal.

La tâche de reconstruction sera particulièrement ardue dans le quartier résidentiel de Khormaksar où se trouvent la plupart des ambassades. Situé à un carrefour stratégique important sur la route de l'aéroport et de la caserne Salah-El-Dine de Little-Aden, où étaient stationnés les blindés des « rebelles » actuellement au pouvoir, Khormaksar était devenu, dès le début des combats, l'un des principaux théâtres des affrontements entre les chars de l'armée et les « loyalistes » retranchés dans les principaux bâtiments du quartier. Pris en tenaille entre les deux forces antagonistes, le complexe de l'ambassade soviétique a été durement touché. Les travaux de réparation ont été menés avec célérité. L'hôtel Aden-Frantel, construit par une société française, qui avait coûté la coquette somme de 150 millions de francs, a tant souffert de la bataille de Khormaksar qu'on se demande ici s'il est « récupérable ».

A quelques centaines de mètres, la « cité des isbas », où logeaient les experts soviétiques et leurs familles, a été pratiquement détruite et la « ville blanche », groupant de modestes logements de deux étages presque rasée.

Tout en mettant les bouchées doubles pour redonner à Aden le visage d'une ville normale, les autorités ne font rien pour effacer les « preuves » du sanglant « *coup d'Etat préventif* » organisé le 13 janvier par les amis du président déchu, M. Ali Nasser. Le siège du comité central, vétuste bâtiment de deux étages de style colonial britannique où s'est déroulé ce drame shakespearien, a été conservé tel qu'il était en ce jour fatidique.

Dans la petite cour carrée, la Mercedes noire d'Ali Nasser, les rideaux tirés, la vitre arrière ouverte, d'où deux gardes personnels du chef de l'Etat — ceux-là mêmes qui avaient été chargés de supprimer les six membres du bureau politique favorables à M. Abdel Fatah Ismaïl — avaient sorti, l'un, l'attaché-case personnel du président et, l'autre, des bouteilles Thermos remplies de thé (craignant d'être empoisonné, Ali Nasser buvait toujours un thé préparé par les siens). Ils devaient les porter dans la salle de réunion au premier étage, où, autour d'une table en fer à cheval, s'étaient groupés les six adversaires du chef de l'Etat.

L'arrivée des deux hommes, nous a-t-on expliqué, avait pour but de faire croire que le président Ali Nasser et ses amis les suivaient de peu. En réalité, le chef de l'Etat, qui était en même temps secrétaire général du parti, et ses partisans du bureau politique se trouvaient alors, selon des témoignages de source occidentale, loin du comité central et se préparaient à quitter la capitale pour le gouvernorat d'Abyane. D'ailleurs, ce 13 janvier, ils auraient été vus vers 10 h 30, également par des Occidentaux, faisant le « V » de la victoire. Mais, pendant ce temps, le drame éclate au siège du comité central.

JEAN GUEYRAS.

(Lire la suite page 5.)





débats

VIVRE ENSEMBLE

L'imagination se donne libre cours à propos de la situation ouverte par la coexistence politique.

Pierre Bourgeade se demande si un lapsus de M. Mitterrand n'est pas révélateur. Alain Brouillet explique comment M. Chirac pourra tourner les obstacles élevés par le président de la République. Louis Terrenoire demande que les partis se renforcent pour éviter que la Constitution ne s'effrite, et Emmanuel Rosenfeld rappelle que la répartition des compétences entre président et gouvernement n'est pas matérielle mais fonctionnelle ou temporelle.

Pas de domaine réservé dans la Constitution

par EMMANUEL ROSENFELD (*)

C'EST Baudelaire qui, à la mort de Léopold Ier de Belgique, désignait peu charitablement le défunt en l'appelant « le cadavre récalcitrant ». Il serait regrettable que ce digne et tenace épigone du feu souverain qu'est aujourd'hui M. François Mitterrand (ne se regarde-t-il pas lui-même comme « monarque constitutionnel ») se voie par trop aidé dans sa résistance par le gouvernement.

M. Chirac, dans sa déclaration télévisée du 20 mars consacrée aux modalités de fonctionnement de la cohabitation et aux grands axes de la politique gouvernementale, s'est curieusement abstenu de souffler mot de l'action extérieure de la France.

Quand bien même il existerait en la matière un relatif consensus entre les partis, il est étrange que le chef du gouvernement s'inflige à lui-même une telle amputation et ne marque pas, fût-ce seulement pour le principe, qu'il a peut-être son mot à dire sur la diplomatie et la défense du pays.

Certes les années de reniement du gouvernement socialiste qui ont suivi l'état de grâce n'ont pas préparé le terrain aux affrontements. Sans doute règne-t-il dans l'opinion, si l'on en croit les sondages, un goût prononcé pour la cohabitation ; mais quelle portée a ce dernier, sinon d'exprimer l'éternel idéal de la mère Denis, savoir que tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si les hommes politiques s'entendaient, et s'il n'y avait donc pas de politique.

Aussi bien ne doit-on pas exagérément attacher d'importance aux sondages, et, si l'on doit cohabiter, encore faut-il que ce soit sur des bases juridiques correctes.

L'article 20 de la Constitution selon lequel le gouvernement conduit et détermine la politique de la Nation fait d'autant moins de restrictions sur le domaine extérieur que l'article 21 donne au contraire au premier ministre la responsabilité de la défense nationale.

Il n'existe pas de domaine réservé dans la Constitution : la répartition des compétences entre président et gouvernement n'est pas matérielle mais fonctionnelle ou temporelle : le président sort de sa tour d'ivoire quand la tourmente l'impose — c'est l'article 16, — et, si l'article 5 le décrit comme le garant de l'essentiel, on sait bien que la caution fournie, dans l'ordre institutionnel, par le président de la République est précisément faite pour ne jamais intervenir.

Hormis ces occasions exceptionnelles, le président intervient certes dans les crises mettant moins gravement en jeu le fonctionnement régulier de l'État, mais par des décisions qui, ne touchant jamais au fond, sont toujours « procédurales », comme le disait M. Debré. Le président de la République n'a qu'un seul pouvoir, celui de solliciter les autres pouvoirs : le Parlement, en lui demandant une seconde lecture ou en lui adressant un message ; le Conseil constitutionnel, en lui déférant une loi ; le corps électoral, en dissolvant l'Assemblée nationale.

M. Mitterrand se réclame de la Constitution : qu'il se contente donc de la Constitution. En lui remettant le droit de dissolution, celle-ci lui a déjà fait un cadeau qui, tel qu'on le connaît, devrait normalement l'empêcher de s'ennuyer.

(*) Avocat à la cour.

Sur une faute de français de M. Mitterrand

par PIERRE BOURGEADE (*)

DANS la lettre qu'il a adressée à M. Laurent Fabius au moment où celui-ci quittait ses fonctions (*le Monde* du 22 mars), M. François Mitterrand, président de la République, écrivain, ami d'écrivains et apôtre de la francophonie, a commis une faute de français qui, à ma connaissance, n'a pas été relevée, mais dont il n'est pas interdit aux lecteurs du *Monde* (dans chacun desquels, on le sait, un grammairien sommeille) de chercher l'explication.

M. Mitterrand écrit en effet à M. Fabius, après avoir loué « *la lucidité, le courage et la maîtrise de soi* » dont celui-ci a fait preuve à la tête du gouvernement (on ne peut s'empêcher de penser que le chef de l'Etat a mis quelque malice dans le choix qu'il a fait de ces substantifs appliqués à un homme à qui, il y a neuf mois, il enjoignait de faire la lumière sur une affaire trop longtemps demeurée obscure, et qui, peu après, se déclarait de lui-même « troublé » par la visite d'une personnalité étrangère à Paris) : « *Nul doute que vous soyez appelé à mettre de nouveau ces qualités au service de la France.* »

Cette phrase est fautive, car si, dans notre langue, l'expression du doute exige l'emploi du subjonctif, l'absence de doute fait, évidemment, que la phrase doit demeurer à l'indicatif.

Le chef de l'Etat doutant de l'avenir de M. Fabius eût été justement fondé à dire : « *Je doute que vous soyez appelé à mettre de nouveau ces qualités au service de la France* », mais n'en doutant pas, il aurait dû dire : « *Nul doute que vous serez appelé à mettre de nouveau ces qualités au service de la France.* »

Faute par ignorance, ou faute d'inattention ?

S'agissant de M. Mitterrand, on peut rejeter sans hésiter ces deux hypothèses.

Il s'agit plutôt, simplement, d'un lapsus... mais l'on sait, depuis Freud, que le moindre lapsus est significatif.

M. Mitterrand estime sincèrement que M. Fabius aura l'occasion, dans un avenir plus ou moins proche, de mettre ses qualités au service de la France (d'où l'utilisation de l'expression « *nul doute* »), mais, au fond de lui-même, dans son inconscient, il est loin d'en être persuadé (d'où l'emploi, fautif, mais révélateur, du subjonctif) (1).

(1) Le mot *subjonctif* (du latin *subjonctivus* : « attaché sous », c'est-à-dire, subordonné) a la même signification que le mot *subjectif* (du latin *sub-jectivus* : « placé sous », c'est-à-dire, dépendant du sujet lui-même).

Le mode subjonctif exprime le doute, car il exprime une opinion personnelle au sujet, que le réel peut-être ne confirme pas ou ne confirmera pas, alors que l'expression par le sujet de la réalité objective se fait par le mode indicatif... que l'on pourrait appeler objectif.

(*) Ecrivain.

Pour des partis forts sans monolithisme

par LOUIS TERRENOIRE (*)

LA Constitution de la Ve République a surmonté une première épreuve avec l'accession de François Mitterrand à la présidence de l'État. On sait à quel point le grand contempteur s'est mué, à son tour, en monarque républicain. En d'autres temps, Léon Blum avait même lancé contre de Gaulle le mot de « monocrate ». A la vérité, et à l'exception de l'affaire algérienne, c'est le père de nos institutions qui respecta le mieux les prérogatives de son premier ministre, Michel Debré, selon la lettre et l'esprit de l'article 20 de la Constitution.

Le style galopant de Jacques Chirac

La coexistence d'un président de gauche et d'un chef de gouvernement à la tête d'une coalition de droite représente une seconde épreuve pour la Ve République. Mais à constater les difficultés auxquelles s'est heurté Jacques Chirac pour constituer son gouvernement, il apparaît qu'elles ont davantage été provoquées par la coalition disparate de l'UDF que par les récusations du chef de l'État quant au choix des titulaires des postes de la défense et des affaires étrangères, où il entend faire valoir ses « compétences », comme il l'avait annoncé.

Il n'est pas sans intérêt de constater que les personnalités désignées pour la rue Saint-Dominique et le Quai d'Orsay qu'il a récusées étaient fort éloignées des vues gaulliennes sur l'indépendance nationale. Trop « reaganien » a-t-il pu penser de l'un des impétrants ; trop « atlantiste » lui a-t-on fait dire d'un autre.

Quand on connaît le style galopant de Jacques Chirac, les atermoiements qui ont retardé son second rendez-vous à l'Élysée ont dû le faire souffrir. L'effet sur l'opinion n'en a pas été bon. Mais une conclusion doit en être tirée, qui ne concerne pas seulement le mode de scrutin. L'arrondissement n'est certes plus cette « mare stagnante », dénoncée au début du siècle par les partisans de la proportionnelle. Les raz de marée gaulliste de 1968 et socialiste de 1981 l'ont démontré. Mais les possibilités normales de l'alternance, dans une démocratie vivante et donc changeante, exigent davantage qu'un système de votation. Elles réclament des formations politiques structurées et dirigées. Sans aller jusqu'à une bipolarisation, telle qu'elle ressort du second tour de l'élection présidentielle (encore que le duel Pompidou–Poher de 1969 était assez ambigu), cette Union de la démocratie française, avec ses quatre fractions, devrait, au plus tôt, faire place à une entité unifiée. Sans doute le centrisme radical et celui du CDS pourraient en pâtir, avant de s'intégrer à la longue dans une plus grande formation.

Le génie de Charles de Gaulle

Le génie de Charles de Gaulle nous a donné une Constitution adaptable aux mauvais génies qui rend notre peuple particulièrement ingouvernable. Pour qu'elle ne soit pas remise en cause dans son alliage de rigidité et de souplesse, pour qu'elle surmonte le pire danger, qui serait celui d'un effritement progressif, il est nécessaire qu'elle repose sur un mur de soutènement, celui de partis forts, sans être monolithiques. En dépit de ses courants internes, de plus en plus obsolètes, le parti socialiste a mieux résisté, le 16 mars, en tant que force constituée, au puzzle qui l'a battu de peu. Une leçon à retenir parmi d'autres.

(*) Journaliste, ancien ministre, ancien député.

Une arme méconnue : la proposition de loi

par ALAIN BROUILLET (*)

UN conseil de cabinet a précédé, le 22 mars, le premier conseil des ministres de la cohabitation. Ce faisant, Jacques Chirac n'a pas innové. Laurent Fabius avait lui aussi, le 2 janvier 1985, convoqué un conseil de cabinet afin de préciser les axes de travail du gouvernement pour 1985. Le gouvernement de Jacques Chirac peut ainsi arrêter sa stratégie, sans que le président de la République soit le témoin de ses délibérations.

Mais qu'adviendra-t-il le jour où François Mitterrand refusera d'entériner des projets de loi préalablement adoptés par le seul gouvernement ? Pour imposer sa volonté face à l'opposition de l'Élysée, Jacques Chirac disposera d'une arme absolue : la proposition de loi. Les projets de loi qui auront été rejetés par le président de la République en conseil des ministres pourront être redéposés, sous la forme de propositions de loi, par des députés ou des sénateurs RPR et UDF. Comme l'ordre du jour des assemblées, en vertu de l'article 48 de la Constitution, est entre les mains du gouvernement, le premier ministre pourra ainsi faire approuver son programme par l'Assemblée nationale et le Sénat, malgré l'opposition de François Mitterrand.

Le gouvernement disposera d'un second atout : si, dans les projets de loi soumis au conseil des ministres, certaines dispositions font l'objet d'un veto présidentiel, Jacques Chirac sera en mesure, par l'utilisation de son propre droit d'amendement, ou par l'acceptation d'amendements de sa majorité, de rétablir la teneur initiale des textes qu'il propose.

Si le gouvernement « court-circuite » dans ces conditions le président de la République, ce dernier ne pourra que se soumettre. Certes, François Mitterrand disposera du droit de demander au Parlement une seconde délibération des lois votées, ou saisira en dernier ressort le Conseil constitutionnel. Mais, si le Parlement maintient son point de vue et si le Conseil constitutionnel déclare les textes conformes à la Constitution, François Mitterrand, *nolens, volens*, ne pourra que s'incliner. Le roi sera nu.

(*) Assistant à l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), directeur de l'IMAP (Institut de mesures de l'activité parlementaire).

COURRIER DES LECTEURS

Si le grain ne meurt...

Le discours prononcé par François Mitterrand au soir du 17 mars était empreint d'une sereine gravité. Quel contraste avec les dithyrambes du Panthéon ! Ce mois de mars, gris et sans roses, a la mine morose d'un automne. Entre une chambre introuvable et une chambre retrouvée, il en a aussi l'apaisement bienvenu. Il sonne le glas d'un certain « peuple de gauche » et cicatrise la « fracture sociale » que deux ans de promesses et trois de rigueur avaient rendu béante.

Les œillets, brièvement refleuris à Lisbonne, ne font oublier ni les chrysanthèmes suédois ni l'irruption d'une ligue dont le jacobinisme dérobe à son antagoniste extrême sa clientèle affamée de « salut public ». La Convention n'est plus à gauche et les tribuns ne sont plus ni Danton ni Thorez. Le lyrisme verbeux de Jaurès et de Herriot cède le pas, jusque dans le discours présidentiel, à l'appel à l'union sacrée. En 1981, les affiches seules évoquaient la « *colline inspirée* », aujourd'hui, les paroles elles-mêmes rendent un son barrésien. La terre qui, « *elle, ne ment pas* », l'emporte sur l'éloge des « *déracinés* ».

A ce prix, François Mitterrand évitera peut-être d'être comparé à Frédéric-Guillaume IV de Prusse, qu'une caricature représentait, en 1848, date chère entre toutes à notre président, avec un ordre dans une main, un contrordre dans l'autre et le mot « désordre » écrit sur le front. Après tant de paille, le grain lèvera-t-il ?

JEAN-PAUL BESSE,
professeur d'histoire (Senlis).

Le « non » des Suisses

Ils ont dit « non » à l'ONU, à cette organisation dont on peut souvent douter de l'efficacité et de la représentativité. Ils ont eu bien raison !

Il y a en Suisse une démocratie vivante qui touche la base au plus près, c'est partout tangible et même visible ; c'est un pays extrêmement moderne, nullement composé de « frileux » ; simplement, ils veulent rester eux-mêmes et ne pas être mêlés aux querelles et aux violences qui les entourent : en un mot, ils désirent conserver leur âme. On peut les en féliciter.

D. VAN DEN BURG-PORTE.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

LA TENSION ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA LIBYE

Le colonel Kadhafi : la riposte se poursuivra

En dépit des nouvelles pertes infligées, mardi 25 mars, à sa marine par les Etats-Unis *(lire l'article de B. Guetta)*, le colonel Kadhafi a assuré que la Libye *« poursuivrait sa riposte courageuse »* contre les bâtiments américains croisant dans le golfe de Syrte. Dans une déclaration diffusée par l'agence libyenne Jana, le colonel Kadhafi a dénoncé l'intention réaffirmée par les Etats-Unis de continuer *« leurs provocations militaires »*. *« En ce moment*, a-t-il ajouté, *la Jamahiriya ne se défend pas elle-même, mais défend la nation arabe et son avenir. »*

Radio-Tripoli a assuré qu'*« aucun dégât »* n'avait été causé par les bombardements américains visant des batteries de missiles dans la banlieue de la ville de Syrte. En revanche, les autorités de Tripoli ont affirmé qu'un *« navire civil libyen »* avait été touché, lundi, par des chasseurs américains.

Cependant, la presse libyenne rapporte que *« des manifestations de défi et de colère »* ont eu lieu, lundi et mardi, dans tout le pays pour dénoncer *« l'agression américaine »*. Selon le commentaire de Jana, *« les masses des congrès populaires de base et les forces révolutionnaires ont réaffirmé leur détermination à repousser l'agression américaine (...) et se sont déclarées prêtes à mourir pour défendre le golfe de Syrte »*. Plusieurs milliers de manifestants ont notamment défilé, mardi après-midi, sans incident, devant l'ambassade de Belgique à Tripoli, qui est en charge des intérêts américains en Libye depuis la rupture des relations diplomatiques avec Washington. A Paris, l'ambassadeur de Libye, M. Hamed al-Houdeiry, a réaffirmé, mardi, que son pays considérait que *« tout objectif américain ainsi que les bases américaines et celles de l'OTAN sont des objectifs ennemis »*. La veille, les autorités libyennes avaient brandi des menaces similaires à l'encontre des *« espions »* et installations des Etats-Unis dans le monde arabe.

Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, en visite en Turquie, n'a d'ailleurs pas caché qu'il redoutait effectivement des représailles anti-américaines, et la protection des ambassades des Etats-Unis a été renforcée.

A Damas, le groupe Abou Nidal a immédiatement fait savoir qu'il considérait tous les intérêts américains comme des cibles pour ses combattants à la suite des affrontements du golfe de Syrte. Enfin, l'ambassade des Etats-Unis au Liban, située dans un quartier nord de Beyrouth, a été la cible, mardi après-midi, d'une vingtaine de tirs – sans qu'aucun projectile n'atteigne le bâtiment. L'opération a été revendiquée par une organisation se présentant comme « les Avant-gardes des forces révolutionnaires arabes ». Elle a fait savoir, dans un communiqué remis à une agence de presse, qu'il s'agissait là *« d'une riposte à l'action impérialiste »* perpétrée contre la Libye. – *(AFP, AP, Reuter.)*

M. Reagan veut affirmer la puissance américaine

(Suite de la première page.)

La seule instruction précise donnée au général John Galvin – le commandant en chef du flanc sud qui a été dépêché dans la capitale hondurienne – est d'éviter *« par tous les moyens de placer des membres des forces armées des Etats-Unis en des endroits »* où des hostilités seraient imminentes. De surcroît, il n'était pas encore absolument certain, ce mercredi à l'aube, que le Honduras utiliserait réellement les appareils américains pour aller croiser le fer avec les quinze cents soldats sandinistes qui auraient traversé, dimanche, sa frontière sud pour attaquer un camp de « contras » en faveur desquels M. Regan demande 100 millions de dollars au Congrès.

Les autorités honduriennes sont, en effet, réticentes à s'engager directement dans le conflit nicaraguayen et ont constamment refusé, jusqu'à présent, d'admettre que leur zone frontalière serve de base arrière permanente aux principales organisations des « combattants de la liberté ». Mardi matin d'ailleurs, un porte-parole de Tegucigalpa avait démenti que le président hondurien, M. José Azcona, ait demandé, la veille au soir, une quelconque assistance à M. Reagan. Vraie ou fausse, cette requête avait alors déjà été annoncée – et approuvée – par la Maison Blanche. Quelques heures plus tard, à l'issue d'une réunion des plus hauts dirigeants honduriens, le même porte-parole déclarait que l'armée nationale avait reçu ordre de *« repousser les troupes sandinistes »* et se dirigeait vers la zone du conflit à bord d'appareils américains.

Dans la soirée, les correspondants à Tegucigalpa des chaînes de télévision et des journaux des Etats-Unis indiquaient cependant que les autorités locales considéraient que les combats entre sandinistes et « contras » étaient en voie d'achèvement et n'accordaient pas une importance particulière à des opérations que seule leur ampleur distinguait des accrochages antérieurs, sur lesquels elles gardent d'ordinaire le silence.

On ne paraissait pas du tout croire non plus, au Congrès, que venait de débuter le premier acte d'un scénario qui hante les opposants à la politique nicaraguayenne de M. Reagan : l'enclenchement d'hostilités entre Managua et Tegucigalpa, suivi d'une intervention américaine rapide et massive contre le Nicaragua. De fait, il semblait plutôt que M. Reagan ait saisi au bond une violation particulièrement nette de la frontière hondurienne par les sandinistes pour démontrer de cette manière que le Nicaragua constituait bien une force d'agression dans la région.

Moins d'une semaine après le refus par la Chambre des crédits d'aide militaire aux « contras » et deux jours avant que le Sénat ne se prononce à son tour, M. Reagan a réussi là un coup de maître qui laissait unanimement prédire que le Congrès allait désormais céder aux instances présidentielles. Un sénateur démocrate se demandait amèrement si M. Ortega ne travaillait pas secrètement pour la Maison Blanche. Et si les dirigeants démocrates n'approuvaient pas réellement M. Reagan, ils n'avaient pas de mots assez durs pour les sandinistes.

200 Libyens tués ?

Pendant ce temps, la VI[e] flotte continuait, sur la lancée des combats de la veille, à frapper les forces du colonel Kadhafi. Au milieu de la nuit de lundi à mardi, une vedette libyenne était touchée et détruite par un missile mer-mer parti du croiseur *Yorktown*. Quarante-deux minutes plus tard, deux avions d'attaque A-7 lançaient leurs missiles contre les radars servant les batteries de missiles soviétiques de Syrte et, au petit matin, deux autres appareils mettaient en feu une nouvelle vedette venu du port de Banghazi.

Aucun nouveau tir de missiles libyens n'avait provoqué ces nouveaux tirs américains, a-t-on officiellement indiqué à Washington, en expliquant que, à l'heure de l'électronique, on n'attend plus de voir qu'on est visé pour riposter. Au total, la VI[e] flotte a maintenant détruit, depuis lundi, trois bâtiments libyens, en a endommagé un quatrième et lancé deux raids contre le site de missiles de Syrte. Un peu plus de deux cents soldats libyens auraient pu, estime-t-on à Washington, être tués jusqu'à présent.

Aucun affrontement n'a été signalé depuis lors, bien que la flotte américaine continue de croiser dans les eaux du golfe que le colonel Kadhafi revendique comme eaux territoriales. Ce retour au calme pourrait conduire, a-t-on laissé officieusement entendre à la Maison Blanche et au département de la défense, à mettre fin à ces « manœuvres » plus tôt que la date prévue du 1[er] avril – d'ici au week-end éventuellement. Plusieurs responsables du département d'Etat n'écartaient néanmoins pas la possibilité que Moscou fournisse très rapidement de nouvelles armes à M. Kadhafi et craignaient en conséquence que la tension militaire – sans parler des possibilités d'attentats – ne puisse définitivement retomber.

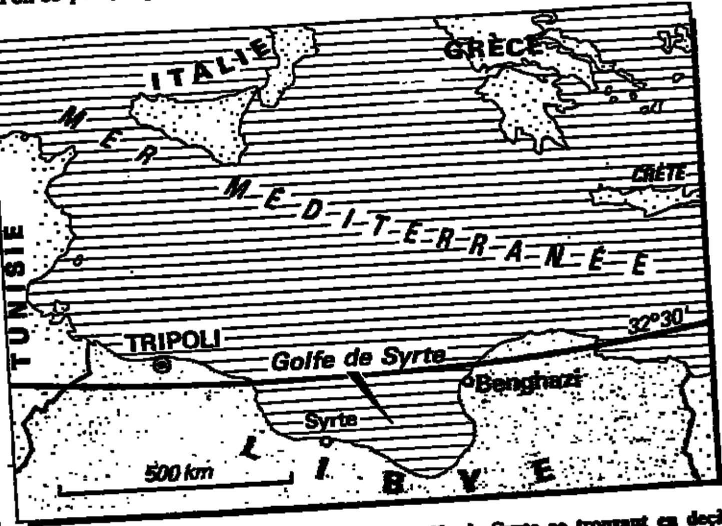
Le secrétaire à la défense, M. Weinberger, a, pour sa part, affirmé à une chaîne de télévision que les manœuvres seraient menées à leur terme. *« Si des actes hostiles sont commis* [contre nous] *ou si une intention hostile est manifestée, alors il faudra agir pour préserver et protéger notre flotte »*, a-t-il ajouté. Interrogé par la même chaîne, le colonel Kadhafi se déclarait prêt à répondre *« partout dans le monde »* à *« toute escalade américaine »*.

Ni l'intérêt de M. Reagan ni celui du dirigeant libyen n'est maintenant de pousser les choses plus loin, mais la page n'a pas encore été tournée.

BERNARD GUETTA.

L'expansionnisme rampant de Tripoli

Le colonel Kadhafi cherche-t-il à étendre son espace vital aux deux extrémités de son territoire : en annexant, sur terre, la bande d'Aouzou (acquise depuis 1973) et la partie qui lui est contiguë dans le nord du Tchad, et en s'appropriant, sur mer, le golfe de Syrte, assimilé par la Libye à une zone de totale souveraineté nationale ? C'est la question qu'on se pose, aujourd'hui, dans les états-majors français, où l'on ne cache pas la satisfaction de voir les Libyens pris entre deux feux. Au sud, l'expansionnisme de Tripoli est bloqué par les troupes loyalistes du président tchadien, appuyées à distance par l'aviation française stationnée à N'Djamena. Au nord, les revendications de la Libye en Méditerranée se heurtent à la volonté américaine de démontrer que la haute mer reste libre à la navigation.



La Libye considère que toute la partie du golfe de Syrte se trouvant en deçà du parallèle 32, 30 (situé à 100 milles environ des côtes libyennes) relève de ses eaux territoriales. Cette décision unilatérale proclamée en 1981 est contraire au droit de la mer, qui limite les eaux territoriales à 12 milles (22 kilomètres) au-delà des côtes.

Si elles ne sont pas concertées, ces deux actions militaires de la Libye aboutissent aux mêmes résultats. Dans les deux cas, la méthode consiste à habituer les Etats riverains, et leurs alliés dans le monde, à un lent grignotage des positions territoriales (dans le désert tchadien) et maritimes (en Méditerranée). Par bonds successifs, qui peuvent aller jusqu'à l'affrontement armé, un expansionnisme rampant menace de s'instaurer et de réussir si, entre-temps, aucun coup d'arrêt ne lui a été opposé.

Davantage, peut-être, que le Tchad, où le colonel Kadhafi tire parti d'une lutte intestine vieille de plusieurs décennies, l'affaire du golfe de Syrte illustre cette obstination des Libyens à accroître outre mesure leur territoire.

Depuis 1981, et plus récemment encore en mai et juin 1985, par des notes officielles aux chancelleries étrangères, la Libye a fait savoir que le golfe de Syrte, considéré comme vital pour sa sécurité, est situé à l'intérieur de son territoire et qu'il est soumis à l'entière souveraineté de l'Etat libyen pour tout ce qui concerne les mouvements de navires et des personnes qui s'y trouveraient. Tripoli a donc expliqué qu'il lui était nécessaire de contrôler le golfe de Syrte en raison de sa situation géographique qui commande l'intérieur du territoire, au besoin par la force armée.

Violation internationale

Concrètement, cela veut dire que le golfe de Syrte, à la hauteur d'un méridien qui joindrait, *grosso modo*, Tripoli à Benghazi, est une eau intérieure libyenne sous totale juridiction nationale, comme l'est, en droit, le territoire libyen. Au-delà de ces eaux intérieures libyennes, dont le front s'étend sur environ 260 milles (soit 482 kilomètres de long) et la profondeur sur 150 milles au maximum (soit 278 kilomètres), commencent les eaux territoriales libyennes proprement dites (12 nautiques, soit 22 kilomètres) et les zones économiques exclusives (188 milles, soit 370 kilomètres) où le droit maritime s'accommode de tolérances.

Toutes comparaisons gardées, ces prétentions territoriales, si elles émanaient de la France, reviendraient à vouloir contrôler un espace maritime, avec ses abords, supérieur au golfe du Lion (à la hauteur d'une ligne entre Port-Vendres et Hyères) ou à la mer Ligurienne, ceinturée par la France, l'Italie et la Corse.

A plusieurs reprises, les chancelleries étrangères ont protesté contre les ambitions de Tripoli. Elles ont, d'abord, fait valoir que, contrairement aux assertions de la Libye, qui fonde l'exercice de ses droits de souveraineté sur la tradition historique, ni les Turcs ni les Italiens n'ont revendiqué cette spécificité du golfe de Syrte du temps où ils le contrôlaient. Elles ont, d'autre part, considéré que cette confiscation abusive, par la Libye, du golfe de Syrte était une violation de la convention internationale des droits de la mer (de décembre 1982) signée par ce même Etat : ni historiquement ni géographiquement, le golfe de Syrte ne peut être assimilé à une eau intérieure ou à une baie (1).

Liberté de mouvement

Ces mêmes chancelleries ont dénoncé, dans le passé, le caractère illégal des restrictions, temporaires ou permanentes, apportées à la navigation maritime et, si le cœur en dit à Tripoli, à la circulation aérienne puisque l'espace aérien est, en droit, solidaire de la définition de la mer dite territoriale. En tout cas, pour ce qui concerne la navigation maritime, les Libyens ont limité le droit de passage « inoffensif » des bateaux au jour (et non à la nuit), à condition de le notifier douze heures avant, alors que la loi internationale est la liberté en haute mer.

Enfin, les chancelleries étrangères ont, en leur temps, attiré l'attention des autorités libyennes sur le fait qu'elles prenaient des risques incalculables en assortissant leurs décisions de menaces aux termes desquelles Tripoli n'hésiterait pas à ouvrir le feu contre les navires contrevenant à leurs interdictions.

On peut donc estimer que les Américains, en entreprenant des manœuvres devant les côtes libyennes, ont sans doute voulu prendre pour cible celui qu'ils considèrent comme le « chef d'orchestre clandestin » du terrorisme international, mais qu'ils ont souhaité, aussi, démontrer que la mer appartient à tout le monde, comme ils ont déjà tenté de le faire – à leur manière provocatrice – en envoyant récemment deux de leurs navire de guerre en mer Noire.

Dans les milieux militaires français, on suit avec un particulier intérêt les péripéties américano-libyennes dans une zone, la Méditerranée, où l'escadre de Toulon, la plus importante de la marine nationale par le nombre de ses bâtiments et leur puissance de feu, entend, elle aussi, sauvegarder la liberté de ses mouvements en toutes occasions. La France a, en effet, entreposé en Méditerranée ses deux porte-avions et ses premiers sous-marins nucléaires d'attaque. Elle ne peut, elle non plus, accepter qu'un pays riverain, en étendant unilatéralement sa mer intérieure, ses eaux territoriales et ses zones économiques exclusives – au point, comme la Libye, de les repousser jusqu'à la hauteur de Malte, – ne cherche à entraver en quoi que ce soit sa liberté de mouvement.

Même s'ils ne se sont pas donné le mot avec leurs homologues aux Etats-Unis, les états-majors français conviennent que la « gesticulation » américaine devant la Libye a pour effet indirect de contraindre Tripoli à diviser ses forces, ou à les répartir autrement, entre les fronts du Nord et du Sud. De quoi, objectivement, faciliter leur mission d'endiguement dans le désert tchadien.

JACQUES ISNARD.

(1) La Libye a signé le 3 décembre 1984 la Convention des droits de la mer, sans aucune réserve. En particulier, elle n'a assorti sa signature d'aucune déclaration spéciale sur le statut du golfe de Syrte.

AFRIQUE

Somalie

L'amorce d'un dialogue avec l'Ethiopie embarrasse l'opposition en exil

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. – Le général Syaad Barre, le chef de l'Etat somalien, a annoncé, lors d'un récent passage à Rome, la prochaine mise en place de la commission *ad hoc* dont la création avait été décidée, à la mi-janvier, à Djibouti, à l'issue de sa rencontre avec son collègue éthiopien, le lieutenant-colonel Menguistu Hailé Mariam, et qui a pour mission de *« dresser la liste des points de divergence entre les deux pays »* et de *« proposer des voies de règlement »*. Début février, le comité central du Parti socialiste révolutionnaire somalien, le conseil des ministres et l'Assemblée nationale avaient approuvé cette ouverture du dialogue avec l'Ethiopie. Il semble bien, en revanche, que l'armée ait manifesté quelques réserves à l'égard de cette politique d'ouverture. Lui-même soumis à des pressions étrangères, italiennes et américaines notamment, le général Barre avait finalement reconnu qu'*« il était dans l'intérêt des peuples des deux pays de coopérer et de détourner les énormes sommes d'argent destinées à l'achat d'armes vers l'amélioration de leur niveau de vie »*.

Cette reprise de contacts avec l'Ethiopie paraît avoir mis l'opposition en exil dans l'ambarras. *« C'est nous qui avons cherché la paix dans la corne de l'Afrique, et maintenant c'est Barre qui prétend en tirer gloire »*, vient de déclarer M. Mohamed Abshir, le président par intérim du Front démocratique de salut de la Somalie (FDSS). *« Tout le monde sait*, a-t-il ajouté, *que Barre a été contraint d'agir sous la pression du peuple, qu'il n'est pas sincère et qu'il conduira très mal ces négociations. »* A l'occasion du septième anniversaire du début de la lutte armée contre le régime du général Barre, M. Abshir a dressé un bilan plutôt décevant de l'état de l'opposition somalienne. *« Nous avons commis des fautes politiques et militaires*, a-t-il avoué. *Nous n'avons pas réussi, comme nous nous l'étions promis au départ, à unir nos forces. »* Le chef rebelle s'est adressé indirectement aux troupes gouvernementales, leur demandant de *« se réveiller »* et de *« prendre leurs responsabilités, individuellement et collectivement »*.

De graves divergences en son sein expliquent aussi que l'opposition somalienne ait vu son image de marque se dégrader auprès de la population. Outre que le Mouvement national somalien (MNS) continue de faire bande à part, le FDSS a été paralysé par une querelle de chefs. En effet, le colonel Abdullahi Yusuf, le président-fondateur du Front, qui cherchait à se dégager d'une tutelle éthiopienne jugée un peu trop pesante, a été arrêté, à la mi-octobre, à Addis-Abeba et remplacé à son poste, début décembre, par M. Abshir, un homme probablement plus docile, mais qui n'a pas réussi à refaire l'unité autour de son nom.

JACQUES DE BARRIN.

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

LES RÉACTIONS APRÈS L'AFFRONTEMENT ARMÉ ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA LIBYE

• Condamnation des Etats-Unis dans le monde arabe
• Commentaires prudents de la part des alliés de Washington

A l'exception notable de l'Egypte, le monde arabe a fait preuve de l'unanimité attendue pour affirmer sa « *solidarité* » avec la Libye et dénoncer l'« *agression* » américaine dans le golfe de Syrte. Ainsi, le conseil ministériel de la Ligue arabe, au sein duquel on compte nombre d'opposants au colonel Kadhafi, a aisément adopté, mardi 25 mars, à Tunis, la résolution proposée par la délégation libyenne et qui « *condamne vigoureusement* » les Etats-Unis, coupables d'« *agression caractérisée* » et d'agir d'une façon qui « *menace la sécurité des Etats arabes et la sécurité internationale* ». La délégation libyenne ne cachait pas sa satisfaction après l'adoption de ce texte dans lequel le conseil affiche encore sa « *solidarité totale* » avec Tripoli et appelle à une convocation urgente du Conseil de sécurité des Nations unies.

La Libye ne peut que se féliciter de cette réaction unitaire, même s'il est clair que certains Etats de la Ligue, qui redoutent les menées du colonel Kadhafi, ne sont probablement pas mécontents des mésaventures de ce dernier. Le représentant de la Ligue arabe à Paris, M. Hamadi Essid, a relevé, pour sa part, que les actions américaines « *ne font qu'affirmer la solidarité de la nation arabe, au-delà de ses vicissitudes, et l'appui de l'Afrique, au-delà de ses contradictions, au peuple libyen et confirmer l'image de Kadhafi comme le porte-étendard de la lutte contre les menées impérialistes de l'administration américaine* ». Ce qui revient à dire, de façon très diplomatique, que les opérations américaines ont l'inconvénient de rehausser le prestige du colonel Kadhafi dans le monde arabe et dans le tiers-monde.

Alors qu'on se refuse à tout commentaire au Caire, les alliés traditionnels de la Libye, la Syrie et l'Iran, ont fait part de leur soutien sans réserve à la Libye. Mardi, le président syrien, M. Hafez El Assad, s'est entretenu à deux reprises au téléphone avec le colonel Kadhafi, qui a, par ailleurs, reçu le vice-président syrien, M. Abdel Halim Khaddam, dépêché à Tripoli. Un haut responsable militaire soudanais, le général Tawfik Khalil, a lui aussi été envoyé dès mardi à Tripoli, sans doute conformément au récent accord de coopération militaire conclu entre le Soudan et la Libye.

Le Maroc a également déclaré sa solidarité avec la Libye. Dans un message, le roi Hassan II assure le colonel Kadhafi ainsi que le peuple libyen de « *sa solidarité totale* ». Le souverain « *déplore la mort de patriotes libyens, dont le sacrifice, nous en sommes certains, ne sera pas vain* ». Le roi du Maroc affirme encore qu'il conduira « *toute action nécessaire, afin notamment que soit respectée l'intégralité territoriale de la Jamahiriya libyenne sœur* ».

Le ton est le même à Alger, au moment où s'amorce un rapprochement algéro-libyen. Le gouvernement algérien a appelé à l'arrêt des combats et qualifié le recours à la force par les Etats-Unis d'« *acte d'autant plus inacceptable que ce pays est un des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU* ».

Le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, bien que souvent vilipendé à Tripoli, n'en a pas moins, lui aussi, assuré qu'il se tenait « *aux côtés de la Libye, sans hésitation, ni réserve (...) devant cette agression insolente et perfide* ».

Si Israël a appuyé sans réserve les Etats-Unis, qui ont agi, dit-on à Jérusalem, « *dans le cadre le plus strict de l'autodéfense* », les alliés européens de Washington n'ont pas réagi à l'unisson. Un peu comme l'Italie *(voir l'article de notre correspondant)*, l'Espagne, dans une déclaration du ministère des affaires étrangères, a évoqué l'affaire en termes très généraux, s'abstenant soigneusement d'attribuer à l'une ou à l'autre des parties la responsabilité de l'escalade. Le gouvernement espagnol, rapporte notre correspondant, « *déplore les affrontements* », fait appel « *à la modération* » et réaffirme « *son opposition à l'usage de la force* ». A l'évidence, Madrid doit compter avec une opinion publique qui appuie, dans l'ensemble, la cause des pays arabes, quelle que soit leur tendance : la démonstration de force des Etats-Unis a même été condamnée par les journaux habituellement les plus proches des thèses de Washington.

La France a exprimé sa « *très grande préoccupation* » (*le Monde* du 26 mars) et son souhait de voir « *la liberté de circulation dans les espaces internationaux garantie de façon pacifique* ». Le ton est nettement plus pro-américain chez d'autres alliés européens des Etats-Unis. A Londres, le Foreign Office a souligné que la Grande-Bretagne soutenait le droit des Etats-Unis à se livrer à des manœuvres dans les eaux internationales au large de la Libye et à riposter en cas d'attaque. La RFA a condamné comme « *contraire au droit international l'extension unilatérale de la souveraineté maritime libyenne dans le golfe de Syrte* », tandis que les Pays-Bas ont estimé que les Etats-Unis n'avaient eu qu'« *une réaction de défense* ».

Moscou : « On doit contrôler ses émotions »

De notre correspondant

Moscou. – « *Moscou condamne résolument les actions agressives des Etats-Unis* [contre la Libye] *et exige d'y mettre un terme.* » Mais aucune action concrète diplomatique, voire militaire, n'est envisagée. Tass a même pris soin d'inviter tout le monde à garder la tête froide. « *L'Union soviétique a été et demeure aux côtés de la Libye dans sa juste lutte contre l'impérialisme (...), mais on doit contrôler ses émotions quand on analyse la provocation* [américaine] *dans le golfe de Syrte, dans le contexte plus général des relations internationales* », écrit l'agence soviétique.

Une action « préméditée »

Cette retenue s'explique aisément : le rapport de forces en mer et dans l'air est peu favorable aux Soviétiques en raison de la puissance de feu de la VIe flotte américaine. Mais d'autres considérations ont pu jouer. Le colonel Kadhafi est un partenaire capricieux, imprévisible, et parfois encombrant. Il se refuse obstinément à signer avec l'URSS ce traité d'amitié et de coopération en bonne et due forme qui codifierait enfin les relations privilégiées entretenues depuis plus de dix ans par Moscou et Tripoli. La Libye a, d'autre part, en raison de la chute des cours pétroliers, de moins en moins de dollars pour acheter les quantités d'armes soviétiques dont elle estime avoir besoin. Ce détail n'est pas passé inaperçu ici, d'autant que les accords de troc par lesquels les Libyens approvisionnent en pétrole, sous divers pavillons, certains pays du camp socialiste ne fonctionnent pas à la satisfaction générale des intéressés.

Ces froides considérations empêchent un engagement direct de l'Etat soviétique aux côtés de la Libye. La déclaration autorisée publiée mardi soir par Tass exprime seulement la « *solidarité* » des Soviétiques « *avec le peuple libyen* » dans un moment qualifié de « *difficile* » pour ce dernier.

Tass estime que l'action américaine était « *préméditée* », ajoutant que « *le caractère progressiste de la politique libyenne à l'intérieur et sa ligne anti-impérialiste à l'extérieur n'arrangent pas Washington* ». Les Etats-Unis sont donc accusés de recourir à « *toutes sortes de prétextes fallacieux* » (le principe de libre navigation dans les eaux internationales), afin de justifier leur « *tentative d'imposer leur volonté aux autres peuples par la seule force des armes* ». Bref, Washington se livrerait à une sorte de « *terrorisme d'Etat* », dont Tripoli serait la victime.

Les médias soviétiques sont discrets sur les pertes libyennes, tout autant que sur la cause immédiate de l'accrochage.

M. Vladimir Lomeiko, au cours d'une conférence de presse mardi après-midi, n'a pas davantage éclairci plusieurs points obscurs. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères ne soutient pas officiellement et explicitement la position de Tripoli, selon laquelle le golfe de Syrte est situé dans les eaux territoriales libyennes. M. Lomeiko a seulement indiqué que, pour l'URSS, « *il n'y a pas de problème* » à ce sujet. Il a dressé un curieux parallèle entre cette revendication libyenne et une vieille idée américaine selon laquelle la baie de Chesapeake, sur la côte est des Etats-Unis a un caractère « *historique* » et serait donc fermée elle aussi aux navires de guerre étrangers. L'angle d'ouverture du golfe de Syrte et de la baie de Chesapeake (enjambée par un pont suspendu) n'est pourtant pas exactement le même...

A propos des missiles Sam-5 tirés contre les avions de la VIe flotte, M. Lomeiko s'est également refusé à confirmer ou infirmer s'ils provenaient d'une batterie installée par les Soviétiques. Les Sam-5 ne sont pas des « *oiseaux bagués* » (ce qui permettrait de les identifier), a lancé M. Lomeiko. Cette remarque laisse également sans réponse la question de savoir si des conseillers soviétiques se trouvaient près des missiles au moment de l'attaque américaine.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Rome : désapprobation du recours à la force

De notre correspondant

Rome. – « *L'Italie ne veut pas de guerre à sa porte* », a déclaré, le mardi 25 mars, M. Bettino Craxi, à la Chambre, faisant référence à la situation dans le golfe de Syrte. Le président du conseil, reflétant un sentiment très partagé dans la péninsule, est apparu préoccupé que la situation ne puisse conduire à des débordements sous la forme, par exemple, de commandos suicides de représailles contre le territoire de la nation alliée de Washington la plus voisine de la Libye.

Des mesures de précaution exceptionnelles ont d'ailleurs été prises le 24 mars, dont la plus sensible était le renforcement de la surveillance de l'aéroport de Rome-Fiumicino, objet à plusieurs reprises par le passé de sanglants attentats. La protection de l'ambassade des Etats-Unis ainsi que celle de la Libye a également été renforcée. Une surveillance plus ostensible des lieux fréquentés par les touristes américains comme la célèbre place l'Espagne était également perceptible. En Sicile, la chasse est en alerte maximum pour parer à toute éventuelle incursion aérienne contre les bases de l'OTAN de Comiso et de Sigonella.

Sur le plan diplomatique, l'Italie a marqué sa nette désapprobation du recours à la force par le colonel Kadhafi pour faire respecter ce qu'il considère, tout à fait à tort, selon Rome, son bon droit en matière de limites des eaux territoriales. Une note du ministre des affaires étrangères, M. Andreotti, à Tripoli insiste par ailleurs sur le caractère inadmissible des menaces libyennes de représailles contre le territoire italien.

Cependant, M. Craxi, soutenu dans l'ensemble par ses alliés gouvernementaux, a également déclaré que « *certaines actions ne sont pas les plus appropriées pour obtenir le respect d'un principe de droit international* », visant en cela clairement les démonstrations navales de la VIe flotte au nord de la Libye. Le président du conseil a d'ailleurs remis un message à l'ambassadeur américain à Rome demandant le retrait des forces navales de son pays au-dessus du parallèle 32 degrés 30. M. Craxi a en tout cas répété la position traditionnelle de Rome selon laquelle les bases de l'OTAN en Italie ne pourraient pas être éventuellement utilisées pour des opérations conduites hors de l'aire géographique couverte par le traité de l'Atlantique-nord – en la circonstance contre la Libye. Il devrait avoir l'occasion de confirmer ce point au secrétaire d'Etat George Shultz, de passage à Rome ce mercredi.

J.-P. C.

LA LICRA S'INQUIÈTE DE L'ANTISÉMITISME DU HEZBOLLAH

La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) a publié un communiqué où elle s'indigne des attaques antisémites du Hezbollah contre les juifs de France (*le Monde* du 25 mars). Le communiqué ajoute :

« *Dans son journal* Al Aahad, *publié à Beyrouth, le Hezbollah accuse le* « microbe juif » *d'infiltrer la vie politique française et de* « tisser des réseaux », *reprenant les thèmes du complot juif inspirés des* « Protocoles des sages de Sion », *faux de la police tsariste réédités en arabe à Beyrouth par un groupe islamique.*

« *La LICRA s'inquiète des conséquences terroristes du fanatisme du Hezbollah. Elle relève la coïncidence de l'apparition de ces thèmes antisémites dans la presse d'extrême droite en France.* »

AMÉRIQUES

Argentine

LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU COUP D'ÉTAT MILITAIRE

La solitude de la présidente des mères de « disparus »

De notre correspondante

Buenos-Aires. – Il s'est trouvé à peine cinq mille personnes, lundi 24 mars, à Buenos-Aires, pour manifester leur réprobation au coup d'Etat qui, il y a juste dix ans, plongeait l'Argentine dans l'horreur. Deux fois moins que de personnes mortes ou disparues pendant les sept années de la dictature...

« *Où sont-ils, les hommes politiques, les syndicalistes ? Où sont-ils ceux qui devraient nous soutenir ?* », hurlait au micro une mère de « disparu », face à un auditoire clairsemé. A l'heure où *l'Histoire officielle*, le film qui retrace un des aspects les plus révoltants de la dictature argentine, concourait pour les Oscars d'Hollywood, la place de Mai était vide. Ou presque.

Les organisations des droits de l'homme et surtout les *madres* avaient pourtant bien organisé la commémoration. Depuis vendredi dernier, des groupes folkloriques ou musicaux, des troupes de théâtre, représentaient devant un maigre public ce que furent ces années : arrestations, tortures, disparitions...

La présidente des mères de disparus, Mme Hebe De Bonafini, semblait consternée. Le cœur était toujours là, mais le verbe n'y était plus pour dénoncer « *l'armée, une partie de l'Eglise et une certaine presse* » comme responsables de « *la mort* ».

Avec amertume, elle a accusé le régime – qu'elle a qualifié de « *prétendument démocratique* » – du président Alfonsin de n'avoir pas rendu justice en ne punissant pas « *tous les coupables* ». Elle a à peine évoqué les peines de prison infligées aux anciens dictateurs pour s'attarder sur l'« *impunité* » dont jouissent, selon elle, les exécutants de la répression.

Mme De Bonafini a dénoncé aussi le fait que le gouvernement n'ait pas libéré ceux qu'elle considère comme des « *prisonniers politiques* », la quinzaine de militants ou guérilleros condamnés pendant les années noires et qui sont toujours détenus. Elle a eu beau se mettre au goût du jour en reprochant au gouvernement de perpétuer les problèmes économiques « *dont souffraient déjà nos enfants* », rappeler que « *c'est grâce à leur sang versé qu'il* [Alfonsin] *est aujourd'hui au pouvoir* », elle paraissait terriblement seule. Le peuple argentin était absent.

Comme il l'était déjà il y a dix ans lorsque, dans la nuit du 23 au 24 mars 1976, l'armée déposa Maria Estela « Isabel » de Peron, troisième et dernière femme du *Gran Lider* défunt.

CATHERINE DERIVERY.

ASIE

Philippines

Pleins pouvoirs pour Mme Aquino

Manille. – La présidente philippine Corazon Aquino a promulgué, mardi 25 mars, une Constitution provisoire, qualifiée de « *Constitution de la liberté* », qui abolit l'Assemblée nationale et donne au chef de l'Etat le pouvoir de légiférer par décrets jusqu'à ce qu'une nouvelle Constitution soit adoptée par référendum. Ce texte donne provisoirement les pleins pouvoirs à Mme Aquino, comme ce fut le cas, en des circonstances très différentes, pour l'ex-président Ferdinand Marcos lorsqu'il avait imposé la loi martiale, en 1972.

Mme Aquino a précisé qu'une Constitution définitive allait être rédigée par une commission de trente à cinquante-huit membres qu'elle nommerait d'ici à soixante jours. Cet organisme devrait terminer son travail dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront sa nomination. Après quoi le document sera soumis à un référendum.

« *J'espère (...) que notre peuple aura une nouvelle Constitution permanente et un Parlement dûment élu d'ici un an. C'est l'itinéraire que nous prendrons pour le retour à un gouvernement pleinement représentatif* », a poursuivi la présidente. Elle a souligné que la Constitution provisoire respecte les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Grâce à elle, a-t-elle ajouté, « *notre nation meurtrie pourra s'abriter après des années de dictature, afin de soigner ses blessures, reprendre force et jouir des premiers fruits de sa liberté retrouvée* ».

Mme Aquino a réaffirmé ses objectifs : réorganiser le gouvernement, restaurer la paix et l'ordre, reconstruire l'économie, éradiquer la corruption et préserver la suprématie du pouvoir civil sur les militaires. En annonçant l'abolition de l'Assemblée, dont les deux tiers des cent quatre-vingt-dix membres étaient favorables au président Marcos, Mme Aquino a affirmé que cette institution avait trempé dans un « *complot de tricheurs* » destiné à la spolier de sa victoire aux élections.

Les dispositions annoncées ne font pas mention de la formule « *gouvernement révolutionnaire* », qui avait été proposée par certains membres du gouvernement.

D'autre part, le Conseil fédéral (gouvernement) suisse a décidé mardi de bloquer à titre de « *mesure provisionnelle* » les avoirs de l'ex-président Ferdinand Marcos en Suisse, de même que ceux détenus par les membres de sa famille ou les personnes et sociétés qui lui sont affiliées, a-t-on appris de source officielle.

Selon le *New York Times*, le montant de ces avoirs s'établirait à 88,7 millions de dollars. Toujours selon le quotidien américain, ces fonds ne représenteraient qu'une petite partie de la fortune des Marcos.

La Chancellerie fédérale, à Berne, a précisé que cette mesure était prise à titre « *provisionnel* », ce qui signifie que les autorités suisses bloquent les avoirs de M. Marcos dans l'attente d'une éventuelle demande d'entraide judiciaire du gouvernement philippin. On indique dans les milieux bancaires que cette demande d'entraide devra prouver que les fonds recherchés ont été acquis frauduleusement par Ferdinand Marcos, sous la forme notamment de détournements de fonds, ce délit étant punissable en Suisse. – *(AFP, AP.)*

Le gel des millions de M. Marcos : une première suisse

Berne. – La décision du Conseil fédéral de bloquer les avoirs de Ferdinand Marcos déposés en Suisse constitue une première. Rien de tel n'avait été fait dans ce sens à l'égard du Chah d'Iran quand le régime de l'imam Khomeiny avait essayé de récupérer sa fortune dans divers pays, notamment en Suisse, indique-t-on à Berne de source autorisée.

Le Conseil a justifié sa mesure en invoquant des nouvelles reçues lundi dernier selon lesquelles des proches de l'ex-président viendraient en Suisse pour tenter de récupérer tout ou partie des fonds qui y sont déposés. Selon des sources informées, le scandale international provoqué par les malversations des Marcos (qui porteraient, selon le gouvernement philippin, sur des sommes évaluées entre 5 et 10 milliards de dollars) et les précisions sur les endroits où cette fortune a été déposée auraient effrayé les autorités helvétiques.

Le gouvernement suisse a précisé que six banques étaient concernées. Il s'agirait de la filiale helvétique d'une banque française, Paribas, et de cinq banques suisses : Union de banques suisse, Société de banque suisse, Crédit suisse, Banque Leu et Banque populaire suisse.

Les banquiers suisses craignent que la décision du Conseil fédéral porte atteinte à la solidité de la place financière fondée, sur le secret bancaire.

L'AFFAIRE DEMJANJUK EN ISRAEL

Procès d'« Ivan le Terrible » ou d'une victime du KGB ?

De notre correspondant

Jérusalem. – John Demjanjuk est-il « Ivan le Terrible » ? Le sexagénaire affable qui, pour passer le temps, apprend l'hébreu dans sa prison, près de Tel-Aviv, en attendant d'être prochainement jugé pour *« crimes contre l'humanité »*, fut-il le plus cruel des bourreaux de Treblinka, ce sinistre camp de concentration où près de 900 000 juifs, en grande majorité polonais, passèrent directement du train à la chambre à gaz ? Cette question d'identité, qui eût semblé inconvenante il y a peu, est posée clairement aujourd'hui en Israël.

L'accusé a toujours nié être l'ancien tortionnaire nazi d'origine ukrainienne. Ses démentis n'émurent ni la justice américaine, qui le déchut en 1981 de sa citoyenneté parce qu'il avait fait, trente ans plus tôt, de fausses déclarations lors de sa demande de naturalisation, ni les magistrats israéliens qui demandèrent son extradition et l'obtinrent il y a près d'un mois (*le Monde* du 1er mars). Après tout, cette position était la seule ligne de défense tenable pour un homme que ses crimes vouent à la pendaison. Mais plusieurs pièces récemment versées au dossier redonnent quelque poids à ses protestations d'innocence.

Coup sur coup, trois témoignages de survivants ont fait état de la mort d'« Ivan le Terrible », châtié, selon eux, à Treblinka par des détenus en révolte le 2 août 1943. Un ancien prisonnier, M. Joaquin Garcia Ribes, quatre-vingt-cinq ans, a donné cette précision *« pour être en paix avec [sa] conscience »* dans une interview publiée le 6 mars par un journal de Barcelone. Le 19 mars, la radio israélienne révélait la teneur d'un témoignage concordant, recueilli il y a plus de quinze ans par une étudiante auprès d'un autre survivant, Avraham Goldfarb. *« Nous défonçâmes le grillage,* racontait-il. *Un autre groupe courut dans les chambres à gaz, tua Ivan le Terrible et son acolyte et les jeta au feu. »* L'auteur de ce récit, retrouvé dans les archives du Centre de documentation sur l'holocauste de l'université de Bar-Ilan (Tel-Aviv), est mort il y a un an.

Quatre ans après les événements, un troisième détenu, Elias Rosenberg, avait livré sous serment un témoignage ressemblant à M. Tuvia Friedman, alors responsable du Centre de documentation juive de Vienne. *« Les prisonniers,* disait-il, *tuèrent l'Ukrainien Ivan le Terrible à coups de pelle pendant son sommeil. »* Cette déposition, fournie le 24 décembre 1947, fut utilisée en 1963 lors d'un procès à Düsseldorf contre huit criminels de guerre allemands qui sévissaient à Treblinka. Aujourd'hui directeur d'un centre d'études historiques à Haïfa, M. Friedman vient d'exhumer ce témoignage de ses archives.

A quelques semaines de l'ouverture du procès, la présence à Jérusalem de M. Mark O'Connor, l'avocat américain de Demjanjuk depuis 1982, donne un nouvel écho à la thèse qu'il soutient, celle d'une *« tragique méprise »*. La quarantaine dynamique, Me O'Connor – qui a peut-être là le dossier de sa vie – n'y va pas par quatre chemins. Il tient son client pour victime d'une nouvelle *« affaire Dreyfus »*. Pour lui, la cause est entendue : Demjanjuk fut le jouet d'une *« conspiration »* américano-soviétique.

La main des Soviétiques

« Le bureau des enquêtes spéciales du ministère fédéral de la justice et le KGB ont trompé les tribunaux américains, nous dit Me O'Connor. *Le seul document censé prouver la présence de Demjanjuk dans un camp d'entraînement SS en 1941 fut transmis aux Etats-Unis par l'URSS en 1976. Or cette carte d'identité est un faux grossier. La photo de Demjanjuk n'est pas prise de profil, comme c'était la règle, mais de face. Elle a été retouchée. Les renseignements portés sur la carte sont en slave et non en allemand. »*

« Valéri Kubanov, poursuit l'avocat, *premier secrétaire de l'ambassade d'URSS à Washington à l'époque et le juge de district Frank Battisti ont reconnu devant moi qu'ils étaient au courant de la contrefaçon du document, qui a pourtant permis en 1981 de priver Demjanjuk de sa citoyenneté américaine. »* Affirmation grave en vérité, que Me O'Connor se réserve d'étayer lors du procès.

Pourquoi les Soviétiques se seraient-ils acharnés contre un personnage secondaire ? Pour l'avocat, l'explication est d'ordre diplomatique : *« C'est l'époque où Moscou affichait son souci de coopérer avec Washington dans la chasse aux anciens nazis. Demjanjuk était une proie facile. Capturé en 1941 par les Allemands, il avait failli aux ordres en ne se faisant pas sauter la cervelle. Prisonnier de guerre transféré de camp en camp en Pologne, il combattit à partir de 1943 comme simple soldat dans une division ukrainienne de l'armée Vlassov (le général russe pro-nazi). Il vécut en Allemagne fédérale de 1945 à 1952, année où il émigra aux Etats-Unis. Il fut naturalisé américain en 1958.*

» C'est un article d'une revue soviétique publiée en anglais – The Soviet Way *– qui attira en 1975 l'attention sur Demjanjuk. Les Russes avaient une dossier sur lui, car sa femme, qui s'était rendue deux fois en URSS pour visiter des parents, avait donné des nouvelles de Demjanjuk. Tout le monde le croyait mort. Sa mère touchait même une pension. A Cleveland, Demjanjuk a vécu la vie paisible d'un mécanicien auto, conservant pendant trente ans la même adresse et le même numéro de téléphone. »* Demjanjuk ne serait donc, selon son avocat, que le bouc émissaire d'une coopération entre les Deux Grands à la recherche d'anciens nazis.

Evocation authentique ou biographie habilement reconstituée ? Ces révélations n'affectent pas trop pour l'instant l'apparente sérénité des autorités israéliennes. Le dossier d'accusation est solide, rappelle la police, et une douzaine de témoins ont formellement reconnu Demjanjuk sur photo. Quant aux témoignages des trois anciens détenus, ils contredisent les informations recueillies par l'expert de Treblinka, M. Ytzhak Arad, directeur du mémorial de l'holocauste à Jérusalem. Selon ce dernier, « Ivan le Terrible » n'a pu périr en août 1943, car il avait à cette date déjà quitté Treblinka pour le camp de Sobibor.

Il reste que la charge de la preuve incombe à l'Etat d'Israël. S'il ne parvient pas à établir avec assez de certitude l'identité réelle de Demjanjuk, le procès sera entâché d'un doute funeste et pourrait, à l'extrême, contraindre les trois juges à prononcer un non-lieu.

Il est peut-être encore temps, estime pour sa part Me O'Connor, de glaner la vérité sur « Ivan le Terrible » dans les villages proches de Treblinka, où le tortionnaire, dit-il, séjournait plus souvent qu'à l'intérieur du camp. Est-ce pour cela que l'avocat américain, une fois officiellement agréé par Israël, se rendra *« quelque part en Europe »* pour tenter d'y enrichir son dossier ?

J.-P. LANGELLIER

LE YÉMEN DU SUD SOUS LES RUINES

Autopsie d'un coup d'Etat

(Suite de la première page.)

Le bras droit d'Ali Nasser, après avoir déposé l'attaché-case du chef de l'Etat à la place généralement occupée par celui-ci, sort rapidement de sa poche extérieure un pistolet-mitrailleur et tire à bout portant sur Ali Antar, l'un des adversaires les plus acharnés du président, le tuant net. L'arme, un Scorpion de fabrication tchèque, s'enraye, ce qui sauve probablement la vie aux autres adversaires du président – MM. Adel Fatah Ismaïl, Ali Salem Beehd, aujourd'hui secrétaire général du parti, et son adjoint, Salem Saleh, – qui profitent de ce contretemps pour se coucher sous la table, alors que le ministre de la défense, M. Salah Mouslah, abat d'une balle bien ajustée le porteur de l'arme, avant d'être tué à son tour par le « préposé aux Thermos ».

On voit encore, sur la moquette rouge, les flaques de sang coagulé des *« martyrs »*, aspergées périodiquement pour leur conservation d'un désinfectant qui empeste. Les autorités n'ont touché à rien et veulent transformer les lieux en un musée de la révolution qui démontrera à la postérité la duplicité d'Ali Nasser et de ses partisans.

Un mauvais western

En tout cas, ce sont les coups de feu tirés dans cette salle « historique » qui ont fait exploser la poudrière sud-yéménite. Au même moment, alors que les habitants se précipitent chez eux en criant : *« Les Israéliens sont en train de bombarder le siège de l'OLP ! »*, le bâtiment du comité central est soumis à un feu nourri provenant des collines avoisinantes, tandis que les unités de la marine commencent le pilonnage des *« objectifs ennemis »* sur les hauteurs de Tawahi. En revanche, les maisons d'Ali Nasser et du gouverneur d'Abyane ne sont pas touchées par le déluge de feu qui s'abat sur ce secteur...

La suite du récit revêt l'aspect d'un mauvais western mais paraît *grosso modo* véridique. M. Abdel Fatah Ismaïl et ses deux compagnons, qui ont survécu au massacre au fil de la panique générale, vont se réfugier en rampant dans la pièce attenante à la salle de réunions. Ils nouent deux pans de rideau et, grâce à cette corde de fortune, font remonter de la cour du bâtiment – où tout le monde tire sur tout le monde – deux kalachnikov. Enfin armés, ils trouvent le courage de quitter leur refuge précaire pour un endroit plus sûr, situé au rez-de-chaussée. De là, ils téléphonent au ministère de la défense pour demander l'intervention des blindés et commencent à organiser la contre-attaque. La confusion à Aden est alors générale. Convaincus que le « coup d'Etat préventif » a réussi, les partisans d'Ali Nasser ont diffusé à 15 h 30 par la radio officielle, qu'ils contrôlent encore, le fameux communiqué affirmant que MM. Abdel Fatah Ismaïl, Ali Salem Beehd et Ali Antar ont été passés par les armes après avoir été *« jugés »* par une commission spéciale du bureau politique et reconnus coupables de tentative d'assassinat du chef de l'Etat et de complot visant à renverser le régime.

A ce moment précis, MM. Abdel Fatah Ismaïl et Ali Salem Beehd sont toujours vivants. Ils écoutent avec consternation et peut-être une pointe d'ironie l'annonce de leur propre mort. Ils attendent avec anxiété l'arrivée des blindés qui doivent les dégager du guêpier dans lequel ils se trouvent. En fait, après maintes péripéties, deux des blindés partis de la périphérie d'Aden arrivent vers 19 heures au siège du comité central, où règne un silence de mort. M. Abdel Fatah Ismaïl monte dans le premier véhicule, qui au bout de quelques centaines de mètres est pris sous un feu nourri et flambe. Tous ses occupants sont tués. De son côté, le char à bord duquel M. Ali Salem Beehd a pris place verse dans un fossé. Le nouveau secrétaire général du parti, bien que blessé, fait à pied les quelques dizaines de mètres qui le séparent du ministère de la défense.

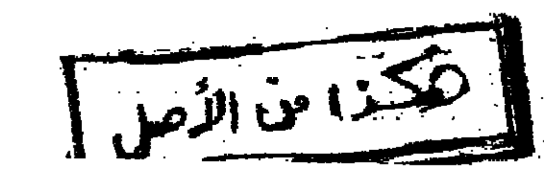
Reste à savoir pourquoi la fin tragique d'Abdel Fatah Ismaïl n'a été rendue publique que trois semaines plus tard. Certains affirment que, malgré l'évidence, ses compagnons espéraient encore le voir surgir de quelque hôpital où il aurait pu être soigné. Plus vraisemblablement, les autorités ont caché la vérité afin de ne pas démoraliser la base du parti, sur laquelle l'ancien secrétaire général exerçait un pouvoir charismatique.

En fait, avec la mort d'Abdel Fatah Ismaïl et d'Ali Antar et le départ en exil de M. Ali Nasser, le Yémen du Sud a perdu ses derniers dirigeants « historiques ». La nouvelle direction politique, qui vient d'être élue, sera forcément collégiale au sens propre du mot. Les premières décisions qu'elle vient de prendre tendent, d'abord, à rassurer la population, traumatisée par les récents événements, en allégeant les mesures de contrôle décrétées en février. Les forces de l'ordre ont presque disparu des principales artères de la capitale, et les barrages qui, dès la tombée de la nuit, arrêtaient les automobilistes pour vérifier leur identité ont été levés. Le millier de personnes qui avaient été arrêtées à la suite des événements de janvier ont été libérées, et mille autres seraient sur le point de l'être. Mais combien en reste-t-il encore en détention ? Nul ne peut ici répondre à cette question.

Il est évident, cependant, que les nouveaux dirigeants ne craignent pas grand-chose pour l'instant des « redoutables guerriers » d'Abyane, qui devaient déferler depuis ce gouvernorat sur Aden pour remettre en selle le président Ali Nasser.

Ces combattants n'existaient, en fait, que dans l'imagination de certains journalistes du Golfe en mal de copie. L'ancien président Ali Nasser est désormais un homme seul. Il a été renié par la plupart de ses partisans, et le président éthiopien, le colonel Mengistu, son dernier allié, vient apparemment de l'abandonner en recevant le nouveau chef du Yémen du Sud. Le fait même, d'ailleurs, que les principaux dirigeants politiques et militaires aient quitté le pays pendant près de deux semaines pour assister au récent congrès du PCUS à Moscou montre, à l'évidence, qu'ils sont sûrs de leurs arrières.

JEAN GUEYRAS


هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

La France perd la commande par l'Inde de pièces d'artillerie au profit de la Suède

De notre correspondant

New-Dehli. – Trois ans après l'ouverture de négociations avec quatre fournisseurs éventuels, l'Inde a annoncé mardi 25 mars qu'un accord avait été conclu avec la Suède pour l'achat d'un nombre non précisé de canons de 155 millimètres. La France, par l'intermédiaire du Groupement industriel des armements terrestres (GIAT), proposait son canon tracté de 155, une pièce qui équipe déjà les unités d'artillerie de la 1re armée française et celles de l'Irak (*le Monde* des 26 et 27 janvier).

Selon certaines indiscrétions, quatre cents pièces d'artillerie suédoises auraient été commandées, l'Inde se réservant d'en fabriquer mille de plus sous licence. Le communiqué du ministère de la défense n'a pas précisé si la société suédoise Bofors (dont le président avait dû démissionner en 1985 après qu'un contrat d'armes avec l'Iran eut été révélé) fournira également les munitions (six cent mille obus, soit environ 20 % du total du contrat). Mais il semble bien que, après avoir longtemps hésité, les Indiens aient finalement décidé de grouper leurs commandes. L'ensemble du contrat d'armements est évalué à l'équivalent de 10 milliards de francs.

Plusieurs sociétés européennes, dont Thomson, resteraient en course pour la fourniture éventuelle des conduites de tir devant équiper les canons (environ 10 % du contrat). L'échec des négociateurs français est d'autant plus amer que leur canon, réputé moins sophistiqué, *« et donc moins délicat »*, que le Suédois, avait la préférence avérée de l'armée de terre indienne. Celle-ci avait déjà écarté les offres autrichiennes et britanniques pour des raisons techniques. Restaient en course la France et la Suède. La décision finale appartenait au gouvernement de M. Gandhi et relève, probablement, de considérations financières. Le gouvernement suédois offrait, en effet, des conditions de prêts et des subventions étatiques tout à fait avantageuses. Le budget suédois avait même prévu, pour cette année, un don de 300 millions de francs et un prêt supplémentaire à taux bonifié de 400 millions de francs à l'Inde.

Vingt-sept hélicoptères français

Un autre contrat, pour la fourniture à la marine indienne d'un ou deux sous-marins lance-torpilles très sophistiqués est en discussion avec les chantiers suédois de Kockums, les sous-marins ouest-allemands acquis plus tôt ne donnant pas satisfaction.

Maigre consolation pour l'industrie française, l'acquisition – qui est une confirmation d'une commande – de vingt-sept hélicoptères civils Dauphin par le gouvernement indien devait être officialisée jeudi 27 mars à New-Delhi (*le Monde* du 26 décembre 1985).

Le montant du contrat remporté par l'Aérospatiale s'élève à environ 400 millions de francs, dont la moitié sera financée par un prêt français à taux bonifié (2,5 % sur vingt-huit ans). L'Inde s'étant révélée, comme à l'ordinaire, un partenaire commercial très exigeant, huit appareils sur les vingt-sept lui seront en quelque sorte attribués à titre gracieux.

Dernièrement, la firme britannique Westland, récemment rachetée par un groupe américain, n'avait dû qu'à l'intervention du gouvernement de Mme Thatcher de pouvoir placer vingt-et-un de ses appareils en Inde. Selon la presse indienne, *« même la Royal Air Force ne voulait pas de ces hélicoptères »*, les derniers de ce type fabriqués par Westland. Pour décider New-Delhi, la totalité du contrat, soit environ 650 millions de francs, fut inscrite dans le cadre de l'aide britannique à New-Delhi et relève du cadeau.

On ignore en revanche le détail des conditions financières suédoises pour les canons. Le Bofors 155, qui équipera les brigades indiennes basées le long de la frontière avec le Pakistan, a une portée de vingt-quatre à trente kilomètres.

PATRICE CLAUDE.

DANS SON NOUVEAU RAPPORT SUR LA PUISSANCE MILITAIRE SOVIÉTIQUE

Washington publie une photo d'un missile SS-20

Washington. – L'URSS continue de mettre au point de nouveaux types de missiles nucléaires, modernise ses forces conventionnelles et dispose d'une arme au laser capable d'aveugler des satellites espions, affirme le rapport annuel du Pentagone sur la puissance militaire soviétique.

Ce document, rendu public le mardi 25 mars, présente également pour la première fois des photos d'un missile de portée intermédiaire SS-20 à trois ogives sur sa rampe de lancement, du dernier modèle de sous-marin nucléaire lance-engins de la classe Delta (qui effectue actuellement ses essais en mer) et d'un avion Sukhoï SU-27 Fencer, le tout dernier intercepteur soviétique, dont la silhouette et les performances rappellent celles du F-15 Eagle américain.

Le dossier du Pentagone note également que l'URSS a déployé plus de soixante-dix missiles intercontinentaux mobiles à une ogive SS-25, ce qui, selon Washington, constitue une violation des accords SALT-2 sur la limitation des armements nucléaires.

L'étude révèle en outre que l'URSS possède maintenant *« des lasers capables d'endommager certains éléments de satellite sur orbite et un laser qui pourrait être utilisé pour des tests de faisabilité, en vue d'applications pour la défense contre des missiles balistiques »*. Un haut responsable du département de la défense a ensuite précisé que l'Union soviétique disposait dès maintenant d'une arme laser déployée sur un site capable d'« aveugler » n'importe quel satellite américain sur orbite basse. Le document rappelle enfin que l'URSS a lancé l'an dernier son premier « vrai » porte-avions.

A Moscou, l'agence Tass a qualifié, mardi soir, ce rapport d'*« invention »* et de *« faux calomnieux »* par lequel Washington tente de justifier sa *« stratégie impériale »* en vue d'une *« domination mondiale »*.

M. SHULTZ EN VISITE A ATHÈNES

Les relations gréco-américaines en « eaux calmes »

De notre correspondant

Athènes. – L'arrivée de M. George Shultz à Athènes le mardi 25 mars (jour de la fête nationale grecque) a pris l'allure d'un événement politique majeur. Cette visite vient en effet confirmer un tournant dans l'évolution des relations gréco-américaines qui, depuis quelques mois, selon le mot de M. Papandréou, sont entrées dans une *« zone d'eaux calmes »*.

L'ordre du jour des conversations de M. Shultz avec les dirigeants grecs était « ouvert ». On en connaît toutefois les grands thèmes. L'avenir des bases militaires américaines en Grèce est l'un des plus importants. Il y a en Grèce, actuellement, dix-huit bases dont quatre principales, deux dans la région d'Athènes et deux en Crète. Les Américains souhaiteraient obtenir des éclaircissements quant à leur avenir. En effet, selon l'interprétation officielle grecque de l'accord conclu entre les deux pays en 1983, les bases américaines devront être fermées dans un délai de dix-sept mois après la fin de 1988. On pourrait évidemment envisager un renouvellement de l'accord ou des arrangements qui prévoiraient la fermeture de certaines d'entre elles et le maintien des autres sous couvert de l'OTAN. Du côté américain, on semble admettre que tels engagements ne peuvent pas être demandés officiellement en période préélectorale (les municipales auront lieu en Grèce en octobre), alors que le départ définitif des bases était un des points les plus importants du programme du Parti socialiste lors de son arrivée au pouvoir en 1981. M. Shultz n'exercera donc *« aucune pression »* à ce sujet mais serait fort satisfait d'en savoir davantage sur les intentions du gouvernement grec.

Un autre sujet important est l'affaire de Chypre. Les Américains semblent convaincus qu'une solution viable à ce problème épineux ouvrirait la voie vers un arrangement de toutes les questions pendantes entre la Grèce et ses alliés atlantiques. Les points cruciaux pour la Grèce sont les modalités et le calendrier du départ des forces d'occupation turques, installées sur l'île depuis l'invasion de 1974, et les garanties offertes au gouvernement chypriote que d'autres interventions militaires seraient exclues à l'avenir. On ne sait pas exactement ce que les Américains peuvent proposer, mais le gouvernement grec souhaiterait sans doute qu'ils exercent toute leur influence sur la Turquie pour qu'elle fasse des concessions.

Renforcer le flanc sud

On sait aussi que, de son côté, le gouvernement américain souhaite voir le flanc sud-est de l'alliance atlantique renforcé par une meilleure entente entre la Grèce et la Turquie, que tant de sujets opposent. Parmi ceux-ci, les déclarations ambiguës des dirigeants turcs sur les îles grecques de l'archipel ; le refus de la Grèce de participer à la plupart des manœuvres de l'OTAN tant que celle-ci n'accepte pas d'y inclure Limnos, une île grecque dont les Turcs réclament la démilitarisation ; la proportion de 7 à 10 traditionnellement respectée par les Etats-Unis entre le volume de l'aide qu'ils accordent respectivement à la Grèce et à la Turquie, proportion que le gouvernement d'Ankara conteste.

Enfin, M. Shultz voudrait obtenir de la Grèce une meilleure compréhension des conceptions américaines en matière de lutte contre le terrorisme. A son arrivée à Athènes, M. Shultz a souligné que la question *« du désordre international et du terrorisme »* revêt *« une urgence spéciale »* après les événements des deux derniers jours. Du côté grec, on a déjà fait des pas vers une vigilance accrue contre le terrorisme, mais on ne semble pas disposé à participer à une sorte de croisade qui mettrait en péril les bonnes relations de la Grèce avec les pays arabes.

Toutes ces questions sont liées, ce qui inspire à certains l'idée d'une négociation d'ensemble. Des deux côtés, on rejette officiellement cette hypothèse et on a même tendance à minimiser la portée immédiate de la rencontre.

L'opposition de gauche en revanche organise, ce mercredi, des manifestations dans de très nombreuses villes de province et à Athènes, et un groupe clandestin a fait exploser deux bombes ces derniers jours dont l'une a détruit la statue de Harry Truman, promoteur de la doctrine qui porte son nom et qui a marqué le début de l'intervention américaine dans la guerre civile grecque.

Th. MARANGOS.

LA CRISE FINANCIÈRE DES NATIONS UNIES

Les mesures d'austérité pourraient avoir de sérieuses répercussions sur le fonctionnement de l'Organisation

De notre correspondante

Genève. – Depuis la création d'un « groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau », chargé d'examiner le fonctionnement financier et administratif de l'ONU (groupe au sein duquel M. Maurice Bertrand, ancien chef du corps commun d'inspection des Nations unies, avait été désigné par la France), on savait que l'Organisation se trouvait dans une situation pour le moins critique. Mais on était loin de se douter qu'il manquerait, pour l'année en cours, au budget ordinaire, c'est-à-dire nécessaire au fonctionnement quotidien de l'ONU, quelque 100 millions de dollars. S'il était de notoriété publique que certains Etats étaient redevables de lourds arriérés, nombre de fonctionnaires internationaux ignoraient que les dettes du bloc soviétique dépassaient, tous budgets confondus, 200 millions de dollars.

Les mesures préconisées par le secrétaire général, M. Perez de Cuellar (*le Monde* daté 23-24 mars), sont jugées ici non seulement sévères, mais quelque peu vexatoires (1). On déplore que les Etats membres n'aient pas été consultés de manière suivie, mais mis devant le fait accompli. On critique le fait que les fonctionnaires recrutés localement, qui sont les « soutiens » de l'Organisation, soient le plus directement frappés. On regrette les coupes affectant le fonctionnement des services des conférences (il est question de 50 %), alors que d'importantes réunions sont inscrites au programme de ce printemps et de cet été. On craint notamment que la sous-commission des droits de l'homme ne fasse, dans une certaine mesure, les frais des restrictions budgétaires prévues (ce qui, d'ailleurs, arrangerait bon nombre d'Etats où les droits de l'homme sont bafoués...).

En outre, les restrictions destinées à entraîner la suppression de consultants pourraient avoir de graves répercussions, notamment sur le fonctionnement de la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED». Le transfert à New-York de la session d'été du Conseil économique et social (ECOSOC), qui se tient habituellement à Genève, aurait moins de conséquences fâcheuses.

Contrairement au Bureau international du travail, l'ONU ne possède pas de syndicat, mais une « Association du personnel », et quelques groupes dissidents de cette dernière. Il n'y a pas encore eu de prise de position concertée des fonctionnaires au sujet des mesures projetées.

Quant au « groupe de Genève », qui comprend les douze Etats dont les contributions à l'ONU, les plus importantes (70 % du budget au total), il aurait, lors d'une réunion récemment tenue à huis clos, marqué son désaccord avec la manière dont M. Perez de Cuellar envisage les mesures à entreprendre. Il les souhaiterait mieux échelonnées.

ISABELLE VICHNIAC.

(1) Voici les diverses mesures envisagées : geler le recrutement ; ne pas prolonger dans leurs fonctions, même à titre exceptionnel, les fonctionnaires âgés de plus de soixante ans ; suspendre la moitié de l'indemnité de représentation des grades les plus élevés ; économiser 10 % au titre des heures supplémentaires ; suspendre toutes les promotions pendant six mois ; différer l'ajustement des traitements au titre du coût de la vie pour la catégorie des services généraux (les moins bien rémunérés) ; réaliser des économies sur l'entretien des locaux.

A TRAVERS LE MONDE

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Affrontements dans les cités noires et en Namibie

Deux policiers sud-africains, dont un Blanc, ont été tués mardi 25 mars à Crossroads, un camp de squatters situé près du Cap. Dans la matinée, le policier blanc, qui n'était pas en service, a été lapidé par une foule d'émeutiers, avant d'être achevé par balles, puis brûlé. Par la suite, un policier noir a été tué à proximité du camp, qui a été ensuite encerclé par de nombreux véhicules blindés. Dans la nuit de mardi à mercredi, les affrontements dans plusieurs ghettos noirs ont fait au moins treize morts. La police a tué dix émeutiers à Kwazakele et Walmer, deux cités noires de la province du Cap. Par ailleurs, trois Noirs, deux hommes et une femme, ont été brûlés vifs dans les cités de Sondagsfontein (à 70 kilomètres de Pretoria) et de Soweto, près de Johannesburg. D'autre part, en Namibie, la Force du territoire du Sud-Ouest africain (SWAFT) a annoncé avoir tué douze maquisards de la SWAPO (organisation nationaliste namibienne) au cours des cinq derniers jours, ce qui porte à 192 le nombre des maquisards de la SWAPO tués depuis le début de l'année. – *(Reuter, AFP, UPI.)*

PAYS-BAS

La justice se prononce sur la demande d'extradition de deux républicains irlandais

Amsterdam. – La justice néerlandaise, saisie d'une demande d'extradition vers la Grande-Bretagne de deux dirigeants de l'IRA qui s'étaient évadés en septembre 1983 de la prison de Long Kesh et ont été interpellés à Amsterdam en janvier dernier, s'est prononcée pour l'extradition de l'un d'entre eux, Brendan McFarlane, mais contre celle de Gerry Kelly.

Le tribunal a estimé que l'attentat commis en 1976 contre un bar protestant de Belfast, pour lequel McFarlane a été condamné à la prison à vie à Belfast, ne constitue pas un délit politique. Il a, en revanche, retenu le caractère politique de l'évasion collective de Long Kesh en 1983.

Brendan McFarlane fera appel de la décision du tribunal d'Amsterdam devant la Cour suprême des Pays-Bas. Le ministre néerlandais de la justice contestera devant la même instance le refus d'extradition de Kelly. Cette double procédure durera encore plusieurs mois, pendant lesquels les deux hommes resteront détenus dans les quartiers de haute sécurité des prisons d'Amsterdam et de Maastricht. – *(AFP.)*

AU QUAI D'ORSAY

M. Eric Desmarest va diriger le cabinet de M. Jean-Bernard Raimond

Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a choisi deux diplomates de carrière, qu'il a déjà eus comme collaborateurs dans des postes à l'étranger, pour être le directeur et le chef de son cabinet. Il s'agit respectivement de MM. Eric Desmarest et Toussaint Marcaggi. Le directeur adjoint du cabinet pourrait être M. Jean-David Levitte, actuellement délégué dans les fonctions de sous-directeur aux affaires africaines et malgaches ; M. Gourdault-Lamontagne, qui appartenait au secrétariat général du Quai d'Orsay, sera chargé de la presse.

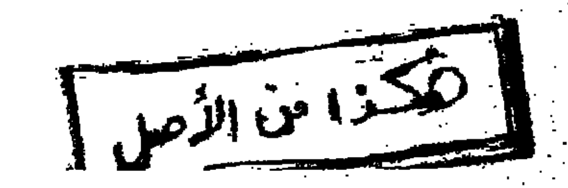
● **M. ERIC DESMAREST.**

[Né le 27 septembre 1942, licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Desmarest est entré à l'administration centrale du Quai d'Orsay en 1969 (affaires économiques et financières). Il a ensuite été en poste à Rabat, de 1973 à 1974 (M. Raimond y est lui-même arrivé comme ambassadeur en 1973), puis affecté à la délégation ministérielle pour l'armement, comme directeur des affaires internationales, jusqu'en 1978. Nommé conseiller technique au cabinet du ministre des affaires étrangères, alors M. Jean François-Poncet, en 1978, M. Desmarest a été délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Afrique du Nord-Moyen-Orient en décembre 1981.]

● **M. TOUSSAINT MARCAGGI.**

[Né le 24 octobre 1925, licencié en droit, M. Marcaggi a d'abord servi au Maroc, de 1948 à 1958, puis au ministère de l'intérieur, jusqu'en 1962. Il a ensuite été en poste à Bouira (1962-1963) et Alger (1964) puis affecté au secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, de 1964 à 1967, et aux conventions administratives et affaires consulaires, en 1967-1968. Consul adjoint à Hanoï jusqu'en 1970, M. Marcaggi a ensuite été en poste à Beyrouth (1970-1972) et à Lagos (1972-1974), de nouveau à l'administration centrale jusqu'en 1978, puis nommé à Dublin en 1978, et, en 1981, à Varsovie, où M. Raimond a été ambassadeur de 1982 à 1985.]





politique

LA BATAILLE POUR LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Chaban-Delmas, candidat de son groupe

M. Chaban-Delmas a donc toutes les chances de lire, debout devant son fauteuil de président de l'Assemblée nationale, le message que M. Mitterrand devrait adresser à celle-ci aussitôt après l'ouverture de la session le 2 avril, puisque, en vertu de l'article 18 de la Constitution, c'est par ce seul moyen que le président de la République « communique » avec le Parlement.

Le député de la Gironde a en effet été désigné par acclamation comme candidat du groupe RPR à la présidence de l'Assemblée, lors de la première réunion des élus de ce groupe, mardi 25 mars, au Palais-Bourbon, en présence de M. Jacques Chirac. L'accord convenu entre les deux anciens premiers ministres avant même les élections du 16 mars et confirmé lors de la constitution du gouvernement se trouve ainsi réalisé.

Peu après cette désignation, on apprenait que M. Giscard d'Estaing, confirmant qu'il ne briguait aucun poste pour lui-même, laissait à son ancien adversaire de 1974 la voie libre pour qu'il retrouve le « perchoir », d'où il était descendu en 1981 pour y laisser monter M. Louis Mermaz.

Au cours de la réunion du groupe RPR, les députés, nouveaux ou anciens, retrouvant l'instinct grégaire du compagnonnage, ont applaudi avec une égale conviction tous les orateurs, marquant toutefois une préférence bien naturelle pour le président de leur mouvement devenu premier ministre, cas unique dans leur histoire. M. Claude Labbé, président du groupe RPR depuis treize ans, a présenté à sa succession M. Pierre Messmer, qui lui aussi a reçu son plein d'acclamations pour être considéré comme élu. En échange de bons procédés, le nouveau président a proposé que l'ancien devienne non seulement président d'honneur du groupe mais surtout vice-président de l'Assemblée nationale, puisque en vertu de la règle proportionnelle, le RPR a droit à l'un des six postes de ce niveau. Les acclamations ont de nouveau tenu lieu de scrutin.

Des paroles de circonstance – félicitations, hommages pour l'action passée, promesses pour l'avenir – ont alors été prononcées. Toutefois, M. Chirac a insisté sur « *la nécessité de la cohésion, gage de l'efficacité* » à la fois pour le groupe RPR et pour l'ensemble de la majorité. Il a déclaré, ultime marque de solidarité avec le maire de Bordeaux, qu'il était « *normal que le groupe le plus important de la majorité ait la présidence de l'Assemblée* ». M. Messmer a ajouté aux principes énoncés par le premier ministre celui de « *discipline* », peut-être par référence à son passé de ministre des armées du général de Gaulle ! D'ailleurs, après le compte rendu des travaux que le nouveau président du groupe a fait avec toute la brièveté et la rigueur d'une citation à l'ordre du régiment gaulliste, les journalistes s'attendaient qu'on leur dise « rompez ! ». Là aussi, il y a changement puisqu'on est loin des prolixes et souvent imaginatives relations faites par M. Labbé des discussions des députés RPR.



Quelles compensations ?

Le groupe a cependant procédé à l'élection de ses cinq vice-présidents pour les postes desquels il y avait dix candidats. Ont obtenu en ordre décroissant : MM. Robert-André Vivien (Val-de-Marne), 132 voix ; Michel Barnier (Savoie), 97 ; Michel Péricard (Yvelines), 91 ; Emmanuel Aubert (Alpes-Maritimes), 83, et Gabriel Kaspereit (Paris), 76 voix. En raison de ce dernier score, beaucoup de parlementaires ont été surpris que M. Messmer désigne M. Kaspereit comme vice-président délégué sous prétexte qu'il était le seul Parisien.

Dans la foulée, les députés ont désigné parmi une trentaine de candidats les douze qui formeront le « bureau » du groupe. Ils ont choisi MM. Robert Galley, Jacques Godfrain, Jean de Gaulle, François Fillon, Dominique Perben, Michel Renard, Louis Goasduff, Etienne Pinte, Claude-Gérard Marcus, André Fanton, Bruno Bourg-Broc et Mme Hélène Missoffe. Le rajeunissement est assuré par quatre nouveaux élus du 16 mars.

Cette réunion a été suivie par tous les députés RPR présents à Paris ainsi que par plusieurs « apparentés » comme MM. Togourdeau (Eure-et-Loir), Kiffer (CNIP, Moselle) et Bécam (Finistère). La plupart des ministres qui ont été élus députés le 16 mars étaient également présents.

Dans leurs conversations, les parlementaires faisaient tous preuve d'un sérieux optimisme et d'une confiance affichée dans l'avenir du gouvernement. Mais beaucoup s'interrogeaient sur les « compensations » que l'UDF demanderait pour avoir laissé la voie libre à M. Chaban-Delmas. Les plus optimistes pensaient que la présidence de la commission des finances et celle des affaires étrangères devraient satisfaire leurs alliés. Certains y substituaient ou y ajoutaient, selon les goûts, la défense nationale.

Tous considéraient qu'au minimum le RPR devait présider la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, celle de la production et des échanges et celle des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour laquelle le nom de M. Toubon était déjà avancé. Ainsi, alors qu'ils n'ont pas encore d'existence juridique, les députés élus le 16 mars sont déjà bien saisis par le syndrome parlementaire. Il est vrai que, depuis les élections, celui-ci a retrouvé dans cette huitième législature de la Ve République une importance réelle.

ANDRÉ PASSERON.

A la loyale

M. Jacques Chaban-Delmas dispose de deux avantages considérables pour aborder cette nouvelle phase de la vie politique française : il a, comme il dit, l'« *expérience* » des fonctions qu'il occupera au « perchoir » de l'Assemblée nationale de même qu'il a l'expérience de la « cohabitation » avec M. François Mitterrand.

M. Mitterrand et lui se tutoient en privé, conformément à une habitude prise dans la Résistance et dont ils ne se sont jamais départis. Ils ont une pratique commune – même si elle remonte à très loin – des affaires de l'Etat, puisqu'ils ont été membres des gouvernements Pierre Mendès France (1954) et Guy Mollet (1956). Les chemins des deux hommes retrouvent une sorte de parallélisme après, comme l'observe M. Mitterrand, s'être « *croisés, décroisés, recroisés, décroisés depuis les premiers jours de la Résistance* ».

A M. Chaban-Delmas, qui le recevait en son hôtel de ville de Bordeaux, le président de la République déclarait, le 12 octobre 1984, comme s'il s'agissait d'une observation clinique : « *Les luttes civiques, celles qu'implique la démocratie, nous nous y sommes livrés sans excès, je crois, mais avec une ténacité qui veut que, quarante ans plus tard, nous parlions encore de la France avec la passion qui nous habite, et chacun fidèle à ce qu'il est, à ce qu'il croit.* » Bel hommage. Sans doute M. Chaban-Delmas pense-t-il de même de celui qui fut son compagnon d'armes avant de devenir l'un de ses adversaires politiques.

M. Chaban-Delmas, c'est aussi une certaine nostalgie, celle de sa « nouvelle société » avortée » de 1969 dont il avait esquissé les contours, à Matignon, en compagnie de M. Jacques Delors, alors membre de son cabinet. Il a cru la voir passer enfin de l'ombre à la lumière en 1984, lorsque M. Laurent Fabius, nouvellement nommé, a prononcé à l'Assemblée nationale un discours qui a tinté à ses oreilles comme l'écho de « *l'élan impulsé voici trente ans par Pierre Mendès France et qui semble rebondir tous les quinze ans* ».

C'est encore la nostalgie de cette bataille présidentielle en 1974, au cours de laquelle il a été abattu au premier tour par les conseillers de M. Jacques Chirac, cédant ainsi M. Giscard d'Estaing une victoire qu'il croyait possible. La revanche, le maire de Bordeaux ne l'a prise que modestement lorsque, en 1978, il a conquis de haute lutte la présidence de l'Assemblée nationale coiffant sur le fil M. Edgar Faure, candidat de M. Chirac. M. Chaban-Delmas a été longtemps rongé par son échec présidentiel que le « perchoir » de l'Assemblée nationale n'a pas guéri.

Adversaire résolu des « marxistes » – les socialistes, à son avis, ne sont pratiquables que débarrassés de ceux qu'ils nourrissent encore en leur sein, et surtout des communistes, – il a combattu, à la loyale, M. Mitterrand en 1981 mais ne s'est jamais joint au chœur des revanchards.

A soixante et onze ans – un an et demi de plus que M. Mitterrand, – M. Chaban-Delmas se coulera avec souplesse dans un habit qu'il a porté pendant seize années (de 1958 à 1969, puis de 1978 à 1981). L'habit patiné paraîtra presque neuf, tant celui qui le porte paraît bénéficier, par une sorte de rage à vaincre le temps, d'une éternelle jeunesse. En 1969, Pierre Viansson-Ponté écrivait que, à fier aux clichés en usage « *à quelque âge qu'il disparaisse, il mourra jeune* ».

M. Chaban-Delmas a effacé, ces derniers mois, le coup de vieux qu'il avait pris pendant et après sa campagne présidentielle de 1974. On le donnait pour un possible premier ministre. Il y a cru, semble-t-il, jusqu'au mardi matin qui a suivi les élections législatives, jusqu'à sa rencontre à l'Hôtel de Ville de Paris avec M. Chirac. C'est là, dans le bureau du maire de Paris, que M. Chaban-Delmas est devenu *de facto*, président de l'Assemblée nationale.

J.-Y. L.

M. Giscard d'Estaing rentre « dans ses provinces »

Ils étaient tous là, ministres et secrétaires d'Etat, présidents et anciens présidents, pour la première réunion du bureau politique de l'UDF après la nomination du gouvernement, mardi 25 mars en fin d'après-midi, boulevard de Latour-Maubourg. On n'a pourtant pas sablé le champagne. La courte victoire de l'opposition, la position « hégémonique » du RPR au gouvernement, celle plus inconfortable de l'UDF, qui se retrouve un peu comme le RPR de 1976 à 1981, participant au gouvernement mais sans occuper ni Matignon ni l'Elysée, les incertitudes quant à l'attitude de l'Assemblée à la rentrée d'octobre, et surtout l'affaire du perchoir, ne permettaient pas de manifester un quelconque triomphalisme.

Dommage !

Chacun a pris la parole pour donner son analyse de la situation, « *état de grâce, état de fait ou de nouveauté* », comme s'interrogeait l'un des participants, avant que l'on en vienne à traiter de l'attribution de la présidence de l'Assemblée nationale. Débat sans passion, tant était partagé le sentiment que « *le coup était parti et mal parti depuis longtemps* » et que l'on n'y pouvait rien ; d'autant qu'une heure plus tôt, la candidature de M. Jacques Chaban-Delmas au perchoir avait été approuvée par acclamation lors de la réunion du groupe RPR de l'Assemblée nationale. L'UDF pouvait regretter de ne pas avoir suffisamment bien négocié. Elle estimait aussi, mais sans le dire, que la position particulière de M. Giscard d'Estaing, les incertitudes quant à ses ambitions pour l'après-mars avaient rendu difficile son intégration dans les négociations partisanes.

Elle se contentait donc d'exprimer par la voix de l'ancien président de la République ses regrets : « *J'aurais souhaité que l'élection du président de la nouvelle Assemblée nationale soit l'occasion d'une manifestation d'union. Ce n'est pas une question de personne, secondaire à mes yeux. La désignation d'un candidat pour lequel les autres sont invités à voter n'est pas une attitude d'union. C'est dommage. Bien entendu, l'UDF ne fera rien pour diviser la majorité nouvelle.* »



Pour M. Giscard d'Estaing qui, bien qu'il s'en défende, a pu penser un moment jouer un rôle dans la conduite des affaires après les élections, si ce n'est à Matignon, du moins dans un grand ministère du redressement national, la couleuvre est dure à avaler... Pourtant la rancune reste, pour l'instant, lestée au fond de la rivière, là où M. Giscard d'Estaing l'avait jetée au lendemain de la « trahison » de M. Jacques Chirac à l'élection présidentielle de 1981. « *Nous rentrons dans nos provinces* », a ajouté le nouveau président du conseil régional d'Auvergne, tandis que ses collègues regagnaient leurs ministères, en ayant, semble-t-il le sentiment que la responsabilité de M. Chirac dans cette affaire n'était pas totale. Que pouvait-il faire face à la volonté affirmée de M. Chaban-Delmas d'être candidat, remarquaient certains d'entre eux.

Le président du groupe UDF expliquait néanmoins qu'il se faisait fort d'obtenir, dans ses négociations avec le groupe RPR, des « compensations » dans la répartition des vice-présidences de l'Assemblée, des questures et des présidences de commission. Les affaires étrangères devant revenir à M. Jean Lecanuet (CDS), nouveau député de la Seine-Maritime, les finances à M. Michel d'Ornano (PR), député du Calvados, et les affaires sociales et culturelles à M. Jacques Barrot (CDS), député de la Haute-Loire, qui tous trois auraient, finalement, choisi de ne pas participer au gouvernement de M. Chirac.

Il n'a même plus été question de proposer face à M. Chaban-Delmas la candidature d'un UDF autre que M. Giscard d'Estaing. Personne ne souhaitait, de toute façon, affronter une primaire dont l'issue ne faisait aucun doute.

Avant de se quitter, les membres du bureau politique, qui, en dépit de leurs nouvelles fonctions, continueront à se retrouver chaque semaine, se sont promis envers et contre tout de continuer à affirmer l'« *identité* » de l'UDF, en soulignant l'intérêt qu'avait la novelle majorité à garder l'éventail de ses sensibilités face à un Front anational fort de trente-cinq députés et un Parti socialiste qui a su attirer à lui des voix du centre.

C. F.-M.

PRÉSIDENCES DE COMMISSIONS, COMPOSITION DES BUREAUX

M. Le Pen en position d'arbitre

« La bataille du perchoir » terminée avant d'avoir véritablement commencé, toutes les difficultés ne sont pas réglées, pour la nouvelle majorité gouvernementale, dans la composition des organes dirigeants de l'Assemblée nationale. Le RPR, l'UDF et leurs alliés « divers droite », ne franchissant que de deux sièges la barre de la majorité absolue, vont avoir quelques difficultés à obtenir la majorité des postes au bureau de l'Assemblée. Il leur faudra l'appui des élus du Front national s'ils veulent obtenir les présidences de toutes les commissions. D'autant que les conditions de remplacement, au Palais-Bourbon, des députés devenus ministres, risquent d'amoindrir, encore, la majorité de la droite classique.

Comment, avec deux voix de majorité dans l'ensemble (l'Assemblée), obtenir la majorité dans les sous-ensembles (les commissions) ? Aucun mathématicien ne peut résoudre cette équation. Et parfois la politique s'apparente à une science exacte.

Selon la Constitution, il existe six commissions permanentes au Palais-Bourbon. Il s'agit, selon le règlement de l'Assemblée, des affaires familiales, culturelles et sociales ; de la production et des échanges ; des affaires étrangères ; de la défense nationale ; des finances ; des lois. Les deux premières comprennent les deux huitièmes de l'effectif total de la chambre ; les quatre autres chacune un huitième. Ce qui, pour 577 députés, donnent 144 ou 145 commissaires pour les plus nombreuses, et 72 ou 73 pour les plus petites. Mais un député ne peut être membre que d'une seule commission. Celles-ci sont composées à la représentation proportionnelle des groupes ; les sièges restés vacants après cette répartition sont attribués aux non-inscrits.

Les calculs faits à l'heure actuelle ne peuvent être que provisoires, dans l'attente de la composition définitive des groupes, qui ne sera connue que le 2 avril. Mais cela ne peut modifier que très légèrement les résultats obtenus sur la base des étiquettes déjà revendiquées. Si le RPR et l'UDF veulent avoir la majorité dans les deux principales commissions, celles des lois et des finances, cela leur « consommera » déjà 74 députés. Une fois fourni le contingent minimal qu'ils doivent aux quatre autres commissions, il leur restera, au mieux, six députés disponibles. Tout juste de quoi détenir la majorité absolue dans la commission des affaires culturelles, considérée comme la troisième par ordre d'importance législative. Résultat : ils ne disposeraient plus que de la majorité relative dans les trois autres (affaires étrangères, défense, production et échanges).

La droite classique se trouverait alors, dans ces commissions, dans la même situation que dans les neuf conseils régionaux où elle ne dispose pas de la majorité absolue. Soit elle attend pour l'élection des présidents le troisième tour, soit elle s'allie avec le Front national. Ce qui a été possible en province, le sera-t-il au Palais-Bourbon ? M. Jean-Claude Gaudin est tout prêt à refaire ici ce qu'il a fait à Marseille. Mais au RPR on se souviendra – peut-être, – des fortes paroles de M. Toubon au *Club de la presse* du 23 mars, désapprouvant les accords avec l'extrême droite pour l'élection des présidents de conseils régionaux.

Une fois franchie l'étape de l'élection des présidents de commission, tout ne sera pas réglé pour la majorité gouvernementale. Ses projets risqueront – toujours, – d'être repoussés par une majorité de circonstances entre le PS, le PC et le FN, là où elle n'aura pas la majorité absolue. Là où elle en disposera, il lui faudra espérer que l'absentéisme ne sera pas plus fort en son sein que chez ses opposants.

En échange de son éventuel soutien, que demandera M. Le Pen ? Il pourrait bien être exigeant pour la composition du bureau de l'Assemblée nationale. Là encore, à cause de la faiblesse de leur majorité, le RPR et l'UDF rencontrent de grandes difficultés dans la répartition des postes. Réglementairement, il comprend : le président, six vice-présidents, trois questeurs et douze secrétaires. Les vice-présidences sont très importantes, la « police » des débats dans l'hémicycle dépend d'elles. Un questeur a l'avantage d'être logé au Palais-Bourbon et de disposer de moyens matériels importants.

Revenir sur la tradition

Le règlement de l'Assemblée (article 10) prévoit que « *l'élection des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires a lieu en s'efforçant de reproduire au sein du bureau la configuration de l'Assemblée* ». Depuis 1969, il indique aussi que les présidents de groupe se réunissent pour tenter d'établir une liste commune de candidats. Pour ce faire, la tradition a mis en place un système de points, attribués à chacune des fonctions (4 pour le président, 2,5 pour les questeurs, etc.) dont le total est réparti entre les différents groupes en fonction de leur, effectifs.

L'application de cette règle pose un dilemme dramatique à la majorité : soit le RPR et l'UDF prennent chacun, comme ils le souhaitent, une vice-présidence et une questure, mais alors ils ne disposent que de dix postes au bureau sur vingt-deux ; soit, pour en avoir douze, ils doivent renoncer à toutes vice-présidences. D'où leur volonté de remettre en cause ce mode de répartition, qui a pourtant été appliqué sans difficulté depuis 1969.

Le PS l'acceptera-t-il ? Rien n'est moins sûr. D'autant qu'il aimerait éviter que le FN ne dispose d'une vice-présidence, objectif que partage l'entourage de M. Jacques Chaban-Delmas. Si un accord ne peut être trouvé entre les présidents de groupe, chacune des trois fonctions (vice-présidence, questure, secrétariat) est attribuée par un scrutin plurinominal majoritaire. Le RPR et l'UDF auraient alors le moyen d'imposer leur choix, mais pas celui d'élire des socialistes car il faut qu'il y ait dépôt de candidature par les intéressés. Ils pourraient même perdre tous les postes pour eux.

Tout cela va retarder la déclaration du premier ministre sur le programme de son gouvernement. Celle-ci ne peut avoir lieu qu'après la fixation de l'ordre du jour par la conférence des présidents. Cette conférence doit donc être au complet, ce qui implique que les présidents de commission soient élus. Si tout se passe bien, la première réunion ne peut être organisée avant le mardi 8 avril. D'ici là, les discussions de couloirs seront nombreuses au Palais-Bourbon.

THIERRY BRÉHIER.

La belle « vitrine » du Front national

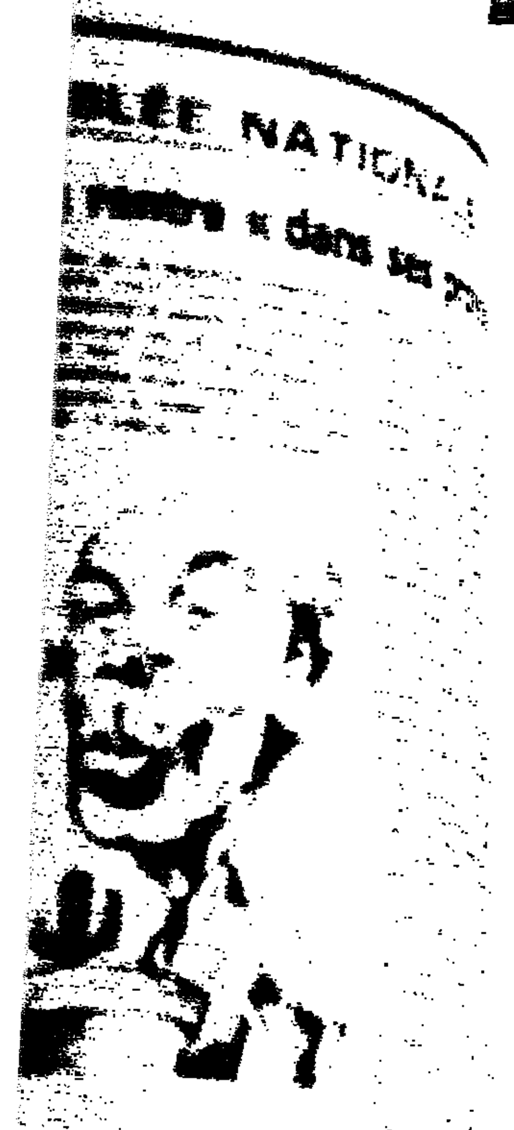
C'est écrit dans *le Figaro-Magazine* : il paraît que M. Jean-Marie Le Pen a l'intention d'« *ébaubir* » les Français en profitant de la tribune du Palais-Bourbon pour mettre en valeur les éminentes qualités intellectuelles et humaines de son groupe parlementaire : « *En nous découvrant à l'Assemblée nationale, les Français et les députés qui, de bonne foi, nous imaginent comme nous décrit généralement la presse vont être stupéfiés.* » Diantre !

Le groupe du Rassemblement national compte, en effet, une belle brochette de respectables cartes de visite : deux anciens membres du gouvernement, MM. Edouard Frédéric-Dupont (Paris) et Charles de Chambrun (Gard), qui ont déjà siégé comme M. Le Pen au Palais-Bourbon ; deux autres anciens députés, MM. Gabriel Domenech (Bouches-du-Rhône) et Pascal Arrighi (Bouches-du-Rhône) ; trois universitaires, MM. Bruno Gollnisch (Rhône), Bruno Chauvière (Nord), Jean-Claude Martinez (Hérault) ; un cancérologue, M. François Bachelot (Seine-Saint-Denis) ; un radiologue, M. Guy Herlory (Moselle) ; des avocats, Me Georges-Paul Wagner (Yvelines), Ronald Perdomo (Bouches-du-Rhône), Jacques Peyrat (Alpes-Maritimes), etc., sans oublier le président du Syndicat national des professions libérales, M. Pierre Descaves (Oise), ni l'ancien président général de l'Union nationale des combattants, M. François Porteu de la Morandière (Pas-de-Calais), ni l'ancien président de la section française de Causa international, M. Pierre Ceyrac, considéré comme le représentant de la secte Moon en France, sans omettre non plus l'ancien chef de l'OAS en métropole, M. Pierre Sergent (Pyrénées-Orientales), qualifié par l'hebdomadaire du Front national d'« *ancien chef de la Résistance pour l'Algérie française* »...

Bref, du « beau linge », auquel viendra s'ajouter, au Palais-Bourbon, l'ancien secrétaire général du Club de l'Horloge, M. Jean-Yves Le Gallou, ex-PR, adjoint au maire d'Antony, qui n'a pas été élu dans les Hauts-de-Seine mais qui occupera les fonctions de secrétaire général administratif du groupe parlementaire. Du coup, les « anciens » comme MM. Dominique Chaboche (Seine-Maritime), Jacques Bompard (Vaucluse), Christian Baeckeroot (Nord), Roger Holeindre (Seine-Saint-Denis), Jean-Pierre Stirbois (Hauts-de-Seine) risquent de passer au second plan. Mais telle était bien l'intention de M. Le Pen quand il a constitué ses listes électorales : mettre en avant des hommes au profil honorable, quitte à provoquer des dissidences, afin de ratisser large et d'offrir de son parti une image différente de celle que suscitent ses origines et son programme.

Opération réussie. Tellement réussie que plus de la moitié des députés du Front national... ne viennent pas du Front national ! Presque tous ces nouveaux venus n'ont en effet rallié M. Le Pen qu'après ses premiers succès électoraux de l'hiver 1983 ou au lendemain des élections européennes de juin 1984. Il y a eu convergence d'intérêts : ils ont profité de son sillage pour accéder au Parlement ; ils l'aident maintenant à essayer de rectifier son propre profil. Certes, il n'est pas impossible que sous leur influence le parti de M. Le Pen connaisse certaines évolutions en profondeur. Pour l'instant, il paraît difficile de les considérer autrement que ce qu'ils représentent avant tout, au dire même de leur président : une vitrine.

A. R.



« OUBLIÉS » LE 20 MARS

La santé, le commerce et le tourisme sont pourvus au gouvernement

Le conseil des ministres, réuni le mercredi 26 mars, devait entendre une communication de M. Jacques Chirac sur le programme de travail du gouvernement. M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, devait faire un tour d'horizon de la situation internationale. Il devait présenter, en outre, quatre projets de loi portant approbation de conventions internationales fiscales ou douanières. L'ordre du jour du conseil des ministres ne comportait aucun autre projet de loi.

La seule nomination annoncée était celle de M. Renaud Denoix de Saint-Marc au poste de secrétaire général du gouvernement, en remplacement de M. Jacques Fournier. Celui-ci avait reçu délégation de signature du premier ministre, la semaine dernière, pour préparer le conseil du 26 mars. Il avait procédé comme à l'ordinaire à partir du 22 mars, après la première réunion du nouveau gouvernement. M. Fournier avait travaillé en liaison avec M. Maurice Ulrich, directeur du cabinet de M. Chirac, et avec MM. Jean-Louis Bianco et Jacques Attali à l'Elysée.

L'ordre du jour du conseil a été établi définitivement le 24 mars à l'Elysée, qui, comme d'habitude, l'a rendu public le lendemain en fin d'après-midi. Le même jour, mardi, M. Ulrich s'est entretenu, à l'Elysée, avec M. Bianco, secrétaire général de la présidence de la République, pour mettre au point la procédure de préparation des prochains conseils.

Le compte rendu du conseil des ministres devait être assuré, à l'Hôtel Matignon, par M. Alain Juppé, ministre délégué chargé du budget.

La nomination d'un ministre délégué au commerce et à l'artisanat, M. Georges Chavanes (UDF-CDS), d'un ministre délégué à la santé, Mme Michèle Barzach (RPR), et d'un secrétaire d'Etat au tourisme, M. Jean-Jacques Descamps (UDF-PR), porte à vingt-cinq le nombre des membres du gouvernement participant régulièrement au conseil des ministres, et à seize celui des secrétaires d'Etat. Le gouvernement compte quarante et un membres, contre quarante-trois pour la dernière équipe de M. Laurent Fabius. Le RPR détient au total vingt postes, l'UDF, dix-huit (huit PR, sept CDS, deux radicaux, un PSD), trois membres du gouvernement n'étant membres d'aucun parti.

Mme Michèle Barzach

Modérément libérale

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, sera secondé par un ministre délégué à la santé, le docteur Michèle Barzach, une gynécologue de quarante-deux ans. Née à Casablanca le 11 juillet 1943, mariée et mère de deux petites filles, Mme Barzach est entrée en politique en 1977, date à laquelle elle est devenue adjoint au maire du 15e arrondissement de Paris.

Déléguée nationale du RPR aux affaires sociales depuis novembre 1984, elle s'est, dans le passé, déjà illustrée par quelques petites phrases cinglantes. Ainsi, à propos des syndicats médicaux : *« S'ils sont représentatifs aux yeux de la loi, ils ne sont pas, sur le terrain, totalement représentatifs, aujourd'hui, des gens qu'ils défendent. »*

Pourtant, d'une manière générale, la nouvelle secrétaire d'Etat à la santé fait plutôt figure de modérée. Dans une interview à l'hebdomadaire *Impact Médecin* (1), elle déclarait, à propos de la privatisation de la Sécurité sociale prônée par les tenants de l'ultra-libéralisme : *« Les propositions hyperlibérales n'étaient pas réalistes (...). Nous conserverons la philosophie de la Sécurité sociale mais nous moderniserons ses mécanismes. »*

Au sujet de la réévaluation des honoraires médicaux, elle se disait décidée à rendre le secteur I (celui des médecins appliquant les tarifs conventionnels) plus attractif, et à dépénaliser le secteur II (celui des médecins conventionnés appliquant des tarifs différents de ceux fixés par la convention médicale). Enfin, concernant la réforme des études médicales, Mme Barzach se déclarait opposée à l'internat pour tous : *« Nous le remplacerons par un « résidanat » de médecine générale de deux ans, renouvelable et rémunéré. Nous voulons que les médecins soient généralistes par vocation et non par élimination. »*

F. N.

(1) Numéro du 25 janvier 1986.

M. Georges Chavanes

Un patron « passionné de justice »

Elu, à soixante ans, député de la Charente sur une liste d'union de l'opposition, M. Georges Chavanes entre en politique comme il était entré en industrie il y a trente ans, c'est-à-dire en religion. Quatrième enfant d'une famille dont le père meurt lorsqu'il a sept ans, élevé dans des conditions difficiles, chrétien convaincu, scout, membre des confréries de Saint-Vincent de Paul et des équipes de construction Castor, il reprend, en 1956, la petite usine de moteurs électriques du « père Leroy », installée à Angoulême.

Au fil des ans, il en a fait la première firme française et européenne de moteurs électriques de petite et moyenne puissance, avec huit mille salariés et plus des deux tiers de la production nationale, se payant même le luxe de reprendre ses fabrications au géant Alsthom Atlantique, empêtré dans des problèmes de rentabilité. M. Chavanes a su résoudre ces problèmes dans une conjoncture exécrable, aggravée par le dumping des pays de l'Est, au prix d'un effort de productivité acharné et continu.

Il s'est fait l'apôtre des « usines à la campagne » (vivre et travailler au pays), installées dans des bourgs dévitalisés par l'exode rural, avec, notamment, six unités autour d'Angoulême, ramenées à taille humaine et dotées d'une large délégation des responsabilités. Mettant en application ses idées de jeunesse, il a réalisé avant la lettre un certain nombre de réformes dans son entreprise : intéressement et participation du personnel aux fruits de l'expansion (depuis vingt-trois ans), actionnariat des salariés, accords d'entreprise sur les salaires, évolution du pouvoir d'achat et avantages sociaux. Ces initiatives lui ont toujours donné une position en flèche au sein du patronat et du CNPF, où il faisait joyeusement scandale avec un écart des salaires de un à six entre le PDG et le manœuvre des moteurs Leroy-Somer, sa société. Toujours les idées de jeunesse.

Ses activités professionnelles ne l'empêchaient pas de « militer » un peu partout. Successivement, ou en même temps, président de l'Institut du développement industriel, de l'Association Ouest-Atlantique, de la commission de l'industrie du VIIe Plan, membre du Centre d'étude des revenus et des coûts, de la commission Sudreau pour la réforme de l'entreprise, du Conseil économique et social, et, depuis avril 1982, président de l'Agence pour la création d'entreprises. Peu suspect d'opposition systématique au gouvernement socialiste, mais déplorant, à la fin de 1981, le « *manque de cohérence* » de la politique des pouvoirs publics face à la « guerre commerciale » qui fait rage dans le monde, il a depuis un an virtuellement « passé la main » dans son entreprise, devenant président du conseil de surveillance, pour adhérer, tout récemment, au CDS, avec quelques tendresses « barristes ». Il y a trois semaines, il confiait « *n'être pas intéressé par un portefeuille ministériel* ».

F. R.

M. JEAN-JACQUES DESCAMPS

Du textile au tourisme

Né à Lille le 20 mars 1935 dans une famille d'industriels du textile, M. Jean-Jacques Descamps, ingénieur civil des ponts et chaussées, a été pendant huit ans PDG de la société Descamps avant de créer en 1985 une société de conseil en entreprise. Fondateur en 1965 du club Perspectives et Réalités de Lille-Roubaix-Tourcoing, il participe en 1966 à la création de la fédération départementale des républicains et indépendants. Membre depuis 1984 du conseil d'orientation de la fédération nationale des clubs Perspectives et Réalités, il coordonne l'intergroupe de l'opposition au conseil municipal de Lille, où il a été élu en mars 1983. Sa femme, Mme Marie-Hélène Descamps, est attachée de presse de MM. Valéry Giscard d'Estaing et Michel d'Ornano.

M. DENOIX DE SAINT-MARC, NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Le conseil des ministres devait, le mercredi 26 mars, nommer M. Renaud Denoix de Saint Marc secrétaire général du gouvernement, en remplacement de M. Jacques Fournier, qui remplissait cette fonction depuis juin 1982.

[Né le 24 septembre 1938 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), M. Renaud Denoix de Saint Marc est diplômé de l'Institut d'études politiques, ancien élève de l'ENA. Auditeur au Conseil d'Etat en 1964, chef de la mission juridique de la direction générale de la protection de la nature au ministère de l'agriculture en 1970, puis au ministère de la protection de la nature et de l'environnement de 1971 à 1973, M. Denoix de Saint Marc revient, ensuite, au Conseil d'Etat, où il a été nommé maître des requêtes. En 1978, il devient directeur adjoint du cabinet de M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, puis, en 1979, directeur des affaires civiles et du sceau, poste qu'il conserve jusqu'en septembre 1982. En août 1981, il est membre du comité juridique auprès du comité interministériel sur les nationalisations. Revenu au Conseil d'Etat, il est nommé, en octobre 1983, rapporteur adjoint près le Conseil constitutionnel. M. Denoix de Saint Marc est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris depuis 1983 et à l'ENA depuis 1985.]

● *M. Mitterrand reçoit « ses ministres.* – Le président de la République a reçu, le mardi 25 mars à l'Elysée, le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, et le ministre de la défense, M. André Giraud. L'entretien a duré près d'une heure.

AU SÉNAT

M. Romani élu président du groupe RPR

M. Roger Romani a été élu, à l'unanimité, le mardi 25 mars, président du groupe RPR du Sénat, en remplacement de M. Charles Pasqua, nouveau ministre de l'intérieur.

De 1967 à août 1976, M. Roger Romani, né à Tunis le 25 août 1934, s'est occupé des relations avec le Parlement dans les différents cabinets ministériels auxquels il a appartenu (successivement ceux de MM. Yves Guéna (postes et télécommunications), Roger Frey (information), Jacques Chirac (relations avec le Parlement). Puis M. Romani a suivi M. Chirac à l'agriculture, à l'intérieur et à l'hôtel Matignon. Parallèlement, M. Romani a mené une carrière d'élu à Paris : conseiller de Paris depuis 1971, il est questeur de l'Hôtel de Ville depuis mars 1977, année où il est entré au Sénat. Délégué du RPR aux relations avec les groupes parlementaires de 1978 à 1979, il préside depuis 1983 le groupe municipal parisien du « Rassemblement pour Paris ». Chargé en 1984 des relations avec les mouvements associés et les partis de l'opposition au secrétariat national du RPR, M. Romani, qui pendant la dernière période dirigeait la campagne du RPR à Paris, a pris une part active dans le choix des candidats de son mouvement aux scrutins du 16 mars. Homme de confiance et de fidélité à M. Chirac, il restera un conseiller officieux du premier ministre pour les dossiers concernant le Parlement.

Soutien « vigilant »

D'autre part, la présidence du groupe de l'Union centriste devrait également changer de titulaire. M. Adolphe Chauvin, qui ne devrait pas solliciter le renouvellement de son mandat dans le Val-d'Oise, en septembre prochain, a fait part à ses collègues de son désir de lui voir choisir un successeur dans les prochains jours.

Enfin, les sénateurs RI, réunis mardi 25 mars, ont émis le souhait que le nouveau gouvernement soumette à l'approbation du Sénat une déclaration de politique générale. Affirmant qu'ils apporteront un soutient « *vigilant* » au gouvernement, les sénateurs RI sont partagés sur les chances de durée de la cohabitation : pour les uns, elle peut réussir ; pour d'autres, l'échec et de nouvelles élections sont inévitables dans le délai d'un an. De son côté, M. Jean Puech, de sensibilité barriste, a affirmé que l'ancien premier ministre, « *dans sa démarche et avec les valeurs qu'il incarne* », constitue « *une référence dont la nouvelle majorité aura besoin* ».

LES ÉLECTIONS DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS RÉGIONAUX

GUYANE : M. Othily (app. PS) réélu (avec le renfort de deux UDF et d'un RPR !)

De notre correspondant

Cayenne. – La Guyane, région monodépartementale, aura donc été la dernière région à élire le président de son conseil régional. Cela s'est passé le lundi 24 mars, et le président sortant, M. Georges OThily, membre du Parti socialiste guyanais (PSG), a été réélu au premier tour de scrutin. Mais ce résultat n'a pas été acquis sans mal ni sans surprises.

D'abord cette élection n'avait pu avoir lieu le vendredi 21 mars, comme partout ailleurs, parce que le quorum n'avait pas été atteint. Le groupe RPR, conduit par son chef, M. Paulin Bruné, nouveau député du département, avait préféré ne pas siéger. « *Des rumeurs de défection à l'intérieur de notre groupe méritaient d'être contrôlées* », disait alors M. Bruné. La suite devait lui prouver que lesdites rumeurs n'étaient pas infondées.

Divorce confirmé

Les quatre élus de l'Action démocratique guyanaise, dirigée par le docteur André Lecante, ex-membre du PSG, avaient préféré eux aussi prendre un nouveau délai de réflexion. Les quinze élus du PSG, à la recherche d'un suffrage supplémentaire pour obtenir la majorité absolue de seize voix, étaient restés en plan.

On s'attendait donc à un scrutin serré lors de la réunion reportée à ce lundi. Or, surprise, le président sortant recueillait dès le premier tour non seulement les quinze voix de son groupe mais trois suffrages venus « d'ailleurs ». Et comme M. Lecante, qui présentait lui aussi sa candidature, réunissait sur son nom les quatre suffrages de sa propre liste, il était clair que trois des élus de la droite venaient de voter pour le candidat du PSG.

Cette attitude consacrait bel et bien le divorce entre le RPR et l'UDF, qui s'étaient déjà fait concurrence aux législatives. « *Oui, j'ai voté pour Othily, avec lequel j'ai travaillé au bureau du conseil sortant depuis 1983*, admettait ouvertement le délégué local du Parti républicain, M. Jean-Claude Montgenié. *J'ai voté le plan économique et social de la Guyane pour la période de 1985 à 1989 et je veux en voir la fin.* »

M. Joël Joly, le second de liste du candidat malheureux de l'UDF aux législatives, M. Serge Patient, « avouait » lui aussi : « *Il n'y avait pas de candidat RPR en lice* (le RPR et l'UDF avaient, en effet, décidé de s'abstenir), *et Montgenié et moi nous avons choisi Othily contre Lecante car nous voulons continuer à participer au progrès de la Guyane et non pas nous croiser les bras pendant six ans. Nous ne sommes pas des sectaires.* »

Quant au dix-huitième bulletin, il a été offert au PSG par un conseiller élu sur la liste du RPR, M. Léo Turiaf, aussitôt exclu de son groupe. *Foin des idéologies !*

Beau joueur, le Parti socialiste guyanais, fort de cette majorité inattendue, s'est montré généreux avec ses adversaires au moment de la répartition des vice-présidences. Il n'en a gardé que deux pour lui-même, offrant deux sièges au RPR, un à l'autre groupe de gauche, celui de M. Lecante, et un siège à chacun des trois « transfuges » qui avaient bien mérité, n'est-ce pas, de se voir renvoyer l'ascenseur...

Ces péripéties se sont ainsi terminées sur un air de consensus, rendu surtout possible par la disparition du conseil régional des indépendantistes, qui avaient eu trois élus, en mars 1983, sur la liste de l'Union des travailleurs de Guyane (UTG) mais qui n'ont pas pu conserver cette représentation à la suite de querelles intestines.

EDMOND FRÉDÉRIC

Nouvel état-major à la mairie de Paris

A la suite du départ de MM. Camille Cabana et Robert Pandraud, l'état-major de l'Hôtel de Ville de Paris se renouvelle. M. Guy Maillard, cinquante-cinq ans, commissaire de la République des Yvelines, a été nommé secrétaire général de la mairie. Ancien élève de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, il a fait partie du cabinet du préfet de Paris de 1972 à 1975, puis a été directeur de cabinet du préfet de police de 1982 à 1985.

M. Daniel Naftalski, quarante-cinq ans, ancien élève de Saint-Cyr, conseiller technique auprès du secrétariat d'Etat chargé des DOM-TOM de 1978 à 1980, chargé de mission auprès du premier ministre, M. Raymond Barre, en 1980, a été nommé directeur du cabinet du maire. Il était directeur adjoint du cabinet du maire, c'est-à-dire le bras droit de M. Pandraud.

Il sera remplacé à ce poste par M. Louis Granier, quarante-quatre ans, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, chargé de mission auprès de M. Jacques Chirac de 1977 à 1979, puis conseiller technique chargé de la vie associative. Le chef de cabinet du maire sera M. Jean-Eudes Rabut, trente-deux ans, diplômé d'administration publique. M. Rabut était déjà, depuis 1983, chargé de mission puis chef adjoint au cabinet de M. Chirac. Il remplace M. Michel Roussin, qui a suivi M. Chirac à Matignon.

POLITIQUE

LA RÉUNION DU COMITÉ CENTRAL DU PCF

M. Pierre Juquin est mis au ban du parti

La réunion du comité central du PCF s'est achevée, mardi 25 mars, aux environs de minuit, en amplifiant les tendances qui s'étaient dégagées la veille (*le Monde* du 26 mars). « Verrouillage », autosatisfaction, attaques personnelles contre M. Pierre Juquin et interventions critiques très minoritaires ont caractérisé l'ensemble de deux journées de discussions du « parlement communiste » réuni après le résultat catastrophique du parti aux élections législatives du 16 mars. Un membre du comité central résume cette réunion en affirmant que *« la direction travaille vraiment sur une autre planète »*.

Le rapport introductif *« Dans la voie du 25ᵉ congrès, rassembler, agir »* présenté par M. Paul Laurent, membre du bureau politique et secrétaire du comité central, a été adopté à l'unanimité, moins cinq abstentions (MM. Claude Poperen, membre du bureau politique, Pierre Juquin, Marcel Rigout, Félix Damette et Claude Llabres). A l'issue de la seconde journée de débats, la résolution finale présentée par la direction du PCF a recueilli l'unanimité des suffrages, moins une voix contre (M. Juquin) et quatre abstentions (MM. Poperen, Rigout, Damette et Llabres).

Cette résolution *« regrette et désapprouve le comportement de Pierre Juquin au cours de cette campagne* [électorale], *en contradiction avec les règles démocratiques du parti réaffirmées au vingt-cinquième congrès et les efforts de mobilisation pour le vote communiste »*.

L'accusation – *« l'anathème »*, dit un membre d'une direction fédérale – est très claire. L'ancien porte-parole du PCF, écarté de la direction au cours du vingt-cinquième congrès de février 1985, est, ni plus, ni moins, accusé d'activité fractionnelle à l'intérieur du PCF. La fédération de l'Hérault avait déjà donné le ton – elle avait sans doute le feu vert de la Place du Colonel-Fabien – en associant, la semaine dernière (*le Monde* du 22 mars), le nom de Pierre Juquin au mot de *« fractionnisme »*. A n'en pas douter, cette accusation va être ressentie dans certaines franges du parti comme une résurgence des pratiques staliniennes.

Paraphrasant Karl Marx, un membre du comité central confie : *« L'histoire se répète, mais la seconde fois, c'est une bouffonnerie. »* Il est vrai que certaines des vingt-trois interventions – trente-deux autres orateurs ont renoncé à prendre la parole, *« leurs idées ayant déjà été exprimées par d'autres »*, précise *l'Humanité* du 26 mars – ont paru surréalistes. Ainsi Mᵐᵉ Thérèse Hirszberg, responsable des fonctionnaires CGT, a souligné que des sociaux-démocrates avaient infiltré le parti avant 1981. Une partie de ces renégats, a-t-elle expliqué, l'avait déjà quitté – allusion sans doute à M. Henri Fiszbin – mais une autre, a-t-elle insisté, profitant du passage au gouvernement, voulait *« emmener le parti vers la social-démocratie »*. Bien qu'elles aient été *« battues »*, ces forces-là, selon Mᵐᵉ Hirszberg, *« se sont mises en réserve et ont attendu tranquillement le 16 mars »*. Sans doute pour assassiner le parti après les législatives. Conclusion de Mᵐᵉ Hirszberg : *« Il est temps de réagir par tous les moyens et notamment en appliquant nos règles d'organisation »*.

Peut-on dire plus clairement que l'on souhaite l'exclusion de M. Juquin ? Et, dans la foulée, celle de M. Poperen, seul membre du bureau politique à s'être abstenu sur le rapport Laurent et la résolution finale ?

Selon un autre membre du comité central, les anciens ministres, MM. Anicet Le Pors et Jack Ralite, ont fait des *« interventions critiques, mais n'ont pas voulu être mis dans le même sac que Juquin »*. Ils ont donc voté les deux textes. M. Le Pors, ancien secrétaire d'Etat à la fonction publique, a été *« très sarcastique à l'égard de la direction »*. De l'avis d'un de ses camarades du Comité central, il a regretté que le bureau politique *« ne donne ni une bonne ligne ni un centralisme démocratique vivant »*. M. Ralite a fait une analyse critique qualifiée d'*« intéressante »* par quelques membres du comité central. Le philosophe Lucien Sève aurait, lui aussi, fait une intervention qui n'était pas dans la tonalité générale voulue par l'équipe de M. Marchais.

Enfin, M. Jean-Paul Jouary, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Révolution*, aurait indiqué, en substance, qu'il était désolé mais que l'« ensemble de son équipe rédactionnelle était passée à l'ennemi. Il faut rappeler que certains journalistes de *Révolution* ont en effet signé l'appel *« pour un vingt-sixième congrès »* qui n'a aucune chance d'aboutir.

Malgré ce « bétonnage » de la direction, la contestation gagne toutes les couches du parti. Ainsi que le résume le journaliste de FR 3 Michel Naudy, auteur d'un livre intitulé *PCF, le suicide*, *« la seule fraction que je connaisse est celle formée par la direction, qui ignore superbement l'opinion de milliers de militants et se moque d'avoir réduit de moitié l'influence du PCF »*. *« Cette direction*, poursuit-il, *vient de fournir la preuve que son seul objectif était de se maintenir au pouvoir quel qu'en soit le prix. »*

De fait, les signes inquiétants d'une fracture à l'intérieur du parti s'accumulent de jour en jour. Le seul conseiller général communiste du Loir-et-Cher, M. Michel Lhommédé, vient se mettre *« en congé de parti »*, quelque soixante-quinze élus et responsables de l'Aisne réclament un congrès extraordinaire, trois maires communistes du Nord et deux des Yvelines font de même. Pour M. Antoine Martinez, maire de Bédarieux (Hérault) et proche de Pierre Juquin, *« la direction s'enferme dans son ghetto, elle va faire la guerre aux dissidents »*.

Cette apparition de ce que d'aucuns appellent le *« néo-stalinisme »* risque de provoquer un raidissement des positions des contestataires et, plus grave peut-être à treramev, eun e nouvelle hémorragie des militants.

OLIVIER BIFFAUD.

LE RAPPORT DE M. PAUL LAURENT

Contre la « politique Mitterrand-Chirac »

Dans le rapport qu'il a présenté au comité central, M. Paul Laurent rejette sur le Parti socialiste, pour la plus grande part, la responsabilité de l'échec de la gauche et singulièrement de celui du PCF aux élections. Il critique à nouveau la politique menée depuis 1981 et dénonce la *« claire coopération »* qui s'est établie, selon le PCF, entre M. Mitterrand et la majorité de droite.

M. Laurent s'offusque de l'*« attitude de jubilation indécente »* des socialistes depuis le 16 mars et affirme que le PS *« propose un idéal social-démocrate »* qui se résume, selon lui, *« à une politique dite de moindre mal alternant avec la droite ou collaborant avec elle à la direction des affaires du pays »*. Le Parti socialiste, estime-t-il, a préparé l'évolution actuelle de la politique française et s'est installé *« dans une cure d'opposition inspirée de la pratique d'alternance à l'anglaise et à l'américaine »*. M. Laurent dénonce la *« politique Mitterrand-Chirac »*, qui n'est à ses yeux que *« la poursuite de la politique Mitterrand-Fabius »*.

Mais le Parti communiste, selon M. Paul Laurent, fait obstacle aux espérances socialistes. *« L'objectif avoué des partisans du système d'alternance à l'américaine, qui est d'écraser notre parti, n'a pas été et ne sera pas atteint. C'est l'essentiel pour le présent et l'avenir »*, dit-il.

M. Laurent, qui fait constamment référence à la politique définie par le vingt-cinquième congrès du PCF et qui souligne sa *« pleine validité »*, estime que *« le scrutin du 16 mars traduit les premiers résultats, encore faibles certes mais prometteurs, obtenus par le début de la mise en œuvre »* des *« orientations nouvelles »* du Parti communiste. Il enregistre notamment que le PCF a dépassé, en nombre de voix, aux législatives et aux régionales, son score des élections européennes de juin 1984.

OBLIGÉS DE QUITTER L'EXÉCUTIF RÉGIONAL

Les communistes limousins craignent de devoir abandonner d'autres positions locales

De notre correspondant

Limoges. – Image elliptique d'un vieil élu local communiste limousin : *« La ligne du parti depuis dix ans, on dirait un plat de spaghettis. »* Commentaires : *« Le comité central qui se tient actuellement, tout le monde s'énerve là-dessus, mais ce n'est pas vraiment important : c'est un genre de spectacle ; on en connaît déjà le rituel et la fin. Ce qui compte vraiment, ici, c'est ce qui va se passer maintenant sur le terrain ; savoir si la direction du parti est décidée à sacrifier à la lutte contre le PS toutes ses années de progrès durement acquis dans cette région. A cet égard, ce qui vient de se passer au conseil régional m'inquiète beaucoup. »*

Ce qui vient de se passer, c'est l'élection du président et de la direction de l'assemblée régionale, le 21 mars. Le PCF, qui, jusque-là, participait au « gouvernement » du Limousin, y a refusé toute prise de responsabilité et abandonné les vice-présidences qu'il exerçait antérieurement. L'équilibre des forces – sur 41 sièges, 15 au PS, 8 au PCF, 18 à la coalition RPR-UDF – l'a amené, *« pour faire obstacle à la droite »*, au *« soutien sans participation »* d'un exécutif socialiste devenu homogène.

Ce retrait des communistes limousins de l'exécutif régional ne s'est pas fait sans douleur. Il a même fallu la « descente » de M. Pierre Blotin, membre du bureau politique pour imposer ce qui est généralement apparu comme *« un ukase parisien »*, qu'il a fallu respecter, l'épée dans les reins. Le jour du vote, la déclaration d'intention de retrait n'a pas été prononcée par M. Jacques Jouve, élu de la Haute-Vienne, président du groupe communiste au conseil régional ; rédigée par M. Jacques Chaminade, député de la Corrèze, et, semble-t-il, porte-parole du bureau politique dans la situation présente, elle a été lue par M. Jean Combasteil, maire de Tulle, dans le même département. Le clivage interne au PCF suit la frontière entre la Corrèze et le reste de la région. Alors que la fédération de la Haute-Vienne avait été l'une des trois fédérations communistes à repousser le projet de résolution du vingt-cinquième congrès il y a un an, celle de la Corrèze voisine avait été l'une des six à l'adopter à 100 %.

Ressortir les STEN

La situation créée par la position du PCF paraît, d'ailleurs, si incongrue, en Limousin, que la majorité socialiste a laissé la porte ouverte : *« Nous avons droit à dix vice-présidences*, dit M. Robert Savy, le nouveau président de la région, *nous n'en avons attribué que six. Le PCF aura sa place à l'exécutif régional dès qu'il décidera de changer d'avis. »*

Selon un responsable communiste, *« il s'agissait surtout, pour le bureau politique, de marquer le coup en faisant plier la fédération de la Haute-Vienne à cause de sa réputation « rénovatrice »*, car *« cette décision est en contradiction avec ce qui est dit par ailleurs »*. Il sort de sa poche une coupure de *l'Humanité* (24 mars), qui proteste contre la situation dans la région, voisine, du Poitou-Charentes. *« Les élus socialistes ont refusé la concertation avec les élus communistes pour une juste répartition des six postes revenant à la minorité de gauche selon l'application de la proportionnelle »*, écrit le quotidien du PCF.

« Alors, conclut ce responsable, *comment réclamer la concertation lorsque la gauche est minoritaire et la refuser lorsqu'elle est majoritaire ? Et à 100 kilomètres de distance ? Ça fait désordre. »*

La question maintenant posée en Limousin est de savoir si cette politique du retrait va se poursuivre, notamment aux conseils généraux de la Haute-Vienne et de la Creuse, où l'union de la gauche reste la règle. L'argument avancé par la déclaration d'intention du groupe communiste régional est qu'il ne saurait y avoir d'îlots d'union de la gauche et de progrès dans une France de crise et de cohabitation PS-droite. *« Mais, avec un tel argument*, objecte le maire d'une commune rurale, *il ne nous reste plus qu'à abandonner nos positions dans toutes les collectivités locales »*. Or les communistes sont des acteurs omniprésents de la vie régionale.

Conclusion de notre vieil élu local : *« Si tout ce travail et toutes ces avancées, c'est, comme on le juge maintenant, de la collaboration de classe, il faut le dire clairement et nous expliquer aussi, clairement, ce qu'il y a d'autre à faire. »* Clin d'œil final et rigolard, dans ce bastion de la Résistance que fut le Limousin : *« Si le bureau politique pense que les élections, c'est de la comerie et qu'il faut ressortir les Sten (1) qu'il le dise : la mienne est toujours aussi bien graissée qu'elle l'était en 1943. »*

GEORGES CHATAIN.

(1) Pistolet mitrailleur d'origine anglaise, très répandu dans la Résistance.

Les nouveaux députés

Nous publions ci-dessous les biographies de ceux qui siégeront à l'Assemblée nationale en remplacement des députés élus le 16 mars et nommés depuis lors membres du gouvernement.

A

GAUTIER AUDINOT
UDF-PSD (ISÈRE)

M. Gautier Audinot, qui est né le 6 octobre 1957 à Chartres, sera le plus jeune député de l'Assemblée. Il assure depuis 1984 les fonctions de directeur de publication et de président du conseil de surveillance du journal le Dauphiné Libéré. *Mais il préside également plusieurs sociétés rattachées au groupe du DL, notamment les sociétés Sud-Est Media (publicité) et Rhônes-Alpes diffusion (distribution).*

C'est au Figaro, *où son père est lui président du conseil de surveillance, qu'il débuta dans la presse comme attaché de direction (1981-1983). Sa présence sur la liste UDF-RPR manifestement imposée par M. Robert Hersant, avait suscité au cours du deuxième semestre de l'année 1985 remous et appréhensions au sein de l'UDF et du RPR. Le président local du Parti radical valoisien, ancien rédacteur en chef du* Dauphiné libéré, *M. Robert-Jules Laurent, avait d'ailleurs déclaré au moment où M. Carignon s'efforçait de constituer une liste unitaire dans l'Isère pour les élections législatives : «Si M. Audinot s'occupait plus de son journal que de politique, ça irait mieux partout »* (le Monde *du 20 novembre 1985). Les prétentions de celui qu'on surnomme à Grenoble «l'Héritier» irritèrent nombre de responsables et de militants UDF-RPR. Finalement, M. Audinot, qui est membre de l'UDF représentait sur la liste de l'opposition aux législatives les milieux socio professionnels de l'Isère.*

B

PIERRE BAUDIS
UDF (HAUTE-GARONNE)

Né le 11 mai 1916 à Decazeville (Aveyron), M. Pierre Baudis, docteur en droit et diplômé de l'Ecole libre de sciences politiques, ancien administrateur civil au ministère des finances, a siégé à l'Assemblée nationale de 1958 à 1978, date à laquelle il avait été battu. Avant de laisser à son fils Dominique la mairie de Toulouse, qu'il avait dirigée de 1971 à 1983 après y avoir exercé la responsabilité de premier adjoint de 1959 à 1971. M. Pierre Baudis avait siégé au Parlement des Communautés européennes de 1979 à 1984.

JEAN-PIERRE BECHTER
RPR (CORRÈZE)

Né le 10 novembre 1944 à Ussel (Corrèze), M. Jean-Pierre Bechter est sous-préfet hors cadre depuis 1981.

Il a été membre du cabinet de M. Jacques Chirac, successivement secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, ministe délégué chargé des relations avec le Parlement, ministre de l'agriculture pui ministre de l'intérieur (1968-1974). Conseiller municipal puis adjoint au maire de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône) en 1971, il est nommé directeur du cabinet du préfet de la Corrèze en 1974 puis, trois ans plus tard, chef adjoint de cabinet de M. Jacques Chirac à la mairie de Paris. M. Jean-Pierre Bechter a été député de la Corrèze (1ʳᵉ circonscription) de 1978 à 1981. Il est conseiller général du canton de Saint-Privat.

RENÉ BEGUET
RPR (PARIS)

Né le 23 août 1939 à Paris, M. Beguet est titulaire d'un brevet de technicien supérieur et est ingénieur à la Compagnie de signaux et d'entreprises électriques (CSEE). En 1983, M. Beguet est élu conseiller de Paris dans le dix-huitième arrondissement et s'inscrit au groupe Rassemblement pour Paris à l'Hôtel de Ville. Il figurait sur la liste RPR conduite par M. Toubon en mars 1986 en dixième position.

MARIE-THÉRÈSE BOISSEAU
UDF-CDS (ILLE-ET-VILAINE)

Née le 25 août 1940 à Talence (Gironde), Mᵐᵉ Marie-Thérèse Boisseau est maître-assistante à la faculté de médecine et de pharmacie de Rennes. Elle est conseillère municipale de Fougères depuis 1983. Mᵐᵉ Boisseau, qui figurait en cinquième position sur la liste UDF d'Ille-et-Vilaine, siégera à l'assemblée nationale à la suite de l'entrée au gouvernement des deux premiers de liste, MM. Méhaignerie et Madelin.

C

ANTOINE CARRÉ
UDF-PR (LOIRET)

Né le 4 mars 1943 à Fleury-les-Aubrais, M. Antoine Carré est médecin oto-rhino-laryngologiste. Il est maire de Saint-Jean-le-Blanc et conseiller général de ce canton (depuis mars 1982).

PIERRE CHANTELAT
UDF-PR (HAUTE-SAONE)

Né le 20 septembre 1923, pharmacien, M. Pierre Chantelat est maire de Vesoul depuis 1977, président du district urbain de Vesoul, conseiller général de Haute-Saône depuis le 17 mars 1985, premier vice-président du conseil régional de Franche-Comté. Membre du Parti républicain, il est président départemental de l'UDF en Haute-Saône.

Ancien suppléant de M. Pierre Vitter de 1973 à 1978, M. Chantelat avait été député de la première circonscription de Haute-Saône de 1978 à 1981. Ses amis l'ayant dissuadé de se représenter après l'élection de M. Mitterrand, il avait laissé sa place en 1981 à M. Bergelin.

EDOUARD CHAMMOUGON
div. d. (GUADELOUPE)

Agé de quarante-sept ans, M. Edouard Chammougon est un fidèle de Mᵐᵉ Michaux-Chevry. Enseignant de collège, il est maire de Baie-Mahaut depuis 1977 et conseiller général depuis 1979.

DANIEL COLIN
UDF-PR (VAR)

Né le 30 septembre 1933 à Paris, M. Daniel Colin a fait ses études de chirurgien-dentiste à Marseille, avant de s'installer, il y a une vingtaine d'années, à Toulon. Adjoint au maire de cette ville, – depuis 1977, – chargé notamment de la communication et des élections, M. Colin est vice-président du PR du Var et conseiller régional depuis mars 1982.

RENÉ COUANAU
CDS (ILLE-ET-VILAINE)

Né le 10 juillet 1936 à Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), M. René Couanau est inspecteur général de l'administration au ministère de l'éducation nationale. Il est premier adjoint au maire de Saint-Malo depuis mars 1983 et conseiller régional.

RENÉ COUVEINHES
RPR (HÉRAULT)

Né le 16 juin 1925 à Montpellier, fonctionnaire de préfecture, membre de divers cabinets ministériels de 1956 à 1968, M. René Couveinhes est élu, en juin 1968, député (UDR) de l'Hérault (première circonscription). Battu en mars 1973, il entre l'année suivante au Conseil économique et social et est élu maire de La Grande-Motte, fonction dans laquelle il est réélu en mars 1977 et en mars 1983.

Dans les cabinets ministériels

● AGRICULTURE

– Directeur de cabinet : M. GAUTIER-SAUVAGNAC.

M. Denis Gautier-Sauvagnac, inspecteur des finances, a été nommé directeur de cabinet du ministre de l'agriculture, M. François Guillaume.

[Né le 28 mai 1943, marié, trois enfants, M. Denis Gautier-Sauvagnac a été attaché financier à Bruxelles (1972), conseiller pour les affaires économiques et financières (1973), directeur adjoint (1974-1975) puis directeur (de mars 1976 à juin 1978) du cabinet de M. Ortoli, président puis vice-président de la Commission des Communautés européennes. En 1979, il rentre à l'Union laitière normande comme directeur général délégué, puis directeur général (mars 1981). Il abandonne ce poste en juillet 1985 pour se consacrer à une carrière politique. En mars 1978, il avait été élu suppléant (app. RPR) du député de la Manche M. Bizet. Aux dernières législatives, faute d'un arbitrage favorable du RPR en sa faveur, M. Gautier-Sauvagnac s'est présenté, sans succès, sur une liste dissidente divers droite.]

● INDUSTRIE, P et T ET TOURISME

→ Directeur de cabinet : M. Michel de ROSEN.

M. Michel de Rosen a été nommé directeur de cabinet de M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme.

[Né le 18 février 1951, M. Michel de Rosen est diplômé de HEC et de l'ENA et inspecteur des finances. Il a été conseiller au cabinet de MM. Joël Le Theule et Robert Galley, ministre de la défense de septembre 1980 à mai 1981. Il est entré chez Rhône-Poulenc comme directeur général adjoint de la division santé en juillet 1982, puis a été nommé directeur général de la filiale Pharmuka en novembre 1983.]

● P et T

– Directeur de cabinet : M. Dandelot.

M. Marc Dandelot a été nommé directeur de cabinet de M. Gérard Longuet, secrétaire d'Etat aux P et T.

Né le 30 octobre 1948 à Paris, M. Dandelot, élève de l'ENA, est entré au Conseil d'Etat en 1973. Il devient maître des requêtes en 1978. Il est, par ailleurs, chargé de mission auprès du commissariat général du Plan en 1976 puis rapporteur de la commission de la concurrence en 1978. En 1979, M. Dandelot est nommé directeur adjoint du cabinet de Mᵐᵉ Simone Veil, présidente de l'Assemblée des communautés européennes, puis rapporteur au Conseil supérieur de la marine marchande de 1982 à 1984. Il entre à cette date au cabinet de M. Jacques Dondoux, directeur général des télécommunications au ministère des PTT.

● RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Directeur de cabinet : Mᵐᵉ Michèle LEGRAS.

Mᵐᵉ Michèle Legras, conseiller référendaire à la Cour des comptes et directeur des affaires scolaires de la région Ile-de-France, a été nommée directeur du cabinet de M. Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

[Née le 20 janvier 1938 à Paris, Mᵐᵉ Legras est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et ancienne élève de l'Ecole nationale d'administration (1961-1963). Après avoir commencé sa carrière à l'éducation nationale comme administrateur civil, Mᵐᵉ Legras, qui a été membre des conseils d'administration de l'Ecole polytechnique (1974-1979), d'Antenne 2 (1975-1977) et de la RATP (1980-1985), a participé à plusieurs cabinets ministériels. Elle a été notamment la collaboratrice de M. Louis Joxe, puis de M. René Capitant, au ministère de la justice (1967-1968), et de M. Jean-Marcel Jeanneney (1968-1969) avant de travailler avec M. Pierre Billecocq aux secrétariats à l'éducation nationale (1969-1972), à la coopération (1972-1973) et aux transports (1973-1974). Nommée en 1974 conseiller référendaire à la Cour des comptes, elle est, deux ans plus tard, chargée de mission (1976-1977) auprès de M. Raymond Barre, alors premier ministre. En 1977, on lui confie la direction du cabinet de M. Jacques Sourdille, secrétaire d'Etat à la recherche. Elle devient ensuite secrétaire général adjoint du groupe central des villes nouvelles (1979-1980), puis est nommée directeur de cabinet (1980-1981) de M. Christian Beullac, alors ministre de l'éducation nationale.]

● CULTURE ET COMMUNICATION

– Directeur de cabinet : M. Michel BOYON.

M. Michel Boyon, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été nommé directeur du cabinet de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

[Né le 30 avril 1946 à Paris, M. Michel Boyon est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Il est maître des requêtes au Conseil d'Etat depuis 1977. Il a été conseiller technique auprès de M. Michel d'Ornano au ministère de l'industrie et de la recherche (1976-1977) et au ministère de l'environnement et du cadre de vie (1977-1978). Il a été notamment rapporteur adjoint du Conseil d'Etat près le Conseil constitutionnel et commissaire du gouvernement près la Cour supérieure d'arbitrage. Il est d'autre part maître de conférences à l'IEP de Paris et président de Juridial, filiale du groupe C3D de la Caisse des dépôts et consignations, spécialisée dans les banques de données juridiques. Il est le frère de M. Jacques Boyon, conseiller-maître de la Cour des comptes, qui vient d'être élu à nouveau député RPR de l'Ain.]

● JUSTICE

– Directeur de cabinet : M. Jean-François BURGELIN.

M. Jean-François Burgelin, président de chambre à la cour de Paris, a été choisi par M. Albin Chalandon, garde des sceaux, comme directeur de cabinet.

[Né le 17 décembre 1936 à Metz, M. Jean-François Burgelin est diplômé d'études supérieures de droit. Il a été successivement substitut à Nancy (1965) et adjoint du secrétaire (1970), puis secrétaire général (1975) de la première présidence de la cour de Paris. Entre 1976 et 1977, M. Burgelin est directeur de cabinet avec le titre de chargé de mission auprès de M. Paul Dijoud, alors secrétaire d'Etat aux immigrés du premier gouvernement Barre. Il est ensuite pendant dix mois secrétaire du Conseil supérieur de la magistrature. Il est nommé, en février 1978, directeur de l'Ecole nationale de la magistrature, poste dont il sera écarté par M. Robert Badinter en novembre 1981. Nommé alors vice-président à Paris, il y devient président de chambre en juillet 1982. M. Burgelin est membre de l'Association professionnelle des magistrats (droite). Il est le coauteur de *Raison pour la justice* [Lire le compte rendu de ce livre page 12].

à l'Assemblée nationale

D

CHRISTIAN DEMUYNCK
RPR (SEINE-SAINT-DENIS)

Né le 24 juillet 1947 au Perreux-sur-Marne (Val-de-Marne), M. Christian Demuynck est professeur d'éducation physique. Adhérent au RPR en 1982, il est élu conseiller général de Neuilly-Plaisance (Seine-Saint-Denis) en mars 1982 contre le conseiller communiste ; il reprend aussi la mairie au PC en mars 1983. Depuis 1982 M. Demuynck préside l'intergroupe d'opposition au conseil général de Seine-Saint-Denis.

F

JACQUES FÉRON
CNIP (PARIS)

Né le 11 janvier 1912 à Houilles (Yvelines), entré comme agent technique aux usines Chausson (automobiles) en 1935, M. Jacques Féron en devient président-directeur général en 1969 et prend sa retraite en 1978. Après avoir participé à la seconde guerre mondiale, il est, à la Libération, secrétaire général du Parti républicain de la liberté (PRL). Elu en 1947 conseiller municipal de Paris, il préside celui-ci en 1955-1956. Il est élu député indépendant de la Seine en janvier 1956 et réélu en 1958 comme député du huitième arrondissement jusqu'en 1962. En 1978 il est de nouveau élu député (dix-neuvième arrondissement) jusqu'en 1981. En 1983 il est élu conseiller de Paris et maire du dix-neuvième arrondissement. Président de la fédération parisienne du CNIP, M. Féron était en neuvième position sur la liste RPR aux législatives du 16 mars à Paris.

ÉDOUARD FRITCH
RPR
(POLYNÉSIE FRANÇAISE)

Né le 4 janvier 1952 à Papeete, ingénieur, diplômé de l'école spéciale des travaux publics et de l'école d'ingénieurs de la Ville de Paris, M. Edouard Fritch a été ingénieur des travaux à la sous-direction de l'architecture, à Paris, en 1979-1980, avant de devenir en 1980 le chef du service des travaux municipaux de la ville de Pirae, dont le maire est M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique. Il était, depuis juillet 1984, ministre de l'équipement, l'aménagement, l'énergie et les mines dans le gouvernement territorial de la Polynésie française dirigé par M. Flosse.

G

MICHEL GHYSEL
RPR (NORD)

Né le 26 septembre 1926 à Wattrelos, M. Michel Ghysel est médecin et président délégué du centre hospitalier de Roubaix. Conseiller municipal de Roubaix de 1971 à 1977 il est premier adjoint au maire de cette ville depuis les municipales de mars 1983. Il est également conseiller général du canton de Roubaix-Centre depuis 1985.

H

PIERRE-REMY HOUSSIN
RPR (CHARENTE)

Maire de Baignes depuis 1971, conseiller général depuis 1970 et président du conseil général de la Charente depuis 1982, M. Pierre-Rémy Houssin est âgé de cinquante-quatre ans. Candidat aux élections sénatoriales de 1980, M. Pierre-Rémy Houssin, alors suppléant du député M. Francis Hardy, avait obtenu au premier tour le même nombre de voix que le docteur Lacour (UDF). Pour des raisons de tactique électorale, la majorité de l'époque le persuada de se retirer au second tour. M. Pierre-Rémy Houssin est vice-président de la fédération départementale du RPR.

J

ALAIN JACQUOT
RPR (VOSGES)

Né le 18 juin 1932 à Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône), M. Alain Jacquot est chirurgien urologue au centre hospitalier de Neufchâteau. Il est conseiller général du canton de Neufchâteau depuis 1979 et adjoint au maire de cette commune depuis mars 1983.

L

ALAIN LAMASSOURE
UDF-clubs
(PYRÉNÉES-ATLANTIQUES)

Né le 10 février 1944 à Pau, M. Alain Lamassoure est diplômé de l'Institut d'études politiques et de l'Ecole nationale d'administration (promotion Turgot 1966-1968). Auditeur à la Cour des comptes (1968-1971), administrateur au Conseil économique et social, il est successivement conseiller technique au cabinet de M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles (1973-1974) et au cabinet de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances (1974-1976), qu'il suivra au ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire en 1977. Un an plus tard, il devient conseiller technique à la présidence de la République, chargé de l'aménagement du territoire, des collectivités locales, de l'urbanisme, de l'enseignement et de la communication. M. Alain Lamassoure, qui se définit politiquement comme un « converti du 11 mai » (1981), est entré, en 1982, au conseil pour l'avenir de la France créé par M. Giscard d'Estaing qui deux ans plus tard le charge des Clubs Perspectives et réalités avec le titre de délégué général.

M. Alain Lamarousse est conseiller référendaire à la Cour des comptes, membre du Conseil économique et social et maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris.

CLAUDE LORENZINI
RPR (MEUSE)

M. Claude Lorenzini, qui est né le 17 décembre 1939 à Auboué (Meurthe-et-Moselle), est chirurgien à Verdun et responsable du RPR dans cette ville. L'entrée de M. Gérard Longuet au gouvernement lui permet d'exercer son premier mandat électif.

HENRI LOUET
RPR (INDRE)

Né le 29 février 1924 à Heugnes dans l'Indre, M. Henri Louet est officier général en réserve. Résistant dès 1941, il a été nommé, en 1975, directeur général du commissariat de l'air.

Depuis les élections cantonales de mars 1985, il est conseiller général du canton d'Ecueillé. Mais son élection acquise au second tour du scrutin avec une voix d'avance seulement sur le conseiller sortant socialiste, M. Amédée Renault, ancien député, fait actuellement l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat.

(A suivre.)

Nous publions ci-dessous les biographies de députés qui par suite d'une erreur technique ne figuraient pas dans nos pages consacrées aux nouveaux élus, publiées dans nos éditions datées 19, 20 et 21 mars.

A

AYMAR ACHILLE-FOULD
UDF-CDS (GIRONDE)

Né le 17 juillet 1925 à Tarbes (Hautes-Pyrénées) et ancien élève de Navale, M. Aymar Achille-Fould est administrateur de plusieurs sociétés commerciales et il est notamment exploitant viticole en Médoc. A plusieurs reprises, depuis 1962, il a été député (inscrit au groupe du Centre démocratie et progrès) de la Gironde et, depuis 1985, maire de Saint-Laurent-et-Benon. Il a été successivement secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées (1973-1974), auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de l'équipement (1974), avant d'être secrétaire d'Etat aux PTT (1975-1976). Battu aux élections législatives de mars 1978, où il était candidat UDF-radical, M. Aymar Achille-Fould devient président de la mission interministérielle de la mer, et il abandonnera ces fonctions en mai 1981.

G

YVES GUÉNA
RPR (DORDOGNE)

Né le 6 juillet 1922 à Brest (Finistère), ancien élève de l'ENA, M. Yves Guéna entre en 1958 au cabinet de M. Michel Debré, garde des Sceaux, comme conseiller technique puis comme directeur de cabinet, avant de le suivre à Matignon comme directeur adjoint de cabinet et d'être ensuite envoyé en Côte-d'Ivoire comme haut commissaire puis envoyé extraordinaire et plénipotentiaire.

Elu en novembre 1967 député UNR de la première circonscription, de Dordogne, réélu en mars 1967, il est ministre des PTT dans le quatrième cabinet Pompidou (avril 1967-mai 1968). Membre du comité central de l'UDR – comme il l'avait été de l'UNR, – réélu député en juin 1968, il fait partie du cinquième cabinet Pompidou comme ministre de l'information (mai-juillet 1968), puis revient aux PTT pendant près d'un an, dans le cabinet Couve de Murville. En 1969, faute de retrouver son siège de député, il obtient sa réintégration au Conseil d'Etat. L'année suivante, il est élu conseiller général et, en 1971, maire de Périgueux. Il retourne au gouvernement comme ministre des transports (1973-1974), puis comme ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (1er mars-27 mai 1974).

En 1981, il fonde le cercle Périclès et consigne dans un livre, les Cent premier Jours, ses projets pour l'après-Mitterrand.

H

ROBERT HERSANT
UDF (OISE)

Né le 31 janvier 1920 à Vertou (Loire-Atlantique), éditeur de journaux, M. Robert Hersant est élu maire de Ravenel (Oise) en février 1953, conseiller général du canton de Saint-Just-en-Chaussée en avril 1955, député (radical) de l'Oise en janvier 1956. Invalidé par l'Assemblée nationale en avril 1956 en raison de ses activités durant l'Occupation, M. Hersant est réélu en juin de la même année. Réélu député (non inscrit) de l'Oise (troisième circonscription) en novembre 1958, il abandonne la mairie de Ravenel en mars 1959. Réélu député en octobre 1962 (radical), puis en mars 1967 (FGDS), en juin 1968 (PDM) et en mars 1973 (réformateur), élu maire de Liancourt en mars 1971, il est battu aux élections cantonales de septembre 1973 dans le canton de Saint-Just-en-Chaussée, où il avait été réélu constamment depuis 1955. Il renonce au mandat de maire de Liancourt. En mars 1978, M. Hersant est candidat aux élections législatives, investi par le RPR et l'UDF, dans la sixième circonscription des Hauts-de-Seine (Neuilly), où il est devancé, au premier tour, par le député sortant, Mme Florence d'Harcourt (ex-RPR) ; il se retire. En juin 1984, il est élu à l'Assemblée européenne sur la liste UDF-RPR, conduite par Mme Simone Veil.

P

MICHEL PELCHAT
UDF-PR (ESSONNE)

Né le 8 juillet 1935, M. Michel Pelchat est ingénieur au CEA de Saclay. Elu conseiller général du canton de Gif-sur-Yvette en 1976 sous l'étiquette socialiste, il a été réélu en 1979 sans étiquette et en 1985 comme UDF-PR. Depuis 1982, il est vice-président de l'assemblée départementale et, depuis 1983, il siège au conseil municipal de Gif-sur-Yvette.

R

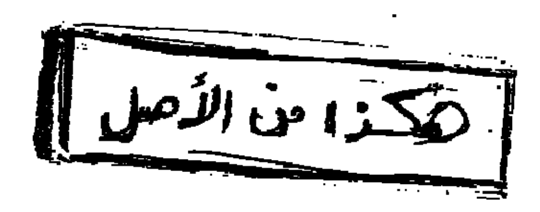
JEAN-PIERRE REVEAU
FN (RHONE)

M. Jean-Pierre Reveau, qui est né le 27 juillet 1932 à Paris, est ingénieur dans la métallurgie. Il ne détenait jusqu'alors aucun mandat électif.

W

GEORGES-PAUL WAGNER
FN (YVELINES)

Né le 26 février 1921 à Paris (12e), M. Georges-Paul Wagner est licencié en lettres et en droit. Inscrit au barreau de Paris en 1946, il défend de nombreux inculpés dans les procès de l'OAS, dont ceux impliqués dans l'attentat du Petit-Clamart. Avocat personnel de M. Jean-Marie Le Pen, il n'est pas membre du Front national, mais participe au Rassemblement national. Son élection à l'Assemblée nationale est le résultat de sa première candidature à une élection politique. Il fut membre du conseil de l'ordre du barreau de Paris de 1970 à 1974, et président de l'Union nationale des avocats.



société

Une équipe de l'Institut Pasteur isole un nouveau virus du Sida

De notre envoyé spécial

Lisbonne. — Le professeur Luc Montagnier (Institut Pasteur de Paris) a révélé, mercredi 26 mars, avoir réussi à isoler un nouveau virus du SIDA. Cette découverte majeure est le fruit d'une collaboration exemplaire établie entre les équipes portugaises et françaises (1). Elle a été annoncée lors d'un symposium scientifique international sur le SIDA, organisé les 25 et 26 mars, à la Fondation Gulbenkian de Lisbonne.

Une découverte majeure et déjà pour l'équipe française un nouvel et important acquis, un coup de chance magistral aussi, comme souvent en matière de recherche scientifique, qui trouve son origine dans les relations priviligiées qu'avait conservées le professeur Maria Odette Santos Ferrera (département de microbiologie, virologie, faculté de pharmacie, université de Lisbonne) avec l'Institut Pasteur de Paris et le professeur Montagnier.

Le nouveau virus a en effet été isolé dans le sang d'un malade actuellement hospitalisé à Lisbonne, et originaire de Guinée-Bissau. « *Au départ, nous ne comprenions pas que ce malade, qui présentait un SIDA, soit négatif vis-à-vis du LAV* », nous a expliqué le professeur Montagnier. En réalité, le malade n'avait jamais été contaminé par le LAV : les chercheurs français détiennent aujourd'hui les preuves scientifiques que ce cas de SIDA n'a pas été induit par le virus LAV mais bien par un virus différent, un nouveau virus, déjà baptisé LAV II (2).

Mieux, ce même LAV II, depuis, a été isolé chez un autre malade d'origine africaine, atteint lui aussi du SIDA. Ainsi que chez plusieurs autres personnes d'origine africaine, apparemment en bonne santé.

Les différences entre le LAV I et le LAV II portent — pour autant qu'on puisse en juger à ce stade des recherches,— à la fois sur l'« enveloppe » du virus et sur les protéines centrales qui composent ce dernier. Pour les chercheurs français,il ne s'agit donc pas là d'une variante (ou « isolat ») du virus jusque-là tenu pour responsable du SIDA.

Cependant, certaines caractéristiques structurales du virus (site antigénique commun avec le LAV I), et ce qu'on sait aujourd'hui du virus apparenté à celui du SIDA, retrouvé chez le singe vert africain, permettent de le classer dans le sous-groupe des rétrovirus, capables de déclencher chez l'homme une destruction partielle et caractéristique des défenses immunitaires.

Le puzzle des origines africaines

La découverte de ce nouveau virus enrichit, en même temps qu'elle le complique, le puzzle des origines africaines du SIDA.

Il y avait d'abord eu, en effet, la découverte par l'équipe du professeur Max Essex (Havard School of public health, de Boston) d'un virus proche de celui du SIDA, isolé chez les singes verts africains vivant en liberté (*le Monde* du 14 novembre 1985).

Il y avait eu ensuite les résultats d'un travail américano-franco-sénégalais, concluant à la possible présence chez des prostituées dakaroises, apparemment indemnes de toute pathologie, d'un virus proche de celui du singe vert (*le Monde* des 24-25 novembre 1985). Que conclure, aujourd'hui, de la découverte chez des malades africains de ce nouveau virus capable de déclencher l'apparition du SIDA ?

En toute rigueur scientifique, rien ou presque. Il convient en effet d'attendre les résultats des travaux de laboratoires actuellement en cours (clonage et séquençage du patrimoine héréditaire de ces virus), tant à Paris qu'à Boston.

Reste que les résultats épidémiologiques et de laboratoires ne cessent, aujourd'hui, de s'accumuler, tendant à conclure à l'origine animale et africaine de l'épidémie internationale de SIDA (plus de 20 000 personnes ont, depuis 1981, été atteintes par la maladie en Occident).

En annonçant, lors d'une réunion scientifique à Lisbonne, la découverte de ce nouveau virus, l'équipe du professeur Luc Montagnier a clairement tenu à associer les chercheurs portugais, sans lesquels le LAV II n'aurait pas été découvert.

L'équipe française a aussi tenu à marquer publiquement que, après avoir été la première au monde à découvrir le virus responsable du SIDA, elle demeurait à la pointe des recherches dans ce domaine, l'un des plus passionnants et des plus prometteurs de la biologie et de la virologie médicales.

JEAN-YVES NAU.

(1) Ce travail a été fait en collaboration avec l'équipe de l'hôpital Claude-Bernard (Dr Brou-Vésiner) et d l'hôpital La Pitié-Salpétrière (Dr Klatzmann).

(2) La commission internationale de nomenclature, après avoir entendu les partisans français de la dénomination LAV et ceux, américains, de l'appellation HTLV III, proposerait, confie-t-on de bonne source, le sigle HIV (Human Immunodeficiency Virus) pour le virus du SIDA.

LA FORMATION DU CABINET DU GARDE DES SCEAUX

Solon place Vendôme

La justice déraisonne ? « *Raison pour la justice* ». C'est le titre du livre que viennent de publier sous le pseudonyme de Solon, trois magistrats, MM. Jean-François Burgelin, Jean-Marie Coulon et Jean Léonnet (1). Livre-programme par anticipation puisque ces magistrats sont aujourd'hui membres du cabinet de M. Albin Chalandon, garde des sceaux, le premier avec le titre de directeur (2).

Solon ? Il « *fut un sage de la Grèce antique (...) Voulant servir l'harmonie dans la cité, il lui donna une constitution libérale* ». Le programme de Solon se veut pour cette raison libéral et sage. Libéral comme il se doit aujourd'hui. Sage comme le dénote le masque du pseudonyme, par souci de réserve et modestie d'auteurs, ce n'est pas si fréquent.

Voici donc MM. Burgelin, Coulon et Léonnet installés place Vendôme auprès d'un ministre venu d'Elf-Aquitaine auquel ils ont beaucoup à apprendre sur les problèmes de justice. Si M. Chalandon a déjà pris le temps de lire Solon, il aura trouvé la réponse à l'une des questions qu'il se pose sûrement : comment changer de politique, donc les hommes, sans donner l'impression d'une chasse aux sorcières ? Réponse de Solon : tout est question de mesure. Vœu pieux de celui-ci : « *La magistrature française doit se tenir et doit être tenue le plus à l'écart possible des aléas politiques du pays.* »

Pronostic plus réaliste (le livre a été écrit avant le changement de majorité) : « *Le garde des sceaux se trouvera dans une situation délicate dans la mesure où une partie de la hiérarchie judiciaire sera occupée par des hommes ayant manifesté leur hostilité aux idées libérales et à la politique pénale voulue par la majorité des Français.* »

Remède préconisé par Solon : « *S'il est normal que les responsables administratifs de haut rang soient mutés en cas de changements importants au sommet de l'Etat, il est, en revanche, injustifiable que ces changements, sauf cas exceptionnels, atteignent les degrés inférieurs.* » A suivre.

Sans doute, Solon ne chérit-il pas M. Robert Badinter ni ceux qui l'ont aidé dans sa tâche, mais il ne regrette pas non plus M. Alain Peyrefitte. Ainsi les deux anciens ministres sont-ils parfois renvoyés dos à dos. A propos du sentiment d'insécurité : « *Nul n'a le droit de l'exploiter politiquement dans un sens ou un autre.* » Solon, lui, plaide pour le pragmatisme et s'afflige que la France ait « *ce génie des querelles d'un autre âge* », loin des « *réalités* », un travers qui a fait, « *par la faute de tous* », de la loi « sécurité et liberté » de M. Peyrefitte « *un cheval de bataille politique* ».

Solon se défie ainsi des dogmes et des idéologues. Il se pose aussi en Janus : une face libérale, une face conservatrice. Tout n'est pas à rejeter dans l'héritage de M. Badinter, semble-t-il penser, encore que celui-ci n'en soit jamais crédité. Bravo pour l'amarrage de la justice française au Conseil de l'Europe grâce à la reconnaissance du droit de recours individuel devant la Commission de Strasbourg ; bravo pour le projet de création de tribunaux de l'application des peines que M. Badinter a, hélas, abandonné en cours de route ; et pour la politique de prévention menée sous la houlette de M. Gilbert Bonnemaison.

Ces nuances dans la réprobation incitent le préfacier, M. Jean-Claude Soyer, infatigable pourfendeur de M. Badinter, à prendre ses distances : « *Je n'approuve pas toutes les affirmations, tous les développements, toutes les suggestions de ce livre.* »

Heureusement pour lui, il y en a d'autres, comme le projet d'instituer une peine de vingt-cinq ans d'emprisonnement pendant laquelle toute libération conditionnelle serait proscrite ; et comme ce plaidoyer, inspiré par la loi « sécurité et liberté », en faveur des peines prévisibles, proportionnelles à la faute commise et effectives, ce qui suppose l'interdiction, « *sauf rare exception* », des réductions de peine.

Le chaudron des prisons

Sur d'autres sujets, le débat a dû être serré entre les trois Solon et ils se montrent circonspects. S'ils soutiennent que le retour de la peine de mort « *ne réglerait pas le problème de la grande délinquance* », ils n'approuvent pas son abolition, mais se gardent aussi de la désapprouver. Ils regrettent la disparition des quartiers de sécurité (les « QHS »), mais ne réclament pas leur rétablissement. Et ils écrivent à propos de feu la Cour de sûreté de l'Etat : « *Sa suppression a été une faute, sa résurrection serait une erreur.* »

La lucidité et les craintes de Solon sont grandes à propos des prisons, ce chaudron qui menace à son tour M. Chalandon : « *Il est évident que la surpopulation carcérale est source d'explosion permanente et risque de poser de graves difficultés aux responsables d'aujourd'hui et de demain* ». Malheureusement, manque de place ou ignorance, et dans ce cas louable discrétion, les prisons sont, en dehors de quelques remarques, absentes de ce livre. Solon préfère y traiter de questions de cours pour étudiants comme la nécessaire unification des juridictions administratives et judicaires ou affirmer sa prétention à « *tordre le cou aux idées de Michel Foucault* ».

Solon est davantage à son affaire lorsqu'il évoque « *l'inflation des détentions provisoires* », selon lui, « *l'échec le plus grave* » de M. Badinter, et quand il déclare : « *C'est le contenu même de l'instruction qui est en cause. Il doit être vidé de son caractère socio-éducatif excessif. A quoi sert d'interroger vingt instituteurs sur le comportement d'un criminel au bout de plusieurs années ? Le juge doit connaître les affaires les plus graves. Il doit être débarrassé des procédures abusives et des affaires délictuelles peu importantes qui appartiennent au domaine de la comparution immédiate.* » Autrement dit, il faut recourir davantage aux « flagrants délits » qui évitent l'ouverture d'une instruction. La filiation avec M. Peyrefitte est cette fois encore manifeste.

Les autres réflexions de Solon relèvent davantage de l'inévitable et parfois essentielle « cuisine interne ». Un brin d'utopie, quelques emprunts doctrinaux ici et là, et MM. Burgelin, Coulon et Léonnet se prennent à rêver d'« *une véritable autorité de justice indépendante, échappant au contrôle du gouvernemental* ». Un état de droit où le ministre de la justice « *n'aurait plus de raison d'être !* ». Au travail.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Solon, *Raison pour la justice*. Editions Dalloz, 1986, 220 p., 108 F.

(2) Lire page 10, la biographie de M. Burgelin. M. Léonnet est chargé des affaires civiles et M. Coulon des services judiciaires.

SPORTS

LE NOUVEAU SECRÉTAIRE D'ÉTAT PRÉSENTE SA POLITIQUE

Les priorités de M. Bergelin

Deux urgences : le soutien des candidatures de la Savoie et de Paris à l'organisation des Jeux olympiques de 1992 et la préparation des Jeux de Séoul. Cinq priorités : aménagement des rythmes scolaires ; formation des cadres ; réforme de la médecine des sports ; décentralisation et rayonnement international. Telles sont les grandes lignes de l'action inscrite dans le cadre d'une politique sportive libérale, que M. Christian Bergelin, successeur de M. Alain Calmat, a présentées aux responsables sportifs réunis, le 25 mars à Paris, pour l'assemblée générale du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Un discours qui a été reçu par les dirigeants de fédérations.

Au lendemain des élections du 16 mars, M. Christian Bergelin n'était pas favori au poste de secrétaire d'État chargé de la jeunesse et des sports. Toutefois, l'expérience accumulée depuis quatre ans, à la tête de la commission nationale spécialisée du RPR, lui a permis de trouver le ton juste face aux dirigeants sportifs.

« *Je me donne pour mission de rassembler autour du sport le maximum de Français, sans esprit partisan* », est en effet le genre de déclaration que les responsables fédéraux, qui ont dans l'ensemble, le cœur plutôt à droite, aiment à entendre. Tout comme cette autre profession de foi, lancée après « *cinq ans de dirigisme socialiste* » : « *Le rôle du ministre des sports ne sera pas d'exercer je ne sais quelle tutelle sur le mouvement sportif, mais d'être à ses côtés, et au sein du gouvernement, celui qui défend ses préoccupations et mobilise les énergies.* » M. Bergelin n'a « *aucunement l'intention de s'immiscer dans la vie interne des fédérations* ».

En revanche, il a des idées précises sur le rôle des pouvoirs publics qui « *doivent conserver leurs compétences naturelles* ».

Pour tracer la nouvelle frontière entre les rôles respectifs de ses partenaires obligés, c'est-à-dire esquisser la politique qui sera la sienne, le secrétaire d'Etat va « *confier à un groupe de travail le soin d'engager une réflexion sur un projet de fondation nationale du sport français* ». « *En bout de course*, a-t-il précisé, *il n'est pas utopique de concevoir que le mouvement sportif gère lui-même des ressources importantes, l'Etat contrôlant la régularité du système.* »

C'est dans ce cadre que M. Bergelin veut « *s'attaquer à deux urgences, et agir selon cinq priorités* ».

Première urgence : les candidatures de Paris et de la Savoie à l'organisation des JO de 1992 qui, si elles aboutissent, « *constituent une urgence fantastique pour le développement du sport en France* » (voir l'encadré).

Deuxième urgence : la préparation olympique pour les Jeux de Séoul. Estimant que son prédécesseur a mal évalué cet objectif, M. Bergelin a annoncé la désignation dans les prochains jours d'un patron pour la préparation olympique, à la fois « *meneur d'hommes, rassembleur et technicien, ayant l'expérience du haut niveau* ».

Parallèlement, sur le plan médical, « *il faudra nous doter des moyens nécessaires pour mieux assurer le suivi biologique de l'environnement, sans jamais sortir du cadre de l'éthique* ».

La formation des cadres

Viennent ensuite les priorités dont l'aménagement des rythmes scolaires : « *Un nouveau découpage de la semaine et de l'année de travail permettra à l'enfant de pratiquer plus de sport dans le cadre scolaire, et surtout extrascolaire.* » La formation des cadres : « *Il incombera toujours à l'Etat de garantir les qualifications.* » Mais le mouvement sportif pourrait « *devenir responsable du recrutement et de la saisie des cadres techniques, avec les moyens financiers correspondants* ».

La médecine des sports : une réorganisation de l'enseignement et de la structure de cette discipline sera nécessaire, pour « *élargir la couverture médicale de la pyramide sportive* ».

La décentralisation : il faudra clarifier les tâches de l'Etat et des différentes collectivités territoriales en matière d'équipement. Les textes sur la décentralisation ne faisant pas allusion au domaine sportif.

Le rayonnement de la France : face à un champ d'intervention international très large, les dirigeants sportifs seront « *encouragés à prendre le maximum de responsabilités dans les fédérations et organismes mondiaux* ».

Comment mener à bien une telle politique ? « *J'hérite d'une situation financière peu favorable* », a noté M. Bergelin, qui avait évalué, avant les élections, à 4 milliards de francs la diminution des ressources publiques dans le sport, depuis 1981. Il s'est engagé à maintenir au moins à leur niveau actuel la part des crédits sportifs dans les dépenses publiques.

En outre, il a demandé aux présidents des fédérations de l'« *aider à sauvegarder le pourcentage réservé aux sports, sur les enjeux du Loto sportif* ».

Faisant allusion à l'attribution de subventions (30 millions sur trois ans) à l'écurie automobile de Guy Ligier, proche du président Mitterrand, il a précisé : « *Le Fonds national pour le développement du sport (FNDS) a été créé pour venir en aide surtout aux clubs et aux fédérations. Cette vocation sera respectée.* »

ALAIN GIRAUDO.

Paris et la Savoie

Le fait de la France présente deux candidatures à l'organisation des Jeux olympiques de 1992 (Paris pour les jeux d'été, la Savoie pour les jeux d'hiver) ne doit pas être considéré comme un handicap pour l'une ou l'autre, a dit en substance M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat chargé des sports : « *Ne faisons pas d'une compétition internationale une affaire franco-française.* »

Cet appel, lancé au moment où le comité de candidature de Paris engage une vaste opération pour séduire l'opinion internationale, a pour but d'atténuer la concurrence entre les deux candidatures, qui tend à s'exacerber alors que le choix du Comité international olympique (CIO) se rapproche (17 octobre).

Outre les éléments du dossier de la capitale portant sur les transports, la sécurité, les communications, les installations sportives et la prise en charge des frais des délégations étrangères, M. Alain Danet, président du comité de candidature de Paris, met en avant le fait que la capitale n'a pas besoin des Jeux pour assurer sa renommée, mais que l'olympisme a besoin de Paris pour redorer son blason.

« *Ces deux candidatures concourent chacune dans leur catégories. Elles ne se ressemblent pas car les Jeux d'été ne sont pas comparables aux Jeux d'hiver. Le seul choix qui reste à faire est celui du CIO. En ce qui nous concerne, nous poursuivrons jusqu'au bout notre démarche* », a déclaré M. Michel Barnier, le député de la Savoie qui préside la candidature d'Albertville, en remettant son dossier au président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

LA BOXE THAIE FAIT MOUCHE

Cinq mille spectateurs — asiatiques et européens — ont assisté, le 24 mars, au Palais des sports de la porte de Versailles à une rencontre de boxe thaïe qui a ouvert la porte du championnat du monde au Français Philippe Cantamessi.

Tempête de décibels sous le dôme du Palais des sports. Sur le ring, le Thaïlandais Fhaoutaï, numéro trois mondial de boxe thaïe, et son challenger français, Cantamessi. Enjeu pour ces deux hommes de vingt-cinq ans, pesant entre 58 et 59 kilos : la qualification pour un prochain championnat du monde. Enjeu pour les organisateurs : promouvoir en France un sport violent et mal connu.

Dans l'odeur de baume du tigre dont s'enduisent les pugilistes, le combat commence. Selon un rituel antique, les adversaires, la tête ceinte du *mongkonk*, un bandeau à pompons, dansent le *ramway* en hommage à leurs professeurs et en tentant de s'impressionner au son d'une musique lancinante. L'assaut proprement dit débute ensuite. Pieds, genoux, poings, coudes, tous les coups sont permis ou presque. Fhaoutaï se sert moins de ses poings. Il va au tapis. Cantamessi est déclaré vainqueur. Les deux hommes se félicitent.

Vue en France comme un avatar du combat de rue, la boxe thaïe a redoré son blason. Avant le combat vedette, le « beur » Benattia et l'Antillais Nikiema avaient imposé leur jeu. Quant au Thaïlandaise Fhadang, il avait dévoilé les subtilités de cet art martial en terrassant le Français Maillot.

D. R.

● HOCKEY SUR GLACE : *championnats du monde B.* — Pour son quatrième match, mardi 25 mars à Eindhoven (Pays-Bas), l'équipe de France a subi sa troisième défaite contre la Yougoslavie (6-5) qui compromet ses chances de maintien dans le groupe B.

A AUVERS-SUR-OISE, UN DES CENTRES DE LA LUTTE CONTRE KHOMEINY

Incidents entre opposants iraniens, partisans et adversaires de M. Radjavi

Plusieurs incidents se sont produits entre des ressortissants iraniens à Auvers-sur-Oise (Val-d'Oise), mardi 25 mars, vers 18 heures. Une dizaine d'étudiants iraniens, membres de l'Organisation des guérilleros fedayins du peuple d'Iran, étaient venus distribuer sur la place de la mairie des tracts hostiles à M. Massoud Radjavi, chef des Modjahédines du peuple, organisation de résistance à Khomeiny dont le quartier général se trouve à Auvers-sur-Oise depuis cinq ans.

Une douzaine de partisans de M. Radjavi, équipés de caméras et d'appareils photographiques, se sont heurtés aux fedayins. La gendarmerie locale a interpellé plusieurs personnes.

Dans leurs tracts, les étudiants se réclamant des Fedais accusaient M. Radjavi *« de se pouvoir remplacer Khomeiny qu'après avoir anéanti toutes les organisations qui défendent les intérêts du peuple iranien... L'écart existant entre les discours de Radjavi et ses actes correspond à l'écart existant entre le mensonge et la vérité »*. A cela, le bureau de presse de M. Radjavi a répondu : *« Les guérilleros fedais sont infiltrés par des agents de Khomeiny dans le seul but de déstabiliser Massoud Radjavi. »*

Secrets modjahédines

Qui sont ces Moudjahidins, dirigeant de leur exil à Auvers-sur-Oise une résistance à Khomeiny ? Une énigme pour leur voisinage, un enjeu diplomatique et politique pour les autorités françaises... et, de fait, un groupe qui mène aussi des activités clandestines.

Auvers-sur-Oise (Val-d'Oise). – Non loin de l'église peinte par Van Gogh se tapit le bunker d'un autre monde. Au fond d'une ruelle bardée de barrières, siège le quartier général des Moudjahidins du peuple (OMPI), mouvement « progressiste islamique » iranien de résistance à Khomeiny, comme hier au chah. Sa direction, assure un fonctionnaire local, est *« considérée comme un gouvernement provisoire et traitée comme tel »*.

Gendarmes et gardes privés veillent le long des grilles du QG et sur son parking bourré de voitures. Que se passe-t-il derrière les murs du bâtiment ? Le voisinage s'interroge. Il épie ce va-et-vient de visiteurs, parfois de haut rang. Le bastion si farouchement gardé ne risque-t-il pas l'attaque de commandos khomeinistes ? Une peur diffuse règne dans le voisinage.

En fait, le QG d'Auvers abrite seulement des bureaux. Les communes avoisinantes accueillent, elles, les militants et leurs alliés. Pour la seule région de l'Oise proche d'Auvers, une centaine d'Iraniens auraient élu domicile dans une dizaine de communes, protégés par le statut de réfugié. En transit temporaire, une autre centaine d'exilés y séjourneraient. Quelques riches Iraniens, qui se présentent comme des hommes d'affaires, se sont portés locataires de pavillons et d'appartements où logent ces réfugiés ordinaires, qui n'auraient pas les moyens de souscrire un bail. Ces hommes d'affaires ont même acheté des demeures. Ainsi à Méru, à Saint-Crépin et récemment à Troissereux. Dans cette dernière localité, l'un d'entre eux vient d'acheter, comptant et pour un montant de 1 300 000 francs, une maison qui pourrait accueillir une cinquantaine de personnes. Les travaux d'aménagement vont bon train ; de nombreuses lignes téléphoniques ont été sollicitées auprès des PTT. Bien implantée, la petite communauté iranienne de l'Oise cherche-t-elle à s'agrandir ? Les gens des alentours se posent la question.

Ailleurs, dans le Val-d'Oise et les Yvelines notamment, la situation est analogue (1). Cela provoque une certaine inquiétude. On se souvient du délire qui naquit, en septembre 1985, à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), lorsque quelques Iraniens cherchèrent à s'y installer. Le supposé blockhaus se révéla rapidement une baudruche et les craintes non fondées.

Quoi qu'il en soit, de l'avis d'observateurs sérieux, les exilés iraniens du Val-d'Oise ou d'ailleurs sont d'abord des gens tranquilles. Parmi eux, l'OMPI en revendique une quarantaine au titre de membres. D'autres seraient des sympathisants selon l'expression consacrée, et d'autres encore de simples isolés. Concernant ses propres rangs, l'organisation donne des consignes précises pour la bonne conduite sur le sol français. Elle édite, à cet effet, diverses brochures pour les nouveaux arrivants.

Le centre logistique de l'agit-prop

Le QG d'Auvers-sur-Oise est né en juillet 1981. L'avion qui, en pleine nuit, amena de Téhéran à Paris M. Bani Sadr, ex-président de la République, en fuite, transportait aussi son allié d'alors, M. Massoud Radjavi, le dirigeant des Moudjahidins. Un des frères de ce dernier, cardiologue installé en France depuis longtemps, mit à la disposition des deux hommes sa maison de campagne d'Auvers. Spacieuse, entourée d'un grand jardin, facile à évacuer...

La demeure fut rapidement équipée d'un matériel de communication très moderne nécessaire au fonctionnement du QG. M. Radjavi est le chef politique et militaire de l'OMPI. D'Auvers, il dirige la résistance de son mouvement à l'imam Khomeiny, installé à 6 000 kilomètres de là. Si le terrain « militaire » est en Iran, l'action diplomatique se mène partout ailleurs. Le QG d'Auvers est devenu le centre logistique qui anime l'agit-prop menée en France et en Europe. Certes, *Iran-Libération*, l'hebdomadaire en langue française de l'Association des étudiants iraniens (sympathisants des Moudjahidins) n'est pas fabriqué à Auvers. Mais la direction de l'OMPI leur fournit textes et informations.

De même, les dizaines d'opposants qui font signer des pétitions anti-Khomeiny aux sorties du métro parisien ne logent pas à Auvers. Mais comment nier leurs liens avec le QG ?

L'OMPI, elle-même, fonctionne selon les règles du centralisme démocratique. Le dévouement aveugle à l'organisation semble la règle, si l'on en croit le témoignage d'un ancien membre, publié dans la revues *Peuples méditerranéens*, nº 29, octobre-décembre 1984 (2). Selon certaines estimations, les exilés iraniens de l'OMPI seraient environ un millier en France. Ils logent dans ces habitations retenues sous le nom de leurs sympathisanst. Ils forment une communauté nourrie et contrôlée par l'organisation. Ils séjournent un temps et circulent beaucoup.

Des graffitis aux colis piégés

Participent-ils à des actions, ponctuelles ou non, en Iran ? Les journaux officiels de Téhéran font état, pour 1984, de 320 actes divers, des graffitis aux colis piégés, attribués aussi bien à des gens sur place qu'aux commandos qui entrent, agissent et ressortent. Mais, de France, il est impossible d'apprécier la réalité, sur le terrain iranien, de l'OMPI. Ses membres reçoivent de l'argent. En 1984, les frais mensuels pour un couple se montaient à 6 000 F. Ainsi les dépenses annuelles de l'organisation en France atteindraient 86 700 000 F. C'est ce que, dans une lettre datée du 16 septembre 1984 et adressée à M. Radjavi, écrivait M. Yakoubi, un des fondateurs du mouvement, qui prit ensuite ses distances.

L'organisation délivre, elle-même, les certificats de mariage. Elle organise des cours de fârsi pour les enfants : ainsi ces derniers, scolarisés en France, apprennent aussi leur langue maternelle. L'organisation lance régulièrement des manifestations – tous frais payés selon certains témoignages – qui groupent ses supporters venus de divers pays. Les quatre mille personnes prises en charge en Europe et aux Etats-Unis par l'organisation, selon M. Yakoubi déjà cité, coûtent de l'argent. Selon l'OMPI, ces fonds viennent de collectes et de dons consentis par de riches commerçants. Ainsi par un télex daté du 31 janvier 1986, l'OMPI annonce-t-elle *« l'aide financière de 15 millions de francs par un des hommes d'affaires renommé du Bazar de Téhéran ». « La section des finances de l'OMPI a fait part à cet homme d'affaires ainsi qu'aux autres commerçants du Bazar qui ont soutenu financièrement la résistance, de la gratitude de M. Radjavi pour leur patriotisme. L'identité de ce commerçant ne sera pas rendue publique pour le moment pour des considérations de sécurité. »*

Le rôle de l'Irak

D'autres sources iraniennes avancent une explication différente. Le gouvernement irakien aiderait l'OMPI. Le 9 janvier 1983, à Auvers-sur-Oise, se sont rencontrés MM. Tareh Azziz, vice-premier ministre irakien, et Massoud Radjavi, dirigeant de l'OMPI. Ils ont signé un communiqué commun qui consacre l'alliance de l'organisation avec l'Irak et souligne leur volonté de mettre fin à la guerre après la chute de Komeiny.

Ce geste de M. Radjavi a suscité de nombreuses « réserves », c'est un euphémisme. De ce moment date, entre autres ruptures, le divorce entre M. Radjavi et M. Bani Sadr. De là viennent également les rumeurs selon lesquelles l'Irak aiderait l'OMPI. Quoi qu'il en soit, M. Radjavi a perdu des amis. Ses ex-partisans affirment que, désormais, le Conseil national de la résistance (CNR) ne regroupe plus guère que la sensibilité OPMI : *« La constitution d'un seul front large et unitaire de la résistance est devenue un rêve. »*

DANIELLE ROUARD.

(1) Environ quarante mille Iraniens séjournaient en France fin 1984. Parmi eux, trois mille treize étaient inscrits au titre de réfugié sur les registres de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides).

(2) Dans un tract rédigé le 6 février 1986 à Londres et diffusé en Europe, un groupe qui conteste l'organisation des Moudjadhidins dénonce la répression interne à l'organisation. *« Dans la ville de Kahriz en Irak, la clique de Radjavi a créé un camp où près de sept cent cinquante membres ou sympathisants des Moudjahidins qui s'opposaient à la direction opportuniste sont emprisonnés. »*

Culte de la personnalité ?

Pour franchir l'ultime grille ouvrant l'accès au « QG » des Moudjahidins à Auvers-sur-Oise (Oise), chacun – membre ou visiteur – doit présenter ses papiers et passer par une cabine de détection et de fouille qui n'a rien à envier au contrôle d'un aéroport. A quelques pas, une vaste tente abrite le Musée des martyrs de la révolution. Lettres écrites sur du papier de toilette, bracelets d'or et tuniques ayant appartenu à certains des cinquante mille martyrs de Khomeiny...

Après la visite du musée, projection d'un film vidéo : deux mille hommes en armes exécutent des manœuvres. Ce sont, dit le commentateur de l'OMPI, des Moudjahidins s'entraînant au Kurdistan. Fin du film : des soldats en rangs forment, vus d'avion, les noms de Massoud et de Maryam, les époux Radjavi codirigeants de l'Organisation.

La rencontre avec ces leaders se passe dans un salon sobre où ronronne un magnétophone, et en présence de trois autres personnes. M. Radjavi expose son analyse de la situation en Iran et retrace les principales phases de la résistance des Moudjahidins à Khomeiny. En substance, effondrement économique, mépris de la femme, exaspération populaire contre l'effort de guerre et l'enrôlement des enfants. La lutte pour le renversement du régime se mène d'abord en Iran, sur le terrain. Elle a ses succès. Elle a réussi une brèche dans le mur de la répression ; elle sera victorieuse, et si ce n'est pas demain, bientôt assurément. Dans son exposé, M. Radjavi sait être convaincant.

Mais comment comprendre la « nouvelle étape » largement commentée par l'Organisation ? Celle-ci a commencé par la nomination de Maryam, en mars 1985, à la codirection. Elle a continué, le 20 juin 1985, par le mariage de Maryam et de Massoud. Le ton devient grandiloquent pour qualifier cet événement « historique » : le mariage est présenté comme une « révolution idéologique ».

Les textes émanant de l'organisation elle-même, et particulièrement ceux figurant dans son hebdomadaire interne *Moudjahid*, explicitent le sens donné à ce mariage, approuvé à l'unanimité par le bureau politique mais qui a surpris quelques militants. *« Nous n'avions jamais fait l'éloge des personnalités »*, écrit l'un d'eux. Mais l'hésitation a été de courte durée... Un médecin responsable d'un centre de soins publie dans *Moudjahid*, *« un rapport sur les effets de la révolution interne dans la guérison de certaines maladies nerveuses »* (1). *« Depuis l'avènement de cette révolution* (le mariage), constate-t-il, *les statistiques le prouvent. Nous n'avons plus aucun malade souffrant de troubles psychosomatiques, et nous n'utilisons plus aucun tranquillisant, comme si tous ces malades s'étaient trouvés face à une transformation fondamentale. »* Et le médecin de citer *« le cas d'une malade atteinte d'épilepsie depuis seize ans qui prenait jusqu'à dix-sept comprimés par jour. Mais cette même patiente arrêta brusquement son traitement le 20 juin 1985* (au moment des noces de Massoud et de Maryam). *Depuis elle se porte parfaitement bien. »* D'autres guérisons de troubles gastriques et de douleurs dans le dos se sont également produites, selon ce médecin.

Ces récits ne dissipent guère le mystère. En quoi le fameux mariage ouvre-t-il la « révolution idéologique » ? Dans une lettre au *Moudjahid*, un militant donne une des clefs du « secret ». Il a douté. *« Mais qui pourrait résister à un tel amour et ne pas faire votre éloge ?*, écrit-il à ses codirigeants. *Cet amour est celui même que, au début de l'ère islamique, les fidèles de Mohamad* [Mohamet] *ont découvert. L'islam de Mohamad renaît, c'est la voix de l'envoyé de Dieu qui sort de vos gorges. »*

L'Organisation des Moudjahidins se réclame du chiisme. Cette branche de l'islam attend, selon la tradition, la venue du douzième imam caché. *« La voix de l'envoyé de Dieu »* est-elle celle de Massoud Radjavi ? C'est ce que semble croire le militant cité ci-dessus.

En revanche, si le public français s'en tient à *Iran-Libération*, hebdomadaire publié en français, il en reste à une autre vision du mouvement de résistance. Pourquoi ce double langage qui donne à l'OMPI un air de secte ? L'accentuation de ce phénomène se produit au moment où l'efficacité de cette résistance sur le terrain est la plus controversée.

D. R.

(1) Ce rapport a été repris, en janvier 1986, par les quotidiens de Téhéran sous le titre de « La nouvelle révolution devrait concourir pour le prix Nobel de médecine ».

Quatre jeunes meurtriers à Caen

POUR QUELQUES MILLIERS DE FRANCS

(De notre correspondante)

Caen. – Quatre jeune gens ont reconnu, mardi 25 mars, être les auteurs d'un double meurtre commis à Caen samedi dernier. François Coste, André Gennerat, son frère Jean-Pierre et un mineur, tous de la région, ont tué à coups de baïonnette M. et Mme Manuel Ribeiro, cinquante et quarante-sept ans, un couple qui vivait sur son bateau, au port de plaisance. Après avoir cambriolé le *Christine*, les quatre hommes ont voulu « effacer les traces » de leur forfait. Ils ont été déférés au parquet et écroués.

Les meurtriers ont l'âge des quatre enfants de M. et Mme Ribeiro. Deux d'entre eux sortaient à peine de prison. Interpellés lundi alors qu'ils rôdaient sur les quais, ils ont avoué presque naturellement. Calmement. Froidement. S'ils ont tué, c'était pour voler. Un butin dérisoire : quelques milliers de francs, des bijoux sans valeur marchande. Mais qu'importe. Les témoins sont là, gênants. Il faut les supprimer. Une logique qui n'explique pas l'acharnement des assassins sur leurs victimes.

Bâillonnés, ligotés, M. et Mme Ribeiro sont frappés à coups de baïonnette, puis tués. C'est le plus jeune de la bande qui tient l'arme. Les trois autres, imperturbables, assistent au meurtre. Ils ne sont ni ivres ni drogués. Des garçons qui voulaient simplement « faire un coup ». Ils auront même l'audace de revenir sur le bateau chercher des clés de voiture pour continuer leur virée nocturne. A leurs pieds, deux corps couverts de sang.

Au bassin Saint-Pierre, la tristesse a succédé à la colère. Quai Cafarelli, on connaissait bien Manuel et Maria Ribeiro. Ils avaient un appartement en ville où logaient leurs enfants. Contremaître d'une entreprise caennaise du bâtiment, Manuel Ribeiro avait lui-même construit son bateau. Lui et sa femme gardaient la nationalité portugaise pour retourner au pays, à *Guimares*, finir leurs jours, mais quatre assassins ont croisé leur chemin, et le *Christine* n'a plus de capitaine.

PASCALE MONNIER.

EN BREF

● *Un incendie dans un hôtel de Pigalle : trois morts.* – Trois personnes sont mortes, une autre a été gravement brûlée et neuf ont été légèrement intoxiquées lors d'un incendie qui a ravagé, dans la soirée du mardi 25 mars, un hôtel – le Trinité Palace – situé 41, rue Pigalle à Paris (9e). Deux des trois personnes décédées sont des touristes allemands.

Selon les premiers éléments de l'enquête, l'origine du sinistre serait accidentelle. Il aurait été provoqué par une cigarette mal éteinte, dans une chambre située au deuxième étage de l'établissement.

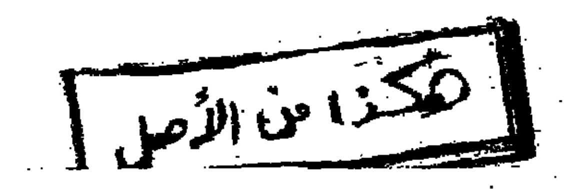
● *Quatre morts à la suite de l'effondrement d'une plate-forme de forage.* – Quatre ouvriers sont morts mardi matin 25 mars à la suite de l'effondrement d'une plate-forme de forage en construction sur la zone industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Ces quatre employés appartenaient à la CFEM (Compagnie française d'entreprises métalliques), l'une des plus importantes entreprises françaises de construction de plates-formes.

● *Ouverture d'une information contre X dans l'affaire du cargo de Cherbourg.* – Sur la plainte de M. Paul Quilès, ancien ministre de la défense, le parquet du tribunal de Paris a ouvert une information contre X pour infraction aux articles 12, 13 et 24 du décret-loi du 18 avril 1939 réglementant les conditions d'exportation des matériels de guerre. Confiée à M. Michel Legrand, juge d'instruction, cette information a pour objet de rechercher dans quelles conditions ont été chargés dans le port de Cherbourg, à bord d'un cargo, le 7 janvier dernier, 20 000 obus de 155 mm, d'une valeur de 35 200 000 francs. Ces obus d'artillerie, fournis par la société Luchaire et destinés officiellement au Brésil, auraient en réalité été exportés vers l'Iran.

● *Un gang de braconniers démantelé.* – Les membres d'un véritable gang de destructeurs d'animaux protégés, composé de chasseurs, de gardes-chasses, de braconniers, d'armuriers et de taxidermistes viennent d'être sévèrement condamnés dans la Sarthe. Près de deux cents personnes avaient été interpellées voici quelques années, et après une longue instruction douze ont été traduites en justice. Un taxidermiste qui empaillait les animaux (on a trouvé chez lui, parmi d'autres espèces, 26 rapaces et 6 pingouins) a été condamné à 20 000 francs d'amende, un armurier à 15 000 francs d'amende et leurs comparses à des peines variant entre 8 000 et 2 000 francs d'amende.

Les trois associations de protection de la nature qui étaient partie civile au procès ont reçu 60 000 francs de dommages et intérêts.





Le « lycée du futur » de M. Monory

Câblé, ouvert aux entreprises, l'établissement que fait construire M. Monory dans le « Parc du Futur » de Poitiers pourrait bien préfigurer ses choix éducatifs.

LOUDUN a écarquillé les yeux jeudi dernier en apprenant que M. René Monory, son maire depuis vingt-sept ans, venait d'hériter du portefeuille piégé de l'éducation nationale par la grâce de la cohabitation. Certes, le paisible chef-lieu de la Vienne (huit mille cinq cents habitants), jumelé avec Ouagadougou, avait déjà fait don de son premier citoyen à la Vᵉ République. Deux fois ministre sous MM. Barre et Giscard d'Estaing, M. le sénateur maire avait symbolisé l'ascension du « petit garagiste de Loudun » jusqu'au sommet de l'Etat où il avait acquis l'image de père tranquille de l'actionnariat populaire, défenseur du petit épargnant et de l'industrie française réunis. Depuis lors, l'obsession du « bon sens » en politique ne l'avait pas quitté. *« Pour remettre la France dans le bon sens*, écrivait-il, en 1983, *il faut éviter de chercher midi à 14 heures »* (1).

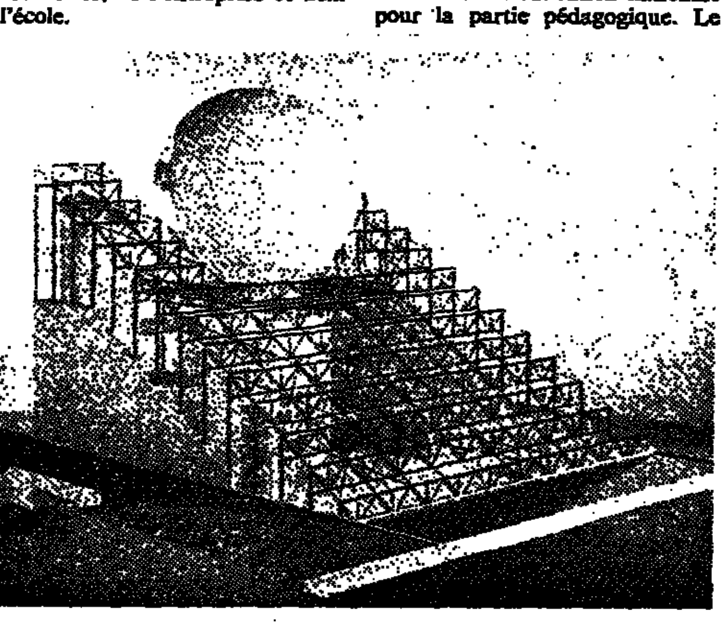
Mais l'éducation nationale, pourquoi ? En bon maire, M. Monory avait bien obtenu la reconstruction en dur du lycée technique de sa ville et la fermeture des étages supérieurs, dangereux, de son collège de type Pailleron, remplacé par une belle bâtisse aux tuiles roses. Rien de très surprenant pour un élu aux multiples responsabilités et soutiens, soucieux de sa popularité. Mais les Loudunais, pas plus que tous les habitants de la Vienne, département dirigé par M. Monory depuis un quart de siècle, et plus largement ceux de la région Poitou-Charentes dont il était président depuis 1985, ne pouvaient ignorer sa récente mais irrésistible passion pour les problèmes de formation.

« L'imaginatique »

Dès 1983, avant l'arrivée de M. Chevènement rue de Grenelle, il proclame la nécessité d'imprégner le système scolaire des innovations technologiques, d'y faire souffler l'esprit d'entreprise, et déplore la représentation vieillotte du monde économique dans les manuels scolaires. Sous son impulsion, le département de la Vienne passe, avec un an d'avance, dans l'ère de l'informatique éducative en installant dès la rentrée 1984 des micro-ordinateurs dans les maternelles et les écoles élémentaires, même rurales. Pour « vendre » cette modernisation, qui plait aux parents d'élèves, il invente même un curieux mot, *« l'imaginatique »*, alliance de l'imagination et de l'informatique, qu'il veut évidemment « mettre au pouvoir » dans les collèges du Poitou. Singulière conversion pour un homme qui se vantait, il y a peu, de ne jamais utiliser de calculatrice électronique, sachant faire de tête *« n'importe quelle multiplication de quatre chiffres par trois »* (1); lorsqu'il était commerçant. Le futur ministre de l'éducation ne rêve que de claviers d'ordinateurs, d'écrans cathodiques et de magnétoscopes à parsemer dans des écoles préparant aux « métiers du futur ».

Au moment où M. Monory prend les rênes du système éducatif, le songe futuriste commence à sortir de terre. A 8 kilomètres au nord de Poitiers, entre autoroute et nationale, son *« Parc du Futur »*, croisement à la mode poitevine de Disneyland et de la Silicon Valley, devrait éclipser l'image terne du département de la Vienne, pour l'ériger en terre d'attraction tournée vers l'an 2000.

Monument symbole de cette vitrine du futur, le Futuroscope, avec sa sphère de 17 mètres de diamètre, contrepoint de la Géode des socialistes, est déjà visible sur le site et vient même de servir d'arrière-plan aux affiches électorales des amis de M. Monory. Le Tour de France doit même y faire étape le 13 juillet prochain. D'autres bâtiments aux lignes futuristes, financés par le département et ses entreprises, devraient accueillir, dès 1987, en attendant une vaste zone industrielle, toute une série d'équipements spectaculaires : la *« Galaxie du futur »*, reconstituant la vie au vingt et unième siècle, le Kinemax, qui offrira *« le plus grand écran d'Europe »*, tandis qu'un *« institut international de l'innovation »*, célébrera la symbiose de la recherche, de l'entreprise et de... l'école.



D.R.

Le Parc du Futur aura, en effet, aussi son lycée-pilote, dont le projet pédagogique, défini par les services du rectorat de Poitiers et approuvé il y a quelques mois par M. Chevènement, cadre parfaitement avec les conceptions de son successeur. Premier établissement de l'ère de la décentralisation, le « lycée du futur » aura été conçu en fonction des desiderata de la région Poitou-Charentes, de son schéma prévisionnel des formations et de ses perspectives d'emplois. Il accueillera quatre cents élèves, préparant des baccalauréats classiques et technologiques. Pas de programme spécifique dans ce lycée, que M. Monory promet *« entièrement câblé »*, mais une injection massive de technologies nouvelles sous la forme d'initiation au traitement de textes et d'utilisation de l'enseignement assisté par ordinateur, sur du matériel fourni par les entreprises implantées sur place. Ces quelques innovations de contenu, encore très floues, ne doivent pas cacher plusieurs orientations essentielles qui risquent de déclencher une belle colère chez les syndicats d'enseignants.

Des formateurs extérieurs (ingénieurs, universitaires, chefs d'entreprise) aussureront une partie des cours à côté d'enseignants qui auront été eux-mêmes recrutés sur la base d'une adhésion à un projet définissant, selon le recteur, le *« caractère propre »* de l'établissement, qui pratiquera indifféremment les formations initiale et continue. Une série d'options (l'une d'elles incluant la « sensibilisation à la notion de production ») sera proposée aux élèves qui géreront leur cursus à leur rythme, et négocieront leur projet professionnel avec un tuteur, enseignant ou formateur extérieur. Ces lycéens du futur pourront poursuivre au même endroit des études supérieures dans les domaines de l'image et de la communication.

Premier grincement

M. Gabriel Bianciotto, le recteur de l'académie de Poitiers nommé par M. Chevènement, se félicite du travail fructueux mené en collaboration, sur ce projet, avec le « président Monory », qui a, selon lui, fait entièrement confiance à l'éducation nationale pour la partie pédagogique. Le recteur rejette fermement les accusations d'élitisme portées localement par les syndicats de la FEN contre le « lycée du futur », dont les structures, disent-ils, ne leur ont jamais été présentées. Le lycée-pilote devrait comporter autant de sections de seconde que de terminale, pour éviter toute évasion par l'échec. Chaque élève y donnerait le meilleur de lui-même dans chaque matière, grâce à un système souple de contrôle des connaissances. Son recrutement sera essentiellement local, mais il accueillera aussi des élèves hors secteur, venus de toute la région qui le finance, décentralisation oblige.

Reste qu'avec ses quatre cents élèves choyés, ses formations « câblées », aussi alléchantes qu'imprécises, ouvrant sur des professions prestigieuses mais indéfinies, le « lycée du futur » risque de faire l'effet d'un mince rayon de soleil dans le ciel gris de la pénurie scolaire du Poitou-Charente. L'académie n'est pas fière de son avant-dernier rang pour le taux de bacheliers, et se prépare à une rentrée critique dans des lycées pleins à craquer, en particulier à Poitiers, où le projet de construction d'un nouvel établissement de mille élèves, moins coûteux que le « lycée du futur » (53,6 millions de francs), piétine depuis des années pour des questions d'acquisition foncière. M. Monory lui-même a promis de créer six mille places dans les lycées de sa région d'ici à 1990, comme pour tenir les promesses de son prédécesseur.

Mais l'intense publicité orchestrée autour du Futuroscope agace les militants de la FEN, animée dans le département par le courant proche des communistes. Les initiatives de M. Monory s'adressent, selon eux, au grand public et illustrent les risques d'une décentralisation trop poussée, facteur de démagogie et de démantèlement du service public. *« L'informatique est un créneau à prendre pour les politiques, mais n'a jamais suffi à moderniser l'école »* estime M. Alain Goudard, professeur au lycée de Loudun et responsable syndical qui s'indigne : *« Dans certaines écoles du département, il y a des ordinateurs à un bout, et des w.-c. à la turque dans une cabane qui prend l'eau à l'autre bout »*.

M. Michel Veylit, secrétaire départemental adjoint et membre du bureau national de la FEN, voit en M. Monory un *« homme bien placé pour faire la politique éducative souhaitée par le patronat »*, un autoritaire que certains de ces concitoyens surnomment *« le shérif »*. Il en viendrait presque à regretter M. Chevènement qui, certes, *« a préparé le terrain pour la droite avec son discours élitiste »*, mais qui *« lui, au moins, est fils d'insituteur »*. La nomination du nouveau ministre, jeudi 20 mars, a été accueillie dans son propre département par une grève des instituteurs du SNI contre les suppressions de postes décidées sous M. Chevènement. Hasard du calendrier revendicatif, mais aussi premier grincement symbolique de la cohabitation à l'éducation nationale.

PHILIPPPE BERNARD.

(1) Dans *Combat pour le bon sens* publié en 1983 chez Albin-Michel.

Le nouveau ministre veut poursuivre les orientations de M. Chevènement

S'entretenant avec les journalistes après la cérémonie de passation de pouvoirs avec M. Jean-Pierre Chevènement, le nouveau ministre de l'éducation nationale, M. René Monory, a indiqué qu'il avait l'intention d'inscrire son action dans la continuité. *« Je suis là pour faire avancer les choses*, a-t-il déclaré. *Je suis assez d'accord avec la plupart des orientations de mon prédécesseur. Je n'entends pas revenir sur ce qui me convient. Il n'y aura pas de réforme Monory. »*

Le ministre a particulièrement insisté sur l'augmentation du pourcentage de jeunes accédant au niveau du baccalauréat. *« Loin de critiquer cette politique, je veux l'amplifier, car la démographie n'attend pas, ni la concurrence internationale. »*

Interrogé sur l'abrogation de la loi Savary sur l'enseignement supérieur — prévue dans la plate-forme de gouvernement RPR-UDF — et sur la loi régissant les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé, M. Monory a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de *« rallumer des guerres »*. *« Les choses avancent plus par le dialogue et la psychologie que par la législation »*, a-t-il affirmé à propos de l'aide à l'enseignement privé.

Il estime que sa tâche la plus urgente est la préparation de la rentrée. *« Cela dépend du budget pour lequel j'espère qu'une certaine priorité sera donnée à l'éducation. Mais je connais les contraintes budgétaires, je suis passé aux finances. »*

Pour l'immédiat, M. Monory va s'attacher à *« faire l'inventaire du fonctionnement de la maison »* et constituer son cabinet *« sans précipitation »*. *« Ayant passé quatre ans déjà au gouvernement, je suis moins fébrile que certains, mais conscient de l'ampleur de la tâche. »*

PRIX LITTÉRAIRES

Les populistes du technique

CRÉÉ en 1931, son premier lauréat fut le romancier Eugène Dabit. Puis, après avoir couronné quelques écrivains célèbres, comme Jules Romains en 1932, Henri Troyat en 1935, Jean-Paul Sartre en 1940, René Fallet en 1950 et Bernard Clavel en 1962, le Prix populiste est *tombé*, pour diverses raisons, en désuétude.

En 1984, il est remis sur les rails, grâce à la ténacité de son président, l'homme de lettres Paul Morelle (romancier et ancien journaliste au « Monde des Livres »), natif de l'Oise et y résidant, qui a eu l'excellente idée de le décentraliser à Beauvais, où la remise du prix aura lieu le 19 avril.

« Avant la Seconde Guerre, le roman populiste, c'était le bon bourgeois qui, pour se donner bonne conscience, se penchait sur le peuple, explique Paul Morelle. *Depuis quelques années, la littérature est désengagée. Il faut la réintégrer dans le quotidien. Elle se doit de parler de choses concrètes, de l'environnement immédiat : le chômage, l'immigration... »*

Pour montrer que ce prix littéraire était bien ancré dans la réalité, Paul Morelle et Michèle Renard-Ehrahrt, professeur de français au lycée technique Paul-Langevin de Beauvais, ont invité des adolescents de classes de CAP et de BEP à laisser libre cours à leur imaginaire et leur créativité. Ces élèves ont écrit et réalisé huit films vidéo, vingt bandes dessinées, cinq photo-montages et huit nouvelles qui seront présentés le vendredi 18 avril, la veille de la remise du prix.

« Je ne leur ai pas demandé d'écrire des histoires populistes. Mon but, c'était de leur redonner envie de parler aux adultes, et de leur permettre de parler sans qu'on les censure... », précise Michèle Renard-Ehrahrt. *« Ils ont écrit ce qu'ils ont voulu. »*

Quand on demande à Allouache Hamid, quinze ans, élève en première année de BEP électromécanique, ce qu'est le roman populiste, il esquisse une moue interrogative. Lui, ce qu'il aime, ce sont les romans à suspense. Mais cela ne l'a pas empêché de créer le synopsis d'une des vidéos, qui met en scène quatorze danseurs et acteurs (tous élèves du lycée Paul-Langevin). L'histoire se passe dans un bowling. Une bande en rencontre une autre. Une bagarre éclate qui se termine par... un ballet.

Fresi, dix-sept ans, élève du même lycée, a, lui aussi, conçu une vidéo, qu'il a appelée *Histoire passagère*. Elle raconte les émotions de Sandrine, adorable zonarde, follement amoureuse, qui, un beau matin, surprend une intruse dans la chambre de son copain. Tout se terminera bien : l'intruse n'était que la sœur du petit ami.

Toutes les créations ne sont pas aussi morales. Exemple, cette nouvelle écrite par un élève de quinze ans, qui la raconte en ces termes : *« Un môme a très fort envie d'une mobylette. Il en vole une. Le propriétaire lui casse la figure. Les parents prennent pitié, s'attendrissent, rendent l'engin à la victime et achètent un cyclomoteur neuf à leur progéniture... »*

Conflits de générations, zones, violences, problèmes amoureux... Les élèves du lycée Paul-Langevin ont décrit crûment la réalité. C'est bien l'essence même du roman populiste. Même si Allouache et Fresi connaissent mieux Manchette et Daeninckx que Dabit et Lemonnier.

PHILIPPE LACOCHE.

PÉDAGOGIE

Bordeaux : les « sixième » à l'usine

Que connaissent les « petits de sixième » du monde de l'entreprise ? Pas grand-chose. Et lorsque leurs grands aînés de troisième quittent le collège, ils en sont souvent au même point. Pire, les quelques visites d'entreprises qu'ils auront réalisées dans l'année n'auront souvent fait que renforcer leurs préjugés. C'est sur cette constatation, forgée au cours de plusieurs années de contacts avec le milieu scolaire, que le service formation de l'usine Ford-France à Blanquefort, près de Bordeaux, a élaboré un programme original d'initiation à l'entreprise.

L'affaire vient de se concrétiser par la signature d'une convention avec l'ONISEP (1) reposant sur la collaboration de techniciens de Ford et d'enseignants de trois collèges de la région (Edouard-Vaillant à Bordeaux, Capeyron à Mérignac et le collège de Blanquefort) travaillant ensemble pour la préparation des sessions. De la sixième à la quatrième, les élèves bénéficieront d'environ quatre demi-journées de l'année scolaire dans l'entreprise ou dans l'établissement. En troisième, ils effectueront un stage d'une semaine en entreprise. Pour cette première année, il s'agit encore d'une expérience, limitée à la sixième, comme le confirment MM. F. Andréani, délégué régional de l'ONISEP, et F. Delestre, chef du service de formation de Ford. Le programme a été conçu en trois étapes : découverte de la notion de besoins (illustrée par la présentation de deux voitures, une Ford année 30 et un dernier modèle) ; puis concept d'échange, transformation de la matière et valeur ajoutée ; enfin définition du métier (illustrée par un certain nombre de travaux effectués dans l'usine). L'an prochain, les élèves de cinquième se familiariseront avec les technologies nouvelles. En quatrième, ils aborderont la notion de dimension interne et externe, l'entreprise et la productivité, afin qu'en troisième les visites ne prennent plus l'allure de circuits touristiques pour collégiens en goguette.

L'ONISEP intervient au titre d'observateur, d'analyste, de conseiller. Il publiera dès le mois de juin un document livrant une première analyse. Déjà d'autres entreprises se sont déclarées intéressées, comme la SEP (Société européenne de propulsion) de Saint-Médard-en-Jalles.

Mais M. Andréani souhaite d'abord faire le bilan de cette première expérience avec Ford, avant de l'étendre à d'autres.

PIERRE CHERRUAU.

(1) ONISEP : Office national d'information sur les enseignements et les professions.

Hérouville : cours sur Minitel

Donner des moyens informatiques aux enfants à l'école, c'est bien, leur permettre de poursuivre le travail à la maison avec des ordinateurs, c'est encore mieux. A partir de cette réflexion, l'Association pour le développement de l'électronique en Basse-Normandie (ADEBANOR) vient d'imaginer une application originale du plan « Informatique pour tous ».

Grâce au Minitel, les élèves d'une classe de seconde du lycée Allende d'Hérouville et de trois classes de l'école primaire Malfilatre vont pouvoir être reliés à l'ordinateur central de leur établissement. Le développement d'un axe télématique permet aux élèves de terminer chez eux des travaux commencés dans la journée, d'accéder à des banques de données et de répéter des exercices.

Dans un avenir proche, les promoteurs de cette initiative espèrent étendre l'expérience en diffusant des informations générales concernant la vie des classes et de l'établissement.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

LES PASSIONS CONTRARIÉES DE MERYL STREEP DANS LES CAMAIEUX DE SYDNEY POLLACK


D.R.

C'EST le plus beau safari photo de l'année. *Out of Africa*, de Sydney Pollack, plaira. Il contient tous les ingrédients nécessaires au dépaysement du spectateur rendu frileux par un hiver assez rigoureux : la chaleur des sentiments et le soleil d'un continent. Tourné près de Nairobi, avec dix mille figurants et des lions importés de Californie, totalisant onze nominations aux oscars, le film, inspiré du récit autobiographique de l'écrivain danois Isak Dinesen, démontre en deux heures quarante et une minutes que la colonisation avait du bon, que les babouins n'aiment pas Mozart, que la syphilis ça n'arrive pas qu'aux autres, que Robert Redford n'a rien perdu de son charme, ni Meryl Streep de son éclat.

Abandonnée par son fiancé, la jeune Karen Dinesen (Isak sera son prénom de plume) se résigne à épouser le frère de celui-ci, le baron Bior Blixen. Elle sera comtesse, mais ne parviendra pas à rendre son mari fidèle, ni courageux. Au Kenya, où ils s'installent en 1914, elle veut élever des vaches ; il plante du café. Il est lâche et contrariant. Au moment où elle commence à s'attacher à lui, à désirer qu'il lui fasse un enfant, il lui transmet le « mal français ». Arrivée en Afrique avec des préjugés, du courage, et une pendule à coucou, Karen Blixen tombe bientôt amoureuse du pays qui l'entoure, puis d'un pionnier qui l'arpente, le chasseur d'ivoire Denys Finch Hatton.

Malgré tous ses efforts, la valeureuse fleur des fjords ne parviendra pas à passer le licou du mariage au blond coureur de savane. Il mourra. Elle vivra. Avec ses souvenirs brûlants, de retour sous son climat froid. Et en 1937 paraîtra son livre, qui commence ainsi : *« I had a farm in Africa... »* Aussi évocateur et affectif, aussi simple et définitif que *« la marquise sortit à cinq heures »*, pour nous.

Ce n'est pas la première fois que l'exploration des années africaines de Karen Blixen tente les cinéastes. Orson Welles flirta avec l'idée d'une adaptation ; David Lean, Nicolas Roeg aussi. Découragés, semble-t-il, par le peu de péripéties narratives contenues dans ce grand voyage intérieur — la baronne attend en effet beaucoup, que le café pousse, que la pluie tombe, que son amant revienne, — ils renoncèrent. Sydney Pollack, aidé par le scénariste Kurt Luedtke, ne s'est pas découragé. Il a réussi son pari. Ou presque.

Son film s'ouvre sur un paysage de rêve, et la voix de son interprète de rêve embrumée d'un brin d'accent inventé, irréprochablement septentrional, s'élève : *« I had a farm in Africa... »*. A partir de là, on ne saura jamais que l'héroïne est écrivain, ce qui est un bien (on ne la verra pas noircir des pages sous la véranda). Mais ce qui est aussi un mal. Car la vision idéaliste, idéalisée de Karen Blixen, sa vision débranchée des réalités de cette Terre, nous parvient sans l'alibi irréfutable de l'écriture, comme une histoire vécue — et non « revécue ». On peut donc s'irriter de voir des Noirs si confiants, si dociles, des lions si bien élevés, des misères si photogéniques, des maladies vénériennes si discrètes. Cette histoire de passions ratées et d'échecs surmontés, cette histoire forte et triste, nous parvient dans un somptueux camaïeu de beige sable, d'ocre roux, de sépia subtil, comme atténuée, estompée, filmée à travers une moustiquaire.

Même si l'on préfère un Sydney Pollack moins distingué, plus brutal dans sa description des laissés-pour-compte du bonheur (*On achève bien les chevaux, le Cavalier électrique)*, il n'en demeure pas moins que l'on éprouve à la projection d'*Out of Africa* un plaisir esthétique intense. Et que l'on est heureux de retrouver Robert Redford (vivant sa sixième aventure avec Pollack), la ridule ravageuse, un peu distant et presque fragile, comme Gary Cooper lorsque le train eut sifflé trois fois. Le personnage falot du baron Blixen est interprété avec beaucoup de vigueur par Klaus Maria Brandauer. Quant à Meryl Streep...

Dès qu'elle investit un rôle *(Kramer contre Kramer, le choix de Sophie, Plenty...)*, elle le mate, le dompte, le dévore, frémissante ogresse, décourageante de perfection. Expressive au plus haut point, elle est Karen Blixen, jusqu'à la jugulaire de son casque colonial.

Meryl Streep ? Sublime, forcément sublime...

DANIÈLE HEYMANN.

"Out of Africa"

Meryl Streep, Robert Redford, Klaus Maria Brandauer font revivre la romance triste de Karen Blixen. Elle écrivait pour fuir la prison du Danemark, son pays natal. Elle aimait l'Afrique. Elle avait une ferme au Kenya. En ce temps-là, les colons anglais y menaient joyeuse vie. Le film de Sydney Pollack fait pour les oscars, (onze nominations sept confirmations) donne envie d'aller photographier les paysages.

KAREN BLIXEN, L'AUTEUR

«*AH ! si seulement, au lieu de monter à bord de ce maudit bateau, j'avais pris à Anvers le train pour Paris et j'étais allée acheter des journaux afin de les vendre dans les rues !* », écrit Karen Blixen à son frère Thomas dans une immense lettre (« *Si quelqu'un te voit ouvrir ceci, tu n'auras qu'à dire que c'est un manuscrit !* »), en 1926, à son retour en Afrique, après un voyage au Danemark dans sa famille. Elle a quarante ans, son divorce vient d'être prononcé, elle n'a encore rien fait de sa vie. Rien d'autre que de quitter la « prison » danoise — comme disait Hamlet — pour se marier, devenir baronne, et partir *« dans quelque lointain pays aux perspectives encore vierges »*.

Voilà le sujet de *la Ferme africaine*, qu'elle publiera en 1937 (et du film *Out of Africa*, qui reprend le titre original du livre), cette époque charnière d'une existence mouvementée, si peu traditionnelle pour une femme de sa classe au début du vingtième siècle... Existence pour laquelle s'est passionnée l'Américaine Judith Thurman, qui a effectué pendant douze ans des recherches minutieuses, tant au Danemark qu'au Kenya, pour faire sortir de l'ombre l'œuvre et la vie de la mystérieuse baronne Blixen, la *« grande dame des lettres danoises »*, qui avait voulu échapper à la prison du Nord (et y revenir).

Elle était née Karen Christentze Dinesen, dans la vieille maison familiale entre Copenhague et Elseneur, le 17 avril 1885. Sa famille l'appelait « Tanne », diminutif qu'elle détestait et qui venait de sa prononciation enfantine de Karen. Par son mariage avec un cousin suédois, elle devint baronne Blixen-Finecke. Ses amis d'Afrique la nommaient Tania. Sur sa tombe, elle avait fait graver Karen Blixen... Toute sa vie, elle aima raconter des contes qu'elle inventait et, quand elle se mit à écrire, elle accumula les pseudonymes : Osceola pour ses premiers contes, à vingt ans, puis Isak (« Celui qui rit ») Dinesen en 1934 pour son premier livre, écrit en anglais, *Sept contes gothiques*, qui la rendit immédiatement célèbre, et même Pierre Andrézel, un nom français, pour un livre de commande, son seul roman, *les Voies de la vengeance*, paru en 1944. Au Danemark, c'était la « Baronessen », à laquelle on s'adressait toujours à la troisième personne, selon l'usage féodal.

Il faut se reporter près d'un siècle en arrière dans une famille de propriétaires terriens et d'aristocrates pour comprendre quelle fut l'éducation de Tanne, dans une société où les filles étaient élevées pour être mariées et où il était impensable qu'elles puissent avoir à gagner leur vie ; elle-même condamnera souvent, par la suite, ce système qui avait pu « *pratiquement laisser en friche* [ses] *capacités et* [qui la] *livra à la charité ou à la prostitution* ». Comme ses sœurs, Tanne est éduquée à la maison par des tantes, des gouvernantes et de vieilles institutrices à la retraite qui l'ennuient. A huit ans, elle témoigne déjà d'une imagination exubérante et écrit des contes.

Karen Dinesen a à peine dix ans quand son père se pend, laissant sa veuve avec cinq enfants en bas âge ; lui-même avait publié sous le pseudonyme de Boganis les *Lettres d'un chasseur*, qui comptent toujours parmi les classiques du genre au Danemark. Toute sa vie, l'insupportable tragédie du suicide du père la hanta, et elle devint obsédée par l'idée que son père continuait à vivre en elle, et que ses idéaux ne pourraient survivre qu'à travers elle (« *Je ne sais point où tu demeures, esprit que j'aime. Mais ne me laisse pas seule. Si ton esprit séjourne encore parfois sur la terre, où tu aimas et souffris, fasse qu'il demeure avec moi, moi qui t'aime* », écrit-elle à quinze ans).

NICOLE ZAND.

(Lire la suite page 16.)

LA BELLE SOCIÉTÉ DU KENYA

TANT mieux si le Kenya d'hier fait vendre celui d'aujourd'hui. Et va pour *la Ferme africaine — Out of Africa* — si, au sortir des salles obscures, il prend envie à des milliers de spectateurs, en mal de romance, de se lancer sur les traces de Karen Blixen, venue, au début du siècle, jouer ici les Marie-Antoinette.

Pas question de faire la fine bouche lorsqu'on s'est mis en tête d'accueillir un million de touristes — quatre cent mille en 1984 — dans les années à venir. Tous les moyens sont bons pour atteindre cet objectif. Qu'importe donc, aux yeux des autorités kényanes, si les caméras de Sydney Pollack donnent de leur pays une image « rétro » qui, à travers les langueurs et les songeries d'une femme de lettres danoise, restitue les charmes discrets de l'époque coloniale.

Toujours ça de pris : 6 millions de dollars dépensés sur place pendant le tournage et, à l'avenir, un gros « plus » pour la promotion touristique du pays. Le producteur américain — Universal Pictures — s'est, en tout cas, promis de ne pas renouveler pareille expérience au Kenya, les autorités locales, *« par manque d'intérêt »*, lui ayant rendu la vie impossible. Quoi qu'il en soit, il s'est défendu d'avoir financé une œuvre cinématographique sujette à caution. *« Karen Blixen était une femme très indépendante d'esprit qui a gardé ses distances vis-à-vis du système colonial*, assure-t-il. *S'il en avait été autrement, nous n'aurions pas réalisé ce film. »*

Ce n'est pas l'avis du romancier Ngugi Wa Thiong'o, qui reproche à l'auteur de *la Ferme africaine* de présenter son pays comme une vaste terre à rêveries érotiques où *« les amants blancs apparaissent sous les traits de jeunes dieux et les serviteurs noirs de bêtes de somme »*. Karen Blixen avait fui une vie trop sage et sans relief pour donner libre cours à sa nature plutôt fantasque et aventureuse, dans un cadre qui se prêtait à merveille à toutes sortes de défoulements. Plaisanterie à la mode autour des années 20 : *« Etes vous marié ou habitez-vous au Kenya ? »*

Autrement plus « piquante », si l'on s'en tient à cet aspect des choses, fut l'histoire de ces aristocrates britanniques, désœuvrés mais argentés, qui débarquèrent au Kenya, au cours des années 20, pour y faire la fête. Altitude, alcool et adultère : ces sybarites s'installèrent dans le massif des Aberdares, dans ce que l'on appelait alors — et pour cause — *« la vallée heureuse » (happy valley)*.

Josslyn Hay, vingt et unième comte d'Erroll, y menait la danse et fit tourner la tête de plus d'une femme mariée. Le 24 janvier 1941, on le retrouva, au volant de sa Buick, une balle dans la tête. Soupçonné du crime, Sir Jock Broughton, le mari de sa dernière conquête, Diana — aujourd'hui, lady Delamere, — fut acquitté, et l'affaire en resta là. Le livre existe — *White Mischief* — qui tente d'éclaircir cette énigme. Ceux qui auraient souhaité en tirer un film y ont, pour le moment, prudemment renoncé.

Ce monde-là, Karen Blixen ne le fréquentait pas. Et pas davantage celui des vrais pionniers qui avaient mis pied à terre au Kenya une bonne dizaine d'années avant qu'elle-même n'y débarque. Epoque des chars à bœufs puis du chemin de fer, qui vit la première vague des émigrants, venue de Grande-Bretagne mais aussi du Canada, d'Australie et d'Afrique du Sud, commencer, ici, une nouvelle vie à partir de rien, sous la tente et dans des huttes.

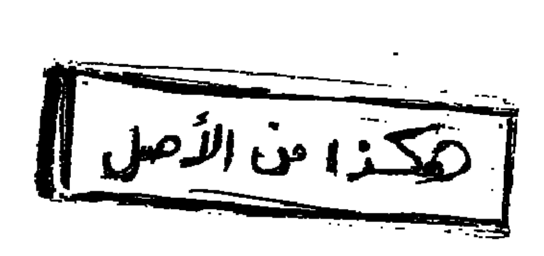
Les choses ont déjà pris une bonne tournure lorsque la nouvelliste danoise découvre le Kenya, alors sous protectorat britannique. Signe qui ne trompe pas : elle arrive à Nairobi la semaine où s'ouvre le célèbre Muthaiga Club, haut lieu de rendez-vous de la société blanche, que l'on surnommera bientôt *« le Moulin rouge de l'Afrique »*. Golf, polo, tennis : les distractions ne manquaient pas. Le premier match de cricket avait été joué dès 1899 ; l'année suivante était créé l'East Africa Turf Club...

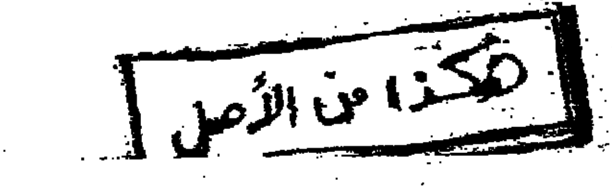
Terrain conquis, les émigrants s'installent pour de bon, construisent en dur des maisons de style, des « cottages ». Ils recréent, peu à peu, leur univers : au sol, les tapis persans chassent les peaux de zèbre et, au mur, les tableaux de famille remplacent les armes à feu. En 1911, tous comptes faits, les fermiers kényans auront dépensé 23 000 livres en instruments agricoles, mais 30 000 livres en diverses boissons alcoolisées...

Le Kenya accède, en 1920, au statut de colonie de la Couronne, et les émigrants disposent d'un Conseil législatif pour faire entendre leurs voix. C'est alors que, malgré les réserves exprimées à Londres, s'ébauche dans leurs esprits l'ambition de bâtir, sur ces hautes terres, *« le paradis de l'homme blanc »*. Pour écarter toute idée de mixité, ils en viennent à créer un Comité de vigilance.

JACQUES DE BARRIN.







L'art contemporain est à la mode, présent sur tous les fronts. Beaucoup a été fait ces dernières années, et personne ne nie qu'une impulsion nouvelle a été donnée à la création. Les écoles d'art ont bénéficié de ce climat ; jamais on ne s'est autant bousculé à leurs portes.

Les écoles d'art dans

DES STRUCTURES QUI CRAQUENT, S'INVENTENT... ET DE NOMBREUX PROBLÈMES EN SUSPENS

BONNET d'âne ou tableau d'honneur ? Où en sont les écoles d'art en France ? La réforme de 1972 a contribué à recruter dans les écoles des artistes de renom, à harmoniser les diplômes, réorganiser les études, supprimer les académismes. Et depuis, bon an mal an, malgré leurs aléas financiers ou politiques – car une école municipale dépend directement du bon vouloir des élus locaux, – nombreux sont les enseignants, les directeurs, qui ont fait «avec», et agi de l'intérieur.

L'enseignement s'est ouvert sur la ville, la région, l'étranger, l'industrie. A Grenoble, on pratique des échanges d'élèves avec des écoles de renom : Milan, et cette année Dusseldorf. A Saint-Etienne, dans le département environnement, les élèves sont contactés par des industriels.

Le passage par une école d'art et l'obtention d'un diplôme ne sont bien sûr pas garants de génie. On connaît des « cancres » devenus célèbres. Mais toute une génération d'artistes y a vu le jour, et on peut citer le cas de ces élèves des écoles de Marseille ou Tourcoing sélectionnés par Rudi Fuchs, vedette de la scène artistique internationale, pour l'exposition de l'ARC « Ateliers 86 ».

Ces exemples de la vitalité des écoles ne sont pas des exceptions. Pourtant, bon nombre de problèmes – statut, structures – sont toujours en suspens.

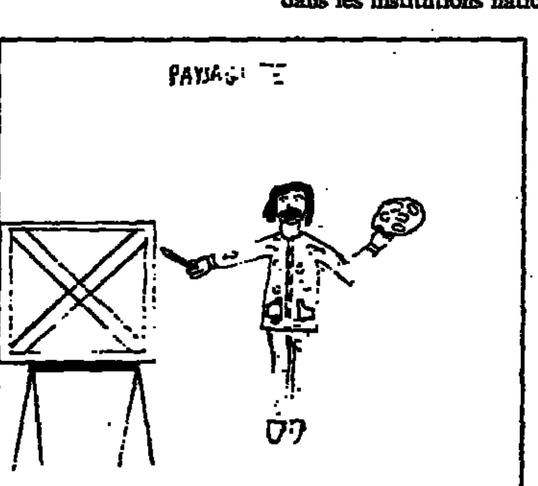
La délégation aux arts plastiques n'est pas restée indifférente au sort des écoles. L'engagement de l'Etat dans le financement des écoles municipales est passé de 3 MF en 1981 à 36 MF en 1986. De nouvelles formations ont été créées (la bande dessinée à Angoulême), une impulsion a été donnée aux cycles courts de formation, à vocation plus directement professionnelle. On a inauguré à Arles une Ecole nationale de la photographie, à Paris une Ecole supérieure de création industrielle, favorisé les métiers d'art (le verre à Aix-en-Provence). En cette époque de crise, de chômage, de mutations technologiques – où l'intrusion des nouveaux médias, télévisions privées, câble, est un enjeu politique, – le discours sur les finalités de l'art est devenu, sans aucun doute, plus pragmatique.

« *J'insiste*, déclare Claude Mollard, délégué général aux arts plastiques, *sur la nécessité d'introduire les nouvelles technologies dans les écoles, mais cela ne veut pas dire que je sous-estime la création pure ni que les départements arts ont vécu : ils sont vitaux. Cela dit, s'ils se désintéressent de la vidéo, de l'ordinateur, des palettes graphiques, ils sont sur une mauvaise pente. Que les artistes se préoccupent des nouvelles technologies, ce n'est pas une obligation, mais une possibilité que je conseille vivement : dans l'histoire, il y a toujours eu une relation entre le développement artistique et le développement scientifique.*

» *Faut-il partir de l'existant ou inventer de nouvelles formations ? Il n'y a pas de règle générale. L'avenir des écoles d'art implique que chacune soit unique, ait une dimension nationale, internationale. Ce n'est pas seulement à l'Etat de définir les moyens d'y parvenir, mais à la ville, aux régions, aux enseignants, aux directeurs d'écoles, aux conseillers pédagogiques régionaux.*

» *Nous ne faisons pas de nouvelle réforme. En matière d'enseignement, je m'en méfie. Je dis qu'il faut, de manière empirique, école par école, équipe par équipe, personnalité par personnalité, mettre en place des instruments efficaces qui aient aussi une audience suffisante auprès des collectivités locales. Ces écoles d'art n'ont pas pour seule finalité de former des artistes, peintres et sculpteurs, mais aussi des étalagistes, des graphistes, des publicitaires, autant de métiers d'art, terreau nécessaire à la création. Si, de temps en temps, un grand artiste sort d'une école, c'est tant mieux, mais il ne faut pas mettre dans la tête des élèves qu'ils vont tous devenir de grands artistes.*

» *Je suis contre tout système formel, unificateur. A la réforme sur le papier, je préfère la stratégie du jeu de go : on déplace un pion, puis un autre, et un beau jour le jeu a changé de couleur ; mais en douceur, progressivement. Je crois plus aux hommes qu'aux structures. Auparavant, le système était quadrillé, à présent, il est plus impressionniste. Cette nébuleuse peut perturber certains.* »



« L'artiste » vu par des enfants.

Cette stratégie décrite par Claude Mollard n'a pas toujours été bien ressentie. Une interview qu'il a donnée à *Art Press* (1) a suscité de vives réactions, d'autant qu'on a assisté, d'une manière volontariste, à une refonte de l'inspection artistique, avec la création d'un nouveau type de chargés de mission : les conseillers pédagogiques régionaux. Des directeurs, des enseignants, se sont inquiétés de l'avenir des départements art, alors que l'accent était mis sur les « arts appliqués ». Leurs syndicats ont parlé de « *confusion entre l'utilité sociale et la rentabilité économique* » ; dénoncé le sous-équipement en matériel et plus encore en postes ; souligné les dangers d'une « *subordination du projet pédagogique des écoles aux vicissitudes de la politique locale* » ; et posé le problème du statut des enseignants dans les écoles municipales.

Enseignants fonctionnaires ou contractuels ? Le débat n'est pas neuf. On peut s'étonner qu'un enseignant dans une école d'art soit nommé à vie, au même endroit, condamné à perpétuité, sous peine, s'il lui prenait envie de prendre l'air ailleurs, de repasser un concours. Le ministère de la culture a remédié à cette situation dans les institutions nationales, et la mobilité d'une école à l'autre est désormais acquise. Dans les écoles municipales, le statut des enseignants est du ressort de la fonction territoriale, du ministère de l'intérieur. De plus, ces enseignants et directeurs sont mal payés, ce qui limite les exigences de recrutement, même si par ce biais bon nombre d'artistes trouvent un financement indirect à leur recherche. La mobilité, oui, mais à quel prix ? « *Il faut essayer de modifier ce statut, mais sans tomber dans l'insécurité, sans trop déstabiliser les gens* », estime Pierre-Noël Drain, directeur de l'école nationale de Dijon.

Derrière ce problème de statut, se profile une autre question posée de manière cruciale par la décentralisation : l'enseignement des Beaux-Arts est-il supérieur ou non ? Si oui, il faudrait revaloriser ses diplômes, développer le système d'équivalence avec l'Université, qui résiste, même si, çà et là, à Dijon, à Saint-Etienne par exemple, des conventions locales ont été signées qui permettent à un élève titulaire du DNSEP de rentrer dans les UER arts plastiques au niveau DEUG ou licence.

Si oui, encore, la loi sur le transfert des compétences de l'Etat à la région le classe comme étant à la charge de l'Etat. « *Que cet enseignement soit ou non du ressort de l'enseignement supérieur, c'est un peu le sexe des anges*, estime Bernard Centlivre, sous-directeur de l'enseignement artistique. *A l'heure de la décentralisation, il ne saurait être question de nationaliser les écoles. Nous visons plutôt une politique contractuelle, entre Etat, régions, municipalités. Pour les écoles d'art, cela signifie une autonomie accrue, qui doit passer par le renforcement de leurs directions.* »

Pourtant, dans la refonte de l'inspection générale des enseignements artistiques, placée désormais sous la tutelle de la sous-direction aux enseignements artistiques, on a pu voir un excès de zèle centralisateur. Aux côtés des inspecteurs, ont été nommés des conseillers pédagogiques régionaux, dits CPR. Des gens jeunes, censés être sur le terrain, pour la plupart en place depuis à peine un an. Leur présence a été diversement ressentie et leur rôle estimé obscur.

La vocation de ces CPR ? Mettre à plat, sur le terrain, les envies, les répertorier, organiser des rencontres entre les écoles, les insérer plus encore dans le tissu économique et social de la région, travailler avec les élus.

« *Dans les derniers mois de la législature, on commence à se préoccuper des écoles d'art*, proteste Michel Bepoix, directeur à Saint-Etienne, une école que l'on ne peut soupçonner d'immobilisme. *La régionalisation se fait à Paris, et, sur le terrain, on va apprendre à quelle sauce on va être mangés. Il faudrait peut-être que ce soient les écoles qui se prennent en charge, mais il faut aussi leur en donner les moyens ! Nous sommes à la merci de n'importe quelle pression, et ça dure depuis quatorze ans...* »

Les avis sont partagés, on le voit. Question de tactique, de personnalités, sans doute. En Ile-de-France, grâce au CPR, des projets intéressants voient le jour. Dans le Nord, la situation est tendue. Parfois, ce sont de nouveaux directeurs qui ont été nommés, avec pour mission de conduire un projet – ainsi Christian Bernard à Nice, Bernard Tournois à Marseille.

Certaines écoles pilotes, qui cadrent avec la volonté de doter la France de structures d'enseignement supérieur, prennent appui sur les écoles en place, d'autres les bousculent, parfois sans ménagement.

Outre la validité des structures traditionnelles, qui bougent, craquent, s'inventent, la question des nouvelles technologies est posée. « Tarte à la crème », « monture abatardie des métiers d'art... », ces définitions n'émanent pas toujours des enseignants les plus passéistes. A l'heure où les modes et les techniques changent vite, les dangers d'une trop grande spécialisation sont réels. Les écoles ne sont peut-être pas totalement dans l'efficacité, mais entendent conserver un droit à l'erreur, à l'expérimentation. L'école des beaux-arts comme lieu d'aventure.

Les écoles d'art ne sont plus des bastions protégés, même si traînent çà et là de mauvaises habitudes. Mais l'art doit-il rentrer dans le grand concert médiatique organisé par nos sociétés ou préserver son rôle d'interrogation des rapports de l'homme au réel ? La question, semble-t-il, mérite d'être posée.

(1) *Art Press*. Guide de écoles d'art, numéro hors série, juin 1985.

Dossier établi par ODILE QUIROT

LES ÉCOLES

Il existe en France soixante écoles d'art.

● **Trois écoles nationales supérieures** toutes implantées à Paris : l'École des beaux-arts (2 200 élèves), l'Ecole des arts décoratifs (900) et l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (582). Ces écoles, subventionnées par l'Etat, ont un statut et une pédagogie autonomes.

● **Huit écoles nationales** : aux côtés d'Aubusson, Bourges, Cergy-Pontoise, Dijon, Limoges, Nancy, Nice, où l'ancienne école des arts décoratifs est devenue école pilote internationale d'art, une petite dernière : l'Ecole nationale de la photographie à Arles. L'Etat assure leurs dépenses de fonctionnement. Les enseignants sont fonctionnaires d'Etat.

● **Quarante-neuf écoles régionales et municipales** : l'Etat participe à leurs frais de fonctionnement. Les communes supportent la majorité du coût des écoles. Les enseignants ont un statut de fonctionnaires municipaux.

TYPE DE FORMATION ET DIPLOMES

● **Recrutement des élèves** : sur concours. Niveau bac souhaité dans la majorité des écoles mais parfois exigé.

● **Cycle long** : cinq ans. Après un premier cycle de deux ans, trois ans dans l'un des trois départements suivants : arts, communication, environnement. A l'issue de ces études, un jury délivre un diplôme national supérieur d'expression plastique : DNSEP.

● **Cycle court** : trois ans. Deux options : cadre bâti ou arts graphiques pour un diplôme qui correspond à des objectifs professionnels plus précis : le DNAT, diplôme national des arts et techniques.

Pour expliquer ce déséquilibre, il faut noter que toutes les écoles ne dispensent pas la totalité des formations. Enfin, le BNBA, diplôme national des Beaux-Arts, en voie d'extinction, est encore suivi par 67 élèves dans les écoles municipales et... un élève dans une école nationale.

"Out of Africa"

KAREN BLIXEN, L'AUTEUR

(Suite de la page 15.)

Elle apprend l'anglais, le français, suit des cours de dessin à l'Académie des beaux-arts de Copenhague, voyage, publie ses premiers contes sous le pseudonyme d'Oseola – qui passent inaperçus mais qui sont déjà dans le style « gothique », pleins de spectres, de visions et de possessions. Dans cette société danoise où les mouvements féministes – la « Société des citoyennes » – luttent activement contre les préjugés, elle expérimente son pouvoir de séduction et son charme de conteuse, mais conserve toujours la volonté de se démarquer du troupeau, d'être unique et même de choquer par plaisir. Follement amoureuse de son cousin Hans Blixen, elle décidera, sur un coup de tête, d'épouser Bror, son jumeau, parce que, pour elle, le mariage signifie le départ vers l'inconnu.

Quand elle revient d'Afrique, elle a tout perdu : fortune, mari, amant, santé. A quarante-cinq ans, elle rentre seule au Danemark, dans la maison de son enfance, à Rungstedlund, près de la mer, poursuivie par le sentiment du vide de son existence et par la nostalgie d'une Afrique qu'elle a profondément aimée et appris à connaître. Et qu'on ne s'y trompe pas ! Son comportement d'aristocrate aux colonies, qui reçoit dans sa « ferme » le prince de Galles ou les princesses scandinaves, ne doit pas nous cacher la réelle passion à connaître les paysages et les hommes du Kenya, au pied du mont Ngong. Ce serait trahir l'histoire que de juger la « baronne » avec une grille de 1986... On l'aurait sans doute bien surprise si on lui avait parlé de son paternalisme...

Là-bas, elle a su, malgré les souffrances, apprendre à « *aimer son propre destin* ». « *Je crois que la « générosité » ainsi conçue est la condition du véritable bonheur* », écrivait-elle dans ces *Lettres d'Afrique* qui, mieux que le film, expriment le véritable roman de la vie de Karen Blixen : superficielles ou profondes, bavardes ou chaleureuses, ces lettres envoyées à sa famille entre 1914 et 1931 font mieux comprendre le gouffre qui se creuse entre cette femme et son milieu. Une femme seule qui se résigne volontairement à son destin de liberté chèrement acquise (« *Je place ma liberté au-dessus de tout ce que je possède*, écrit-elle encore dès 1928. *Elle est certes limitée par les circonstances extérieures, mais cela ne se produit que bien loin à l'horizon, et il n'est pas un être sur Terre qui ait le droit de me blâmer pour l'air que j'ai, pour la façon dont je pense ou bien – en dehors du business – pour celle dont je parle ou j'agis. Cette liberté, je l'ai payée du prix de mon « absence de liens »...*).

Elle va donc se consacrer à son œuvre, mettant en forme ces contes qu'elle aimait tant raconter à ses auditoires blancs ou noirs : les *Sept Contes gothiques* présentés en 1933 par Karen Blixen seront refusés par l'éditeur anglais Putnam, mais paraîtront en avril 1934 aux Etats-Unis, sous pseudonyme. Putnam achètera immédiatement les droits de ce livre d'Isak Dinesen sans savoir qu'il lui a été déjà proposé ! L'année suivante, le livre paraîtra au Danemark dans la traduction de l'auteur. Le choix des deux langues se poursuivra presque systématiquement, comme un autre masque, comme une façon aussi de ne pas rester prisonnière de la langue danoise et d'être reconnue mondialement. On parlera sérieusement d'elle pour le prix Nobel, mais ce n'est qu'en 1956 que les *Sept contes gothiques* paraissent en français.

La fin de sa vie sera marquée par quelques grands voyages à Rome, Paris, Londres, puis, au printemps 1959, aux Etats-Unis, où elle est l'hôte d'honneur de l'Académie américaine. Une photo historique nous la montre à Nyack, chez Carson Mc Cullers, qu'elle admirait, près de Arthur Miller et de Marilyn Monroe. Marilyn, pulpeuse et superbe, fixant cette femme décharnée, la chevelure cachée par un turban artistement enroulé qui met en valeur ses yeux profonds et brillants que le khôl fait ressortir. C'est à Paris, au début de l'été 1961, qu'elle fera son dernier voyage, silhouette squelettique, mais d'une élégance parfaite, d'une femme qui toute sa vie s'était efforcée de rester maigre, jusqu'à l'inanition, non seulement par souci esthétique, mais dans le but d'« *atteindre à l'élévation* » à travers la faim et la souffrance. Karen Blixen – Isak Dinesen, restera un des grands écrivains du vingtième siècle parce qu'elle sut faire triompher par son écriture les contes qu'elle racontait : une écriture prude et sensuelle, labyrinthique et simple, froide et passionnée, qui permettra longtemps, en lisant, d'« entendre » la voix de cette conteuse inimitable. Elle est morte le 7 septembre 1962.

NICOLE ZAND.

Viennent de paraître

★ **KAREN BLIXEN, UNE BIOGRAPHIE, par Judith Thurman, traduit de l'américain par Pascal Raciquot-Loubet. Seghers, 502 p., 125 F (avec un index, un arbre généalogique et une douzaine de photos).**

★ **LETTRES D'AFRIQUE (1914-1931). Editées et présentées par Franz Lasson. Traduites du danois par Philippe Bouquet. Gallimard, 510 p., 143 F (remarquable édition critique avec une chronologie, des notes et un index).**

Autres œuvres de Karen Blixen

★ **SEPT CONTES GOTHIQUES (Stock), LA TERRE AFRICAINE, LE DINER DE BABETTE, OMBRES SUR LA PRAIRIE, CONTES D'HIVER, NOUVEAUX CONTES D'HIVER, LES CHEVAUX FANTOMES ET AUTRES CONTES (Gallimard).**



d'art d la décentralisation

La grande loi de réforme des enseignements artistiques en France est restée en jachère. Dans l'enseignement primaire et secondaire, on continue à peu se soucier de l'univers des formes. La décentralisation se met en place. Avec, pour les écoles d'art, beaucoup d'incertitudes.

DES PROJETS PILOTES CONTRASTÉS ET CONTESTÉS

Nice, Versailles, Marseille, Tourcoing... Quatre exemples d'écoles pilotes bien, ou moins bien reçues.

• VILLA ARSON A NICE : ART ET RECHERCHE

A Nice, Christian Bernard, nouveau directeur de la villa Arson, est en train de mettre sur pied un projet d'école pilote internationale d'art et de recherche. En associant les enseignants de l'ancienne école des arts décoratifs à de nouvelles recrues, dont Ben, et à des intervenants extérieurs.

« *La villa Arson*, explique Christian Bernard, *est un lieu de recherche, de création, de formation, avec une capacité d'accueil pour les artistes et les acteurs du monde de l'art, un programme qui passe notamment par l'édition de publications, une réflexion sur la critique d'art, enfin par une série de manifestations, d'expositions. L'école doit agir en synergie dans ce contexte. Elle va s'écarter des schémas connus. Le concours de recrutement sera européen, le rythme des études semestriel, avec un système d'unités de valeur imposées, d'autres optionnelles, une sorte de menu que l'étudiant se composera à la carte. Les départements ne seront pas cloisonnés, et, si la couleur dominante de l'école est sans ambiguïté la formation artistique, la communication aura sa place.*

» *Après ces études – et le DNSEP, que nous conservons, – un troisième cycle accueillera les élèves. On y enseignera l'histoire de l'art, mais aussi les problèmes juridiques, économiques, les lois du marché de l'art, dans un souci de réelle polyvalence. L'objectif est de mettre en place un diplôme supérieur européen. L'évaluation des recherches se fera sur le principe d'une totale transparence, avec un jury choisi par les enseignants, les élèves, le directeur, cela pour que l'école s'auto-évalue. Notre projet a une forme sélective, élitiste : mais notre ambition est de prendre peu de gens, leur donner les moyens, et majorer le rôle des artistes.* »

• VERSAILLES : L'ESPACE PUBLIC

En Ile-de-France, c'est le conseiller pédagogique, Jacques Ohayon, qui, prenant appui sur l'école des beaux-arts de Versailles (elle ne dispense pour l'instant qu'un enseignement probatoire), élabore, en accord avec la ville, la région, l'Etat, le projet d'une grande école, de stature européenne, orientée sur la relation de l'artiste et de l'espace public. Un projet qui bénéficie d'un contexte local favorable : le site – Versailles, son château, son jardin, – la proximité de l'Ecole supérieure d'architecture et de l'Ecole de paysagistes. « *On y travaillera la sculpture monumentale, mais aussi la lumière, l'eau... Le diplôme sera un diplôme d'école, qui vaudra ce que vaut l'école.* »

Un groupe de réflexion a été mis en place, où l'on compte Chemetov, Boltanski, les Poirier. « *Nous essayons aussi de trouver une nouvelle formule pour les cours du soir, d'en faire un facteur d'ouverture à l'art contemporain. Par ailleurs, l'école de Cergy-Pontoise réfléchit à la notion de documentaires culturels, de portraits d'artistes, de création et de diffusion.* »

• MARSEILLE : LA COMMUNICATION

A Marseille, Bernard Tournois, ancien directeur de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, est arrivé il y a deux ans avec un projet d'école internationale d'art à Marseille-Luminy. L'accent y serait mis sur les nouveaux outils : vidéo, holo- gramme, informatique, supports audiovisuels. Ce projet contient une proposition de transformation juridi- que de l'école en association de ges- tion ou en établissement public à caractère industriel et commercial. Il contient aussi ce type de phrases : « *L'école ne peut plus cautionner exclusivement des contenus et structures caduques et sclérosantes.* »

Ces phrases ont fait bondir les enseignants. Joël Kermarrec, coordonnateur du département art, ne mâche pas ses mots : « *Bernard Tournois se réclame d'un consensus avec les enseignants, c'est faux !* » Un autre rapport, précédant celui de Bernard Tournois, mais signé de Louis Bec, inspecteur général, avait dénoncé « *le piège d'une pédagogie refermée sur elle-même, soumise aux injonctions des modes et stéréotypes* ». Et Joël Kermarrec de s'insurger, d'énumérer, en vrac, toutes les actions de l'école vers l'extérieur, les artistes invités, les projets : « *Le propos de Bernard Tournois est de faire de cette école une unité de production. La région est, bien sûr, intéressée par un projet axé sur l'audiovisuel ! En fait, Bernard Tournois refuse l'institution. Il est dans l'école depuis deux ans. Depuis, les enseignants sont syndiqués... Je ne dis pas que notre enseignement est incompatible avec un projet communication, mais les moyens ne sont pas extensibles... Notre département art a pu réagir, préserver ses postes, car nous sommes assez forts pour cela. Mais, en fait, c'est toute une réforme qui ne dit pas son nom qu'on tente de mettre en place.* »

• DANS LE NORD : HAUTE TENSION

Manifestations d'élèves, pétitions des enseignants... la confusion à l'école des beaux-arts de Tourcoing est grande, depuis qu'est né, en juin 1985, un avant-projet d'école pilote d'arts et de technologie élaboré par le conseiller pédagogique régional Pierre Guislain.

A cela, plusieurs raisons. D'abord, le passé de cette région, qui, en 1982, inscrivait à son contrat de plan la création d'une école d'enseignement supérieur des beaux-arts à Tourcoing. Claude Vicente, directeur de l'école actuelle depuis 1967, était chargé alors de réfléchir à ce projet, pour lequel il est question de construire un nouveau bâtiment plus adapté. En 1983, l'Etat et la région demandent un nouveau projet, moins coûteux... Fin juin 1985, survient un troisième projet, celui de Pierre Guislain : « *A aucun moment il n'y a eu réelle concertation*, estime Claude Vicente. *Nous avons découvert en juillet dernier qu'une année de préfiguration devait être mise en place dès la rentrée dans notre école.* »

« *Pierre Guislain refuse de faire du neuf avec du vieux...* », s'indigne Tania Mouraud, enseignante du département art. « *Il nous demande aujourd'hui de travailler à une école dans laquelle nous perdrions nos postes, et son propos est démagogique par rapport à la région, qui a pu s'équiper en câble ! Former des gens dans des canaux étroits, ce n'est pas leur offrir des débouchés.* » Et elle énumère les expositions, les stages à l'étranger, dans les entreprises, les ateliers vidéo, qui témoignent de la vitalité de l'école de Tourcoing.

Pierre Guislain assume totalement son choix : former un groupe de réflexion extérieur... « *Il s'agissait de débloquer la situation et les divergences idéologiques entre les enseignants de Lille et de Tourcoing.* » Son projet ? Résolument européen. Il est axé sur la communication, entend dépasser les « *vieilles spécialisations* », le « *cadre étroit du vieux système des beaux-arts* ». Une école d'un type associatif nouveau, où l'étudiant serait mis d'emblée en situation de création et de production, où les enseignants seraient recrutés sur des contrats modulables, où là encore est proposée la mise en place d'un « diplôme d'école ».

» *Un projet d'école à Tourcoing, ça ne nous enchante pas*, oppose Janik Rozo, le directeur de Lille. *Mais, ici, nous sommes déjà orientés vers la communication visuelle. Les enseignants ont accepté de jouer le jeu et de passer une audition devant le nouveau chargé de mission.* » Audition avec présentation d'un *curriculum vitae*, de notes, d'intentions, un dossier personnel que les enseignants de Tourcoing ont récusé en bloc, voyant là un concours déguisé.

En février, un Anglais a été nommé comme arbitre : Roy Ascott, commissaire à la Biennale de Venise 1986, professeur invité et spécialiste de la communication à l'Ecole des beaux-arts de Vienne, directeur de l'Ecole des beaux-arts du Pays de Galles. Il a quatre mois pour « *mesurer les réalités de la région* ». Il doit rendre son rapport en mai. La ville de Tourcoing a apporté son soutien aux enseignants – vingt titulaires – et entend préserver son département art. Une affaire à suivre, dans laquelle les options des élus régionaux vont peser de tout leur poids.

SORTIR DE LA SCLÉROSE

APRÈS avoir été conservateur au Centre Georges Pompidou, puis au musée de Berne, en Suisse, Jean-Hubert Martin est aujourd'hui chargé de mission pour la préparation de la prochaine Biennale de Paris. Nous lui avons demandé d'exprimer son point de vue. De l'« extérieur ».

« *Je suis persuadé de la nécessité de quelques très bonnes écoles*, dit-il, *le nombre en est tel en France, actuellement, qu'il y a une dispersion extraordinaire des énergies et des capacités. Mais, ce qui me désole le plus, c'est l'école des beaux-arts de Paris, qui devrait être, pour l'enseignement des arts plastiques, un centre fantastique sur le plan international, mais on en est toujours au même point.*

» *La situation française est difficilement comparable avec celle de la Suisse, puisque là-bas, si on parle des écoles d'art, on s'entend répondre qu'il n'y en a pas. En fait, il y a plusieurs écoles de design, avec un département art. Mais il est surtout complètement admis qu'un étudiant qui veut se former passe par l'étranger, et cela est tout aussi valable pour un scientifique. Aux Etats-Unis, les écoles d'art, en général, sont incluses dans les universités, et j'y vois là un avantage : il y a passage entre les disciplines universitaires et la pratique de l'art. En France, les ponts sont difficiles à établir avec l'éducation nationale.*

» *Les nouvelles technologies... c'est une chose qui revient périodiquement : il faut bien sûr donner aux artistes la capacité de se servir des instruments dont ils ont envie mais, inversement, il est assez dangereux de leur donner la tentation de se servir systématiquement de telles techniques, ou de les pousser sous prétexte que la technique est neuve ou correspond à un développement économique récent. On a déjà vu passer quelques technologies qui ont appelé des mouvements de mode esthétique totalement éphémères. On ne peut pas programmer l'intérêt des artistes pour les nouvelles technologies.*

» *Quant au statut des enseignants : même si c'est désagréable à entendre, je trouve catastrophique qu'ils soient fonctionnaires : l'art c'est du mouvement, de la dynamique. La vie d'artiste, ce n'est pas la sécurité à vie, et les artistes le savent très bien eux-mêmes. Si de tous cotés des projets, comme celui de Pontus-Hulten à Paris, d'un institut des hautes études en arts plastiques, voient le jour, c'est bien parce que dans l'ensemble il y a une sclérose.* »

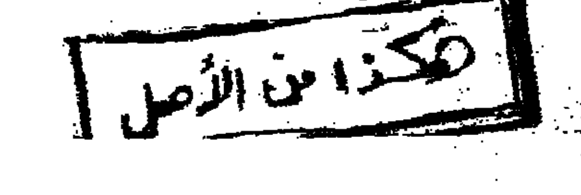
POUR UN NOUVEAU BAUHAUS

C'EST dans l'ancien couvent des bernardins, rue de Poissy à Paris, que Pontus-Hulten – l'ancien directeur du Musée national d'art moderne – compte ouvrir prochainement un « institut des hautes études en arts plastiques ». Avec le soutien de la Ville de Paris, soutien financier et en nature puisque ce couvent lui appartient et héberge actuellement une caserne de pompiers.

« *Cet institut*, explique Pontus-Hulten, *est un peu comparable à la quinzaine d'instituts scientifiques qui existent actuellement dans le monde : le projet est d'accueillir une vingtaine d'élèves très motivés et de les convier à vivre ensemble pendant deux ans. Outre un directeur et trois professeurs, tout l'institut est centré autour de visiteurs : scientifiques, poètes, metteurs en scène, conservateurs, artistes, invités pour deux mois. L'essentiel de notre programme, c'est la discussion, la réflexion, l'échange.*

» *Notre ambition : devenir un lieu comparable aux cafés cubistes, au Bauhaus, même si bien sûr le contexte est totalement différent. Les professeurs permanents, avec le directeur, assureront une continuité, une présence indispensables. Ils échafauderont le programme d'invitations. L'institut comprendra des ateliers, un restaurant, des appartements, une bibliothèque – il fera lui-même des publications. Il ne délivrera ni diplôme ni récompense... Il ne sera surtout pas institutionnel et sera ouvert, parfois, au public, puisque nous y disposerons d'une salle de quatre cents places.* »





Sélection

CINÉMA

« L'Araignée de satin » de Jacques Baratier

Les films de Jacques Baratier sont rares. Ils se regardent comme un bouquin trouvé par hasard, que l'on feuillette et dont on ne peut plus se détacher. Ce sont des féeries rocambolesques, qui chantent les candeurs de la perversité. *L'Araignée de satin* est adaptée d'une pièce de grand guignol, dont l'épouvante devient fantaisie délectable. - C. G.

ET AUSSI : *Touki-Bouki*, de Djibril Diop Mambety (après treize ans de purgatoire, une révélation) ; *Inspecteur Lavardin*, de Claude Chabrol (Jean Poiret, le poulet au vitriol) ; *les Folles Années du twist*, de Mahmoud Zemmouri (les ineffables farceurs d'Alger) ; *Reanimator*, de Stuart Gordon (vive le Gore) ; *Rosa la rose, fille publique*, de Paul Vecchiali (une rose pour Marianne Basler).

THÉATRE

« Le Mahabharata » aux Bouffes du Nord

Il existe encore des gens qui n'ont pas vu *le Mahabharata*, qui prennent leurs vacances de Pâques à Paris, sous la pluie, et qui vont pouvoir aller rêver sur l'Inde légendaire, ses princes, ses animaux, son bestiaire chimérique, ses dieux. Rêver sur les images enveloppantes de Peter Brook, écouter la grande saga de la guerre et de la sagesse.

« Norodom Sihanouk » au Théâtre du Soleil

Plus près de nous, une histoire vraie, celle « terrible mais inachevée » d'un prince qui a cru pouvoir sauvegarder la douceur et l'indépendance de son pays trop petit : le Cambodge. Ce sont les dernières représentations à Paris du spectacle d'Ariane Mnouchkine et Hélène Cixous. — C. G.

MUSIQUE

Cluny, Cap-d'Agde, Monte-Carlo

Avec le printemps, la musique part en vacances et Paris chôme plus ou moins. A Cluny, les jeunes musiciens réunis par Cyril Huvé, comme naguère à Arc-et-Senans, invitent le public à assister aux répétitions de leurs concerts qui se donneront au farinier de l'abbaye les 29, 30 et 31 mars, puis les 4, 5, et 6 avril. Une ambiance joyeuse et amicale. Rens. : place de l'Abbaye, 71250 Cluny ; tél. : 85-59-24-94.

A Cap-d'Agde, le IVe Festival de Pâques, organisé par le Festival méditerranéen, permettra d'entendre Maurice André (le 27), *le Messie* de Haendel (le 28) et Yvan Chiffoleau (le 29), avec l'Orchestre de chambre de Toulouse, ainsi qu'un récital de la merveilleuse soprano roumaine Ileana Cotrubas (le 30). Une exposition de deux cents instruments de musique et un festival de films musicaux (Fellini, Russell, Wajda, Rosi, Saura, Syberberg) compléteront ce programme de concerts (du 26 mars au 9 avril). Rens. : Centre des congrès, 34300 Cap-d'Agde, tél. : 67-26-38-58.

A Monte-Carlo, débuts du Printemps des arts, qui permettra d'entendre le Deller Consort (le 28), M.-J. Pires (le 2), P. Cappuccilli, I. Pogorelich, K. Ricciarelli, M. Milstein, le Quatuor Talich, et bien d'autres étoiles internationales (du 28 mars au 20 avril).

A Nice, ne pas manquer la *Missa solemnis* de Beethoven, dirigée par Jeffrey Tate, le jeune et admirable chef anglais (les 28 et 29). A Paris, on espère Arturo Benedetti Michel-Angeli (Champs-Elysées, les 31 mars et 2 avril). Et ceux qui ne le connaissent pas pourront se familiariser avec l'art de Jean-Louis Martinoty, le nouvel administrateur général de l'Opéra, qui reprend *l'Heure espagnole* et *Gianni Schicchi*, salle Favart (six représentations à partir du 28). — J. L.

JAZZ

Urtreger !

Il vient de publier un superbe album en solo. Son titre, en toute simplicité, *Jazzman !* Il ne cherche pas midi à 14 heures. Il est en toute simplicité jazzman. Un des plus fins, un des plus grands. René Urtreger aime le football, les lainages élégants et les nuits qui n'en finissent pas, où l'on tisse avec amour l'histoire du jazz. Il est ce que l'on peut entendre de mieux dans un club qui ne se prend pas pour une salle de concert, dans un bar d'hôtel qu'on ne doit pas confondre avec un conservatoire et avec une musique qui ne fait pas de recherche mais qui fait des trouvailles : une musique qui s'invente pour nous tous les soirs. Montana, à partir de 22 h 30 (rue Saint-Benoît). Discographie : *Jazzman !*, Carlyne Music, distribution OMD. — F. M.

DANSE

« Waterproof » par la compagnie Astrakan

Daniel Larrieu réinvente le ballet nautique et présente *Waterproof* à la piscine Jean-Bouin d'Angers. Cette chorégraphie, préparée avec la collaboration de deux maîtres-nageurs, Anne et Claude Frémy, au cours d'un séjour de trois mois au CNDC, s'organise autour de l'eau (avec des projections sur écran) et dans l'eau, en surface et à différents niveaux. Jeux d'images et de reflets, enchaînés en plusieurs séquences éclairées par Françoise Michel. La bande sonore est signée Jean-Jacques Palix. Ici, tout le monde se mouille (du 26 au 29 mars à 21 heures). — M. M.

ET AUSSI : *Santal Jutu*, au Théâtre de la ville (le butô selon Amagatsu), à partir du 1er avril.

EXPOS

Ozenfant au Musée des beaux-arts de Besançon

Amédée Ozenfant est, avec Le Corbusier, à l'origine de la peinture puriste, au lendemain de la Première Guerre mondiale. On connaît mal son histoire hors de ce contexte post-cubiste, notamment ses activités aux Etats-Unis où il séjournera longtemps, de 1936 à 1955. L'exposition rétrospective (itinérante) qui marque le centenaire de la naissance de cet artiste, peintre et théoricien, comble donc une lacune. — G. B.

ET AUSSI : « Braque », au musée Fernand-Léger, à Biot. « Artschwager » et « Cucchi », au CAPC-musée de Bordeaux ; « Giuseppe Penone », au musée de Grenoble ; « Les pastels de Szafran », au centre d'art de Flaine ; « Maxime Maufra », au musée de Pont-Aven ; « François Morellet », au Centre Georges-Pompidou ; « Rasa », « les neuf visages de l'art indien », au Grand Palais ; « A la cour du Grand Moghol », à la Bibliothèque nationale ; « Les pastels du dix-neuvième siècle », au cabinet des dessins du Louvre ; « James Pradier », au musée du Luxembourg.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 26 MARS

Radio-France, auditorium 106, 20 h 30 : Ricercare.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : L'Ormindo (Cavalli).
La Table verte, 22 h : S. Schrader, S.J. Shnoor (Bach, Mozart, Schubert...).
Sainte-Chapelle, 19 h : A sei Voci (Ingegneri).
Maison de la Poésie, 21 h : A. Kremski.
Eglise de la Madeleine, 20 h 30 : Bach Chor und Orchester de Fürstenfeldbrück.
Café de la Danse, 20 h 30 : E. Caron, F. Craemer (Ferrari).

JEUDI 27 MARS

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. L. Hager (Mozart).
Maison de la Poésie, 21 h : voir le 26.
Sainte-Chapelle, 19 h : voir le 26.
La Table verte, 22 h : voir le 26.
Salle Gaveau, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez (Haydn).

VENDREDI 28 MARS

La Table verte, 22 h : voir le 26.
Maison de la Poésie, 21 h : voir le 26.
Sainte-Chapelle, 19 h : voir le 26 ; 21 h : Clemencic Concert (Pergolèse).

SAMEDI 29 MARS

Sainte-Chapelle, 19 h : Lamentabile Consort de Stockholm (Créquillon, Schütz) ; 21 h : Clemencic Consort (Pergolèse).
Maison de la Poésie, 21 h : voir le 26.
La Table verte, 22 h : voir le 26.
37, rue Saint-Sauveur, 21 h : C. Rocca.
Eglise américaine, 20 h 45 : P. Apelian, M. Thiery, A. Pondepeyre (Milhaud, Berg, Arnold...).

DIMANCHE 30 MARS

Maison de la Poésie, 17 h : voir le 26.
Eglise Saint-Thomas d'Aquin, 17 h : O. Pierre (Bach, Saint-Saëns, Guilmant).
Notre-Dame de Paris, 11 h : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J.-A. Gendi (Mozart, Messiaen) ; 17 h 45 : J.-P. Leguay (Bach, Mendelssohn).
Eglise Saint-Merri, 16 h : P.-A. Gaye, B. Noël, L. Héry (Beethoven, Chostakovitch, Brahms).
Eglise des Billettes, 10 h : A. Heurtematte (Bach).

LUNDI 31 MARS

Notre-Dame de Paris, 20 h 45 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J.-A. Gendille (Wagenseil, Hummel, Messiaen).
Lucernaire, 16 h : L'histoire du soldat, de Stravinski, par les solistes de l'Orchestre de l'Ile-de-France, A. Stoccheti (récitant).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : A.-B. Michelangeli (piano).
Maison de la Poésie, 21 h : voir le 26.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : M. Saury (dern. le 31) ; le 1er : Fox Troc de Montpellier.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h, mer. : Hollywood Swing Hall ; jeu., ven., sam. : Azuquita y su melao ; mar. : Viva Maria.
ELDORADO, (42-08-23-50), le 28 à 20 h : Pogues.
GIBUS (47-00-78-88), 22 h, les 26, 27 : Vertigo ; les 28, 29 : Los Dementis ; le 30 : Eleonora.
MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. Rahoerson.
MUTUALITÉ (43-29-12-99), le 29 à 22 h : Roberto Torres, Alfredo Rodriguez, La Manigua.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : le 26 : M. Lorenzini ; le 27 : Timeless all stars ; le 28, Robert Cray ; le 29 : Fiesta latina.
PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30. Mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : B. Waters ; ven. : Cyril Jazz Band ; sam. : J. Doudelle.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30. Mer. : J.L. Longnon ; jeu. : F. Biensan Septet ; ven. : D. Huck Quartet ; sam. : S. Patry Duo.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), mer., 23 h : M. Rocheman, G. Benzrides, D. Le Moal.
LA PINTE (43-26-26-15), les 26, 27 : M. Besson ; les 28, 29 : Royal Jazz Agressions ; le 1er : Faîte de Jazz.
SHOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), 21 h 30 : les 26, 27 : D. Doriz Sextet ; les 28, 29, 30 : D. Doriz ; le 1er : M. Attenoux.
STAND BY (46-33-96-23).
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : F. Lockwood Trio.
THÉATRE DES NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), le 26 à 20 h 30 : Anne Pigalle.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-34-67-67) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim. 16 h 30 : la Nuit de Mme Lucienne.
BRETEUIL, Château, le 30 à 17 h : F. Schmalfuss (piano) (Debussy, Djabadary, Schumann).
NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. à 17 h : la Ville.
SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (42-43-00-59), (jeu., dim. soir), à 20 h 30 ; mat. dim. 16 h : Technique pour un coup d'Etat (dern. le 29). II. (jeu., dim. soir) 20 h 30, dim. 16 h : Entretien avec M. Descartes (dern. le 29).
VINCENNES, Th. D.-Sorano (48-77-04-64) (D. soir), 21 h, mat. dim. à 18 h : la Guê-guerre (dern. le 30).

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

CHRYSALIDE, Guichet - Montparnasse (43-27-88-61), le 26 à 21 heures.

STRATÉGIE DES PAPILLONS, Espace Gaîté (43-27-95-94), le 28 à 20 h 30.

CLASS ENNEMY, Espace Cardin (42-66-17-61), le 1er à 20 h 30.

UN DIRECT AU CŒUR, Lucernaire (45-44-57-34), le 1er à 20 heures.

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), mer., ven., lun. à 19 h 30 : la Traviata ; jeu. à 19 h 30 : Médée ; Danse : sam. à 14 h 30 + 20 h 30 : Soirée Béjart (le Sacre du printemps ; Sonate à trois ; Arepo).

SALLE FAVART (42-96-06-11), ven., lun., mar. à 19 h 30 : l'Heure espagnole, de Ravel ; Gianni Schicchi, de Puccini.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15) (jeu., ven., sam.), mer., lun. à 14 heures : le Menteur ; mer., lun. à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; dim. + mar. à 20 h 30 : la Tragédie de Macbeth.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer, relâche. Grand Théâtre, relâche. Théâtre Gémier : mer., jeu., ven. (dern.) à 20 h : Madame de Sade.

ODÉON (43-25-70-32) (lun.), 20 h 30, dim., 15 h : les Justes, d'A. Camus.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun.), 18 h 30 : Quel amour, de M. Bourdon.

TEP (43-64-80-80) (sam., dim., lun.), 20 h 30 ; jeu., 19 h : Oncle Vania ; Cinéma : sam., 14 h 30 + dim., 20 h : le Conte des contes, de Y. Norstein (v.o.) ; Legend, de R. Scott (v.o.).

BEAUBOURG (42-77-12-33) (mar.) débats/rencontres : mer. à 18 h, Architecte et construction ; à 21 h, La création contemporaine anglaise (en liaison avec la revue *Autrement* et le British Council) ; Jeu. de 15 h à 23 h, La création contemporaine anglaise ; à 18 h 30, La littérature autrichienne d'après guerre ; Cinéma/vidéo vidéo/information (mar) : à 13 h, Swamiji, un voyage de l'intérieur, de P. Chagnard ; 16 h, Flamenco at 5 h 15, de C. Scott ; Angelita Vargas à Paris, de J. Llédo ; à 19 h, La décentralisation, de P. De Lara ; Le neuvième plan, de S. Newmann ; Vidéo/musique (mar.) à 13 h, Idomeneo, de Mozart ; 16 h, Les hauteurs du Macchu-Picchu, de R. Sepulveda ; 19 h, Don Quichotte, de L. Minkus ; Le cinéma italien 1905-1945 (mar.) : mer. à 14 h 30 : Giarabud, de G. Alessandrini ; 17 h 30, Quattro passi fra le nuvole, de A. Blasetti ; ven. à 14 h 30 : Ore nove lezione di chimica, de M. Mattoli ; 17 h 30, Giorno di nozze, de R. Matarazzo ; ven. à 14 h 30, Porto, de A. Palermi ; 17 h 30, Il birichino di papa, de R. Matarazzo ; sam. à 14 h 30 : Imputato alzatevi ; à 17 h 30, Campo dei fiori, de M. Bonnard ; dim. à 14 h 30, 1 000 lire al mese, de M. Neufel ; à 17 h 30, Gelosia, de F.M. Poggiuli ; lun. à 14 h 30, Noi vivi, de G. Alessandrini ; 17 h 30, Addio Kira, de G. Alessandrini ; (mar.) Les musées du monde : 15 h, mer., jeu. : Le Whitney Museum of Art, le musée Picasso ; ven., sam., dim., lun. : le Museum of modern art Le Stedelijk ; (mar.), 18 h, Kenneth Anger ; Vienne et le cinéma 1911-1938 (mar.) : pour la programmation se renseigner à la salle Garance : Tél. : 42-78-37-29) ; Concerts/spectacles : soirée théâtrale (jeu., mar.), à 18 h 30 : Esquisses viennoises, de Peter Altenberg.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), relâche.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Danse : mar. à 20 h 45 : troupe Sankai Juku ; (Butô/Japon ; chor. : Ushio Amagatsu).

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), mer. à 20 h 30 ; jeu. à 19 h 30 : Bajazet ; Relâche jusqu'au 7 inclus.

Les autres salles

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71) (lun., mar.), 20 h 30, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70), I : (D. soir), 20 h 30, dim. 17 h : Jokko fête son anniversaire (dern. le 30).

ARTISTIC ATHEVAINS (43-55-27-10), le 25 à 20 h 30 : les Amoureux.

ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23) (L.), 21 h, dim. 15 h, sam. 17 h 30 : le Sexe faible.

ASTELLE-THEATRE (42-38-35-53), ven., sam. 20 h 30, dim. 16 h : l'Amour en visite.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Hot House.

ATHÉNÉE (47-42-67-27). Salle Ch.-Bérard, (D., L.), 20 h 30 : L'Indien cherche le Bronx.

BATACLAN (47-00-30-12), ven., sam, lun. 21 h, dim. 17 h : Ligue d'improvisation française.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), les 26, 27 à 20 h, le 29 à 13 h : le Mahabharata.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h, sam. 16 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30, sam. 17 h 30 : Y'en a marr...ez vous.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), (mer., dim.) 20 h 30, dim. 17 h : Cassandre.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D. soir, L.), 20 h, dim. 15 h 30 : Riffifoin dans les labours ; 22 h, dim., lun. 20 h : La mort, le moi, le nœud.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15) (D., L.), 20 h 45 : les Bourreaux d'Antigone.

CARTOUCHERIE, Th. du Soleil (43-74-24-08), jeu, ven, sam. 18 h 30, dim. 15 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge ; Tempête (43-28-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Passions.

CITHÉA (43-57-99-26), les 20, 21 à 22 h 15 : la Peau de mes dents.

CLA (46-65-34-83), les 26,29 à 20 h 30 : Rapport pour une académie.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Richard Wagner ; 22 h, dim. 17 h : Interviouve.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Procès d'intentions (dern. le 23), à partir du 25 : les Bonnes.

DIX HEURES (46-06-07-48), (sam., dim.), 18 h : Sentiments cruels ; (mer., jeu., ven. sam.), 20 h 30 : la Femme assise ; (D.), 22 h : l'Homme de parenthèse.

DIX-HUIT-THÉATRE (42-26-47-47) (D. soir, L., Mar.), 21 h, dim. 16 h : Un amour inconnu.

EDOUARD VII (47-42-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Répétition.

ESCALIER D'OR (45-43-15-10) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : l'Assaut ou quarante ans d'absence.

ESPACE CARDIN (42-66-17-61) le 1er à 20 h 30 : Class enemy.

ESSAION (42-78-46-42), 19 h, sam. 15 h : Un amour infini (dern. le 29).

FONTAINE (48-74-74-40) (D. et le 15), 20 h 30 : les Vieilles Dames.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : la Gagne.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 20 h 30 : The Fantasticks.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 19 h 30 : Pourquoi pas Courteline ? ; 21 h : Chrysalide.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Rhapsodie Béton.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Largo Desolato.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83) 20 h 30 : Noroux est victorieux (dern. le 29).

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (L.) : I. 18 h : les Larmes amères de Petra von Kant ; 20 h : le Chien sous la minuterie ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky. – II. (D., L.), 20 h 45 : Témoignages sur Ballybeg. Petite salle : 21 h 30 : Ceux qui vivent sont ceux qui luttent (dern. le 29).

MADELEINE (42-65-07-09) (L.), 21 h, dim. 15 h : Comme de mal entendu.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), les 26, 27 à 20 h 30 : Maquillages.

MAISON DE LA POÉSIE (42-36-27-53) : le Spleen de Paris, de Baudelaire, textes dits par J.-L. Philippe, au piano : A. Kremski (Liszt, Wagner).

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D. soir, L.), 18 h 30, dim. 17 h : le Petit Prince ; (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Souvenirs de soleil.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon.

MICHEL (42-65-35-02) (L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : la Prise de Berg-op-Zoom.

MOGADOR (42-85-45-30) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. et dim. 16 h 30 et 21 h : la Femme du boulanger.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Petite Salle (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h 30, dim. 16 h : Frédéric et Voltaire.

NOUVEAU THEATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 30 : la Panthère repentie.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (Mer., mar.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : De doux dingues.

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : l'Escalier.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Voisin, voisine.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (D. soir, L.), 22 h 15, dim. 18 h 15 : Etranger dans la nuit.

POCHE (45-48-92-97) le 26 à 21 h : l'Ecornifleur.

PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Deux trous rouges au côté droit (dern. le 30).

POTINIÈRE (42-61-44-16) sam. 21 h, dim. 15 h : Mimie en quête d'hauteur.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D) 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79). I : sam. 22 h, dim. 17 h, lun., mar. 20 h 30 : l'Ecume des jours ; II : sam. 18 h et 22 h, dim. 17 h, lun, mar. 20 h 30 : Huis clos ; mer, jeu, ven, sam. 20 h 30 : les Chaises.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ESCALIER D'OR (45-23-15-10) (L.) 20 h 30 : l'Assaut ou quarante ans d'absence (dern. le 29).

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., 20 h 30 : Astro Follies Show.

TH. 13 (45-88-16-30) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h : le Veilleur de nuit (dern. le 30).

TH. DE LA PLAINE (48-42-32-25) (D. soir), 20 h 30, dim. 17 h : Soudain l'été dernier (dern. le 30).

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (L. soir), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 15, lun. 15 h : le Tombeur.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.). ven. 18 h 30 : Buffo ; 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). Grande Salle les 27, 28, 29, 1er à 20 h 30, le 30 à 15 h : le Cid ; le 26 à 20 h 30 : Oh les beaux jours. – Petite Salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Pour un oui ou pour un non ; 18 h 30, dim. 15 h : Voyage au bout de la nuit (dern. le 29).

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.). 18 h 30 : Gringoire ; 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Sale affaire du sexe et du crime.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) (D.), 21 h : les Aviateurs (dern. le 29).

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 15 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; (Mar.) 21 h 45 : la Raison close de timbre-poste ; (L.) 23 h, mar. 22 h : les Jeux de la nuit ; lun. 23 h : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Kamikazes de l'Oncle Sam ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CITHEA (43-57-99-26), jeu., ven., sam. 20 h 30 : Solo mio ; du mer. au sam. 22 h 15 : les Spéléologues.

GRENIER (43-80-68-01) (D, L, Mar.) 22 h : Poste auto-pay.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 22 h 45 : Nos désirs font désordre.

SENTIER DES HALLES (42-36-27-27) (D., L.), 20 h 30 : La baignoire qui venait du froid.

TINTAMARE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; ven. 18 h 30 : Buffo.

Le music-hall

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.

BOURVIL (43-73-47-84), ven., sam. 18 h 30 : M. Allin.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises.

DEJAZET TLP (48-87-97-34) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Talila, (dern. le 30).

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15), le 27 à 15 h : P. Sevran.

GYMNASE (42-46-79-79) (D., L.), 21 h : Th. Le Luron.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), (D., L.) 20 h : L. Lesha.

OLYMPIA (47-42-25-49), les 26, 27 à 20 h 30 : Sade, le 29 à 20 h : Talk Talk., le 30 à 20 h 30 : Shimi Tavori, le 31 à 18 h 30 et 21 h 30 : Tangerine Dream.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 18 h : Maquillages.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90) (L, D. soir, L.), 20 h 30, sam. 14 h 15, 17 h 30, 21 h, dim. 14 h 15, 17 h 30 : Holiday on Ice.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-60-44-41) (D), 22 h 30 et 24 h : Cuarteto del centenario, jeu., ven., sam., 22 h 30 : T. Bozzo, P. Diliscia.

LE 20e ART (43-49-23-16), les 27, 28, 29 à 20 h 30 : C. Grimm, A. Aniel, Machon.

La danse

CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22), le 26 à 20 h 30 : Matritia persévère.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), (D. soir, L., J. soir), 20 h 30, dim., lun. 15 h : Ballet du XXe siècle (le Concours), dern. le 31.

Opérettes
Comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89) (D. soir), 20 h 30, sam. 16 h, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : Black and Blue (dern. le 30).

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer. 14 h 30, ven., sam. 14 h 30 et 20 h 30 ; dim. 14 h et 17 h 30 : Carnaval aux Caraïbes.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 26 MARS

16 h, le Barbier de Séville, de H. Bourlon et J. Kemm ; 19 h, Panorama du cinéma hollandais : Joao, de E. G. Sluizer (v.o., s.-t.f.) ; 21 h, Hommage à R. Lester : Petulia (v.o., s.-t.f.).

JEUDI 27 MARS

16 h, Barond, de R. Ingram ; 19 h, Panorama du cinéma hollandais : la Fille aux cheveux roux, de B. Verbong (v.o., s.-t.f.) ; 21 h 15, Hommage à R. Lester : l'Ultime garçonnière (v.o.).

VENDREDI 28 MARS

16 h, Barry, de R. Pottier ; 19 h, Panorama du cinéma hollandais : Hedwig, de N. Van Brakel (v.o., s.-t.f.) ; 21 h 15, Hommage à R. Lester : les Trois Mousquetaires (v.o., s.-t.f.).

SAMEDI 29 MARS

15 h, Tartarin de Tarascon, de R. Bernard ; 17 h, l'Evadé de l'enfer, de A. Mayo (v.o., s.-t.f.) ; 19 h, Panorama du cinéma hollandais : Désirée, de F. De Rooy (v.o., s.-t.f.) ; 21 h, Hommage à R. Lester : On l'appelait Milady (v.o., s.-t.f.).

DIMANCHE 30 MARS

Cycle : Les grandes restaurations de la cinémathèque française : 15 h, L'autre aile, de H. Andreani ; 17 h 15, Clara de Montargis, de H. Decoin ; 19 h 15, Panorama du cinéma hollandais : Giovanni, de A. Apon (v.o., s.-t.f.) ; 21 h, Hommage à R. Lester : Terreur sur le Britannic (v.o., s.-t.f.).

LUNDI 31 MARS

Relâche.

MARDI 1er AVRIL

16 h, Hommage à R. Lester : the « Knack »... et comment l'avoir (v.o., s.-t.f.) ; Carte blanche à Robert Chazal : 19 h, Bandits à Orgosolo, de V. de Seta (v.o., s.-t.f.) ; 21 h, Joe Hill, de Bo Widerberg (v.o., s.-t.f.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 26 MARS

15 h, Rétrospective W. Bros 1950-1985 : l'Epreuve de force, de C. Eastwood (v.o., s.-t.f.) ; 17 h 15, le Général du diable, de H. Kautner (v.o., s.-t.f.) ; 19 h 30, Hommage à R. Leenhardt : le Destin des medinas, de R. Zuber ; l'Héritage du croissant, de P. Biro ; Val de Loire, de R. Leenhardt ; Je les accueillerai, de R. Leenhardt.

JEUDI 27 MARS

15 h, Rétrospective W. Bros 1950-1985 : Girlfriends, de C. Weill (v.o., s.-t.f.) ; 17 h, Stella, de C. Binyon (v.o., s.-t.f.) ; 19 h, Hommage à R. Leenhardt : Ah, Dieu que la guerre est jolie, de S. Jezequel ; Patamorphose, de M. Boschet ; Mise à nu, de R. Lapoujade ; les Parfums, de R. Leenhardt ; Tableaux d'une exposition, d'A. Alexeieff.

VENDREDI 28 MARS

15 h, Rétrospective W. Bros 1950-1985 : les Chaînes de sang, de R. Mulligan (v.o., s.-t.f.) ; 17 h 15, Pinky, de E. Kazan (v.o., s.-t.f.) ; 19 h 15, Hommage à R. Leenhardt : le Bruit, de R. Leenhardt et S. Jezequel ; Aubusson, de J. Lods ; le Rouge, de R. Leenhardt et S. Jezequel.

SAMEDI 29 MARS

15 h, Rétrospective W. Bros 1950-1985 : Graffiti Party, de J. Miltus (v.o., s.-t.f.) ; 21 h, Bronco Billy, de C. Eastwood (v.o., s.-t.f.) ; VIIIe Festival international de films de femmes-Créteil 86 : 17 h 15 et 19 h.

DIMANCHE 30 MARS

15 h, Rétrospective W. Bros 1950-1985 : Elle, de B. Edwards (v.o., s.-t.f.) ; 21 h, C'était demain, de N. Meyer (v.o., s.-t.f.) ; VIIIe Festival international de films de femmes-Créteil 86 : 17 h 15 et 19 h.

LUNDI 31 MARS

15 h, Rétrospective W. Bros 1950-1985 : Boulevards nights, de M. Pressman (v.o., s.-t.f.) ; 17 h, Stanley and Livingstone, de H. King (v.o.) ; 19 h, Hommage à R. Leenhardt : Une Femme mariée, de J.-L. Godard.

MARDI 1er AVRIL

Relâche.

Les festivals

AVANT-PREMIÈRE : Club de l'Etoile, 17e (43-80-42-05), sam. 20 h et 22 h : Zone rouge.

BUSTER KEATON (v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44), jeu. 19 h, sam. 15 h 15, lun. 19 h 45 : la Croisière du Navigator ; ven. 21 h 45, dim. 21 h 30, lun. 16 h 15, mar. 22 h : le Mécano de la Générale ; mer. 21 h 45, ven. 20 h, sam. 18 h 45, dim. 19 h 45, lun. 14 h 30 : Steamboat Bill Junior ; mer. 20 h, sam. 17 h, dim. 14 h 30, lun. 18 h. mar. 19 h : Fiancées en folie.

50e ANNIVERSAIRE DE LA TWENTIETH CENTURY FOX (v.o.), Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40), mer. : Qu'elle était verte ma vallée ; jeu. : Crime passionnel ; ven. : Baïonnette au canon ; sam. : Eve ; dim. : le Bal des maudits ; lun. : les Rois du jazz ; mar. : Stormy Weather.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN - VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : les 5 000 Doigts du docteur T ; 15 h 40 : Alphaville ; 17 h 30 : l'Evangile selon saint Mathieu ; 20 h 30 : Ordet ; 22 h 15 : Dies Irae.

J. HAS (v.o.), 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), mer., sam., lun. : Le manuscrit trouvé à Saragosse ; jeu., mar. : la Poupée ; ven., dim. : la Clepsydre.

FESTIVAL IRANIEN (v.o.), Utopia, 5e (43-26-84-65), sam., dim. 22 h 15, mar. 18 h 15 : la Mission ; mer. 18 h 15, jeu. 22 h 15, dim. 20 h 15, lun. 22 h 15 : Recherche ; sam. 20 h 15, dim. 18 h 15 : Tous les trois, dit-il ; mer. 20 h 15, ven. 18 h 15, sam. 18 h 15 : Pain et liberté ; mer. 22 h 15, jeu. 18 h 15 : Le monde est ma maison + Zadegh Hedayat ; jeu., lun. 20 h 15, ven. 22 h 15 : la Migration + Caravane + Turquoise ; ven. 20 h 15 : De Bohême jusqu'au bout du monde + l'Ile rouge ; mar. 20 h : Pour la défense du peuple ; lun. 18 h 15 : le Cycle ; mar. 22 h 15 : Film surprise.

KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer. 18 h 30, dim. 19 h : Dersou Ouzala ; sam. 19 h : Dodes Caden.

LA NUIT DU CHEF-D'ŒUVRE DE L'ÉPOUVANTE (v.o.), Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Oshima (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41), ven. 0 h 30 : le Chat noir ; le Fils de Frankenstein ; la Tour de Londres.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer. : Vampire, vous avez dit vampire ? ; jeu. : la Main dans l'ombre ; ven. : le Bateau-phare ; dim., mar. : Ginger et Fred.

4 CHEFS-D'ŒUVRE DE LA RKO (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41), mer., jeu. : Miss Manton est folle ; ven., sam. : les Amants de la nuit ; dim. : Né pour tuer ; lun., mar. : Mon épouse favorite.

IVe FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'AVANT-GARDE DU FILM ET DE L'AUDIOVISUEL (v.o.), Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41), mer. 16 h : Anger/ McLaren ; 18 h : Underground Américain 1939-71 ; 20 h : Dwoskin ; 22 h : Aspects du cinéma indépendant contemporain ; jeu. 16 h : Underground Américain 1939-71 ; 18 h : Terayama ; 20 h : Quelques classiques ; 22 h : Underground américain 1939-71 ; ven. 16 h : Allemagne années 80 ; 18 h : Aspects du cinéma indépendant contemporain ; 20 h : Terayama ; 22 h : Dwoskin ; sam. 14 h : Underground américain 1939-71 ; 16 h : McLaren Dwoskin ; 18 h : Allemagne années 80 ; 20 h : Dwoskin ; 22 h : Terayama ; dim. 14 h : Terayama ; 16 h : Dwoskin ; 18 h : McLaren/Ruttmann ; 20 h : Allemagne années 80 ; 22 h : Underground américain 1939-71 ; lun. 16 h : Underground américain 1939-71 ; 18 h : Terayama ; 20 h : Hommage à l'Institut d'arts visuels d'Orléans ; 22 h : Dwoskin ; mar. 16 h : Underground américain 1939-71 ; 18 h : Dwoskin ; 20 h : Aspects du cinéma indépendant contemporain ; 22 h : Dwoskin.

ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu. 16 h 20 : la Marquise d'O ; mer. 20 h, dim. 22 h : les Nuits de la pleine lune ; mer., sam. 14 h : Perceval le Gallois ; ven. 15 h : Pauline à la plage ; sam. 12 h : le Beau Mariage ; Denfert, 14e (43-21-41-01), dim. 10 h du mat. : Pauline à la plage ; mar. 12 h : le Beau Mariage.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven. 18 h 40, sam. 19 h 40 : Nostalghia ; jeu. 20 h 40, lun. 17 h : Andreï Roublev ; ven. 21 h, dim. 19 h, lun. 14 h : Stalker + Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu. 21 h 10 : Stalker ; mar. 17 h 45 : Solaris ; mer. 19 h 40, lun. 17 h 40 : Nostalghia ; ven. 21 h 10, dim. 17 h 20 : Andreï Roublev.

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), ven. 19 h 10, sam. 22 h, lun. 15 h 40 : La mariée était en noir ; mer. 18 h, mar. 22 h : l'Amour en fuite ; jeu. 17 h 20, dim. 12 h : la Peau douce ; lun. 20 h : L'homme qui aimait les femmes ; ven. 15 h 40, lun. 12 h : Histoire d'Adèle H ; jeu. 19 h 20, sam. 20 h, dim. 15 h 40, mar. 20 h 20 : Tirez sur le pianiste + Républic-Cinéma, 2e (48-05-51-33), jeu. 17 h 30, mar. 14 h : la Femme d'à côté ; lun. 12 h 10 : la Chambre verte ; dim. 14 h 10 : les Deux Anglaises et le Continent ; jeu. 18 h 20, dim. 16 h 40 : la Sirène du Mississippi ; sam. 22 h : Vivement dimanche.

Les séances spéciales

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Aust., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 20 h 20.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., ven., 22 h.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 5e (46-33-97-77), 12 h.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 25.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), ven., sam., dim., lun., 18 h.

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), jeu., sam., 22 h, dim., 20 h.

CLÉMENTINE TANGO (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 15 h 15.

DÉTECTIVE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu., 15 h 40, lun., 22 h.

LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), ven. 12 h.

INDIA SONG (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), sam., 18 h.

LE MÉPRIS (Fr.) : 14e (43-21-41-01), ven., 17 h 20, dim., 20 h 40.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), ven., mar., 17 h 15.

LA NUIT PORTE JARRETELLES (*) (Fr.) Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h ; + Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33), mar., 22 h 30.

PARIS, TEXAS (A, v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82), 19 h 50.

PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), jeu., mar., 21 h.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22 44-21), 22 h 15.

POSSESSION (**) (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., sam., mar., 22 h.

POULET AU VINAIGRE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 13 h 45.

LE PROCÈS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

PROVIDENCE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., mar., 16 h.

RAGING BULL (*) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), jeu., ven., 20 h, sam. 16 h, dim., lun. 22 h, mar. 20 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam., dim. 0 h 25.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), mer., jeu., mar., 18 h, ven., sam., 0 h 45.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15, sam., 24 h.

LES FILMS NOUVEAUX

L'ARAIGNÉE DE SATIN, film français de Jacques-Baratier, Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

ATOMIC CYBORG, film italien de Martin Dolman (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Le City Triomphe, 8e (545-62-45-76). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

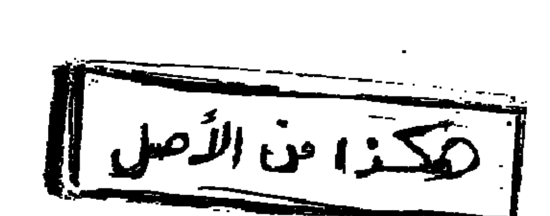
HIGHLANDER, film britannique de Russell Mulcahy (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES MONTAGNES BLEUES, film soviétique de Eldar Chenguelaïa (v.o.) : Ciné Beabourg, 3e (42-71-52-36) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

OUT OF AFRICA, film américain de Sydney Pollack (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier (43-87-34-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SECRET DE LA PYRAMIDE, film américain de Barry Levinson (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SIGNE RENART, film suisse de Michel Soutter : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).



هكذا من الأصل

CINEMA

Les exclusivités

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

AGNÈS DE DIEU (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

ALLAN QUATERMAIN ET LES MINES DU ROI SALOMON (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44).

AMADEUS, (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Calypso, 17e (43-80-18-03).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

LE BARBIER DE SÉVILLE (All., v.o.) : Reflet-Balzac-Opéra, 8e (45-61-10-60).

LE BATEAU-PHARE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46).

BIRDY (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

LES BISOUNOURS (A., v.f.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

BLEU COMME L'ENFER (Fr.) : Forum, Orient Express 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

CHORUS LINE (A., v.o.) : UGC-Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40).

COMMANDO (*) (A., v.o.) : City Triomphe (ex-Paramount), 8e (45-62-45-76). – V.f. : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

CONSEIL DE FAMILLE (Fr.), Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-20-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CONSTANCE (Néo-zéland.), (v.o.) : Olympic Marilyn, 14e (45-43-99-41).

CONTES CRUELS DE LA JEUNESSE (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet-Racine, 6e (43-26-19-68).

CRÉATURE (*), (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA DERNIÈRE LICORNE (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), h. sp.

DOUCE FRANCE (Franco-all.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19e (42-45-66-00).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Calypso, 17e (43-80-18-03).

L'ELU (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

ELENI (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

ENEMY (A., v.o.) : 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

ESCALIER C (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34) ; Gaîté Rochechouard, 9e (48-78-81-77) ; Studio 43, 9e (43-43-01-59).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES FEUX D'HIMATSURI (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46).

LA GITANE (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

HEARTBREAKERS (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA TÉLÉ (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).

INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Parnassiens, 14e (32-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE JUSTICIER DE NEW-YORK (**) (v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LINK (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97).

LES LONGS MANTEAUX (Fr.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40).

MACARONI (It. v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Gaumont-Parnasse (ex-Paramount), 6e (43-35-30-40).

LA MAIN DANS L'OMBRE (All., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE MÉDECIN DE GAFIRE (Malien-nigérien, v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

MON BEAU-FRÈRE A TUÉ MA SŒUR (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40).

MUSCLOR ET SHE-RA, LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21), h. sp.

NATTY GANN (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

L'ORCHESTRE NOIR (Belge) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PAULETTE (Fr.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

RE-ANIMATOR (A.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

REMO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 13e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ROSA LA ROSE, FILLE PUBLIQUE (Fr.) (*) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

RAMBO II (A., v.f.) : Bellevue, 20e (47-97-46-99).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Rialto, 19e (46-07-87-61). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.f.) : Capri, 2e (45-08-11-69).

LA REVANCHE DE FREDDY (A., v.f.) (*) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

RÉVOLUTION (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95). – V.f. : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.o., V.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

ROCKY IV (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Arcades, 2e (42-34-54-58) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40).

ROMANCE CRUELLE, (Sov., v.o.) : Cosmos (h.sp.), 6e (45-44-28-80).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

ROUGE BAISER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

SANS ISSUE (A.) (*) : V.o. : Mercury, 8e (45-62-75-90). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SILVERADO (A.) : V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

SUBWAY (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-36-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

SWEET DREAMS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).

TOUKI BOUKI (Sénégalais, v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-52-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) : George V, 8e (45-62-41-46) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) : Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TURTLE DIARY (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

TUTTI FRUTTI (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

UNE CRÉATURE DE RÊVE (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

VAUDEVILLE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA BLONDE ET MOI (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67).

CÉLINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

CETTE SACRÉE VÉRITÉ (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LE CIRQUE DES HORREURS (Brit., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LE CRI (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

CUL DE SAC (A.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

DANGEREUSEMENT VOTRE (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-it., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

DERSOU OUZALA (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DON GIOVANNI (Angl., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA FLUTE A 6 SCHTROUMPFS (franco-belge) : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (brit., v.f.) : Pathéon, 5e (43-80-30-11) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

JEUX INTERDITS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES MORFALOUS (Fr.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

NEW-YORK MIAMI (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

LA NUIT (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Studio Contrescarpe, 5e (43-25-78-87) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PETER PAN (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RENDEZ-VOUS (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85).

REPO MAN (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES RIPOUX (Fr.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

SÉRÉNADE A TROIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Franco-algérien) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

THÉORÈME (It.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

THE ROSE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; La Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

UNE HISTOIRE IMMORTELLE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

VIENNE 1880-1938. Naissance d'un siècle. Jusqu'au 5 mai. Grande Galerie.

CAFÉ VIENNOIS. Entrée libre. Jusqu'au 19 mai. Forum.

FRANÇOIS MORELLET. Rétrospective. **BHUPEN KHAKHAR. SUDHIR PATWARDHAN. ARPITA SINGH.** Jusqu'au 11 mai. Galeries contemporaines.

L'ŒUVRE ET SON ACCROCHAGE. Jusqu'au 31 mars. Salle d'art graphique.

TOUT NÉO TOUT BEAU. Design du matériau naissant. Jusqu'au 28 avril. **JOZE PLECNIK**, architecte 1872-1957. Jusqu'au 26 mai. CCI.

IMAGES D'AILLEURS. La photographie à la découverte du monde. Jusqu'au 2 juin. – Livres qui délivrent. Jusqu'au 28 avril. B.P.I.

LES GRANDS PROJETS 1979-1989. Présentation audiovisuelle des grands projets architecturaux. Jusqu'au 7 avril. Grand foyer.

LE SANG EST SALE COMME L'OCÉAN. Des enfants expriment leur perception de la naissance. Jusqu'au 14 avril. Bibliothèque des enfants.

PHOTOCOPIER N'EST PAS COPIER. Huit artistes explorent en public avec les enfants les possibilités expressives du photocopieur de bureau, un nouvel outil au service de la création. Animations (sauf mar., dim. et jours fériés) : mer., sam. et tous les jours pendant les vacances de Pâques ; de 14 h à 15 h 30 et de 15 h 45 à 17 h 15. Atelier des enfants. Rez-de-chaussée. Du 26 mars au 30 avril.

Musées

DE REMBRANDT A VERMEER. Les peintres hollandais au Mauritshuis de La Haye. Grand Palais, entrée place Clemenceau (42-61-54-10), sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; samedi : 18 F (gratuite le 28 avril). (Jusqu'au 30 juin.)

RASA. LES NEUF VISAGES DE L'ART INDIEN. Grand Palais, avenue Winston-Churchill *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 16 juin.

HUGO PRATT. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 28 avril.

REMBRANDT. Eaux-fortes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (47-42-03-47). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40 ; jeudi jusqu'à 21 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 20 avril.

PASTELS DU XIXe SIÈCLE. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 16 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 9 juin.

A LA COUR DU GRAND MOGHOL. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). Tlj (sauf le 30 mars, les 1er et 18 mai), de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 juin.

PIERRE DE FENOYL. Chronophotographies. Galerie Colbert, 2, rue Vivienne (47-03-81-26). Sauf dim., de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 16 avril.

JOSEPH KUTTER, 1894-1941 - SABY, 1925-1975. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 13 avril.

ATELIERS 86. Choix de Rudi Fuchs. ARC, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 20 avril.

AUTOCHTONES. Gautray, Contet, Gaston, Lasserre. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, musée des enfants, 12, avenue de New-York *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 26 avril.

STATUES DE CHAIR. Sculptures de James Pradier, 1790-1852. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi, jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F ; samedi : 13 F (gratuite le 15 avril). Jusqu'au 15 mai.

DIEGO GIACOMETTI. Plâtres et bronzes. Jusqu'au 13 avril. – **NORDANAD. G.** Peintures et sculptures contemporaines. Du 26 mars au 25 mai. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F.

LES CISTERCIENS A PARIS. SERGE BELLONI. Hommage à Paris. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 13 avril.

FÊTES ET THÉATRES EN INDE. Musée Kwok On, 41, rue des Francs-Bourgeois (42-72-99-42). Sauf sam. et dim., de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 juillet.

COTÉ FEMMES. Musée de l'Homme, palais de Chaillot. Place du Trocadéro (45-53-70-60). Sauf mardi et jours fériés, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au printemps 1987.

LANGVIKSSAR. Un archipel suédois près de Stockholm, 1880-1920. Musée de la marine, palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 2 juin.

UN CANAL... DES CANAUX... Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (43-54-30-06). Tlj, de 10 h à 17 h. Entrée : 21 F. Jusqu'au 8 juin.

PIERRE BALMAIN. Quarante années de création. Jusqu'au 6 avril. – **LES POUPÉES RACONTENT LA MODE DU XVIIIe SIÈCLE A NOS JOURS.** Jusqu'au 2 avril. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F.

LES FRANÇAIS ET LA TABLE. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi, bois de Boulogne (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 10 F ; dim., 8 F. Jusqu'au 21 avril.

HOGGAR. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Jusqu'au 18 mai.

Centres culturels

FREDERIK R. WEISMAN FOUNDATION OF ART. Centre national des arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 20 avril.

VUES ET REVUES, portraits d'écrivains et d'éditeurs. Centre national des arts plastiques. Hall, 27, avenue de l'Opéra (42-61-56-16). Jusqu'au 10 avril.

LA FRANCE DE 1886. Centenaire de la bibliothèque Forney. Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 3 mai.

PARIS A VOL D'OISEAU, DU XVIe SIÈCLE A ROBERT CAMERON. Hôtel de Lamoignon, 24, rue Pavée (42-85-13-78). Sauf dimanche, de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 avril.

LES SURPRISES DES MUSÉES DE L'ILE-DE-FRANCE. Tour Montparnasse, 56e étage (42-71-71-30). Tlj. de 10 h à 22 h. Jusqu'au 11 mai.

RAOUL DUFY ET LA MODE. Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne. Tlj. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 26 mai.

ROLAND TOPOR. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). Sauf mardi (et les 30 et 31 mars), de 13 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 13 avril.

DESSINS CANADIENS RÉCENTS. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Tlj. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 4 mai.

ARCHITECTURES FANTASTIQUES - MUSÉE D'ART NAIF MAX-FOURNY - MUSÉE EN HERBE. Halle Saint-Pierre, 1, rue Ronsard (47-47-47-66).

L'ÉCOLE DE BARBIZON, un dialogue franco-néerlandais. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf le lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 27 avril.

ESTHÉTIQUE DU CHAOS. Graphisme et ordinateur. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (47-23-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 11 avril.

AMATES. Le papier indigène du Mexique. Centre culturel du Mexique, 28, boulevard Raspail (45-49-16-26). Sauf dim., de 10 h à 18 h ; sam., de 14 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 5 avril.

SEPT ARTISTES EXPOSENT. Centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal (43-31-75-47). Tous les jours, sauf vendredi après-midi. Samedi et dimanche de 9 h à 21 h. Jusqu'au 16 avril.

GERT MARCUS. Sculptures disjonctives en marbre et acrylique – **PETTER ZENNSTROM.** Peinture et œuvre graphique. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 6 avril.

LE SYMBOLISME ET LA FEMME. Mairie, 6, rue Drouot. Tlj, de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 27 avril.

PÉKIN. Les palais européens du Yuanmingyuan. Carrefour de la Chine, 45, rue Sainte-Anne (42-96-40-04). Jusqu'au 12 avril.

ESPACE ET TOILES. Arnal, Busserode, Berry, Jeanne. Maison internationale du théâtre. Théâtre du Rond-Point Renaud-Barrault, avenue Franklin-Roosevelt (42-56-60-70). Jusqu'au 15 avril.

Galeries

MINIATURES ORIENTALES DE L'INDE. Galerie Jean Soustiel, 146, boulevard Haussmann (45-62-27-76). Jusqu'au 9 avril.

A. FUGIER/M. BERCOVY. Peinture et actualité. Art et Espace, 77, rue Saint-Louis-en-l'Isle (43-26-38-84). Jusqu'au 12 avril.

1950 : DIX MAITRES FRANÇAIS DES ARTS DÉCORATIFS. Galerie 1950 Alan, 26-28, rue Mazarine (40-46-00-49). Jusqu'au 30 avril.

QUESTIONS D'URBANITÉ. D. Karavan, J.-P. Raynaud, G. Singer. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 19 avril.

BERROCAL. Les Torses, sculptures 1959-1983. Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 15 avril.

JEAN-PIERRE BERTRAND. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 26 avril.

CHRISTIAN BOLTANSKI. Monuments. Galerie Crousel-Hussenot, 5 *bis*, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 29 mars.

CAILLIÈRE. Dessins 1975-1985. Galerie Bernard Jordan, 54, rue de Verneuil. Jusqu'au 16 avril.

JEAN-BAPTISTE CHEREAU. L'Aire du Verseau, 119, rue Vieille-du-Temple (48-04-86-40). Jusqu'au 19 avril.

BRYEN. Rétrospective d'aquarelles. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au 7 avril.

CLAYETTE. Magie d'Arthur Rimbaud. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (43-54-92-01). Jusqu'au 5 avril.

EUGÈNE DABIT - 1898-1936. Galerie de la Poste, 21, passage Véro-Dodat (42-36-88-60). Jusqu'au 8 mai.

DADO. Peintures 1983-1986. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 11 avril.

KOJI FURUDOI. Les quatre saisons. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 3 mai.

OLIVIER GARAND. Galerie Beau Lézard, 36, rue des Archives (48-04-86-86). Jusqu'au 16 avril.

JEDD GARET. Galerie Daniel-Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 5 avril.

HÉLÈNE GAUTHIER. Le gynécée et sa faune. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (43-26-40-96). Jusqu'au 10 avril.

WOLF GENZMER. Peintures. Galerie Nouveaux artistes, 184, avenue Jean-Jaurès (42-40-24-93). Jusqu'au 12 avril.

BRYAN HUNT. Sculptures. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 16 avril.

MICHELE KATZ. Angulaires et verticales. Galerie Jean-Peyrole, 14, rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 5 avril.

SVEN KNEBEL. Peintures et lithographies. Galerie suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (46-33-76-58). Jusqu'au 19 avril.

MARKUS LUPERTZ. Sculptures. Galerie Maeght Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 24 avril.

RAFAEL MAHDAVI. Peintures. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 19 avril.

MASSON. Mythes et chimères. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 30 avril.

METZGER. Galerie Christian Cheneau, 30, rue de Lisbonne (45-63-36-06). Jusqu'au 12 avril.

OUZANI. Peintures et pastels. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 12 avril.

GIUSEPPE PENONE. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 19 avril.

JERRY PETHICK. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 5 avril.

JEAN RUITER. Photographies. Galerie D. Gervis, 14, rue de Grenelle (45-44-41-90). Jusqu'au 26 avril.

ANDREAS SENSER. Galerie M. Guiol, 22, rue de Poitou (42-71-60-06). Jusqu'au 30 avril.

SERVAT. Galerie J.-P.-Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (46-33-56-02). Jusqu'au 12 avril.

JAN SIVERTSEN. Galerie Gutharc-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 19 avril.

VOLKER TANNERT. Galerie Daniel-Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 5 avril.

NIELE TORONI. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-09-33). Jusqu'au 10 avril.

GÉRARD WENANDT. Galerie Peinture fraîche, 29, rue de Bourgogne (45-51-00-85). Jusqu'au 5 avril.

En région parisienne

BRÉTIGNY. R. Bellucci, A. Rivière, D. Aulagnier. CCC, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 5 avril.

CORBEIL-ESSONNES. Francis Wilson. CAC Pablo-Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Sauf lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30. Dim., de 16 h à 19 h. Jusqu'au 5 mai.

JOUY-EN-JOSAS. Raymond Hains – Sur les murs – L'art fun. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 4 mai.

IVRY-SUR-SEINE. Ivry 4 + 4. Galerie Fernand-Léger, 93-89 *bis*, avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Sauf dim. (et fêtes), de 14 h à 19 h. Jusqu'au 12 avril.

LA DÉFENSE. La commedia dell'arte et les masques des Sartori. Galerie de l'Esplanade (43-68-32-26). De 11 h à 19 h ; samedi et dimanche, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 19 avril.

NEMOURS. 1000 ans av. J.-C. en Europe « barbare ». Musée de la préhistoire, avenue de Stalingrad (64-28-40-37). Sauf mer., de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Jusqu'au 30 septembre.

POISSY. Jouets anciens de Russie. Musée du jouet, 2, enclos de l'Abbaye (39-65-06-06). Tous les jours de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Jusqu'au 6 avril.

ROSNY-SUR-SEINE. Des intrus dans la photographie. Ancien hospice Saint-Charles, 30, rue Nationale (30-42-91-55). Tlj. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 27 avril.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Premiers paysans de la France méditerranéenne. Musée des antiquités nationales (34-51-53-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 18 mai.

VITRY-SUR-SEINE. Démons et merveilles, peintures d'Amérique latine. Galerie municipale, 59, avenue Guy-Môquet (46-82-80-00). Sauf lundi, de 10 h à 19 h ; merc. et sam., de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Jusqu'au 6 avril.

En province

AMIENS. Magritte et Cie. Peinture 1950-1985 dans les collections du Musée d'art contemporain de Gand. Musée de Picardie, 48, rue de la République (22-91-36-44). Jusqu'au 13 avril.

ANGOULÊME. Daniel Rozal, Jan Voss. Hôtel Saint-Simon, 15, rue de la Cloche-Verte. Du 26 avril au 3 mai.

ARRAS. Alfred Manessier. Noroît 6/9, rue des Capucins (21-71-30-12). Jusqu'au 19 mai.

BEAUVAIS. Trompe-l'œil, du XVIIe siècle à nos jours. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (44-84-37-37). Jusqu'au 30 avril.

BESANÇON. Amédée Ozenfant, 1886-1966. Musée des beaux-arts et d'archéologie, 1, place de la Révolution (81-81-44-47). Jusqu'au 30 avril.

BORDEAUX. Richard Artschwager, œuvres de 1962 à 1985 – Enzo Cucchi, Œuvres de 1985. CAPC, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 27 avril.

DIJON. Robert Barry/Peter Downsbrough. Le Consortium, 16, rue Quentin (80-30-75-23). Jusqu'au 19 avril. Dessins hollandais et flamands du Cabinet des estampes de l'université de Leyde. Musée des beaux-arts, palais des Etats de Bourgogne, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11). Du 26 mars au 26 mai.

FEYZIN. Marc Chopy. CC Léonard-de-Vinci, 5, place de la Bégude (78-67-65-11). Bibliothèque municipale, 74, route de Vienne (78-67-60-88).

FLAINE. Sam Szafran. Pastels, fusains. Centre d'art (50-90-85-84). Jusqu'au 6 avril.

GRENOBLE. Giuseppe Penone. Musée de peinture. Place de Verdun (76-54-09-82). Du 27 mars au 9 juin.

LE HAVRE. Jean Lasne. Musée des beaux-arts André-Malraux, boulevard J.-F.-Kennedy (35-42-33-97). Jusqu'au 21 avril. – Anthoniart. Rétrospective. Maison de la culture, Espace O. Niemeyer (35-21-21-10). Jusqu'au 5 avril.

LYON. Cuz, Garcia Sevilla, Pazos, Plensa, Gesovart, Barcelone 1986. ELAC, Centre d'échanges de Perrache (78-42-27-39). Jusqu'au 9 avril.

MACON. Anselmo, Fabro, Merz. Ecole régionale des beaux-arts. Cours Moreau (85-38-09-15). Jusqu'au 10 mai.

MARCQ-EN-BARŒUL. Robert et Sonia Delaunay. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 27 avril.

MARSEILLE. Hommage à Carlo Rim. Arca, 61, cours Julien (91-42-18-01). Jusqu'au 12 avril.

MONTÉLIMAR. Anne et Patrick Poirier. Château des Adhemar. Jusqu'en avril.

NICE. Jules Lefranc, 1887-1972. Musée A. Jakovsky, avenue Val-Marie (93-71-78-33). Jusqu'au 30 avril.

PONT-AVEN. Maxime Maufra. Du dessin à la gravure. Musée. Du 29 mars au 23 juin.

QUIMPER. De peintres et de livres. Hommage à J. Dupin et A. du Bouchet. Chapelle de la Tour d'Auvergne. Jusqu'au 20 avril.

RENNES. Nicolas de Staël. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (99-79-44-16). Jusqu'au 29 avril.

ROUEN. L'âge d'or de l'estampe japonaise. Musée des beaux-arts, 26 *bis*, rue Thiers (35-71-28-40). Jusqu'au 17 avril.

SAINT-ÉTIENNE. Denis Laget. Musée d'art et d'industrie, place Louis-Comte (77-33-04-85). Jusqu'au 28 avril.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Peintres illustrateurs du XXe siècle. Aimé Maeght bibliophile. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 4 mai.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. René Dürrbach. Gouaches, sculptures. Galerie Noëlla, 5, rue de la Commune (90-92-00-93). Jusqu'au 25 avril.

STRASBOURG. Histoire et histoires. Faïences de Sarreguemines 1800-1939. Collection Bolender. Musée historique, rue de la Grande-Boucherie (88-32-25-63). Jusqu'au 1er juin.

TOULON. Elisabeth Ballet/Stéphane Braconnier. Jusqu'au 7 mai. Musée, 113, boulevard Leclerc (94-93-15-54).

SOCHAUX. James Pichette, peintures. Maison des arts et loisirs. Jusqu'au 6 avril.

VALENCE. En compagnie de Michel Butor. Musée, 4, place des Ormeaux (75-43-93-00). Jusqu'au 28 avril.

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 26 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF1

19 h 55 Football : France-Argentine.
En direct du Parc des Princes.

21 h 50 Contre-enquête.
Magazine des faits divers d'Anne Hoang.
Au sommaire : L'affaire Clavaud (comment un ouvrier, après avoir parlé dans un quotidien, s'est fait licencier) ; Retour en Puisaye (deux ans après sa disparition, un homme est retrouvé mort) ; Gambier, malfaiteur d'habitude (un homme qui ne sortira de prison qu'en l'an 2004) ; l'enfant et le métro ; article 64.

22 h 45 Performances.
Magazine culturel de Michel Cardoze.
Invité : Daniel Colling, le « père » du Printemps de Bourges, qui fête son dixième anniversaire et ouvre ses portes le 28 mars. Au sommaire : Aux chapeaux chics (le retour de la femme coiffée) ; les hommes murs (ces peintres qui animent les murs de Paris) ; Norma 86 (Michèle Lagrange, chanteuse d'opéra) ; Norma 64 (Maria Callas interprète Norma à l'Opéra de Paris).

23 h 15 Journal.

23 h 20 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : A l'œil nu.
De J. Llewellyn Maxey avec D. Soul et P. Dawber.
Des crimes sont commis dans un immeuble de Chicago... Suspense.

22 h 10 Le dossier d'Alain Decaux : La légende de Mandrin.
L'histoire d'un Robin des Bois du dix-huitième siècle, qui pille l'Etat au profit des pauvres.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Gala de la jeune chanson française : La nouvelle affiche.
Réal. R. Forissier, présentation J. Lepers.
Concert donné en février dernier à Cannes pour le vingtième anniversaire du MIDEM. Avec Bibie, Bill Baxter, E. Daho, S. Guirao, Gold, J.-J. Lafon, M. Lavoine, V. Savage, J. Garou, N. Willer, Jeanne Mas, J.-J. Goldman et M. Jones.

21 h 35 Thalassa.
Magazine de la mer, de Georges Pernoud.
Nathalie Le Lièvre, fille du fun. Cette jeune Française de dix-huit ans est championne du monde de fun-board. L'équipe de « Thalassa » l'a rencontrée à la pointe de la Torche à Hawaï, haut lieu du fun-board, et chez elle dans le Midi.

22 h 20 Journal.

22 h 50 Téléfilm : la Salle n° 6.
De J.-C. Arié, d'après une nouvelle de Tchekhov, avec M. Berman, J. Gillibert, Y. Yanech...
Un nouveau médecin arrive dans un hôpital psychiatrique ; cet homme, bon et intelligent, se laisse aller à la tristesse du lieu et glisse peu à peu vers la folie. Une nouvelle qui a fait peur à Lénine, paraît-il.

23 h 35 Prélude à la nuit.
« Etude en ut dièse mineur », de Chopin, par K. Mocsary au piano.

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, Zorro ; 17 h 30, Edgar, le détective cambrioleur ; 18 h, Ile de Transe ; 18 h 20, Kamikazé impro ; 18 h 45, Salon du livre ; 18 h 50, Croq'soleil ; 18 h 55, Muppets moments ; 19 h 5, Atout Pic ; 19 h 15, Informations ; 19 h 35, L'homme au képi noir.

CANAL PLUS

21 h, Nightkill, film de T. Post ; 22 h 50, Taxi driver, film de M. Scorsese ; 0 h 40, He walked by night, film de A. Werker ; 1 h 55, La Rançon de la gloire.

LA « 5 »

20 h 30 Feuilleton : Flamingo Road (et à 23 h 30).

21 h 30 Série policière : Inspecteur Derrick (et à 0 h 30).

22 h 30 Big Bang, magazine scientifique (et à 1 h 30).

TV 6

14 h, 6 Tonic (et à 20 h) ; **17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6** (et à 23 h.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes : le cinéma antillais.

21 h 30 Cent ans de chanson à Marseille, à l'Opéra de Marseille.

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné au Severance Hall à Cleveland) : « Ein Deutches Requiem », de Brahms, par les Chœurs et l'Orchestre de Cleveland, dir. G. Szell, sol. G. Janowitz, soprano, T. Krause, baryton.

23 h Les soirées de France-Musique : jazz-club, le trio du pianiste M. Rocheman.

Jeudi 27 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Questions à domicile.
Emission de P.-L. Séguillon, A. Sinclair, A. Tarta.
M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République, recevra les journalistes de TF 1 à son domicile pour fêter le premier anniversaire de l'émission.

21 h 45 Feuilleton : l'Australienne.
De George Miller et Pina Amenta, d'après le roman de Nancy Cato, adapt. P. Yeldham, avec S. Thornston.
Deuxième épisode : la banque où Delphie a déposé sa fortune fait faillite. Généreuse, elle donne le peu qui lui reste à Tom, le marin qui l'a sauvée du naufrage pour qu'il continue de naviguer. Tout va mal avec sa famille adoptive. Delphie la quitte et essaie de vivre de sa peinture à Echuca... On continue de suivre avec plaisir cette série colorée.

22 h 50 Journal.

23 h 05 Prix Jean d'Arcy.
« Junie », film de V. Morgenstern (mention spéciale du jury) et « Little Babylone », d'Anne Demeneix.

23 h 36 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Le jour où le Christ est mort.
De J. Cellan Jones, scénario de J. Lee Barrett et E. Anhalt, avec C. Saradon, C. Blakely, K. Michell.
Un téléfilm britannique sur la dernière journée du Christ, tourné en Tunisie.

22 h 55 Magazine : Actions.
De Michel Honorin, présenté et animé par F. Henri de Virieu et G. Morin.
Donnant-donnant (l'accord d'entreprise du mois) ; Parlons d'argent (les escroqués du diamant) ; et les rubriques habituelles.

0 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : Thérèse Raquin.
Film français de M. Carné (1953), avec S. Signoret, R. Vallone, Sylvie (N.).
Une jeune femme mal mariée, étouffant dans une sombre boutique auprès de sa belle-mère, devient la maîtresse d'un camionneur italien. L'amant tue, accidentellement, le mari. Marcel Carné a transposé le roman de Zola à Lyon, dans les années 50, et a recréé un univers petit-bourgeois avec histoire d'adultère dans une société contemporaine guère changée en profondeur. Son art est, ici, la mise en scène, la mise en place de personnages a priori banals, dans un univers étouffant dont ils cherchent à se libérer. Toute l'interprétation est admirable.

22 h 20 Journal.

22 h 45 François Mauriac : Bloc-notes 1953-1970.
Emission de J. Girard, textes lus par Henri Virlogeux. Le bombardement de Sakiet le 13 février 1958.
Poursuite de cette série de qualité produite par l'INA. Le fameux « Bloc-Notes » de Maurice proposé en dix-huit séquences de dix minutes, sur des images d'actilités des années 1950-70, avec des commentaires de l'époque.

22 h 55 Itinéraires portugais.
Série d'Yvon Busson, réal. P. Courtemanche.
Cinquième et dernière promenade à travers le Portugal. Lisbonne, la ville aux sept collines, presque entièrement détruite lors du tremblement de terre de 1755, cache une multitude de quartiers très différents.

23 h 20 Prélude à la nuit.
« Variation sur un thème » de F. Bridge, par les Solistes de Sofia, dir. E. Tabakov.

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 15, Top 50 (et à 12 h 5 et 20 h) ; 7 h 40, Cabou Cadin (et à 11 h 5 et 17 h 30) ; 8 h 30, Sac de nœuds, film de J. Balasko ; 9 h 50, He walked by night, film de A. Werker ; 12 h, Dessin animé ; 12 h 30, Magazine : Direct ; 14 h, Missiles d'octobre, film de A. Page ; 16 h 35, Le royaume des glaces ; 17 h 45, 4 C + ; 18 h 15, Les affaires sont les affaires ; 18 h 55, Maxitête (et à 19 h 55 et 20 h 30) ; 19 h, Zénith ; 19 h 35, Tout s'achète ; 20 h 15, Jeu : Starquizz ; 20 h 35, La nuit porte jarretelles, film de V. Thévenet ; 22 h 5, la Drôlesse, film de J. Doillon ; 23 h 30, l'Antéchrist, film de A. de Martino ; 1 h 10, la Fièvre au corps, film de L. Kasdan.

LA « 5 »

7 h 30 à 19 h 30 redif. des émissions de la veille : (7 h 30, **Jeu : C'est beau la vie** (et à 11 h 30 et 15 h 30) ; 8 h 30, **feuilleton : Flamingo Road** (et à 12 h 30 et 16 h 30) ; **9 h 30, Série : l'inspecteur Derrick** (et à 13 h 30 et 17 h 30) ; **10 h 30, Big bang, magazine scientifique** (et à 14 h 30 et 18 h 30).

19 h 30 Jeu : C'est beau la vie ; 20 h 30, Jeu : Pentathlon (et à 23 h 30) ; **22 h 30, Magazine : Mode,** etc. (et à 1 h 30).

TV 6

14 h, 6 Tonic (et à 20 h) ; **17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6** (et à 23 h).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Ecrit pour la radio : « Waterplouf », de M. Breitman. Avec E. Hirt, B. Garcin, B. Lavalette...

21 h 30 Tendances de la sémiotique musicale européenne (INA/GRM) : œuvres de Zimmermann, Beethoven, Ligeti, Mirceanu.

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : « la Flûte enchantée », ouverture en mi bémol majeur, « Concerto pour clarinette et orchestre en la majeur », « Symphonie n° 36 en ut majeur » de Mozart par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. L. Hager, sol. M. Portal, clarinette.

23 h Les soirées de France-Musique : Rossini, homme de salon ; à 1 h, Bing Crosby et les crooners.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 27 MARS

— *M. Pierre Mauroy,* ancien premier ministre, député socialiste du Nord, participe à l'émission « Parlons vrai » d'Europe 1, à 8 h 15.



VU

Du direct sur TV 6

Enfin une émission en direct sur TV 6. Il était temps ! Et cela a marché. Les jeunes se sont rués sur leur téléphone. Le standard était au rouge dès le premier jour de diffusion de « Système 6 ». Plus de deux mille appels, venus de la France entière, sans compter les centaines d'autres qui n'ont pas abouti. Et l'engouement continue de plus belle. Un succès auquel les responsables de la chaîne musicale ne s'attendaient peut-être pas.

Première « grosse » production de TV 6, « Système 6 » a tout pour plaire aux jeunes : ils y sont chez eux, deux heures durant (17 h à 19 h) du lundi au samedi, dans un décor de café-bar aux couleurs acides. Un lieu à déguster une glace géante entre copains.

Pour réceptionner leurs appels : dix étudiants installés sur le plateau et pour animer ces fins d'après-midi, Isabelle Duhamel (« Salut, j'te fais un bisou »). On la retrouve espiègle, délurée, avec ses mimiques, sa coiffure et ses vêtements, archi dans le vent, comme on l'a connue à TF 1 dans « Salut les petits loups » (qu'elle vient d'abandonner). Mais avec un je-ne-sais-quoi de plus à l'aise, d'un peu moins minaudant.

Une émission bien structurée dans une ambiance détendue. Résultat d'un travail — dans des conditions encore acrobatiques — d'une petite équipe enthousiaste soudée autour du maître d'œuvre, le tout nouveau directeur des programmes de la chaîne, Patrice Blanc-Francard. Toutes les trente minutes, Isabelle propose une liste de six clips. Les plus demandés par les téléspectateurs sont diffusés entre deux ou trois conversations téléphoniques où chacun peut exprimer son opinion, suggérer des idées. Un adolescent souhaiterait des retransmissions de concert. Cela viendra plus tard avec des reportages, des portraits de stars, et bien d'autres choses encore.

Pour le moment, des clips soigneusement sélectionnés pour les avides du genre, mais aussi des informations. Trois séquences au total : les derniers albums sortis, les potins du milieu et les concerts où se précipiter. Childeric Muller en a la charge. Ancien des « Enfants du rock », il a suivi Blanc-Francard sur TV 6. Deux invités-surprise complètent le sommaire de « Système 6 ». Lundi, c'était Thierry Lhermitte et Pierre Cosso, mardi Yves Simon et le groupe Vienna. Les questions ont fusé. Aucun ne s'y est dérobé.

ANITA RIND.

★ « Système 6 », du lundi au samedi, de 17 h à 19 h, TV 6.

PARIS

Les offices de Pâques

CULTE CATHOLIQUE

BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR DE MONTMARTRE

Jeudi 27 mars. — 10 h 30, office des ténèbres. 19 heures, messe solennelle concélébrée. Lavement des pieds. Procession au reposoir. 21 h 45, veillée au reposoir. Discours après la Cène. Prière sacerdotale. Adoration.

Vendredi 28 mars. — 10 h 30, office des ténèbres. 12 h 30, chemin de Croix sur les pentes de la butte Montmartre avec le cardinal Lustiger, archevêque de Paris (rendez-vous square Willette). 15 heures, les Sept Dernières Paroles du Christ en Croix. Méditation. Motets et chants polyphoniques anciens et modernes. 19 heures, célébration de la mort du Seigneur. Chant de la Passion. Grandes oraisons. Adoration de la Croix.

Samedi 29 mars. — 10 h 30, office des ténèbres. Méditation biblique. 21 heures, veillée pascale. Liturgie du feu. Lectures répons polyphoniques. Liturgie de l'eau et baptêmes. Eucharistie concélébrée.

Dimanche 30 mars. — 11 heures, messe solennelle. Chants grégoriens. Polyphonies. 16 heures, vêpres solennelles. 18 heures, messe chantée.

ÉGLISE DE LA MADELEINE
Place de la Madeleine
75008 Paris

Jeudi 27 mars. — 12 h 15, messe. 18 h 30, Cène du Seigneur et adoration.

Vendredi 28 mars. — Chemin de Croix à 12 h 15 et 15 heures (ce dernier en plusieurs langues). 18 h 30, célébration de la Passion.

Samedi 29 mars. — 21 heures, vigile pascale. Exultet, baptêmes.

Dimanche 30 mars. — Messes à 8 heures, 9 heures, 10 heures, 12 h 30, 18 heures. 11 heures, grand-messe solennelle.

A tous les offices, chœurs et orgues de la Madeleine.

ÉGLISE DE LA TRINITÉ
Place d'Estienne-d'Orves
75009 Paris

Jeudi 27 mars. — Cène du Seigneur. 7 h 30, office des lectures (matines) à la crypte. 8 heures, office du matin (laudes). 12 h 10, messe pour ceux qui travaillent dans le quartier. 18 h 30, messe paroissiale. Adoration à la crypte.

Vendredi 28 mars. — La Croix du Seigneur. Jeûne et abstinence. 7 h 30, office des lectures (matines) à la crypte. 8 heures, office du matin (laudes). 12 h 10 et 15 heures, chemin de Croix. 18 h 30, célébration de la Passion et de la Croix. Communion.

Samedi 29 mars. — 10 heures, office des lectures, à la crypte. 21 heures, vigile pascale et messe.

Dimanche 30 mars. — Messes à 8 heures, 9 h 30 et 10 h 30 (à la crypte), 11 h 15 et 19 heures. Orgues, chorales. 18 heures, salut du Saint-Sacrement.

ÉGLISE SAINT-ROCH
296, rue Saint-Honoré
75001 Paris

Jeudi 27 mars. — 19 heures, messe en mémoire de la Cène du Christ, veillée d'adoration jusqu'à 23 heures.

Vendredi 28 mars. — 12 h 45 et 15 heures, chemin de Croix ; 19 heures, célébration de la Passion du Seigneur ; 20 h 45, l'Aumônerie nationale du spectacle présente *Voici l'homme* pour grand orgue. Texte de J.-P. Nortel.

Samedi 29 mars. — 21 heures, office de la veillée pascale.

Dimanche 30 mars. — Messes à 8 h 30, 9 h 45 (latin), 10 h 45 et 18 h 30.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS
2, place du Louvre, 75001 Paris

Jeudi 27 mars. — 19 heures, célébration de la Cène. 21 h 15, office des ténèbres.

Vendredi 28 mars. — 19 heures, liturgie de la Passion et communion ; 12 h 30 et 15 heures, chemin de Croix ; 21 h 15, office des ténèbres.

Samedi 29 mars. — 21 heures, veillée pascale.

Dimanche 30 mars. — 8 h 30 et 10 heures, messes ; 11 h 15, messe solennelle ; 17 heures, vêpres, chants grégoriens, par la chorale des étudiants d'Utrecht.

ÉGLISE SAINT-GERVAIS
Place Saint-Gervais
75004 Paris
(Avec les moines et moniales de « Jérusalem »)

Jeudi 27 mars et vendredi 28 mars. — 7 heures, chant des laudes ; 12 h 30, office du milieu du jour ; 18 heures, liturgie solennelle. Jeudi 27 mars à 23 heures, office des ténèbres.

Samedi 29 mars. — Célébration de la descente aux enfers ; 21 heures, bénédiction du feu pascal et du feu nouveau. Vigiles pascales et Eucharistie.

Dimanche 30 mars. — 8 heures, chant des laudes de la Résurrection ; 11 heures, messe solennelle.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN
1, rue des Prêtres-Saint-Séverin,
75005 Paris

Jeudi 27 mars. — 19 h 30, la Cène du Seigneur. Messe solennelle concélébrée par les prêtres de la paroisse. De 21 heures à 24 heures : veillée d'adoration au reposoir.

Vendredi 28 mars. — 15 heures, méditation sur le chemin de la Croix. 19 h 30, liturgie solennelle de la Passion et de la Mort du Seigneur. Procession et vénération de la Croix. Communion.

Samedi 29 mars. — 21 h 30, vigile pascale. Célébration de la Résurrection.

Dimanche 30 mars. — Messes à 10 heures, 12 heures et 18 heures. L'église sera fermée le lundi 31 mars.

SAINT-NICOLAS
« hors-les-murs »
15, rue des Bernardins
75005 Paris

Jeudi 27 mars. — Messe à 17 h 30.

Dimanche 30 mars. — Messe à 11 heures.

Aucune messe ne sera célébrée le lundi 31 mars.

ÉGLISE SAINT-SULPICE
Place Saint-Sulpice
75006 Paris

Jeudi 27 mars. — 19 heures, messe solennelle de la Cène du Seigneur. Pas d'autre messe, ceux qui ne peuvent y participer sont invités à la messe de 18 heures en l'église des Carmes.

Vendredi 28 mars. — 19 heures, célébration de la Passion du Seigneur.

Samedi 29 mars. — 21 h 30, rassemblement sur le parvis. Bénédiction du feu nouveau, procession de la lumière, veillée biblique, célébration baptismale (baptême des adultes), messe solennelle de la Résurrection.

Dimanche 30 mars. — 10 h 30, messe solennelle ; 18 heures, chant des vêpres.

ÉGLISE SAINT-BERNARD DE MONTPARNASSE
34, avenue du Maine
75005 Paris

Jeudi 27 mars. — 19 heures, célébration de la Cène.

Vendredi 28 mars. — 19 heures, célébration de la Croix.

Samedi 29 mars. — 22 heures, célébration de la Résurrection.

Dimanche 30 mars. — 11 heures, messe solennelle (la seule de la journée).

CULTE ORTHODOXE

ÉGLISE CATHÉDRALE SAINTE-IRÉNÉE
96, boulevard Auguste-Blanqui,
75013 Paris

Jeudi 27 mars. — 11 h : les heures ; 18 h 30, la sainte Cène, lavement des pieds, procession au reposoir, dépouillement de l'autel ; 20 h : dernier discours et Passion de Notre Seigneur ; vêpres, ténèbres, lamentations de Jérémie, lecture de la Passion.

Vendredi 28 mars. — 11 h : les heures ; 15 h : Passion et mort de Notre Seigneur ; 19 h : ensevelissement de Notre Seigneur, chants funèbres sur le tombeau : 21 h à l'aube : prières ininterrompues.

Samedi 29 mars. — 18 h : vêpres, prophéties, bénédiction des eaux baptismales, baptêmes et confirmations ; 21 h : bénédiction du feu nouveau, exultet, retour de l'Alleluia, matines pascales, divine liturgie pontificale. La messe est suivie d'agapes dans la joie de la Résurrection.

Dimanche 30 mars. — 11 h : laudes, baptêmes ; 11 h 30 : messe du jour ; 19 h : vêpres solennelles de Pâques.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris

Liturgie occidentale en langue française.

Jeudi 27 mars. — 20 h 15 : messe par le Père André, adoration au reposoir.

Vendredi 28 mars. — 20 h 15 : lecture de la Passion par le Père André.

Dimanche 30 mars. — 10 h 15 : messe chantée célébrée par le Père André, sermon par le Père Jean-François.

CULTE PROTESTANT

ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ANNONCIATION
19, rue Cortambert, 75116 Paris

Jeudi 27 mars. — 19 h : sainte Cène (pasteur P. Cochet).

Vendredi 28 mars. — 10 h 30 : sainte Cène (pasteur P. Cochet) ; 19 h : sainte Cène (pasteur D. Atger).

Dimanche 30 mars. — 10 h 30 : culte de Pâques, sainte Cène (pasteur P. Cochet).

ÉGLISE RÉFORMÉE DU SAINT-ESPRIT
5, rue Roquépine, 75008 Paris

Jeudi 27 mars. — 18 h : récital d'orgue : 18 h 30 : culte liturgique avec chœurs et sainte Cène.

Vendredi 28 mars. — 12 h 30 et 18 h 30 : culte avec sainte Cène.

Dimanche 30 mars. — 10 h 30 : culte de Pâques avec sainte Cène, prédication par le pasteur Philippe Bertrand.

★ **Les horaires des offices religieux à Notre-Dame de Paris ont été publiés dans *le Monde* daté 23-24 mars.**

VISITES

JEUDI 27 MARS

« Les villages de Vaugirard et de Grenelle », 14 h 30, métro Falguière (M. Banassat).

« De Rembrandt à Vermeer », 16 h 30. Tél. : 47-82-79-18 (J. Angot) ; ou 15 h 45, Grand Palais (Mme Leblanc).

« Le Musée Picasso en l'hôtel Salé », 10 h 45, 5, rue de Thorigny.

« Hôtels prestigieux du Marais », 14 h 30, place des Vosges, statue Louis XIII (Arts et curiosités de Paris).

« Les passages couverts de Paris », 14 h 30, sortie métro Palais-Royal (hauts lieux et découvertes).

« Hôtels de Sens et hôtel d'Aubray de Brinvilliers », 15 h, s'inscrire au 42-60-71-62, après 18 h 30 au 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« L'Opéra », 13 h 15, hall d'entrée (E. Romann).

« La Sainte Chapelle et ses vitraux », 14 h 30, boulevard du Palais, devant les grilles (Arcus).

« La Bourse en activité », 11 h 15, métro Bourse (M. Pohyer).

« Le siège du PC », 15 h, métro Colonel-Fabien (P.-Y. Jaslet).

« De la rue du Dragon aux hôtels du quai Malaquais », 14 h 30, métro Saint-Germain-des-Prés (Paris pittoresque et insolite).

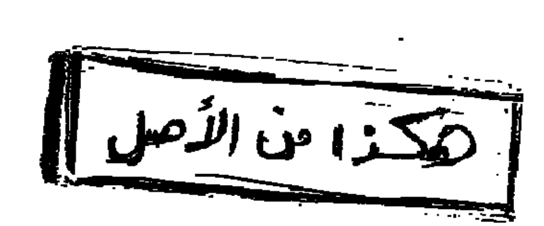
« Les salons de l'Hôtel de Ville, histoire de la Ville de Paris, d'Etienne Marcel à la Commune », 14 h 15, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (M.-C. Lasnier).

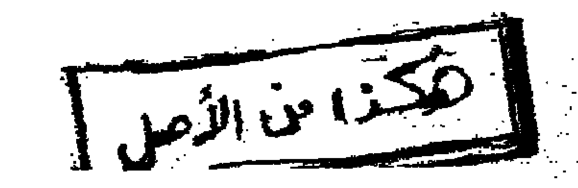
« L'hôtel de Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou.

« La Conciergerie », 15 h, 1, quai de l'Horloge (Paris et son histoire).

« L'impressionnisme » au musée du Jeu de paume, 14 h 30, place de la Concorde, côté Rivoli (information).

« La Monnaie, hôtels et ateliers », 14 h 45, 11, quai Conti





COMMUNICATION

LA NUIT DES OSCARS SUR LA « 5 »

Eternité des stars

Une « première », cette Nuit des oscars sur la « 5 ». Jusqu'à présent, on a seulement eu droit à celle des césars, retransmise en direct tout du long, y compris les temps morts. Tandis que là, en différé, un montage bien rythmé éliminait en grande partie la litanie des : *« Je ne m'y attendais pas. Je remercie toute l'équipe sans laquelle ce film n'aurait pas pu se faire... »* Les coupures de publicité étaient même les bienvenues. Quoi qu'on fasse, au bout d'un moment, un défilé de noms devient fastidieux !

Heureusement, il y avait les stars, scintillantes, fidèles à leur jeunesse. On a vu Don Ameche, tassé sur son fauteuil, se redresser soudain, revigoré à l'appel de son nom. Oscar du second rôle à soixante-dix-sept ans, après cinquante ans de carrière. On a vu Cher, emplumée de noir. Jane Fonda, toujours militante, saluer la nouvelle dame des Philippines. Sam Sheppard s'ennuyer à côté de Jessica Lange, qui n'a rien eu. John Huston vacillant, cramponné à la table. Jack Nicholson, la bouche ouverte, sans regard derrière ses lunettes noires, tandis que sa femme, Angelica Huston, en robe verte, recevait sa statuette...

Hollywood est fière de ses stars éternelles. Elle s'émeut de son passé. Le second mari de maman Ewing, qui fut vedette des comédies musicales, a célébré en chantant les grandes dames de la MGM, June Allyson, Esther Williams, Ann Miller, Leslie Caron, en robes pailletées découvrant les épaules mais ne découvrant pas la taille. Elles ont fait un petit tour de danse. C'était *Ginger et Fred*, ou plutôt *Follies*, comédie musicale, triomphe des années rétro, où l'on voyait Yvonne de Carlo et Alexis Smith revenir sur les lieux de leurs succès...

C'était cynique et fantastique. C'était Hollywood.

COLETTE GODARD.

La CLT prépare la relève de la « 5 »

Mardi 25 mars, 19 h 30 : comme chaque jour depuis un mois, la rue Bayard émet. Un camion-régie s'est garé à demeure devant le siège parisien de RTL. Les journalistes venus de Luxembourg renforcer le « desk » parisien ont investi la salle de réunion. Dans la salle de cinéma du cinquième étage, transformée en studio de télévision, Patrick Charles mène avec professionnalisme un journal télévisé complet : images du Palais-Bourbon, des incidents du golfe de Syrte, des négociations de Bruxelles, reportages sur le scandale des vins frelatés et sur les collections automne-hiver des grands couturiers.

Invité sur le plateau, M. Pierre Messmer vient parler de la bataille du « perchoir ». Remo Forlani lui succède pour commenter les oscars américains, comme il l'a fait quelques instants plus tôt pour la radio, mais en présentant cette fois des extraits des films primés.

M. Jacques Rigaud, administrateur délégué de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et de sa filiale RTL, observe la scène en coulisse, visiblement satisfait : *« Il suffit aujourd'hui d'appuyer sur une manette pour que les émissions de RTL-Télévision soient relayées par la tour Eiffel et le satellite sur tout le territoire français au lieu de partir vers la Lorraine. De quoi montrer aux télespectateurs qu'on peut faire une télévision privée avec des programmes français, des émissions en direct et de l'information. »*

Difficile de contester les faits : depuis un mois, RTL-Télévision se fabrique en grande partie à Paris, rue Bayard et dans les studios du groupe à Boulogne, où sont tournées les émissions de variétés et toute l'animation de l'antenne.

A l'évidence, cette mobilisation générale n'a pas qu'une valeur démonstrative : la CLT prépare activement la relève de la « 5 ». *« Je ne veux pas faire pression sur le gouvernement,* affirme M. Rigaud, *ni donner l'impression de réclamer une revanche. Je prépare la CLT à jouer le jeu d'une compétition ouverte et transparente, si la nouvelle majorité tient ses promesses électorales et remet en jeu les chaînes privées. »*

On le disait hésitant sur la stratégie à suivre, remis en question au sein même de la CLT pour avoir été systématiquement contré par le gouvernement socialiste : M. Rigaud répond en jouant son va-tout, avec l'aval de ses actionnaires, sur la reconquête de la cinquième chaîne. Il a déjà constitué un tour de table : autour de la CLT, opérateur mais actionnaire minoritaire, une majorité de partenaires français, mais aussi sans doute quelques étrangers comme l'allemand Bertelsman, le belge Bruxelles-Lambert, le brésilien Globo ou la multinationale de M. Rupert Murdoch. M. Rigaud réserve la primeur du montage au nouveau ministre de la culture et de la communication, M. François Léotard.

La grille de programmes sera prête début avril. Elle s'alignera strictement sur les quotas de programmation et les conditions de diffusions des films du service public et ne comportera qu'un seul entracte publicitaire par œuvre. Deux principes de base : un recours aux animateurs et aux vedettes de la radio; une coloration plus culturelle que les programmes traditionnels de RTL-Télévision. Les droits des films et des séries sont déjà négociés, les premières maquettes se tournent à Boulogne, mais M. Rigaud n'envisage pas encore de présentation officielle de sa grille. A moins que les choses ne se précipitent...

En effet, si la remise à plat du paysage audiovisuel par une nouvelle loi n'est pas une des priorités du gouvernement, l'arrêt du Conseil d'Etat sur la « 5 » risque, lui d'intervenir plus rapidement : vraisemblablement le 11 avril, pour une divulgation quinze jours après comme de coutume. Si le contrat accordé à la Société France 5 est annulé, la cinquième chaîne se retrouvera du jour au lendemain sans base légale.

Il est peu probable que le gouvernement interrompe la diffusion ou qu'il demande à MM. Jérôme Seydoux et Silvio Berlusconi de poursuivre l'exploitation jusqu'à la désignation des nouveaux propriétaires. Il est fort possible en revanche qu'il confie l'intérim à un autre postulant, pour permettre aux téléspectateurs de juger sur pièces, comme le laissait entendre récemment M. Léotard. *« Je suis prêt à relever le défi immédiatement,* assure M. Rigaud. *Il suffira d'abaisser la manette... »*

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

« Lire », Antenne 2, FR 3 : vive l'orthographe !

Balade, avec un ou deux l ? Cela dépend. Les dictées redoutables, les têtes écrasées sous la phrase lentement articulée... Vous vous souvenez ? Les plaisirs et les jours de la dictée ! Plus de cinquante mille personnes ont participé l'an dernier aux premiers championnats de France d'orthographe, un succès pour un art vécu plutôt, pour beaucoup, comme une épreuve barbare. Va-t-il redevenir un jeu plaisant, même excitant ?

Le magazine *Lire* (rédacteur en chef : Bernard Pivot) s'est associé avec le Crédit agricole, Antenne 2 et FR 3 pour lancer cette année les deuxièmes championnats. Une *« croisade démocratique contre le relâchement de l'écriture »*, disent-ils.

Il s'agit d'un concours (les Français aiment ça, mais les Suisses, les Belges, les Luxembourgeois et les Monégasques pourront aussi y participer) avec trois catégories de candidats : juniors, seniors professionnels et seniors amateurs devront se procurer les tests dans les numéros d'avril et mai du magazine. La troisième chaîne assurera la diffusion des demi-finales dans vingt-sept villes, et Antenne 2, la finale à Paris, fin 1986. C'est la première fois que deux chaînes s'associent : prémices (plutôt que prémisses ?) à de nouvelles mœurs au sein de la télévision ?

CATHERINE HUMBLOT.

● *« Signes particuliers ».* – FR 3 lance une nouvelle émission, à partir du dimanche 30 mars (19 heures), qui remplacera « Documents secrets », de Pierre Bellemare. Un jeu où un candidat devra cerner la personnalité d'une vedette et découvrir peu à peu un document secret la concernant. Les téléspectateurs pourront l'aider et partager la cagnotte le cas échéant.

● *M. Lucien Sfez réélu à la présidence du CNCA.* – M. Lucien Sfez, sociologue et professeur à l'université de Paris-IX à Dauphine, a été réélu président du Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA). Prévu par la loi du 29 juillet 1982 et installé en mai 1983 par M. Pierre-Mauroy, ce conseil émet des avis sur *« l'ensemble des activités de la communication audiovisuelle »*. Il est composé d'une cinquantaine de membres représentatifs des milieux intellectuels, professionnels ou syndicaux.

● ERRATUM. – Dans l'article consacré à la Foire du livre de Leipzig (*le Monde* du 26 mars), nous a fait écrire que Christa Wolf et son mari, Gerhard Wolf, avaient été exclus du SED après l'affaire Biermann en 1976. En fait, seul Gerhard Wolf a été exclu du parti communiste, sa femme, Christa, en est toujours membre.

BIBLIOGRAPHIE

La génération FM

En lisant le livre d'Annick Cojean et de Frank Eskenazi, je me suis offert une bouffée de jeunesse.

De ma jeunesse ? Lorsque, dans les années 30, poussaient comme des champignons, aux quatre coins de France, des postes privés ou d'Etat. Ils n'étaient pour la plupart que des antennes bricolées par des amateurs – émettant depuis leur salle à manger comme à Radio-Fécamp et à Radio-Béziers – ou jouant eux-mêmes de la flûte ou du violon dans l'orchestre de la station – comme à Bordeaux-La Fayette.

Comment ne pas rapprocher cette préhistoire de la période tumultueuse qui, vers la fin des années 70, a vu des fous de radio faire sauter tous les verrous institutionnels et techniques ?

Je pense notamment à Antoine Lefébure, pionnier des radios libres. A douze ans, il s'échine à capter Radio-Pékin sur de vieux postes rafistolés. A quinze ans, il se branche sur Radio-Caroline, qui émet depuis un bateau croisant au large de l'Angleterre, et s'écrie : « *Euréka !* » Pourquoi pas nous ? Et pourquoi pas sur terre ? En mai 1968, il met au point un système d'écoute des fréquences de la police. En 1973, il importe son premier émetteur clandestin. Etc.

Je me sens très proche de cet Antoine-là, au moins pour la qualité de son idée fixe, je veux dire de sa vocation.

Un printemps aussi fécond et historiquement aussi important que le premier. Même si la repousse n'a pas toujours donné les fruits escomptés. Même si elle s'est parfois épuisée plus vite que prévu et si beaucoup de ceux qui avaient rêvé de révolutionner l'information ont dû s'arrêter, faute de moyens, ou rentrer dans le rang, autrement dit dans le système. Au total, le bilan reste largement positif. Et j'ai une immense sympathie, doublée d'une grande reconnaissance, pour tous ceux qui ont osé, des jeunes la plupart du temps.

Comme les auteurs le disent très bien dans leur conclusion, ils ont fait éclater le corset de l'audiovisuel en France. Sans eux, la privatisation de la télévision ne serait sûrement pas allée aussi vite. Sans oublier que les radios libres, transformées en radios locales privées, ont doté la France du média de proximité qui lui faisait si cruellement défaut.

C'est ce renouveau que racontent Annick Cojean et Frank Eskenazi dans un livre à la fois objectif, précis, bourré de faits et d'anecdotes. Et plus d'une fois inédits. A la passion de l'enquête, qui est la marque de ces deux jeunes journalistes, s'ajoute celle du sujet lui-même. La FM, on le découvre tout de suite, c'est leur génération, et cette aventure, la leur.

Un livre à conserver comme un document après l'avoir dévoré comme un roman. Le roman vrai d'une histoire en effet un peu folle. Mais ce qui est hors les gonds de la coutume, dit Montaigne, on le croit hors les gonds de la raison.

MARCEL BLEUSTEIN-BLANCHET.

★ *FM, la folle histoire des radios libres*, par Annick Cojean (*le Monde*) et Frank Eskenazi (*Libération*). Grasset, 333 pages, 98 F.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 MARS 1986 A 0 h GMT

PRÉVISIONS POUR LE 28 MARS A 0 h GMT

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 26 mars à 0 heure et le jeudi 27 mars à minuit.

Une perturbation océanique d'activité faible à modérée abordera dès mercredi après-midi le littoral atlantique. Elle gagnera jeudi l'ensemble du pays dans un courant rapide d'ouest.

Jeudi matin : Un temps doux et pluvieux règnera sur la majeure partie du pays. Des chutes de neige se produiront à basse altitude de l'Alsace au Jura et au Massif Central, où les températures resteront plus basses. Seule l'extrême Sud-Est et la Corse seront épargnés, avec un temps sec mais nuageux.

En cours de journée, un ciel plus variable avec alternance d'éclaircies et d'averses s'établiera sur le nord-ouest de la France, depuis la Bretagne jusqu'aux Charentes, au Bassin parisien et aux Ardennes.

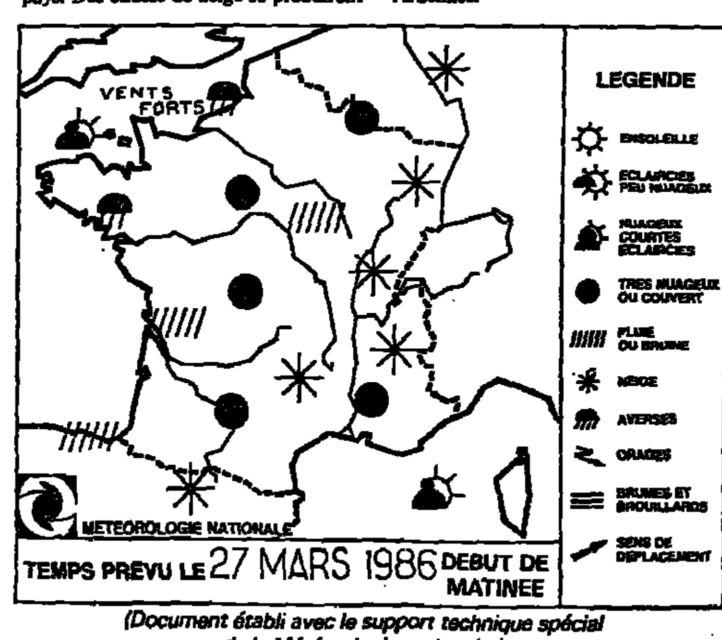
On observera également des éclaicies sur le Midi toulousain. Le ciel restera nuageux sur le Midi méditerranéen.

Partout ailleurs, persistera un temps couvert et pluvieux, avec des chutes de neige au-dessus de 1000 mètres sur les Alpes.

Un vent d'ouest modéré à assez fort soufflera dès le matin sur le pays. Il avoisinera 60 km/h près de la Manche, sur le littoral varois et en Corse.

Les températures minimales, très douces, avoisineront 10 degrés près du littoral atlantique, 5 degrés dans l'intérieur, 2 degrés dans l'Est, 7 degrés en Méditerranée.

Quant aux températures maximales, elles varieront de 12 à 16 degrés du nord au sud, atteignant localement 18 degrés au pied des Pyrénées.



(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

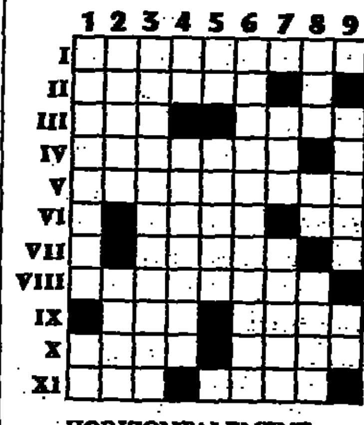
TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

	max.	min.	temps
FRANCE			
AJACCIO	14	6	A
BIARRITZ	9	5	A
BORDEAUX	8	3	A
BOURGES	7	3	A
BREST	8	3	A
CAEN	9	4	N
CHERBOURG	8	4	S
CLERMONT-FERR.	9	2	C
DIJON	6	0	P
GRENOBLE	13	3	C
GRENOBLE-S-Geo.	11	-1	C
LILLE	9	5	C
LYON	11	1	P
MARSEILLE-MAR.	14	3	S
NANCY	8	2	A
NANTES	10	3	A
NICE	18	7	S
PARIS-MONTS.	8	4	S
PARIS-ORLY	8	3	P
PAU	8	2	A
PERPIGNAN	15	7	S
RENNES	9	2	S
STRASBOURG	7	2	N
TOURS	8	3	C
TOULOUSE	8	3	A
POINTE-A-PITRE	28	21	N
ÉTRANGER			
ALGER	19	8	P
AMSTERDAM	7	3	S
ATHÈNES	17	11	N
BANGKOK	33	24	N
BARCELONE	18	3	S
BELGRADE	21	6	P
BERLIN	9	1	N
BRUXELLES	9	4	A
LE CAIRE	22	14	S
CANARIES	14	12	P
COPENHAGUE	3	1	•
DAKAR	26	17	S
DJERBA	24	10	S
GENÈVE	7	2	A
HONGKONG	17	16	C
ISTANBUL	16	10	S
JÉRUSALEM	14	8	S
LISBONNE	13	5	S
LONDRES	10	1	S
LOS ANGELES	22	11	S
LUXEMBOURG	6	0	A
MADRID	12	-2	S
MEXICO	–	–	–
MILAN	16	-1	S
MONTRÉAL	4	-6	N
MOSCOU	1	-1	•
NAIROBI	28	17	S
NEW-DELHI	27	15	S
NEW-YORK	14	2	S
OSLO	3	-4	N
PALMA-DE-MAL.	15	2	A
PÉKIN	17	6	S
RIO-DE-JANEIRO	30	27	N
ROME	15	9	P
SINGAPOUR	32	26	C
STOCKHOLM	2	1	•
SYDNEY	29	23	S
TOKYO	12	4	S
TUNIS	23	11	N
VARSOVIE	10	-2	S
VENISE	13	4	S
VIENNE	10	2	N

A	B	C	N	O	P	S	T	•
averse	brume	couvert	nuageux	ouragan	pluie	soleil	tempête	neige

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4191



HORIZONTALEMENT

I. On peut y trouver des carreaux ou des trèfles. – II. Indiscrète quand elle est à table. – III. Belle pièce. N'est donc pas simple. – IV. Etat de grâce. – V. Chez eux, on peut avoir un verre à l'œil. – VI. Groupe isolé. Manière d'être. – VII. Qualifie une beauté ou un vrai mollusque. – VIII. Cage à poules. – IX. Lettre grecque. Couleurs d'un spectre. – X. Se fait à l'étude ou en jouant. Digne de respect. – XI. On la rend en partant. Élément d'un train.

VERTICALEMENT

1. Vous ou moi. Fleuve. – 2. Nous donne une secousse. Abréviation mathématique. – 3. Un homme qui fait toujours une certaine impression. – 4. N'a donc pas transpiré. Action sans valeur. – 5. Conjonction. Peinture sur bois. – 6. Manière de rendre. – 7. A donc fait son apparition. Espèce de raie. – 8. Sujet de philosophie. Négation. Plane (inversé). – 9. Accident de la route. Désigne un élu.

Solution du problème n° 4190

Horizontalement

I. Bretelles. – II. Ricaneur. – III. Ubu. Un. Et. – IV. Ma. Acte. – V. Mutile. On. – VI. Éditeur. – VII. Let. Aref. – VIII. Rat. Cri. – IX. Retirée. – X. Ou. Roulis. – XI. Cément. Nu.

Verticalement

1. Brummell. Oc. – 2. Ribaude. Rue. – 3. Ecu. Titre. – 4. Ta. Ait. Atre. – 5. Enucléation. – 6. Lenteur. Rut. – 7. Lu. Recel. – 8. Ere. Frein. – 9. Tine. Su.

GUY BROUTY.

STAGES

MONDE HOSPITALIER. – Le centre Documentation recherche organise à Paris divers stages dont les suivants : « Accompagnement des mourants, premier degré », avec divers intervenants, du 2 au 6 juin. « Les soins palliatifs », avec les docteurs Hélène de Saxcé, Monique Tavernier, Yves Mémin, Maurice Abiven, les 7 et 8 juin. « Accompagnement des mourants : les fondements d'une pratique », avec le docteur Marie-Claude Poujol, le professeur Louis-Vincent Thomas, etc. du 22 au 24 avril. « Tolérer la démence sénile ou peut-être la prévenir », avec les docteurs Maisondieu et Bonnet, Jacqueline Guy-Heinemann, psychanalyste, du 16 au 19 juin. « Analyse transactionnelle » : une ressource dans les situations d'aide, avec Jeanne-Marie Ménard, du 4 au 6 juillet.

★ **Renseignements** : CDR, 108 *bis*, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Tél. : (1) 42-22-07-48 (joindre quelques timbres).

RETOUR A L'HEURE D'ÉTÉ LE 30 MARS

L'Europe occidentale revient à l'heure d'été le dimanche 30 mars, à 2 heures du matin. A ce moment-là, pendules et montres devront être avancées à 3 heures. La plupart des pays européens, dont la France, seront alors, et jusqu'au 28 septembre, de deux heures en avance sur le *« temps universel coordonné »*, soit UTC + 2.

Seuls la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Portugal, qui sont en permanence en retard d'une heure sur le reste de l'Europe et qui auront, eux aussi, changé d'heure, seront à UTC + 1.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT



DES LIVRES

RELIGION

UNE LETTRE DU PAPE A TOUS LES PRÊTRES

Le modèle du curé d'Ars

La lettre annuelle de Jean-Paul II aux prêtres du monde entier, à l'occasion du jeudi saint, est entièrement consacrée à saint Jean-Marie Vianney, dont l'Eglise catholique célèbre cette année le bicentenaire de la naissance. Le pape se rendra à Dardilly (Rhône) et à Ars (Ain), sur les lieux où le célèbre curé a exercé son ministère, en octobre prochain, à l'occasion de sa visite dans la région Rhône-Alpes, sa troisième en France.

Jean-Paul II souligne la modernité de ce saint, *« témoin toujours vivant, très actuel de la vérité de la vocation et le service du prêtre »*. Il en fait *« un modèle de vie, d'ascèse, de piété »*. Cet exemple permet au pape de faire une mise au point sur la crise d'identité du clergé. Le curé d'Ars apporte, dit-il, *« une réponse éloquente à certaines remises en question de l'identité du prêtre, qui se sont manifestées au cours des vingt dernières années »*, bien que, ajoute-t-il, *« on arrive à des positions plus équilibrées »*.

Jean-Paul II qualifie de *« préjudiciables à l'Eglise »* les tentatives de *« laïcisation »* du prêtre, c'est-à-dire de sa *« préoccupation trop exclusive »* du domaine social et des questions temporelles... *« L'évangélisation est contrariée par une laïcisation croissante »*, écrit le pape, qui met l'accent sur le soin à apporter par le prêtre aux sacrements de la confession, de l'Eucharistie et à la catéchèse.

S'il doit rester *« très proche des soucis de l'homme »*, il est essentiel pour l'Eglise, conclut le pape, que *« soit sauvegardée l'identité du prêtre »*.

**

[Né en 1786, à Dardilly, près de Lyon, Jean-Marie Vianney entre au séminaire à dix-sept ans, ne sachant pas encore lire. En 1810, alors qu'il doit rejoindre son régiment pour partir en Espagne, il déserte et se cache pendant un an dans les montagnes sous le nom de Jérôme Vincent. Renvoyé du séminaire de Lyon pour « incapacité intellectuelle », il trouve refuge chez un curé de paroisse, qui l'initie non sans mal à la théologie et au latin. Il est finalement ordonné prêtre en 1815 et affecté comme curé dans un petit village des Dombes peu pratiquant : Ars. Menant une vie austère et d'abnégation, il s'attaque à l'ivrognerie, la violence et l'avarice de ses paroissiens. Mais le ministère du curé d'Ars sera surtout marqué par ses prédications qu'il a bien des difficultés à rédiger et par une pratique intensive de la confession. Rapidement, sa réputation dépasse le petit village et c'est de toute la France qu'on vient le consulter. Jean-Marie Vianney meurt en 1859, considéré comme un saint de son vivant. Pie XI, en 1925, le portera sur les autels en qualité de saint patron des curés de paroisse de France.]

LE CARNET DU Monde

Naissances

– Patricia AYZENSTARK,
sa maman,

Charles P.-G. FULLER-II,
son papa,

Virginie MICHELET-SCHULSINGER,
sa marraine,

et Michel WALLERSTEIN,
son parrain,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Gabriella Nora FULLER,

le 27 février 1986, à New York City.

118, East 93 rd Street,
New-York 10128 (USA).

Décès

– M. Léon Aboudarham
et Jean-Frédéric, son fils,
M. et Mme Gilbert Aboudarham
et Guillaume, leur fils,
Les familles Aboudarham et Millara,
Ainsi que les familles parentes et alliées,

font part du décès de

Mme Léoni ABOUDARHAM,
née Millara,

survenu à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, le 24 mars 1986, en son domicile à Sceaux.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière parisien de Bagneux, le 26 mars 1986.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Sétif – Bel-Abbès.
18, avenue Georges-Clemenceau,
92330 Sceaux.

– Liliane Barouch,
son épouse,
Bernard et Françoise Barouch,
et Alfred-François,
Sandro et Annie Novelli, et Jessica,
Fabien, et Gilles Barouch,
ses enfants et petits-enfants,
Alice Boulakia, Christine Barouch,
ses sœur et belle-sœur,
Albert, Emile, Gilbert, Raoul Barouch,
ses frères,
Et leur famille,
Les familles Halimi, Uzan, Levi, Novelli, Porzier,
Parentes et alliées,
Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Alfred BAROUCH,

survenu subitement à Paris, le 21 mars 1986, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

L'inhumation aura lieu le jeudi 27 mars, à 16 h 30, au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

131, rue Brancion,
75015 Paris.

– Nous apprenons le décès, survenu le dimanche 23 mars 1986 aux Issambres (Var), du

général Jean CALLIES,
grand-croix de la Légion d'honneur,

dont les obsèques seront célébrées le jeudi 27 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, à Paris.

[Né le 7 août 1896 au à Relecq-Kerhuon (Finistère) et ancien élève de Saint-Cyr, Jean Callies s'est conduit avec courage durant la première guerre mondiale, au point d'être promu capitaine alors qu'il n'a pas encore vingt et un ans. Envoyé au Proche-Orient, où il est blessé pendant la campagne de Syrie en 1921, il est successivement affecté à l'armée du Rhin, à l'état-major de la région de Fès, avant de prendre part à la pacification du Maroc.

Lieutenant-colonel à l'armistice, Jean Callies repart au Maroc où, après le débarquement allié en 1942, il est chargé de la remilitarisation des chantiers de jeunesse. Il fait la campagne d'Italie et, avec le grade de général de brigade, il prend la tête de la 1re division d'infanterie, avec laquelle il entre en Allemagne. Successivement, après la fin de la seconde guerre mondiale, il devient commandant de l'Ecole d'application de l'infanterie (1946), commandant de la zone nord d'occupation française en Allemagne (1948), avec le rang de général de corps d'armée. Il commande la Xe région militaire en Algérie (1950). Avec le rang de général d'armée, Jean Callies est nommé inspecteur des forces de terre, de mer et de l'air en Afrique du Nord, avant d'être placé en réserve en 1957.]

– Mme Ida Goldberg,
son épouse,
M. et Mme Léon Bojgienman,
Mlle Betty Goldberg,
ses enfants,
Laurent et Estelle,
ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Henri GOLDBERG,
directeur de la société Libet,

survenu le 22 mars 1986, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques auront lieu le 27 mars, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux (entrée principale).

Ni fleurs ni couronnes.

– Le personnel de la maison Libet a le regret d'annoncer le décès de son directeur,

M. Henri GOLDBERG,

et s'associe à la peine de Mme Goldberg, de ses enfants et petits-enfants.

19, rue Béranger,
75003 Paris.

– Le docteur et Mme Le Hénaff
et leurs enfants
ont la tristesse de faire part du décès de

Ronan LE HÉNAFF,
ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud,

à l'âge de vingt-six ans.

36, rue Daubenton,
75005 Paris.
25, rue de la Plage,
29127 Plomodiern.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Albert LESPINASSE,
officier de la Légion d'honneur,
président d'honneur
de la société Banania,
conseiller honoraire
au commerce extérieur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
officier d'Académie,
officier du Mérite agricole,
officier du Nichan Iftikhar,
chevalier du Mérite social,
officier de l'Etoile noire du Bénin,
officier du Ouissam Alaouite chérifien,
chevalier du Mérite commercial,
chevalier du Mérite touristique,
commandeur de l'Economie nationale,

survenu à la fondation Rothschild à Paris, le 22 mars 1986.

Les obsèques seront célébrées en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, 88, rue de l'Assomption à Paris, le vendredi 28 mars, à 8 h 30.

L'inhumation aura lieu dans la concession familiale au cimetière du Puy (Loire).

Il est rappelé le décès de

Mme Yvonne Françoise Aimée Eglantine,
dite « Lucette » SOULIE,

épouse de M. Albert Lespinasse, décédée le 6 décembre 1985 et dont les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

– Nous apprenons le décès de

Pierre MATTEI,
conseiller de Paris,
officier de la Légion d'honneur
à titre militaire,

survenu le 20 mars 1986 à Paris.

[M. Pierre Mattei, né à Paris le 14 octobre 1912, avait appartenu au cabinet du ministre de l'économie nationale avant la guerre avant d'occuper pendant celle-ci les fonctions de sous-préfet, notamment à Bernay et Abbeville, et de gagner la croix du combattant volontaire de la Résistance.

Après avoir été chef de cabinet du secrétaire d'Etat aux Etats associés en 1953, il a pris sa retraite en 1962. Il fut candidat radical puis radical de gauche à chaque élection législative à Paris dans le dix-neuvième arrondissement, mais ne fut jamais élu. En revanche, en 1971, il est élu comme conseiller de Paris radical-socialiste, puis devient président de la fédération parisienne des radicaux de gauche. Il est réélu en 1977. Il démissionne du MRG en 1982, et se rallie à M. Jacques Chirac. Réélu en 1983 comme « divers » dans le dix-neuvième arrondissement, il était inscrit au groupe Rassemblement pour Paris. M. Mattei était administrateur de l'Etablissement public pour l'aménagement de la Défense, et il présidait le club Rencontres radicales.]

– Mme Molouc Motalebi,
Mlle Shahla Motalebi,
M. Houcharg Motalebi, son épouse,
leurs enfants, particulièrement Mitra,
M. Hamid Motalebi,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Abasali MOTALEBI,

survenu le 22 mars 1986.

Les obsèques auront lieu le jeudi 27 mars, à 11 heures, au cimetière nouveau de Neuilly-sur-Seine, 13, avenue Duquesne, 75007 Paris.

– Mme Guy Palousi,

M. et Mme Pierre-Yves Palousi
et leurs enfants,
M. et Mme Charles Orso
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Luc Guillot
et leurs enfants,
M. François Palousi,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy PALOUSI,
ingénieur en chef honoraire au CNRS,
expert près la Cour de cassation,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 21 mars 1986, dans sa soixante-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

18, avenue Mottet,
06130 Grasse.

– Nous apprenons la mort de

Alexandra PECKER,

dont les obsèques auront lieu le 27 mars 1986, à 14 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

[Née en Russie, Alexandra Pecker fit ses débuts dans la presse française à *l'Excelsior*. En 1930, Gabriel Boissy, rédacteur en chef de *Comœdia*, lui demande d'assurer des reportages, qu'elle réussit à merveille.

Elle est l'auteur d'un grand roman d'espionnage, *l'Affaire du poste frontière*. Pierre Aldebert, directeur du Théâtre populaire du Trocadéro, lui demande une adaptation de Tchekhov. Elle écrit également une pièce de théâtre, *Chacun son masque*, et plusieurs romans policiers.

Elle se passionne pour l'aviation et fait partie de la presse aéronautique, pour laquelle elle rédige des commentaires sur les grands raids de l'époque de l'entre-deux-guerres.]

– Nicole Sourdive,
sa mère,
Claude Sourdive,
son père,
Isabelle,
sa sœur,
Claudine Merlin,
sa tante,
Les grand-mères,
ont l'immense douleur de faire part du décès accidentel de

François-Frédérique SOURDIVE,
professeur,
ancien élève de l'ENS Saint-Cloud,

à l'âge de trente-cinq ans.

L'inhumation a eu lieu mercredi 26 mars, au cimetière du Sud de Nancy.

47, rue des Tiercelins,
54000 Nancy.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

ANNONCES CLASSÉES

OFFRES D'EMPLOIS

Organisme Tourisme-Affaires recherche immédiatement

ATTACHÉ COMMERCIAL

– Homme ou femme.
– Formation école de commerce.
– Expérience deux ans minimum.
– Langues étrangères : anglais, allemand souhaités.
Pour prospection clientèle Paris et Région Parisienne

Adresser lettre manuscrite C.V., photo à : S.F.C. 38, bd Saint-Jacques, 75014 PARIS (ne pas téléphoner).

GENIOUS SYSTÈMES rech.
3 INGÉNIEURS
LOGICIEL T.R.
HP 1000, PDP, VAX
SOLAR, 68000, 80/86...
Téléphone : (1) 46-05-35-90.

Organisme important C.A. 85 + de 700 millions recherche pour Paris ou 78, 91, 93, 95
FUTURS CADRES COMMERCIAUX (H ou F)
contacts à haut niveau
Formation assurée
Rémunération importante
Tél. pour rendez-vous 45-00-24-03, poste 200.

Revue spécialisée (industries frigorifiques) recherche URGENT
JOURNALISTE
(rédacteur spécialisé)
intéressé par industries, PMI technologies pour rédaction reportages, rewritting, etc. dans petite équipe très motivée
Ecrire lettre détaillée + C.V. et prétentions à :
RPF/PYC EDITION
14, rue Maublanc, 75015 Paris.

emplois régionaux

THERMES DE GREOUX-LES-BAINS 04800 cherche
KINÉSITHÉRAPEUTE D.E.
Pour saison thermale, salaire + logement en studio
92-74-23-61, serv. personnel.

CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL recherche à partir du 1/4/86
UN TECHNICIEN SUPÉRIEUR
ou jeune ingénieur pour contrat à durée déterminée de 2 ans
Formation minimale I.U.T.
– Spécialisé en thermique du bâtiment.
– Connaissance en calcul numérique, en micro informatique et en informatique souhaitées.

Adresser C.V. manuscrit et prétentions à :
Monsieur DUTRUEL
Dépt Etudes et Recherches
CERIB
B.P. 59 – 28230 Epernon.

DEMANDES D'EMPLOIS

H. 33 ans, licence DROIT
6 ans expérience en RECRUTEMENT D'ETAM. recherche poste de
CHARGÉ DE RECRUTEMENT
en entreprise ou en Cabinet Conseil
DANIEL GILLET
7, rue St-Vincent-de-Paul
75010 PARIS.

CADRE établissement culturel, expérience confirmée rech. poste DIRECTEUR ou ADMINISTR. entreprise diffusion ou création culturelle en région parisienne
Ecrire sous le no 7.107 M,
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

33 a. Sup de Co, angl. esp., 11 ans dir. cciel négoce, biens équipt au Maroc + well marketing en managt minded cherche challenge à l'étranger
Afr./Am./Asie
Ecrire sous le no 7.135
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Cadre africain. 38 ans Niveau Doctorat gestion + IEP + Socio rech. entreprises dynamiques pour recherche marchés extérieurs et finalisation contrats en Afrique noire. Secteurs : agriculture, industrie, études, textile, alimentaire, produits seconde qualité, fournitures diverses
Ecrire sous le no 7.134
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

H. 20 ans, exp. commerce ext., formation univ. cadre direct. export. tril. angl., espagnol, connaissance alld rech. urgence stage avril/juin ou poste stable. Départ. : 37-41-28-49 - 79-86-16-17. Tél. entre 12 h 1/4-13 h ou après 18 h.
Téléphone : 47-56-81-11.

Hme de communication rompu aux négociations ht niv., polyglotte, 30 ans, format. sup., met ses 5 ans d'expér. prof. en France et à l'étranger à votre disposition dans votre entreprise (relations publ. ou commerce international) dans votre société de conseil.
Ecr. s/réf. R 5333 à
COMMUNICO.
31002 TOULOUSE Cedex.

J.F. 32 a., DUT gestion, maîtrise (Master of Business Studies), Gestion du personnel, licence d'anglais, F.P. : informatique, comptabilité, étudierait toutes propositions.
Ecrire sous le no 1669
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM), B.P. 291.09, PARIS CEDEX 09.

l'agenda du Monde

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE

Notre hôtel de 100 chambres en bord de mer, célèbre dans le monde entier et notre School of English tout aussi célèbre sont dans les mêmes bâtiments. A partir de 20 £ par jour, pension complète + leçons

RÉDUCTIONS

pour séjours de 90 jours ou plus en hôtel y compris cours spéciaux pour Cambridge Examination. Ouvert toute l'année - pas de limite d'âge. Cours spéc. à Pâques ou à Noël. Ecrire à :

REGENCY SCHOOL OF ENGLISH

Ramsgate-on-Sea, Kent (Angleterre). Tél. : (44) 843-59-12-12. Télex 96454 Regram ou Mme BOUILLON. 4, rue de la Persévérance, 95 EAUBONNE.
Tél. : 39-59-26-33 (le soir).
LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS EN FRANCE REGENCY LANGUES – 118, Champs-Elysées, 75008 PARIS.
Tél. : (1) 45-63-17-27. Télex 641605 ISO BUR.

Particuliers

(demandes)

Rech. MEUBLES DE MON grand-père FRANCIS JOURDAIN Tél. (1) 43-35-43-86. repas.

Bijoux

ACHAT OR
Comptant net bijoux anciens et modernes, brillants vieil or, argenterie
PERRONO JOAILLIERS
Opéra, 4, Chaussée-d'Antin
Etoile, 37, av. Victor-Hugo.
Ventes, Occasions, Echanges.

Papyrus

Papyrus et artisanat d'Egypte gros, détail, expo permanente au 85, rue Michel-Ange, Paris-16e
L'Orient-Presse. 46-51-61-67.

Moquettes

A saisir
MOQUETTE 100 % PURE LAINE WOOLMARK
Prix posée : 99 F/m².
Tél. : 46-58-81-12.

Accessoires autos

AUTO-RADIO
ALARME
Pose immédiate tout poste et alarme y compris auto-radio achetés ailleurs
SPÉCIALISTE PETIT POSTE A PETIT BUDGET
AUTOTEC
93, av. d'Italie, 75013 Paris
43-31-73-56. Me Tolbiac.

Troisième âge

PROX. COULOMMIERS (77) RETRAITE valides, semi-valides invalides. Tél. 64-04-05-75.

Vacances

Tourisme

Loisirs

FORFAIT SPÉCIAL PAQUES BASSE SAISON. 3 ou 6 jours en QUERCY, à 10 km de CAHORS, DEMI-PENSION POUR 2 PERSONNES. Ex : gd cft : 1.160 F TTC pour 3 jours. FORFAITS LOCATIONS STUDIOS. Rens. : Jean-Pierre LEMOZIT HOTEL-MOTEL**. LE RELAIS DES CHAMPS ou HOTEL-RESTAURANT*, CHEZ NADAL, 46140 CAILLAC.
télex : 520356
Téléphone : 65-30-92-35 ou 6530-91-56.

L'immobilier

appartements ventes

5e arrdt

Rue Pascal. Maison-Atelier 160 m² + sous-sol, gd charme grand calme, soleil.
45-45-12-53 ou 46-44-98-07.

7e arrdt

INVALIDES 5 P. + balc. VUE, CHARME, SOLEIL.
Px demandé 1.600.000.
Téléphone : 43-20-73-37.

11e arrdt

AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE LYCÉE VOLTAIRE, BEL IMM. BRIQUES, Standing, 2 pièces 400.000 F.
Téléphone : 43-49-67-10.

13e arrdt

BUTTE-AUX-CAILLES dble séj. + chbre tt confort, soleil. 510.000 F.
Téléphone : 43-25-97-16.

14e arrdt

RASPAIL, récent, vrai 3 P. BON PLAN. ETAT PARFAIT 1.160.000 F. - 43-22-61-35.

appartements achats

ORPI
1re force de vente à PARIS rech. tous appartements
RÉALISATION RAPIDE
ORPI - 45-88-77-95.

Recherche 1 à 3 P. Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67, même le soir.

locations non meublées demandes

Paris

Pour Employés et Dirigeants IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE ÉLECTRONIQUE rech. appts 2 à 8 P. Studios, villas. Libre de suite en juillet, août. Assurance loyer.
Téléphone : 45-04-48-21.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine,
75008 PARIS.
Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales.
45-62-78-99

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

bureaux

Locations

DOMICILIATION DEPUIS 90 F/MS Rue St-Honoré ou Paris-12e CONSTITUTION SARL. 2.000 F. INTER DOM. 43-40-68-50.

ÉTOILE-GEORGE V
Loue direct. 1 bureau ou + de imm. stand. 45-63-17-27.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + bureaux neufs
Démarches R.C. et R.M.
SODEC SERVICE
Champs-Elysées : 47-23-55-47
Nation : 43-41-81-81.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitutions de Sociétés et tous services. 43-55-17-50.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

hôtels particuliers

14e MAISON 200 m²
Lumineuse, confortable, état et stabilité excellents
Téléphone : 43-35-40-09.

fermettes

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE vds hameaux 5 bâtiments 35 ha terrain. 1.250.000 F.
Agence ALBOUYS BELMON
31, bd Gambetta, Cahors.
Téléphone : 65-35-36-88.

propriétés

MONTARGIS (45)
1 h Paris Direct aut. du Sud
AUTHENTIQUE PRESBYTÈRE CLOS MURS
de gentil village campagn. rénové par Maîtres d'Œuvre 10 P. dont une de 80 m², gd cft, nombreuses, dépendances
SUR TERRAIN 2.000 m²
Px tot. 849.000 F., long crédit
TURPIN RELAIS MIEL
Tél. (16) 38-85-22-92 et après 20 h : (16) 38-98-22-29.

Sud Quercy-Puy-l'Evêque (Lot), ppté de caractère sur 3 ha boisés, plein sud, 2 habitations confortables + grange, site splendide. Libre. 850.000 F.
Cabinet Jargeau
47500 Libos - 53-71-01-28.

maisons de campagne

YONNE spécialiste maison campagne depuis 30 ans, envoie liste gratuite av. plan finance, 100 % crédit ouvert week-end - LEBLANC 28, avenue Gambetta, 89000 AUXERRE. (86) -46-96-02.

terrains

25 km PARIS-OUEST
Bois 8 ha. constructible
1 Maison de 400 m² ou
2 Maisons de 200 m²
Situation exceptionnelle
Secteur inconstructible
Tranquillité absolue
Ecr. EDICO. Réf. 3080/18
11, rue Carpeaux, 75018 Paris qui transmettra.

Vds 1 HA bois Barjols, Var. 180.000 F. 2 ruines cadastrées, eau courante. Tél. H.R. : 91-44-52-36.

Beau parc avec maison, prox. port Marseillan, Hérault, 3.800 m² divis. 350 F le m2. 67-80-59-31 ou 67-77-24-42.

immeubles

J.-M. CLEMENT ach. cpt tous IMM. dans Paris. 111, av. V.-Hugo (75116). 45-53-60-36.

J.M. CLEMENT achète cpt tous IMM. dans Paris. 111 av. Victor-Hugo (75116).
Téléphone : 45-53-60-36.

DÉFENSE
immeuble indépendant charges réduites, parkings 700 m² rénovés
600.000 F. HORS TAXES
M.B. 45-02-13-43.

IMMEUBLE INDÉPENDANT MÉNILMONTANT
R. + 5. LOYER 120.000 F.
M.B. 45-02-13-43.

viagers

ETUDE LODEL, 35, bd Voltaire, 75011 PARIS. Tél. : 43-55-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

Libre de suite beau 2 p., entr., cuis., s. d'eau, w.-c., bel imm. pierre, 5e sans asc. 185.000 cpt + 3.000/fme 79 ans. F. CRUZ, 42-66-19-00.

F. CRUZ - 42-66-19-00
8, RUE LA BOÉTIE-8e
Conseil. 48 ans d'expérience.
Px rentes indexées garanties.
Etude gratuite discrète.

11e UNIQUE dans petit imm. stand., studio, 1er ét., tt cft, 28 m² + jardin pelouse 100 m², parking. Libre 70.000 F + 2.800 F/mois 1 tête 70 ans.
Tél. : 45-85-41-20.

LIBRE, près Hôtel de Ville studio cft, imm. historique restauré. 183.000 F cpt + 3.850 par mois. 42-66-19-00.

immobilier information

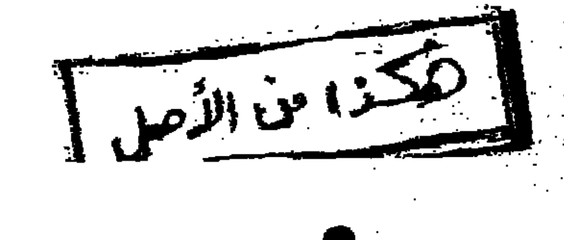
POUR VENDRE OU ACHETER entre particuliers maison, appartement, château propriété, terrain, commerce sur toute la France
INDICATEUR LAGRANGE
Fondé en 1876
5, rue Greffulhe, 75008 Paris
APPEL GRATUIT : 05-07-08-11.

villégiature

LITTORAL BELGE - LOCATION SAMAINE. AGM
Tél. : 19-32-2-733-08-29.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.





économie

REPÈRES

Dollar : toujours plus ferme à 7,23 F

La remontée du dollar sur les marchés des changes s'est poursuivie avec vigueur mercredi 26 mars, le « billet vert » s'élevant de 7,10 F à 7,23 F et de 2,31 DM à 2,36 DM. A Tokyo, en revanche, le dollar a semblé se stabiliser à 180 yens contre 179,50 yens. Si l'affrontement américano-libyen a, comme la veille, favorisé le « billet vert », valeur refuge, son raffermissement est dû, essentiellement, à une forte demande commerciale, émanant d'opérateurs qui avaient joué la baisse du dollar précédemment, et se trouvaient à court. A Paris, le cours du deutschemark, après un fléchissement temporaire à 3,0675 F, dû aux récentes ventes de deutschemarks achetés à la veille du week-end par la spéculation, est remonté à 3,0750 F.

Prix : baisse de 0,4 % en février aux Etats-Unis

La baisse des cours du pétrole et des prix des produits alimentaires a entraîné une chute de 0,4 % de l'indice des prix à la consommation, en février, aux Etats-Unis. Ce recul est le plus important depuis 1953, et la première baisse depuis plus de trois ans a précisé le département du travail. Il fait suite à une progression de 0,3 % en janvier et permet d'espérer, pour l'ensemble de 1986, une inflation inférieure aux 3,8 % enregistrés l'an dernier. Le gouvernement, en effet, a déjà annoncé une baisse record de 1,6 % des prix de gros, qui augure favorablement de l'avenir à court terme. Les prix des carburants ont reculé de 5,9 % en février après avoir augmenté de 0,1 % en janvier, et ceux du fuel domestique de 10,1 % après un recul de 1,1 %. Les produits alimentaires ont également joué un rôle dans ce mouvement de désinflation. Après avoir augmenté de 0,2 % en janvier, ils ont reculé de 0,7 % en février. Hors produits pétroliers et alimentaires, l'indice des prix de détail a progressé de 0,2 %.

LA CONJONCTURE DANS LES PAYS OCCIDENTAUX

Si le pétrole, et si le dollar...

Les prix du pétrole se sont stabilisés mardi 25 mars, malgré l'échec de la réunion de l'OPEP à Genève. Les escarmouches entre Américains et Libyens dans le golfe de Syrte ont rendu les opérateurs prudents, et le baril de brut de mer du Nord s'échangeait à 12,10 dollars pour livraison en mai, soit 15 cents de moins que la veille.

L'URSS s'inquiète de cette évolution qu'elle attribue aux *« machinations »* de l'Occident. La *Pravda* et les *Izvestia* viennent ainsi de dénoncer les tentatives des *« principales puissances capitalistes »* de *« briser l'OPEP »*.

Les pays consommateurs continuent de bénéficier de cette évolution. En France, les prix du super et de l'essence ordinaire ont baissé de 2 centimes en moyenne à la pompe lors de la semaine écoulée, passant pour le super à 4,55 F. L'OFCE étudie les effets sur l'économie française d'un baril à 16,15 dollars.

Quelle serait la situation économique de la France si les cours du pétrole restaient durablement orientés à la baisse et si le dollar ne remontait pas au-delà de 7 F ? L'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) n'a pas voulu attendre plus longtemps pour répondre à cette question que tout le monde se pose. Il a présenté le 25 mars, les conclusions de ses travaux, à la presse. Après avoir, dans un premier temps, enregistré tous les effets mécaniques du « contre-choc » pétrolier et de la baisse du dollar, il a intégré ces données dans une série de scénarios qui varient à la fois en fonction de la politique intérieure qui pourrait être menée et en fonction de l'environnement international.

L'hypothèse de base est celle de 1 dollar à 7 F et de 1 baril de pétrole à 16,7 dollars. La demande étrangère, en dehors de toute action de relance concertée, augmenterait de 3,5 % en 1966, et de 5 % durant la période 1987-1990. En imaginant que la politique économique ne s'ajuste pas, c'est-à-dire que le gouvernement maintienne les choses en l'état (hypothèse la moins probable), les calculs de l'OFCE font apparaître, sur la période 1986-1990, que la croissance restera peu élevée (moins de 3 %) et que le taux de chômage demeurera constant, aux alentours de 10,5 %. Le déficit des administrations se réduit progressivement jusqu'à disparaître. Un fort excédent de la balance des paiements courants permettrait de faire passer l'endettement extérieur de la France de 12 % du PIB, actuellement, à 5 %.

Mais il est peu vraisemblable que le gouvernement laisse aller les choses. L'OFCE a donc imaginé un scénario de relance de l'économie française par réduction des prélèvements fiscaux, selon les projets de la nouvelle majorité. Ces mesures accroissent sensiblement le déficit public qui dépasse 3 % du PIB en 1987 et 1988, mais réduisent la hausse des prix à 2 % en 1987 et à 3 %, les années suivantes. Surtout, elles permettent une croissance plus forte de l'économie, celle-ci dépassant les 3 %, en moyenne, au cours des années 1988-1990. On assiste alors à une reprise plus rapide de l'emploi, et le taux de chômage redescend en dessous de 10 % à la fin de la période. En revanche, les importations augmentent, ce qui annule pratiquement l'excédent extérieur de 40 milliards de francs qui existait dans le scénario précédent. Du coup, l'endettement extérieur augmenterait légèrement en valeur, mais continuerait à décroître en proportion du PIB (8,2 % en 1990).

L'OFCE imagine encore un scénario sur la base d'une action concertée des pays industrialisés pour relancer l'économie, hypothèse souhaitée mais par trop improbable pour qu'on s'y arrête.

On retiendra, en revanche, l'analyse qui a été faite d'un brusque retour des hausses du prix du pétrole. Dans le cas de 1 baril à 25 dollars en 1987, et 30 dollars en 1988, l'OFCE prévoit, pour cette dernière année, une inflation à 6 %, une croissance ramenée à 2 %, un taux de chômage s'élevant à 11 % et un léger déficit du commerce extérieur. Comme aux plus beaux jours des années passées...

F. S.

L'ÉVENTUALITÉ D'UN RÉAMÉNAGEMENT MONÉTAIRE AU SEIN DU SME

Un déséquilibre structurel avec l'Allemagne fédérale

Remettre les pendules à l'heure. Cette expression, qui court dans certains milieux patronaux, signifie qu'il suffirait de réévaluer le mark par rapport au franc pour repartir du bon pied. En réalité, disent les opposants à cette formule, cela revient à donner de temps à autre un coup de pouce à une pendule qui retarde constamment.

L'analyse de l'évolution des échanges franco-allemands semble donner raison aux seconds. *« Un remaniement monétaire permet aux industriels français d'augmenter leurs marges à l'étranger, mais pas leurs parts de marché »*, affirme M. Philippe Sigogne, directeur du département des diagnostics à l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques).

Cette opinion, assez partagée, semble-t-il, repose sur un constat : de 1981 à 1983, le franc a été dévalué trois fois, perdant 28 % par rapport au mark, mais la part de la France dans les importations de ses partenaires est restée rigoureusement la même, sauf dans le cas de l'Allemagne fédérale... où elle a régressé. En revanche, celle d'autres pays augmentait, cas du Japon ; ou se maintenait, cas de l'Italie.

De 11,4 % en 1982, la part des produits français dans les importations allemandes est tombée à 10,6 % en 1984, pendant que les produits japonais gagnaient 1 point. Le recul est surtout sensible sur les produits industriels français, qui perdent 2 points en deux ans. Or l'essentiel des échanges avec la RFA, notre principal client, porte sur les biens manufacturés (86 % à l'exportation et 90 % à l'importation). C'est aussi le secteur dans lequel la France reste inexorablement déficitaire (de 31 milliards de francs en 1981, de 44 milliards en 1985). Aucune dévaluation n'a permis de modifier valablement la courbe.

Pur laxisme ?

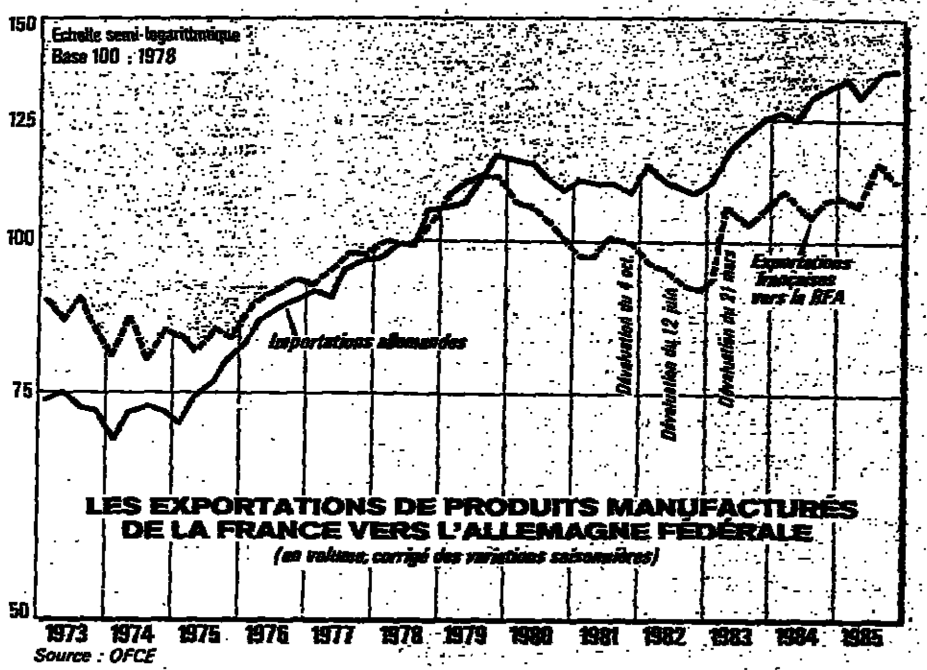
Il existe en gros deux écoles pour expliquer cette situation. Selon la première, l'évolution des échanges franco-allemands tient essentiellement à la différence d'inflation, d'une part, et aux écarts de conjoncture, d'autre part. L'exemple type est celui de 1982, où la hausse des prix a été supérieure en France de 4 points et la demande intérieure inversée (+ 3,3 % de ce côté-ci du Rhin, – 2,8 % de l'autre côté). Il en a résulté un déficit record de 47 milliards de francs pour les produits manufacturés.

Le plan de rigueur imposé par le gouvernement français à partir de 1983 a certes permis de réduire le déficit total, mais celui des produits industriels, comme on l'a vu, est resté élevé. Les industriels invoquent à ce propos le manque de compétitivité des produits français dû à un écart d'inflation qui, s'il s'est fortement réduit, n'est toujours pas résorbé. Ils sont nombreux à souhaiter, en dépit des discours officiels, un réajustement monétaire.

Ce remaniement se ferait cette fois, il est vrai, dans une situation monétaire plus saine, l'inflation française étant réduite à zéro en ce début d'année. Mais ceux qui ne croient pas aux vertus d'une dévaluation n'en prédisent pas moins que l'on retombera bien vite dans les mêmes ornières en raison du comportement quelque peu malthusien des chefs d'entreprise. L'expérience de ces cinq dernières années montre en effet que ceux-ci ont préféré profiter des dévaluations pour augmenter leurs marges à l'étranger plutôt que d'essayer de gagner des parts de marché. Sans doute y étaient-ils poussés par la pression qui s'exerçait sur les prix internes, mais cela n'a pas favorisé, c'est le moins que l'on puisse dire, l'expansion du volume de nos échanges.

Les prix à l'exportation ont en moyenne augmenté plus vite que les prix à la production, ces cinq dernières années, rappelle-t-on, à l'OFCE. C'est un constat que l'on peut faire si on calcule les taux de marge en rapportant les prix des produits français à leur coût salarial unitaire. On constate alors que les deux taux de marge, qui étaient équivalents en 1982 (101,7 pour les taux intérieurs contre 101,8 pour les taux à l'exportation), s'écartent fortement deux ans plus tard, s'établissant à 105,9 à l'intérieur et à 117,1 à l'exportation.

Les prix ne sont pas la seule donnée à prendre en compte, affirment les tenants de la seconde école, il faut retenir également d'autres paramètres, qui ont souvent beaucoup plus d'importance, mais sont évidemment difficiles à quantifier, comme la qualité des produits, les réseaux commerciaux, l'image de marque du producteur, le service après-vente, enfin tout ce qui concourt au dynamisme du marché. Ils opposent la « force de vente » des entreprises allemandes au manque d'allant des entreprises françaises. Ils font remarquer que les exportations allemandes sont générées pour les deux tiers par des PME, et les exportations françaises pour un tiers seulement. Nos voisins ont, en outre, dans tous les pays de la CEE, un rapport de un à deux dans l'installation de leurs filiales (deux mille filiales allemandes en France contre mille filiales françaises en Allemagne).



L'OFCE compare les exportations en volume des produits manufacturés français vers l'Allemagne au total des importations allemandes de produits manufacturés. Le graphique montre nettement que les trois dévaluations qui ont eu lieu entre 1981 et 1983 n'ont pas suffi aux industriels français pour regagner des parts de marché. Elles ont, sans doute, atténué une dégringolade qui se manifeste, en revanche, au cours des six derniers mois de 1985. A partir de 1979, la France va connaître avec l'Allemagne ses plus importants écarts d'inflation (jusqu'à 8 points fin 1980).

En 1984, la RFA a investi pour 2,2 milliards de francs dans l'Hexagone, et la France pour 1,5 milliard en RFA. Et, alors que notre effort d'investissement portait sur le pétrole et l'industrie métallurgique, nos voisins misaient essentiellement sur le commerce et l'immobilier, accentuant leur maîtrise des réseaux de distribution. L'entrepreneur français se montre beaucoup plus frileux. Il s'en remet plus volontiers à des agents multicartes et cherche peu à étendre son réseau géographique. Par exemple, 40 % des exportations de l'Alsace et de la Lorraine vont vers l'Allemagne, et plus encore vers la Bavière toute proche.

L'exemple de l'automobile

Les difficultés de nos échanges commerciaux avec l'Allemagne s'éclairent parfaitement avec l'exemple de l'automobile. C'était, pour la France, un important poste excédentaire jusqu'en 1979. Dans une étude de conjoncture de juin 1985, toujours d'actualité, Paribas rappelle que ce secteur dégageait encore, en 1979, un surplus de 1,13 milliard de francs. En 1984, on était passé à un déficit de 5,56 milliards de francs. Les voitures particulières, qui entraient pour 19 % dans la part des véhicules importés par l'Allemagne, n'en représentaient plus que 15,4 % en 1984. Dans le même temps, le Japon passait de 20 % à 25,9 %, alors que le yen s'appréciait de 42,1 % et que le franc se dépréciait de 24,4 % !

« Il est évident que l'adéquation de l'offre française à la demande allemande n'est pas réalisée et qu'un changement de parité ne modifiera pas ce déséquilibre », conclut Paribas. A l'appui de cette assertion, on peut noter encore que, dans la même période, les constructeurs allemands augmentaient leurs parts de marché en France (de 9,5 % à 17,5 %) avec un mark toujours aussi fort. Ils ont su réviser à temps leurs gammes, faire valoir la meilleure finition de leurs voitures... et profiter de la réorganisation du réseau Peugeot pour étendre le leur.

L'apparition de déficits sur des points où nous étions excédentaires, la chute de nos taux de couverture positifs dans le vêtement masculin et féminin, les sous-vêtements, les articles de sport, les produits pharmaceutiques, voire les bateaux de plaisance, et l'augmentation de nos déficits dans la parachimie, la presse et les produits d'édition, la bijouterie et la joaillerie sont autant de signes pour nous avertir que, si remaniement monétaire il doit y avoir, rien ne sera réglé pour autant.

FRANÇOIS SIMON.

La parité mark-franc à l'épreuve

(Suite de la première page.)

La dévaluation n'était-elle plus jugée nécessaire, ou voulait-on éviter de prêter le flanc à la critique en donnant des armes à la spéculation internationale ?

Il est certain, tout d'abord, que nulle véritable pression ne s'exerce sur le franc, tout au moins jusqu'à maintenant, les milieux financiers internationaux estimé que rien ne pressait avant les élections. Grâce à la baisse des prix du pétrole, le déficit commercial de la France pouait faire place à un excédent, ce qui rendrait créditrice sa balance des paiements, seul critère véritable en matière d'échanges extérieurs puiqu'il prend en compte l'ensemble des flux des biens et services, notamment le tourisme.

Mais ce qui est bon pour la France l'est encore plus pour la RFA, grosse importatrice de pétrole. L'excédent commercial allemand a atteint 225 milliards de francs en 1985, et 21 milliards pour le seul mois de janvier, c'est-à-dire l'équivalent du déficit commercial français pour l'année dernière. Or près de la moitié de cet excédent est réalisée sur les pays de la CEE, dont la France pour plus de 40 milliards de francs. La croissance rapide des surplus commerciaux allemands, qui aura doublé en deux ans, rend inévitable une réévaluation du mark, comme le reconnaissaient, en octobre dernier, les rapports des quatre grands instituts de conjoncture d'outre-Rhin : c'est le prix à payer pour une prospérité retrouvée, et jugée un peu insolente par les partenaires de l'Allemagne.

Une réévaluation unilatérale du mark reviendrait, en fait, à dévaluer le franc par rapport à la monnaie allemande, dont le cours pourrait, par exemple, passer de 3,07 F à 3,20 F. Elle est réclamée par de nombreux industriels français, qui se plaignent de « passer » de moins en moins facilement sur les marchés de la RFA, en raison de l'augmentation plus rapide des coûts de production de ce côté-ci du Rhin. Comme l'indique l'étude dont nous rendons compte d'autre part, il est peu probable qu'un réajustement permette à la France de réduire son déficit commercial sur l'Allemagne, et à ses industriels de regagner des parts de marché.

Mais il peut, au moins, servir à rétablir des marges qui sont de plus en plus laminées, malgré des progrès de productivité indéniables. Que l'on demande l'avis de Peugeot ou de Renault sur ce point précis ! A quoi sert d'exporter si les bénéfices se réduisent ou deviennent nuls ? Mais, au-delà de ces justifications qui peuvent être discutées à l'infini (les industriels français sont-ils malthusiens et leurs produits mal adaptés aux marchés extérieurs ?), il semble qu'un réajustement modéré du SME soit devenu nécessaire, surtout pour permettre aux taux d'intérêt français de poursuivre une baisse indispensable.

Ces taux sont devenus, historiquement, très élevés, surtout depuis l'accélération de la désinflation. Si, vraiment, les prix n'augmentent que de 2 % en 1986, alors le loyer réel de l'argent, hors inflation, devient prohibitif, que ce soit pour le logement (entre 10,50 % et 14 %), pour le crédit personnel ou à la consommation (entre 15 % et 20 %) ou pour les crédits aux petites et moyennes entreprises (de 13 % à 17 %). Les professionnels s'accordent à dire que la relance de la construction passe par un abaissement des conditions de prêts, que l'inflation ne vient plus alléger, comme par le passé.

Les revenus agricoles

A vrai dire, tout le monde est persuadé que cet état de choses ne saurait se perpétuer, au point qu'une formidable anticipation à la baisse vient de faire chuter les taux sur le long terme, c'est-à-dire les obligations, le marché hypothécaire et les emprunts à dix ou quinze ans. Ces taux, compris entre 8 % et 8,50 %, viennent buter sur les taux à très court terme, qui s'établissent au même niveau, c'est-à-dire celui des taux d'intervention de la Banque de France (8 1/4 % depuis le début de mars 1986). Une telle situation est malsaine, instable et dangereuse. De deux choses l'une : ou les taux à long terme remontent, ce qui paraît peu opportun et même nocif, ou les taux à court terme fléchissent sensiblement.

En ce cas, il faudra que la Banque de France réduise fortement son taux d'intervention. Les autorités monétaires, en la personne du gouverneur actuel, M. Michel Camdessus, ou du gouverneur précédent, M. Renaud de La Genière, dont la compétence est appréciée par la nouvelle majorité, pourraient s'y opposer, au nom de la défense du franc, certes, mais surtout en mettant en avant le « dérapage » de la masse monétaire, qui augmente trop vite : + 7,2 % à + 7,4 % actuellement, au lieu de 4 % à 6 % de croissance, comme il est officiellement prévu. Toute baisse de taux, selon eux, favoriserait une création monétaire inflationniste par délivrance de crédits supplémentaires.

Or les services de la Banque de France l'admettent eux-mêmes, la responsabilité du dépassement incombe, pour un quart, aux crédits bancaires et, pour trois quarts, aux entrées de devises, créatrices de monnaie pour plus de 30 milliards de francs de janvier à novembre 1985. Ces entrées de devises sont dues à la rémunération très élevée qui est dispensée sur la place de Paris, très supérieure, inflation déduite, à celle offerte par Francfort. Le serpent se mord la queue : plus les capitaux entrent, plus la masse monétaire se gonfle et moins on peut abaisser les taux. Il est donc urgent de sortir de ce cercle vicieux, en profitant d'un environnement exceptionnellement favorable : amenuisement de l'écart d'inflation avec l'Allemagne, réévaluation de 30 % du franc par rapport au dollar, ce qui contribue, avec la baisse des prix du pétrole, à accélérer la désinflation.

Tous ces facteurs positifs permettraient de réajuster, très modérément, la parité franc-mark, avec deux avantages : une majoration légère des prix agricoles, pour apaiser les agriculteurs, et une vigoureuse réduction du loyer de l'argent, ce qui peut impliquer des décisions politiques délicates, comme la diminution des taux d'intérêt des caisses d'épargne (6 %), trop élevés désormais par rapport au rendement des placements à long terme.

FRANÇOIS RENARD.

LE DÉBAT EUROPÉEN SUR LES PRIX AGRICOLES

M. Guillaume juge « éminemment souhaitable » une rencontre Kohl-Chirac

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — M. François Guillaume, qui, lundi, avait multiplié les allusions aux difficultés que soulève la position de Bonn dans le débat agricole européen, a exalté, mardi 25 mars, la solidarité franco-allemande, qui, à son avis, doit permettre de surmonter les divergences techniques existant entre les deux pays. Le ministre de l'agriculture s'est retrouvé d'accord avec M. Ignaz Kiechle, son collègue d'outre-Rhin, pour multiplier les rencontres bilatérales afin d'essayer de trouver des solutions de compromis sur les points délicats et d'éviter ainsi que d'éventuelles tensions franco-ouest-allemandes retardent les travaux du conseil.

M. Kiechle aurait suggéré que, afin de donner un maximum de relief à ces concertations bilatérales, M. Jacques Chirac rencontre le chancelier Kohl avant la prochaine réunion des ministres de l'agriculture, qui doit avoir lieu les 21 et 22 avril à Luxembourg. M. Guillaume a applaudi à l'idée de ce rendez-vous qu'il a jugé *« éminemment souhaitable ». « Il est naturel que le premier ministre puisse multiplier les contacts avec les partenaires européens, et comme chacun est convaincu de l'importance des relations suivies entre la France et la RFA, je pense que M. Chirac voudra s'entretenir rapidement avec le chancelier Kohl »*, a-t-il ajouté.

La proposition de M. Kiechle, à première vue, est un peu étonnante, venant de ce rude Bavarois qu'on ne devine guère désireux de s'immiscer dans les subtilités de la cohabitation. Elle pose, en effet, le problème de la répartition des tâches entre le président de la République et le premier ministre dans ce domaine, il est vrai, un peu particulier qu'est le dialogue communautaire. Dans le passé, et bien avant juin 1981, le premier ministre, même s'il doit s'intéresser par définition au débat européen, a toujours été, dans la pratique, complètement absent de la scène bruxelloise.

Au-delà des incantations à l'entente franco-ouest-allemande, le tour de table auquel ont procédé lundi et mardi les ministres des Douze a confirmé que les positions de départ de Bonn et de Paris étaient éloignées. M. Guillaume a ainsi résumé ce qui le rapproche et ce qui le sépare de M. Kiechle : *« Les Allemands veulent, comme nous, des augmentations de prix. Mais pour y parvenir, ils sont prêts à étendre les politiques de limitation de la production (quotas), ce à quoi nous sommes opposés. De même, ils sont très réticents à l'égard de la politique d'exportation de la CEE, à laquelle nous sommes très attachés. »* M. Guillaume peut, certes, faire un brin de conduite à M. Kiechle en préconisant, notamment sur le lait, un relèvement des prix au lieu du gel préconisé par la Commission, mais s'il va trop loin dans ce sens, il se heurtera à la ferme opposition du Royaume-Uni, des Pays-Bas et du Danemark, qui, les uns et les autres, ont le souci bien marqué d'enrayer la course aux excédents.

S'agissant du lait, outre le relèvement des prix, M. Guillaume a demandé que le régime des quotas soit appliqué avec plus de souplesse. Il estime que les entreprises qui exportent — sans subventions — des produits de qualité, en particulier des fromages, vers les pays tiers, pourraient bénéficier de rallonges. Il est plutôt opposé à l'idée de la Commission de procéder, par rachat de 3 millions de tonnes de quotas, à une nouvelle réduction de 3 % des quantités de lait pouvant être livrées dansle Communauté. Enfin, il a reproché à la Commission d'attaquer la France parce qu'elle interdit la commercialisation des produits d'imitation du lait.

M. Guillaume est plutôt favorable aux orientations des propositions de la Commission concernant les céréales. *« Il faut jouer la carte d'une spécialisation pour laquelle nous sommes bien armés, car nous avons les meilleurs producteurs du monde »*, a-t-il commenté. En revanche, il regrette que pour, des raisons budgétaires, Bruxelles propose le plafonnement de l'aide qui est consentie aux producteurs de colza et de tournesol, produits pour lesquels la CEE est déficitaire. Il trouve injuste de pénaliser les producteurs de pêches et de tomates pour la seule raison que certains États membres — il a cité la Grèce — ont procédé l'an passé, de manière abusive, à des retraits du marché, provoquant ainsi une augmentation des dépenses supportées par la tirelire européenne. Plutôt que de baisser les prix, il faut accroître les contrôles, a-t-il estimé. En résumé, le nouveau ministre considère que la délégation française *« a donné des gages positifs, démontrant sa volonté d'aboutir rapidement à un accord »*.

PHILIPPE LEMAITRE.

FINANCES

M. JUPPÉ : les mesures fiscales seront inscrites dans la loi de finances pour 1987

M. Alain Juppé, ministre délégué chargé du budget, a indiqué, le mardi 25 mars, sur Europe 1, que, *« dans les premiers textes soumis à l'Assemblée nationale, à la session de printemps, et notamment le collectif budgétaire, il ne faut pas s'attendre à des mesures fiscales importantes »*. Celles-ci, a-t-il poursuivi, *« seront inscrites dans la loi de finances pour 1987 qui sera déposée en septembre »*.

Sans vouloir entrer dans les détails, M. Juppé a fait savoir qu' *« il y aura des mesures en faveur des entreprises, sur la taxe professionnelle et les cotisations sociales, et des mesures en faveur des ménages, notamment un allégement de l'impôt sur le revenu »*. Selon le ministre délégué, l'idée n'est pas de diminuer simplement la tranche maximale, mais l'ensemble des tranches ce qui, naturellement, a-t-il souligné, permettra d'abaisser la tranche marginale, dans un premier temps de 65 % à 60 %.

En ce qui concerne la libéralisation des prix, le ministre a déclaré : *« Il faut aller jusqu'au bout de nos engagements en matière de prix, mais y aller avec prudence car des tensions inflationnistes subsistent. »*

M. Juppé, enfin, réagissant au sondage IPSOS qui révélait que la majorité des Français étaient hostiles à la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes (*le Monde* du 25 mars), a déclaré : *« 95 % des Français ne le paient pas, donc c'est un impôt sympathique. Cela*, dit-il, *représente énormément d'inconvénients. Il est injuste, il est anti-économique et il est inquisitorial. Nous pensons qu'il fait tenir, là aussi, les engagements pris. »*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. −		DEUX MOIS Rep. + ou dép. −		SIX MOIS Rep. + ou dép. −	
$ E-U.	7,1900	7,1950	+ 35	+ 50	+ 75	+ 105	+ 170	+ 270
$ can.	5,1174	5,1265	− 157	− 132	− 258	− 227	− 606	− 516
Yen (100)	3,9878	3,9928	+ 84	+ 101	+ 175	+ 203	+ 513	+ 581
DM	3,0658	3,0693	+ 80	+ 94	+ 173	+ 192	+ 494	+ 551
Florin	2,7153	2,7182	+ 55	+ 64	+ 118	+ 134	+ 324	+ 369
F.B. (100)	14,9870	15,0021	− 519	− 364	− 714	− 498	− 1103	− 683
F.S.	3,6600	3,6653	+ 119	+ 136	+ 252	+ 277	+ 729	+ 802
L. (1 000)	4,5078	4,5152	− 370	− 327	− 636	− 564	− 1525	− 1409
£	10,5369	10,5515	− 338	− 279	− 624	− 552	− 1416	− 1222

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	7 7/8	8 1/8	7 7/16	7 9/16	7 7/16	7 9/16	7 3/8	7 1/2
DM	5 3/4	6	4 3/4	4 7/8	4 5/8	4 3/4	4 9/16	4 11/16
Florin	5 1/2	5 3/4	5 1/2	5 5/8	5 7/16	5 9/16	5 3/8	5 1/2
F.B. (100)	11	12	12 1/8	13	11 1/2	12 1/8	9 3/4	10 1/8
F.S.	15	17	4 5/8	4 3/4	4 3/16	4 5/16	3 7/8	4
L. (1 000)	15	17	16 3/4	17 3/4	16	16 3/4	15	15 1/2
£	12 1/8	12 3/8	11 13/16	11 15/16	11 5/8	11 3/4	10 11/16	10 13/16
F. franç.	19	24	15	16 1/2	14	15 1/2	11	11 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LE VIN ITALIEN FRELATÉ

75 000 hectolitres sont sous surveillance douanière et soumis à analyse

Les cargaisons (50 000 hectolitres) de vins italiens de dix-neuf navires ont été placées sous surveillance douanière renforcée à Sète, alors qu'à Marseille les 25 000 hectolitres de vin italien du navire le *Clerville* font également l'objet d'analyses pratiquées par le laboratoire de la concurrence et de la répression des fraudes.

La mise sous surveillance douanière — différente de la mise sous séquestre, — est une mesure normale. Toutefois, précisent les services des douanes de Sète, *« alors que les vérifications et analyses portent habituellement sur 15 % des lots (ce sont les normes communautaires), actuellement ce sont 100 % des lots qui sont analysés, et cela depuis jeudi dernier »*.

La société Sapvin, importateur et responsable de la réception des vins du *Clerville* et de vins italiens en général, en provenance le plus souvent des ports de Gallipoli et Barletta, informée de la possibilité de fraude dans ces derniers, a indiqué avoir *« engagé des analyses spécifiques, par des laboratoires privés, sur tout son vin en stock depuis le 1er mars, avec les services de la répression des fraudes venus prendre des échantillons »*.

Rappelons que du vin trafiqué à l'alcool méthylique ou méthanol a fait sept victimes en Italie, où deux viticulteurs propriétaires d'une entreprise dans la région de Cuneo ont été inculpés et arrêtés samedi 22 mars. En 1979 et 1980, rappelle l'Union fédérale des consommateurs, le méthanol, qui avait servi à la fabrication de faux Pastis, avait fait six victimes en France et une vingtaine de consommateurs avaient été gravement intoxiqués.

Toute addition de méthanol et en général d'alcool, pour en augmenter le degré, est interdite dans le vin. Le vin contient, à l'état naturel, de l'alcool éthylique, du glycérol et du méthanol en quantités infimes (0,02 à 0,2 gramme par litre). Pour accroître le degré alcoolique du vin, le recours à la chaptalisation (addition de sucre) est autorisé dans des conditions précisées par la réglementation.

ÉTRANGER

Le Mexique, principal bénéficiaire du programme de prêts de la Banque mondiale

Le plan Baker commence à prendre quelque consistance. Lancé à l'automne par le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, ce plan prévoyait une action concertée des organisations internationales et des banques créancières pour offrir aux pays surendettés — notamment latino-américains — les moyens de financer un retour à la croissance. Or, si les débats à l'assemblée annuelle de la Banque interaméricaine de développement n'ont pas permis de surmonter les dissensions entre les Américains, favorables à un durcissement des conditions préalables aux prêts de la BID et les autres donateurs, qui, comme les pays d'Amérique latine, demandent au contraire un certain assouplissement, la Banque mondiale devait, ce mercredi 25 mars, lancer les premières bases d'une action de plus grande envergure.

Entre les crédits qui devaient être approuvés par le conseil d'administration aujourd'hui et ceux qui le seront d'ici à la fin avril, c'est, au total, plus de 1,7 milliard de dollars qui devraient être promis à quatre pays latino-américains (Mexique, Argentine, Equateur, Colombie), dont les Mexicains seront les principaux bénéficiaires. Si l'Argentine se voit promettre 350 millions, l'Equateur 145 millions et la Colombie 176 millions, Mexico devrait se voir attribuer quatre prêts totalisant 1,1 milliard de dollars, en grande majorité à déboursement rapide. Une option de la Banque mondiale qui confirme qu'un montage financier permettant au Mexique de sortir d'une fort mauvaise passe pourrait intervenir avant longtemps.

Une idée séduisante

Le ministre mexicain des finances, M. Jesus Silva Herzog, a d'ailleurs agréablement surpris ses créanciers, en révisant en baisse les besoins financiers de son pays pour 1986. Compte tenu de programmes de promotion des exportations non pétrolières — dont le coût devrait être financé pour 500 millions de dollars par un prêt de la BIRD, — Mexico pourrait limiter à 2,5 milliards de dollars son appel à des capitaux frais. Au moment où les négociations reprennent avec le Fonds monétaire international après d'intenses consultations avec l'administration Reagan, l'espoir d'une solution renaît.

Il ne saurait en tout état de cause s'agir d'une solution miracle. Comme le souligne dans une lettre adressée aux plus hautes instances du FMI et de la Banque mondiale le directeur général de l'Institut de finance international (IFI), M. André de Lattre, si le plan Baker reste une idée séduisante pour le monde bancaire, dont l'Institut regroupe les plus grands noms, il convient de s'attaquer au problème lancinant de la fuite des capitaux qui, dans certains pays endettés,Crereprésente jusqu'à la moitié de la dette extérieure. Le cas du Mexique est cité comme particulièrement préoccupant. Ce pays *« semble avoir, en 1985, enregistré des sorties de capitaux privés pouvant atteindre de 2 à 3 milliards de dollars »*.

F. Cr.

AFFAIRES

Un magasin « Au Printemps » va ouvrir aux Etats-Unis

Un magasin à l'enseigne « Au Printemps » (6 000 mètres carrés de surface de vente en deux niveaux) va ouvrir à Denver (Colorado). Un accord de franchise vient d'être signé entre le Printemps et la filiale Fashion Group 2 d'une société de rénovation immobilière locale, Realities Inc., qui réalise dans la banlieue de Denver une opération comprenant un complexe commercial de luxe, Broadway Plaza. Realities Inc., 25 millions de dollars de chiffre d'affaires, appartient à deux hommes, M. Robert O. Anderson, ancien président d'Arco, et M. Allan S. Reiver, un ancien avocat.

C'est le neuvième grand magasin de la chaîne française ouvert à l'étranger (quatre au Japon avec le groupe commercial Daiei, un à Singapour, deux en Malaisie, un en Arabie saoudite) et le premier aux Etats-Unis. Le chiffre d'affaires de ces magasins franchisés (ouverts entre 1981 et 1985) s'est élevé l'an dernier à 1,5 milliard de francs. Un dixième magasin ouvrira en 1987 dans la banlieue d'Osaka.

Le Printemps a, par ailleurs, des accords (qui ne comprennent pas l'attribution de l'enseigne) avec des chaînes commerciales dans six pays (Belgique, Finlande, Koweït, Corée du Sud, Gabon et Andorre). Enfin, membre du Groupement international des grands magasins, le Printemps a des accords ponctuels avec certains de ses homologues étrangers, au coup par coup, comme celui conclu avec la chaîne japonaise Takachimaya, qui comprend une boutique au Printemps Haussmann, l'agence de voyages du groupe japonais incluant le Printemps dans ses voyages organisés du Japon vers Paris.

Le groupe du Printemps réalise un chiffre d'affaires annuel de 26,3 milliards de francs, dont 5,2 milliards sont dus eu Printemps Haussmann, 11 milliards à Prisunic et 6,3 milliards à Disco Prisu.

ENTREPRISES

Monétique : Ingenico s'allie avec NCR

La firme française d'ingénierie électronique et informatique Ingenico vient de signer un accord avec le quatrième constructeur américain d'informatique NCR, dans le domaine des terminaux de paiement électronique. Cette association prévoit l'achat par NCR des terminaux Ingenico, fabriqués en sous-traitance par Thomson-CSF, NCR y apposant sa marque et en assurant le service après-vente. Une commande a déjà été prise pour 2 000 terminaux, une seconde de 18 000 étant encore en discussion, tous destinés au marché européen. Le constructeur américain étudie également la commercialisation de ces appareils vers les Etats-Unis et pourrait alors les produire directement. Ingenico se réserve le droit de signer des accords comparables avec d'autres sociétés.

Matra Datasystème signe un accord avec Sun

Pour compléter son catalogue, Matra Datasystème (MDS), filiale informatique du groupe Matra, va distribuer en Europe du Sud et en Belgique les stations de travail (terminaux évolués) de l'entreprise californienne Sun, spécialisée dans les marchés scientifiques et industriels. Ces terminaux seront adaptés par MDS pour se connecter aux mini-ordinateurs Norsk Data, entreprise norvégienne, dont le groupe français distribue les machines. MDS abandonne, par ailleurs, complètement la micro-informatique domestique (micros Alice). En 1985, MDS a perdu près de 100 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 250 millions. Le retour à l'équilibre est maintenant promis pour le début 1987.

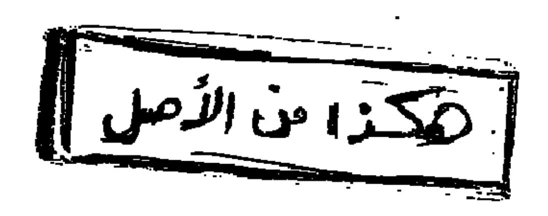
Casino : + 63,5 % du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe succursaliste Casino a, en 1985, atteint 30,9 milliards de francs en progression de 63,5 % sur 1984. Le bénéfice net consolidé est estimé à 265,2 millions de francs contre 143,3 millions (+ 85 %). Ces résultats tiennent compte des comptes de la nouvelle filiale américaine, SFI, ainsi que de ceux de Cedis, chaîne succursaliste récemment contrôlée par Casino. Le chiffre d'affaires de la société mère s'est élevé, l'an dernier, à 14,1 milliards de francs, en hausse de 6,7 %, tandis que le bénéfice net (213,7 millions de francs) diminuait de 10,2 %, en raison d'une baisse des résultats financiers consécutive à la prise de contrôle de Cedis et d'une progression du montant de la participation des salariés, souligne le groupe.

Des boutiques Shell-Superkis

Un certain nombre de boutiques Shell (40 à 50 dans les années qui viennent sur les 1 200 qu'exploite la Shell française) deviendront des boutiques Shell-Superkis, accueillant les « services-minute » du groupe Kis de M. Serge Crasnianski : clés, photos, talons, imprimerie. La première boutique de ce type ouvre avenue des Ternes à Paris, et une deuxième en mai dans le douzième arrondissement. Quatre autres sont prévues au cours de l'année en province. L'investissement dans les magasins est assuré par Shell (800 000 F aux Ternes), dans le but d'aider à rémunérer le gérant mandataire en améliorant ses marges grâce à un travail supplémentaire.

● **Le taux des prêts conventionnés du Crédit foncier abaissé à 11,25 %.** — A dater du 24 mars, le taux des prêts conventionnés du Crédit foncier de France est fixé à 11,25 %, quelle que soit la durée des remboursements. C'est la deuxième baisse depuis le début de l'année, le taux ayant été fixé à 11,90 % le lundi 24 janvier



SOCIAL

M. SÉGUIN REÇOIT LES PARTENAIRES SOCIAUX

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, devait recevoir les partenaires sociaux à partir de ce mercredi 26 mars. C'est M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, qui ouvrira la série des entretiens. Suivront jeudi, successivement, M. Paul Marchelli, président de la Confédération générale des cadres (CGC), M. Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, M. Jean Bornard, président de la CFTC, et M. Yvon Gattaz, président du CNPF. Enfin, vendredi, M. Séguin recevra M. Bernasconi, président de la CGPME, puis M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT.

Les entretiens porteront principalement sur les problèmes de l'emploi. M. Séguin devrait évoquer les projets du gouvernement qui pourraient figurer dans les ordonnances : allégement des cotisations sociales pour les entreprises qui embauchent des jeunes — vraisemblablement par la prise en charge par l'Etat des cotisations d'allocations familiales, — suppression de l'autorisation administrative de licenciement ou au moins aménagement des procédures actuelles, et gel des seuils sociaux et fiscaux, c'est-à-dire des contraintes sociales et fiscales lorsque les entreprises atteignent l'effectif de 10, 11 ou 50 salariés.

SELON UNE ÉTUDE DE L'OFCE

La France est le pays qui a créé, en moyenne, le plus d'emplois en Europe entre 1964 et 1984

Dans une étude publiée ce mercredi 26 mars sur les perspectives de l'emploi en Europe et aux Etats-Unis en 1990 et en 2000, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime *« peu probable une amélioration spontanée à court terme du problème de l'emploi en Europe »*. Selon l'OFCE, la France devrait créer 230 000 emplois par an (contre 160 000 en créations nettes durant la période « faste » 1964-1973) d'ici à 1990 pour stabiliser le taux de chômage à son niveau de 1984. Pour parvenir au même résultat, la Grande-Bretagne devrait en créer 164 000 par an (contre 40 000 entre 1964 et 1973).

Selon cette étude, qui n'est ni une prévision ni une projection mais une simple évaluation, un objectif de chômage de 5 % *« apparaît réalisable »* aux Etats-Unis dès 1990. D'ici à l'an 2000 en Europe, en raison de la baisse de la population active, *« une réduction du taux de chômage à 5 % devient un objectif aisément accessible pour l'Italie et l'Allemagne, ambitieux pour la France, presque impossible pour le Royaume-Uni »*. Pour atteindre un taux de chômage de 5 % en 2000, la France devrait enregistrer 176 000 créations nettes annuelles d'emplois. Pour un même objectif, les Etats-Unis devraient créer 848 000 emplois par an (contre 833 000 pour la CEE), alors que leur moyenne annuelle était de 1 762 000 pour la période 1964-1984.

L'OFCE retrace également l'évolution de l'emploi et du chômage de 1963 à 1984. Il observe que *« la France est le pays européen où, de 1963 à 1984, la croissance de la population active a été la plus forte (0,8 % par an en moyenne). Elle a été deux fois moindre en Italie et au Royaume-Uni, et huit fois moindre en Allemagne »*. Durant la même période, c'est la RFA qui a connu le plus fort taux d'accroissement du nombre de chômeurs : 12,6 % en moyenne annuelle, contre 10,7 % en France, 8,9 % en Grande-Bretagne et 5,3 % en Italie. De 1963 à 1984, on a observé une disparition nette d'emplois en Grande-Bretagne (— 33 000 par an) et en Allemagne fédérale (— 67 000 par an), tandis que le nombre d'emplois a progressé en France (de 81 000 par an) et en Italie (de 19 000 par an).

Un tel constat amène l'OFCE à conclure que, *« sur toute la période étudiée, la France a été le pays qui, en Europe, a créé le plus d'emplois »*, n'étant dépassée que par l'Italie entre les deux chocs pétroliers. Un résultat qui est expliqué par le fait que, dans les années 60 et 70, *« le taux de croissance économique de la France a été en moyenne le plus élevé d'Europe »*.

Mais pendant la période 1981-1984, la France a connu une diminution annuelle du nombre d'emplois de 100 000 contre 250 000 en Allemagne, 325 000 au Royaume-Uni et 650 000 pour l'ensemble de la CEE. Aux Etats-Unis, en revanche, 1 450 000 créations nettes d'emplois par an ont été enregistrées entre 1981 et 1984. Dans ce pays, au cours des vingt dernières années, le nombre de personnes occupées augmentait de 1,7 million par an contre seulement 62 000 en Europe. Une différence que l'OFCE explique notamment par le fait que le taux de croissance de la productivité du travail est, depuis 1945, *« plus élevé en Europe qu'aux Etats-Unis »*.

FAITS ET CHIFFRES

Conjoncture

● **Baisse des prix de 0,2 % en mars en Belgique.** — Les prix ont baissé de 0,2 % en Belgique en mars, selon les données du ministère des affaires économiques. Sur les douze premiers mois, l'inflation belge retombe ainsi à 1,53 %, une amélioration largement due au repli du prix des produits pétroliers. En 1985, l'inflation s'était inscrite à 4,7 % en Belgique.

● **Inflation zéro au Danemark.** — Les prix à la consommation ont augmenté de 0,01 % en février au Danemark, indique l'Institut de la statistique. Une baisse infime après le repli de 0,2 % enregistré en janvier. Pour l'ensemble de 1985, la poussée des prix avait été maintenue à 4,7 % au Danemark.

Social

● **Une enquête du ministère de l'environnement après l'explosion d'Issoire.** — Quatre morts et vingt-cinq blessés : tel est le bilan définitif de l'explosion d'un four d'aluminium qui s'est produite lundi 24 mars dans l'après-midi à l'usine Cegedur-Pechiney d'Issoire (*le Monde* du 26 mars). Selon M. Jean-Pierre Ergas, directeur général de Cegedur-Pechiney, quarante personnes travaillaient autour du four au moment de l'explosion. *« Nous n'avons pour l'instant*, a-t-il dit, *aucune idée de l'origine de cet accident. Nous notons simplement une concomitance de cette explosion avec l'orage. »*

M. Alain Carignon, nouveau ministre de l'environnement, a décidé d'enquêter sur les causes de l'explosion. M. Chapuis, inspecteur général de l'environnement, a été chargé de cette mission. Il proposera s'il le faut une modification de la réglementation et des mesures améliorant la sécurité générale de l'entreprise.

« J'entend faire de la prévention des risques industriels un outil de la politique du gouvernement, a déclaré M. Carignon, qui souhaite que son ministère puisse *« asseoir son autorité et élargir ses compétences. »*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

INSTITUT MÉRIEUX

Le conseil d'administration de l'Institut Mérieux, réuni le 18 mars 1986 sous la présidence de M. Alain Mérieux, a arrêté les comptes de l'exercice 1985 et décidé de convoquer l'assemblée générale des actionnaires pour le 18 juin prochain.

L'exercice 1985 a enregistré un chiffre d'affaires de 1 067 288 970 F, en croissance de 15 %, et un bénéfice net de 121 699 507 F, à comparer avec le bénéfice net de l'exercice 1984, de 63 483 616 F.

Le chiffre d'affaires consolidé, qui intègre en 1985 le chiffre d'affaires réalisé par la société Pasteur Vaccins, s'est élevé à 2 354 millions de francs, en progression de 24 %.

Le bénéfice net revenant à l'Institut Mérieux ressort à 97 345 000 F, contre 72,8 millions de francs pour l'année précédente. Il est inférieur à celui de la société mère en raison des pertes exceptionnelles (81 760 331 F) enregistrées en 1985 par Rhône Mérieux, filiale à 72 % de l'Institut Mérieux, et résultant du règlement de l'accident de contamination survenu sur un lot de vaccins à usage vétérinaire en 1984.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale, convoquée à Lyon le 18 juin prochain, la distribution d'un dividende net de 16,50 F par action, auquel sera rattaché un avoir fiscal de 8,25 F, portant le revenu global à 24,75 F. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1er septembre 1986.

En outre, le conseil d'administration a décidé de faire partiellement usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 22 juin 1981 et d'augmenter le capital social par création d'actions nouvelles, qui seront attribuées gratuitement aux propriétaires des actions anciennes, à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes de 50 francs. Ces actions nouvelles sont créées jouissance au 1er janvier 1986.

AU PRINTEMPS S.A.

Le conseil de surveillance a examiné les comptes annuels de l'exercice 1985 qui lui ont été présentés par le directoire.

En ce qui concerne la société-mère Au Printemps S.A., qui exerce l'activité holding du groupe et qui exploite les grands magasins du boulevard Haussmann, le résultat courant avant impôts s'élève à 87,3 millions de francs (contre 94,7 millions de francs en 1984). Le bénéfice de l'exercice 1985 s'élève à 65,5 millions de francs (contre 75,5 millions de francs en 1984). L'attentat du 7 décembre aux magasins du boulevard Haussmann a en effet entraîné une baisse de fréquentation pendant une période cruciale d'activité. La perte de chiffre d'affaires en résultant est évaluée à plus de 30 millions de francs.

En ce qui concerne le groupe, les comptes consolidés provisoires présentent un bénéfice de 115 millions de francs environ, part des intérêts hors groupe comprise, contre 93,4 millions de francs en 1984, soit une progression de 23 % environ.

La distribution d'un dividende net de 9,50 F par action (soit 14,25 F avoir fiscal compris) sera proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu le 18 juin 1986 à 11 heures. Le dividende net de l'exercice précédent s'était élevé à 8 F par action (soit 12 F avoir fiscal compris).



LAFFITTE-BAIL

Dividende en hausse de 7,6 %

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. Bernard Fraigneau, a arrêté les comptes au 31-12-1985, dont le bénéfice s'établit à 44,24 millions de francs contre 39,15 millions en 1984 (+ 13 %) après dotation de 45,45 millions (+ 40 %) pour amortissements et provisions incluant la totalité des frais d'émission des emprunts obligataires de l'exercice.

Compte tenu de l'accroissement du nombre d'actions constituant le capital social (+ 6 %) et en application des règles de distribution régissant les SICOMI, le dividende ressort à 29 F (+ 6,8 %) auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,38 F pour constituer un revenu total de 29,38 F (+ 7,6 %). Comme les deux années précédentes, il sera offert aux actionnaires par détachement du coupon no 13 d'opter pour le règlement de ce dividende en actions de la société. Après mise en paiement le report à nouveau s'élèvera à 11,85 millions de francs.

Le conseil souligne dans son rapport à l'assemblée l'aptitude de Laffitte-Bail à servir une rémunération positive, exprimée en termes réels par référence à l'inflation. De ce point de vue, sur la période des dix années passées, la société se situe en tête des Sicomi cotées en Bourse. L'importance relative, rapportée aux fonds propres, de la production (plus 41,5 % en 1985 sur 1984, doublement des engagements cumulés en quatre ans) est de bon augure pour l'avenir. Quant au patrimoine immobilier, il couvre largement les apports des actionnaires. Composé à 55 % de bureaux, 30 % de commerces, 15 % de locaux d'activité, il est implanté à 97 % à Paris et en région parisienne.

L'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 15 mai à 16 heures, comprend le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bernard Gancel, de la Compagnie d'assurances Zurich et de l'Institution de retraites IRCRA.

Le conseil a pris acte de la nomination, en qualité de directeur général adjoint, de M. Rémy Gancel, précédemment directeur.

GROUPE SOVAC



Le conseil de surveillance de SOVAC (nouvelle dénomination sociale du Crédit mobilier industriel SOVAC s'est réuni le 24 mars sous la présidence de M. Michel David-Weill.

Le directoire a rendu compte de l'activité de la société et soumis les comptes et les résultats de l'exercice 1985 à l'approbation du conseil.

Activité du groupe

En 1985, pour l'ensemble des sociétés du groupe, les financements nouveaux se sont élevés à 14 685 millions de francs, en progression de 14 % par rapport à 1984, mais seulement de 11 % par rapport à 1983. L'exercice 1984 avait en effet été marqué par un faible développement des financements nouveaux de l'ensemble des filiales directes de SOVAC et un fléchissement de l'activité de celles de CRÉDIPAR.

1985 a bénéficié d'un ensemble de mesures de relance commerciale dans la plupart des activités du groupe.

Les encours gérés ont atteint, fin 1985, 35 211 millions de francs, en progression de 10 % par rapport à fin 1984 et de 19 % par rapport à fin 1983.

La progression des encours dans le respect des normes de la régulation du crédit a été assurée notamment par des émissions d'obligations, dont le montant global a atteint 2,2 milliards de francs en 1985 (dont 500 millions de francs pour SOVAC, 1 milliard de francs pour la Banque de financement immobilier SOVAC, 500 millions de francs pour CRÉDIPAR et 200 millions de francs pour SOVABAIL). Le coût total d'émission de ces emprunts, soit 51 millions de francs en 1985, contre 75 millions de francs en 1984, figure dans les charges bancaires de l'exercice.

Résultats sociaux

Le bénéfice social de SOVAC en 1985 ressort à 221 279 343 F (dont 8 352 200 F de plus-values nettes à long terme), contre 175 524 032 F (dont 8 786 546 F de plus-values nettes à long terme) en 1984, en progression de 26 %.

Le directoire proposera à l'assemblée générale, qui se réunira le 22 mai 1986, la distribution d'un dividende net de 21 F assorti d'un impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 10,50 F, contre un dividende net de 18,30 F majoré d'un impôt déjà payé au Trésor de 9,15 F au titre de l'exercice 1984. La distribution nette globale sera ainsi de 84 millions de francs, le solde étant affecté aux comptes de réserves. Elle avait été de 73 millions de francs en 1984.

Résultats consolidés

Part des tiers incluse, les résultats d'exploitation nets consolidés provisoires s'élèvent à 391,6 millions de francs, auxquels s'ajoutent 24,6 millions de francs de résultats hors exploitation.

Part des tiers exclue, les résultats d'exploitation nets consolidés provisoires s'élèvent à 331,9 millions de francs, auxquels s'ajoutent 24,8 millions de francs de résultats hors exploitation. Ces résultats consolidés d'exploitation sont en progression de 6 % par rapport à 1984 mais de près de 21 % par rapport à 1983.

Par action SOVAC, le bénéfice d'exploitation s'élève à 83 F, sa progression étant la même que celle des résultats nets d'exploitation consolidés, part des tiers exclue.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – Obligations 11,20 % février 1975

Les intérêts courus du 14 avril 1985 au 13 avril 1986 sur les obligations Electricité de France 11,20 % février 1975 seront payables, à partir du 14 avril 1986, à raison de 100,80 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon no 11 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 11,20 F (montant global : 112 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 16,79 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 1,12 F, faisant ressortir un net de 82,89 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – Obligations 10,20 % novembre 1975

Les intérêts courus du 25 avril 1985 au 24 avril 1986 sur les obligations Electricité de France 10,20 % novembre 1975 seront payables, à partir du 25 avril 1986, à raison de 91,80 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon no 11 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 10,20 F (montant global : 102 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 15,29 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 1,02 F, faisant ressortir un net de 75,49 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – Obligations 10,20 % mai 1976

Les intérêts courus du 30 avril 1985 au 29 avril 1986 sur les obligations Electricité de France 10,20 % mai 1976 seront payables, à partir du 30 avril 1986, à raison de 91,80 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon no 10 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 10,20 F (montant global : 102 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 15,29 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 1,02 F, faisant ressortir un net de 75,49 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes physiques visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – Obligations 14,90 % avril 1983

Les intérêts courus du 25 avril 1985 au 24 avril 1986 sur les obligations Electricité de France 14,90 % avril 1983 seront payables, à partir du 25 avril 1986, à raison de 670,50 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon no 3 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 74,50 F (montant global : 745 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 111,70 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 7,45 F, faisant ressortir un net de 551,35 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – Obligations 15 % avril 1983

Les intérêts courus du 25 avril 1985 au 24 avril 1986 sur les obligations Electricité de France 15 % avril 1983 seront payables, à partir du 25 avril 1986, à raison de 675 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon no 3 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 75 F (montant global : 750 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 112,45 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 7,50 F, faisant ressortir un net de 555,05 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION ET DE CONTROLE DE PARTICIPATIONS (SAPAR)

Obligations à taux variable mars 1984

— Taux retenu pour 1986 : 11,541667 %.

Les intérêts courus du 2 avril 1985 au 1er avril 1986 sur les obligations SAPAR à taux variable mars 1984 seront payables, à partir du 2 avril 1986, à raison de 519,38 F par titre de 5 000 F nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 57,71 F (montant global : 577,09 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 86,52 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 5,77 F, faisant ressortir un net de 427,09 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes physiques visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Il est rappelé que, en application de l'article 94-2 de la loi no 81-1160 du 30 décembre 1981 et du décret no 83-359 du 2 mai 1983 relatif au régime des valeurs mobilières, l'emprunt ci-dessus mentionné n'est pas matérialisé par la création de titres; en conséquence, le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

25 mars

Encore une flambée de hausses

Pour la sixième séance consécutive, la Bourse de Paris a franchi mardi une nouvelle étape de hausse. Dans la matinée déjà, le ton à la fermeté avait été donné avec une progression des cours de 1,23 % en moyenne. Confirmé. A 12 h 30. Dassault décollait en patrouille avec Peugeot, Schneider, Locafrance, Perrier, Roussel-Uclaf, L'Oréal, Pernod et CSF. Quant à BSN, il « cassait » les 4000 F. Cloués au sol par une trop forte demande, CFAO, Moulinex, Via Banque et Legrand, dont les bénéfices 1985 ont augmenté de 40 %, allaient devoir attendre un moment avant de s'aligner à leur tour et mettre plein gaz pour prendre de la hauteur. Bref, à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une nouvelle avance de 2,84 %. Seules les pétrolières, déprimées par l'échec des conversations de Genève, ont accusé le coup (Elf, Total).

De gros achats d'origine américaine ont cette fois été enregistrés, qui ont empêché le marché de se livrer aux joies de la consolidation. Décidément, tout change. La remontée du dollar rend, il est vrai, les valeurs françaises moins onéreuses et la rechute des prix du pétrole ravive les espoirs d'une reprise plus rapide de l'expansion.

Toujours très vive sur le parquet, l'activité s'est calmée au premier étage. Sur le MATIF, 1 124 contrats seulement avaient été conclus à 11 h 30 (2 664 pour la journée de lundi). Sur le marché obligataire, les investisseurs hésitaient à prendre des positions. Seules les « fiscalisées » sont restées bien orientées.

Reprise de l'or à Londres : 352,90 dollars l'once contre 350,20 dollars.

A Paris, le lingot a valu 80 250 F puis 80 400 F (+ 450 F) et le napoléon 550 F et 554 F (contre 561 F). Devise-titre : 7,26 F-7,32 F (contre 7,14 F-7,25 F).

NEW-YORK

Très irrégulier

Les cours ont évolué de façon erratique mardi à Wall Street. Après s'être fortement alourdi, le marché allait se redresser par la suite pour s'affaiblir de nouveau à l'approche de la clôture. Finalement, l'indice des industrielles s'établissait à 1 778,49, en repli de 4,43 points. Au plus bas de la séance, il était tombé à 1 762,09 et au plus haut remonté à 1 794,30.

Le bilan de la journée a été très comparable au précédent. Sur 2 026 valeurs traitées, 973 ont baissé, 667 ont monté et 386 n'ont pas varié. La Bourse n'a guère réagi aux dernières statistiques sur la marche de l'économie en février, les unes bonnes avec notamment la baisse des prix de détail (– 0,4 %), les autres inquiétantes avec la contraction des commandes de biens durables (– 0,5 %). En fait, les investisseurs sont persuadés que tous les éléments sont en place pour favoriser une reprise de l'expansion. Leur comportement, pour l'instant, répond à des considérations d'ordre purement technique. Pour tout dire, ils hésitent sur la conduite à adopter, aucune véritable consolidation ne s'étant encore produite après les excès commis ces dernières semaines. D'où les allées et venues observées ces deux derniers jours.

D'après les spécialistes, le « Dow » pourrait bien être appelé à redescendre au voisinage de la cote 1700 avant de reprendre son ascension. Le plus grand nombre pensent que la barre des 2000 pourrait être franchi à la fin de l'année.

L'activité a été modérée et 139,25 millions de titres ont changé de mains, contre 143,81 millions la veille.

VALEURS	Cours du 24 mars	Cours du 25 mars
Alcoa	43 1/4	42 3/4
A.T.T.	22 1/2	22 1/8
Boeing	56	56 1/8
Chase Manhattan Bank	45	45 3/8
Du Pont de Nemours	72 3/4	72 1/8
Eastman Kodak	60	61 1/2
Exxon	55 1/8	55 1/8
Ford	80 1/2	82 7/8
General Electric	77 1/8	76 1/4
General Motors	84 7/8	86 1/8
Goodyear	35	35 1/8
I.B.M.	148 3/4	147 7/8
I.T.T.	46 1/8	46 3/4
Mobil Oil	28 5/8	28 5/8
Pfizer	58 3/4	58 1/2
Schlumberger	31 1/4	31 1/8
Texaco	29 1/4	29 1/4
U.A.L. Inc.	57	57 1/4
Union Carbide	20 7/8	20 3/4
U.S. Steel	22 5/8	22 1/8
Westinghouse	51 1/8	50 1/2
Xerox Corp.	67 1/8	67

AUTOUR DE LA CORBEILLE

MÉRIEUX : UNE GRATUITE POUR DIX. – Cette filiale pharmaceutique du groupe Rhône-Poulenc va procéder à la distribution gratuite d'une action nouvelle pour dix. Pour 1985, le bénéfice net consolidé a augmenté de 34 % pour atteindre 97,34 millions de francs. Le dividende net est majoré. Il est porté de 15,36 F à 16,50 F.

SFBP-FRANCE : UN LOURD DÉFICIT. – La filiale française du groupe pétrolier britannique enregistre, pour 1985, un déficit courant de 826 millions de francs (contre une perte de 351 millions). Le résultat net est toutefois ramené à zéro par réincorporation d'une somme de 886 millions de francs prélevée sur la provision pour fluctuation des cours qui compense le manque à gagner, et 60 millions de pertes exceptionnelles, dues notamment à des charges de restructuration. La société se propose d'augmenter son capital (1 milliard de francs au maximum) et d'émettre un emprunt de 400 millions de francs.

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	32 40	1 447
5 %	....	0 726
3 % amort. 45-54	....	1 948
Emp. 7 % 1973	7625	..
Emp. 8,80 % 77	125 90	7 402
9,80 % 78/93	104 20	6 900
8,80 % 78/86	100 29	2 507
10,80 % 79/94	107 35	6 007
13,25 % 80/90	110 60	10 745
13,80 % 80/87	107 75	6 087
13,80 % 81/89	113 05	2 647
16,75 % 81/87	111	9 040
16,20 % 82/90	124 30	3 196
16 % juin 82	125 30	12 712
E.D.F. 7,8 % 61	151 80	2 548
E.D.F. 14,5 % 80-92	114 50	10 782
Ch. France 3 %	160 50	..
CNB Bques janv. 82	102 70	2 482
CNB Paribas	103 30	2 482
CNB Suez	103 20	2 482
CNI janv. 82	102 70	2 482
CRH 10,90% déc. 85	110 50	2 311

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	24 mars	25 mars
Valeurs françaises	131,8	135,3
Valeurs étrangères	107,5	108,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	24 mars	25 mars
Indice général	346,3	353,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 26 mars .... 8 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25 mars	26 mars
1 dollar (en yens)	179,60	180,10

BOURSE DE PARIS — Comptant — 25 MARS

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	258	258
A.G.F. (St Cent.)	7890	7990
André Roudière	235	235
Applic. Hydraul.	608	600
Arbel	95	95
Asturg	271 50	276
Avenir Publicité	1200	1200
Bain C. Monaco	624	649
Banque Hypoth. Eur.	389	395
B.G.L.	365	365
Blanzy-Ouest	530	530
B.N.P. Intercontin.	306 80	309
Bénédictine	4000	4160
Bon-Marché	470	478
Calf	727	727
Cambodge	332 80	346 80 d
C.A.M.E.	199 80	200
Campenon Bern.	220	212 30
Carbone-Lorraine	509	518
C.E.G.Frig.	585	580
Cemen. Blanzy	1870	....
Centrest (Ny)	151 90	183 d
Cerabati	129 80	118 20 o
Chambourcy (M.)	1070	1100
Champex (Ny)	150	150
C.I.C. (Financ. de)	....	....
C.I. Maritime	495	....
Ciments (B)	231	235 d
Clause	920	927
Cofradel (Ly)	520	579
Cogifi	465	455
Coniphos	416	425
Cie Industrielle	3650	3798
Comp. Lyon-Alem.	375 50	380 50
Concorde (La)	1701	1770
C.M.P.	22 85	23 75 d
Crédit (C.F.B.)	580	567
Créd. Gén. Ind.	1073	1118
Cr. Universel (Cie)	1063	1105 d
Créditel	179	180 10
Darblay S.A.	475	....
Darty Act. d. p.	2230	2275
De Dietrich	1260	1250
Delalande S.A.	1120	1165
Delmas-Vielj. (Fin.)	1120	1140
Didot-Bottin	620	620
Drag. Trav. Pub.	65	68
Eaux Bass. Vichy	1450	1506
Eaux Vittel	970	980
Economats Centre	646	623
Electro-Banque	457 50	476
Electro-Financ.	1030	1072
Eli-Antargaz	301 80	313 50
E.L.M. Leblanc	650	650
Emili-Bretagne	300	300
Entrepôts Paris	629	604
Epargne (B)	1800	1864
Europ. Accumul.	117 60	123 50
Eternit	2152	2238
Exor	2540	2620
Finalens	220	218
FIPP	185	178
Fnac	650	625
Foncière (Cie)	572	585
Fonc. Agache-W.	720	730
Fonc. Lyonnaise	3000	3000
Foncina	400	400
Forinter	1050	1050
Fougerolle	105	105
France I.A.R.D.	480	485
France (La)	5580	5990 d
From. Paul Renard	555	....
GAN	11280	11750
Gaumont	682	710
Gaz et Eaux	2418	2516
Gévelot	376 90	....
Gr. Fin. Constr.	484 90	480
Gds Moul. Paris	382	....
Groupe Victoire	3900	4056
G. Transp. Ind.	310	315
Immindo S.A.	430	....
Imminvest	335	334
Immobail	510	530
Immobanque	813	816
Immob. Marseille	7710	8000
Immofice	529	525
Invest. (Sté Cent.)	2810	2750
Jaeger	190	....
Lafitte-Bail	510	530
Lambert Frères	70 20	72
Lille-Bonnières	1076	1070
Locabail Immob.	825	858 d
Loca-Expansion	346	350
Locafinancière	480	....
Locatel	365	360
Louvre	2000	2050
Machines Bull	72 50	72 60 *
Magasins Uniprix	185	188
Magnant S.A.	130 60	131

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Marocaine Part.	333	....
M. H.	90 40	86 80
Métal Déployé	403 20	401
Mors	189 20	190
Naval Worms	166	189
Navig. (Nat. de)	135	140 40
Nicolas	745	....
OPB Paribas	480	500
Optorg	189	186
Origny-Desvroise	287	277
Palais Nouveauté	803	816
Paris France	348	334
Paris-Orléans	259 90	280
Part. Fin. Gest. Im.	1648	1648
Pathé-Cinéma	231	227
Pechiney (cert. inv.)	258	258
Piles Wonder	1200	1200
Piper-Heidsieck	861	888
P.L.M.	245	245
Porcher	325	338
Providence S.A.	3240	3260
Publicis	1850	1880
Raff. Souf. R.	223	223
Rhône-Poul. (c. inv.)	510	525
Ricqlès-Zan	148 70	154 60
Rochefortaise S.A.	224 30	233 30
Rochette-Cenpa	60	....
Rosario (Fin.)	205	205
Rougier et Fils	73	....
Sacer	248	188 o
Saclor	25	26 25
SAFAA	245	....
Safic-Alcan	413	418
SAFT	1696	1697
Saga	279	270
Salins du Midi	476	480
Santa-Fé	177	177 50
Sauran	176 80	....
Saulnes	75	75
Saunier-Duval	40	40
Savoisienne (M)	133	....
SCAC	315	320
Senelle Maubeuge	505	505
S.E.P. (M)	205	210
Serv. Equip. Véh.	78 80	78 40
Sici	92 60	92 80
Sicomi	410	410
Sintra-Alcatel	928	....
Sinvim	270	272
Siph (Plant. Hévéas)	300	310
SMAC Acieroïd	73 40	72 80
Sté Générale-CIP	1112	1192 d
Sofal financière	1511	1571
Sofio	325	326
Soficomi	740	758
S.O.F.I.P. (M)	91	95 90 d
Sofragi	1130	1149
Soudure Autog.	484	520
Sovabail	800	788
Speichim	137	131 50
S.P.I.	705	700
Spie Batignolles	535	574 d
Suez (Fin. de)-C.I.P.	1270	1300
Stemi	535	....
Taittinger	1950	1950
Testut-Aequitas	541	565
Tour Eiffel	580	540
Ufiner S.M.D.	564	555
Unibail	820	824
U.A.P.	2350	2398
Un. Imm. France	535	535
Un. Ind. Crédit	1138	1184 d
Usinor	7 20	7 10
U.T.A.	2430	2460
Vicat	480	483
Virax	197 60	200
Waterman S.A.	480	480
Brass. du Maroc	124 30	124 70 d

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1050	....
Akzo	489	....
Alcan Alum.	236	....
Algemene Bank	1860	....
American Brands	615	590
Am. Petrofina	336	....
Arbed	500	....
Asturienne Mines	150	152
Bco Pop Español	255	259
Banque Morgan	527	548
Banque Ottomane	1125	....
B. Régl. Internat.	31500	....
Br. Lambert	494 50	498 70
Canadian-Pacific	101 90	95 70
Commerzbank	1025	....
Dart. and Kraft	379 90	....
De Beers (port.)	45 30	....
Dow Chemical	384	384
Dresdner Bank	1381	1399
Gén. Belgique	446	443
Gevaert	980	....
Glaxo	115	115
Goodyear	268	259 90
Grace and Co	380	378

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

Règlement mensuel

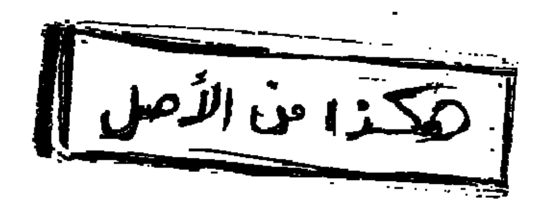
Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

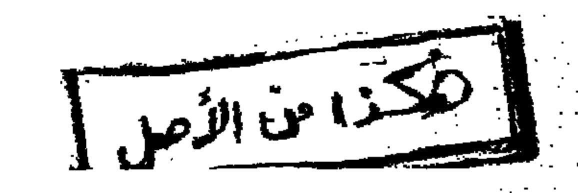
COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 028	7 098	6 800	7 400
ECU	6 665	6 650	....	....
Allemagne (100 DM)	307 110	306 700	29 800	31 500
Belgique (100 F)	15 006	14 980	14 400	15 200
Pays Bas (100 fl.)	272 080	271 630	264	281
Danemark (100 krd)	83 220	83	79	86 500
Norvège (100 k)	98 100	97 880	94 500	101
Grande-Bretagne (£ 1)	10 537	10 413	10 200	10 900
Grèce (100 drachmes)	4 970	4 975	4 200	5 300
Italie (1 000 lires)	4 516	4 509	4 250	4 750
Suisse (100 fr.)	366 450	365 850	356	375
Suède (100 krs)	96 900	96 900	92 500	99
Autriche (100 sch)	43 700	43 650	42 850	44 800
Espagne (100 pes.)	4 892	4 880	4 700	5 250
Portugal (100 esc.)	4 708	4 705	4 300	5 200
Canada ($ can 1)	5 025	5 057	4 850	5 250
Japon (100 yens)	3 934	3 956	3 820	4

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/3
Or fin (kilo en barre)	80000	80600
Or fin (en lingot)	79950	80400
Pièce française (20 fr)	561	554
Pièce française (10 fr)	450	.....
Pièce suisse (20 fr)	561	565
Pièce latine (20 fr)	491	500
Souverain	631	632
Pièce de 20 dollars	3390	3370
Pièce de 10 dollars	1760	1785
Pièce de 5 dollars	1200	.....
Pièce de 50 pesos	3140	3150
Pièce de 10 florins	520	519
Or Londres	352 50	352 90
Or Zurich	352 50	352 50
Or Hongkong	355 20	356
Argent Londres	5 74	5 72





Le Monde

DANS UNE CONFÉRENCE DE PRESSE A NEW-YORK

Le Congrès juif mondial lance de nouvelles accusations contre M. Kurt Waldheim

Le Congrès juif mondial (CJM), au cours d'une conférence de presse donnée à New-York par son secrétaire général adjoint, M. Israel Singer, a produit, le mardi 25 mars, de nouvelles charges contre M. Kurt Waldheim, ancien secrétaire général de l'ONU et candidat à la présidence de la République en Autriche, où les élections auront lieu en mai.

Ces nouvelles accusations sont les plus graves depuis le début de la polémique. Selon les documents découverts aux Archives nationales américaines par M. Robert Herzstein, professeur à l'Université de Caroline du Sud, M. Waldheim – qui prétend n'avoir été qu'un simple interprète pour les forces allemandes stationnées en Yougoslavie – était en fait un *« officier important »* dirigeant la section de renseignement d'une armée de trois cent mille hommes stationnée dans les Balkans. Le CJM dispose de documents indiquant que M. Kurt Waldheim est parmi les trente officiers cités pour « bravoure » après l'opération nazie de Kozara, en Yougoslavie, en 1942, au cours de laquelle 1 626 partisans avaient été tués et 9 000 capturés, dont 430 furent exécutés ensuite. En 1943, c'est après avoir participé à une opération particulièrement brutale contre des partisans et des civils, dans la région de Podgorica, que M. Kurt Waldheim aurait été placé à la tête d'une unité de renseignement.

Selon M. Herzstein, cette unité était chargée des interrogatoires de prisonniers civils et militaires, notamment grecs, américains, britanniques et français, de l'évaluation de la fiabilité politique du personnel nazi et de *« tâches spéciales »*, une expression recouvrant, dans la terminologie nazie, enlèvements, assassinats et déportations.

Le Congrès juif mondial annonce une nouvelle conférence de presse et la production de nouveaux documents le mardi 1er avril. Il a demandé au département de la justice américain d'enquêter sur le passé de M. Waldheim et de le placer sur la liste des personnes indésirables aux Etats-Unis en raison de leur passé nazi.

D'autre part, le journal yougoslave *Vecernje Novosti* a publié ce mercredi le fac-similé d'un document citant l'ex-secrétaire général de l'ONU comme criminel de guerre. Le document du 18 décembre 1947, de la commission yougoslave des crimes de guerre, déclare que M. Waldheim est recherché pour meurtres, massacres, fusillade d'otages et destruction de biens. Le document a été retrouvé dans les archives yougoslaves.

De notre correspondante

Vienne. – La polémique autour du passé de M. Kurt Waldheim, candidat à la présidence soutenu par l'opposition conservatrice (OEVP) en Autriche, a pris une nouvelle tournure à la suite des accusations très graves lancées contre lui par le Congrès juif mondial. M. Waldheim a qualifié de *« pures mensonges »* ces accusations. Il a reproché au Congrès juif mondial de vouloir régler des comptes anciens avec lui pour avoir mené en tant que secrétaire général de l'ONU *« une politique objective et impartiale au Proche-Orient reconnaissant les droits d'Israël mais aussi ceux des Palestiniens »*.

L'ancien chancelier autrichien, M. Bruno Kreisky, a qualifié, de son côté, d' *« infamie incroyable »* les accusations lancées par le Congrès juif mondial, qui, à son avis, constituent une ingérence intolérable dans les affaires intérieures de l'Autriche. M. Kreisky a ajouté qu'il avait fait lui-même pendant des années l'objet de la méfiance des Etats-Unis en raison de ses positions dans le conflit du Proche-Orient.

Cette polémique commence à inquiéter profondément l'Autriche officielle, car elle risque de ne pas rester sans influence sur une population à laquelle on prête des préjugés antisémites bien enracinés. D'ores et déjà, les tribunes des lecteurs de la presse autrichienne regorgent de lettres de sympathie pour le candidat de l'opposition. Selon un sondage publié par le CEVP, 43 % des électeurs auraient l'intention de voter le 4 mai pour M. Waldheim, et 32 % pour son adversaire principal, le candidat socialiste M. Kurt Steyrer, ancien ministre de la santé et de l'environnement.

Pour le Parti socialiste, l'enjeu de cette échéance électorale est particulièrement important : les présidentielles sont considérées comme une répétition avant les élections législatives de 1987. Depuis 1945, tous les présidents de la République étaient des socialistes ou, comme l'actuel président, M. Rudolf Kirchschlaeger, des sans-parti, présentés par le Parti socialiste. La perte de la présidence serait sans aucun doute un choc psychologique pour les socialistes et un très mauvais augure pour les législatives. – W. B.

Bourse du matin

REPLI

Après six semaines consécutives de hausse et un gain record supérieur à 13 %, la Bourse de Paris s'est décidée à rendre la main. Mercredi au cours de la séance matinale, les cours étaient en baisse et, à 11 heures, l'indicateur instantané s'établissait à 1,07 % en dessous de son niveau de la veille. Parmi les valeurs les plus affectées, citons : Chargeurs (– 3,4 %), Peugeot et Essilor (– 2,4 %), L'Air Liquide (– 2,2 %), Bouygues (– 2 %), Télémécanique (– 1,7 %), Carrefour et L'Oréal (– 1,6 %), Pernod-Ricard (–1,4 %).

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 26 MARS

Indicateur de séance (%) : – 0 78

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	430	428	425
Agence Havas	1714	1680	1690
Air Liquide (L')	670	660	655
Alsthom	472	469	466
Bancaire (Cie)	1220	1200	1220
Bongrain	1880	1890	1890
Bouygues	1110	1095	1090
B.S.N.	4140	4100	4100
Carrefour	3530	3500	3470
Chargeurs S.A.	1274	1240	1230
Club Méditerranée	558	557	560
Dumez	1154	1148	1148
Elf-Aquitaine	234 80	233	235
Essilor	2450	2380	2390
Lafarge-Coppée	1290	1280	1290
L. Vuitton S.A.	1075	1075	1065
Michelin	2920	2900	2915
Midi (Cie)	5890	5890	5950
Moët-Hennessy	2175	2175	2190
Navig. Mixtes	872	875	870
Oréal (L')	3540	3480	3480
Pernod-Ricard	1137	1120	1120
Peugeot S.A.	1085	1066	1058
Sanofi	714	706	706
Source Perrier	656	655	657
Télémécanique	3580	3620	3498
Thomson-C.S.F.	1099	1090	1086
Total France	339	337	336
T.R.T.	2650	2640	2640
Valéo	560	....	....

UGC ATTAQUE LA CHAINE MUSICALE DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

Le groupe cinématographique UGC, candidat malheureux à la chaîne musicale, vient de révéler qu'il avait introduit un recours en Conseil d'Etat contre l'attribution de la concession à la société constituée autour de Publicis et Gaumont. Dans ce recours, les responsables d'UGC estiment qu'ils ont été arbitrairement écartés de la compétition et attaquent la légalité du processus de décision et du contrat de concession.

Le Conseil d'Etat, qui a été saisi par UGC il y a un mois environ, est très avancé dans l'examen du dossier et pourrait rendre son arrêt prochainement. S'il annule la concession de TV 6, UGC se dit prêt à prendre la relève sur l'exploitation de la chaîne dans un délai inférieur à un mois, avec l'aide de son partenaire, l'agence de publicité Roux-Seguela-Cayzac-Goudard.

Etoiles filantes à l'Opéra de Paris

La création *d'Arepo*, à l'Opéra, le lundi 24 mars, s'est terminée par un happening.

Son auteur, Maurice Béjart, est venu sur scène à l'issue du spectacle, et a annoncé la nomination d'Eric Vu An et de Manuel Legris comme danseurs étoiles. Surprise générale. Enthousiasme du public.

Quelques instants plus tard, l'administration démentait. *« C'est un putsch, un abus de pouvoir,* déclare le président de l'Opéra, M. André Larquié. *Les chorégraphes invités n'ont pas à décider de la nomination des étoiles. Seul, le directeur de la danse, en l'occurrence Rudolf Noureev, est responsable. Il propose son choix à l'administrateur général, après approbation du contrôleur financier. »*

« J'avais l'accord tacite de Noureev », maintient Maurice Béjart.

« C'est faux ! », réplique celui-ci.

Et, au cours d'une conférence de presse organisée le mardi 25, à 18 heures, en présence de M. André Larquié et du nouvel administrateur général de l'Opéra, M. Jean-Louis Martinoty, tous deux entièrement solidaires de Noureev, ce dernier précise : *« J'ai vu Béjart, hier à 16 h 30. Nous avons parlé et il n'a jamais été question de ces nominations. Ce n'est pas deux heures avant le spectacle qu'on prend une telle mesure. Elle demande plusieurs mois de réflexion. Si je l'avais décidé, je serais venu sur scène pour l'annoncer. Car enfin, ce sont mes danseurs... Je déclare donc, en accord avec MM. Larquié et Martinoty, la nomination d'Eric Vu An et de Manuel Legris nulle et non avenue. »*

Reste deux danseurs déconcertés, frustrés. *« Cet incident ne les concerne pas,* affirme Rudolf Noureev, *faut-il que tous les danseurs du ballet soient nommés étoiles ? Il y a bien des jeunes talents à l'Opéra à qui j'ai confié des rôles importants, alors qu'ils n'étaient même pas « sujets », et qu'y a-t-il de plus important pour Manuel Legris : être nommé étoile, ou danser* le Lac des cygnes *au Metropolitan Opera, en juillet ? »*

MARCELLE MICHEL.

Le numéro du « Monde » daté 26 mars 1986 a été tiré à 495 978 exemplaires

Sur **CFM**

à Paris (89 MHz)
à Lyon (100,3 MHz)
à Bordeaux (101,2 MHz)
à Nantes-Saint-Nazaire (94,8 MHz)
à Limoges (102,1 MHz)
à Toulouse (88,6 MHz)
à Caen (103,2 MHz)
à Brive (90,9 MHz)
à Saint-Etienne (96,6 MHz)
à Montpellier (88,8 MHz)
à Strasbourg (100,9 MHz)
à Douai (97,1 MHz)
à Valenciennes (97,1 MHz)
à Lens (97,1 MHz)

MERCREDI 26 MARS

Allô « le Monde »
de 19 heures à 19 h 30
(16-1) 47-20-52-97

Les Français et la lecture
avec JOSYANE SAVIGNEAU et PATRICK KÉCHICHIAN
Emission présentée par CHRISTIAN VILLAIN

A B C D F G H

Le sort des otages français au Liban

« LA LIBÉRATION POURRAIT INTERVENIR DANS LES PROCHAINS JOURS » affirme M. Omran Adham

La libération des otages français au Liban *« est attendue pour très bientôt et pourrait intervenir dans les prochains jours »*, a affirmé M. Omran Adham, émissaire du président François Mitterrand auprès du président syrien afez El Assad, dans une interview publiée ce mercredi 26 mars dans le quotidien libanais *As-Safir*. M. Adham a précisé qu'un responsable du ministère iranien des affaires étrangères, M. Hashemi Lawassani, qui a visité Beyrouth et s'est rendu mardi à Damas, *« a discuté avec des parties libanaises de l'affaire des otages français et de la possibilité d'une acceptation de garanties syriennes de l'exécution des promesses françaises »*.

M. Adham a ajouté que *« les négociations en cours portent sur tous les otages français, aussi bien les diplomates que les journalistes, bien que la négociation ait lieu avec des parties différentes »*.

L'émissaire français, ajoute *As-Safir*, s'est refusé à préciser les conditions acceptées par la France en échange de la libération des otages, mais il n'a pas exclu la libération du commando qui a tenté d'assassiner à Paris l'ancien premier ministre du chah, M. Chapour Bakhtiar. Il a ajouté que *« les promesses françaises seront entièrement exécutées »*.

A Beyrouth, l'Organisation révolutionnaire des musulmans socialistes a publié, mardi 25 mars, un communiqué affirmant que le journaliste britannique Alec Collett, retenu en otage au Liban depuis exactement un an, souffre de graves troubles rénaux et que sa vie est en danger.

Le communiqué, adressé à deux quotidiens beyrouthins, *An-Nahar* et *As-Safir*, demande au gouvernement britannique d'envoyer des équipements de dialyse pour soigner le journaliste, âgé de soixante-quatre ans, qui est diabétique. – *(AFP, AP.)*

A Beyrouth-Est

UN MORT DANS UN ATTENTAT A LA VOITURE PIÉGÉE

Beyrouth *(AFP)*. – Un attentat à la voiture piégée commis ce mercredi matin 26 mars, près d'une église dans le quartier d'Achrafieh, situé dans le secteur est (chrétien) de Beyrouth, a fait un mort et une cinquantaine de blessés, selon un bilan provisoire fourni par la Voix du Liban (radio du Parti des phalanges libanaises). L'attentat a été perpétré à l'aide d'une voiture de marque Volkswagen, bourrée de 150 à 200 kg d'explosifs, selon la police. L'explosion a eu lieu dans un quartier très animé du secteur chrétien de Beyrouth. Il a provoqué des incendies dans plusieurs immeubles.

Deux heures plus tôt, l'explosion d'une bombe dans un autre quartier chrétien de Beyrouth, Fourn al Choubbak, avait fait six blessés.

Sur le vif

Qu'ils cohabitent !

Ce matin, je descends faire mes provisions de potins au service politique. Ils me parlent mal. Ils me traitent de concierge. Pendant que tu bavasses à ta lucarne, en haut, à droite, en sortant du journal, nous ici on travaille, alors fiche nous la paix ! Ils sont jaloux, voilà tout. Vous savez pourquoi ? C'est rapport à M'sieu Valéry. Moi, il m'écoute, il suit mes conseils. Je lui avais touché un mot pour le perchoir. Je l'avais prévenu : Chirac vous prépare un coup tordu. Prenez les devants. Renoncez. Ben, il l'a fait.

Le pauvre, qu'est-ce qu'il a pu avaler comme couleuvres ces derniers temps, c'est pas croyable. Figurez-vous – c'est Philippe Alexandre qui m'a raconté ça, tout à l'heure, sur RTL – que, après lui avoir refusé les finances, mon Jacquot a eu le culot de lui proposer la justice, les sceaux, quoi. Les seaux, les balais, les poubelles, tout juste si on ne lui a pas demandé de venir faire des ménages dans les palais ministériels. C'est vexant, quand même !

Au fond, il a peut-être raison, Edgar Faure. Pourquoi ne pas la pratiquer jusqu'au bout, l'alternance, et partager la présidence du Palais-Bourbon entre Giscard et Chaban. Six mois l'un, six mois l'autre. Ils le font bien en Israël. Ou alors, chacun son tour : jours pairs, jours impairs. Question logement, appartement de fonction, pas de problème. Ce serait la cohabitation, là encore, l'union libre de la droite. C'est grand, l'hôtel de Lassay. Il y a de la place pour deux. Au large. Quitte à dresser une cloison au cas où leurs dames commenceraient à se crêper le chignon.

Tiens, à propos, et sa Poussinette, qu'est-ce qu'il en a fait, Chirac ? Où elle est passée Simone Veil ? Aux oubliettes. Il devrait faire gaffe. Ça risque de sentir bientôt le roussi et de tourner à la fronde, tous ces barons humiliés, congédiés. Hier, quand on lui a demandé ce qu'il allait faire maintenant, Giscard a lancé, menaçant, en employant le pluriel de majesté : Nous partirons dans nos provinces. Vous auriez dit la Grande Mademoiselle !

CLAUDE SARRAUTE.

Les statistiques de la gendarmerie

LE TAUX D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION AU PLUS BAS EN 1985

En 1985, le taux d'accidents de la circulation routière a été *« le plus bas depuis 1959 »*, a révélé, mardi 25 mars, le lieutenant-colonel Jean-Marie Choquet, responsable de la sécurité routière à la gendarmerie nationale, en présentant à Drancy (Seine-Saint-Denis) les statistiques annuelles de la gendarmerie.

En 1985, les gendarmes ont répertorié, au cours de leurs activités annuelles, 66 911 accidents corporels. Conséquences de ceux-ci : 7 571 tués, *« le plus faible taux depuis 1960 »*. Par rapport à 1984, la diminution est de 5,6 % pour le nombre d'accidents, 5,3 % pour celui des blessés et 9,3 % pour celui des morts.

La gendarmerie nationale a constaté que les départements de Gironde, Haute-Garonne, Bouches-du-Rhône, Isère et Loire-Atlantique sont ceux *« où il y a le plus grand nombre d'accidents »*. Le Territoire de Belfort, la Corse du Sud, les Hautes-Alpes, le Lot et la Lozère sont, selon ces mêmes chiffres, les « champions » du plus faible taux d'accident.

Les accidents ont diminué sur les voies départementales, les routes nationales et les voies express, mais sont en hausse sur les autoroutes, et les trois quarts des accidents corporels ont lieu en dehors des agglomérations. D'autre part, selon la gendarmerie, *« l'inobservation de la priorité, l'état de l'usager et du véhicule »* sont les causes principales des accidents constatés en 1985, en hausse par rapport à 1984, contrairement à l'alcool, en baisse. Sur les 5 000 dépistages du taux d'alcoolémie effectués dans ce domaine par les gendarmes, mille se sont révélés positifs.

A Paris

LA « COULÉE VERTE » REFAIT SURFACE

Le Conseil de Paris a décidé, lundi 24 mars, d'acheter à la SNCF, pour 25 millions de francs, le viaduc ferroviaire désaffecté qui, partant de la place de la Bastille, longe l'avenue Daumesnil sur 1 400 mètres et conduit au nouveau quartier qui va s'édifier sur l'ancienne gare de Reuilly (12e arrondissement).

Il y a plus de trois ans (à la veille des élections municipales de 1983), M. Jacques Chirac avait présenté aux élus parisiens un projet tendant à transformer cet ouvrage en *« coulée verte »*, c'est-à-dire en promenade piétonne et cycliste jusqu'au bois de Vincennes. On en était resté là.

M. Bernard Rocher, adjoint chargé de l'urbanisme, a promis qu'un véritable projet d'aménagement du viaduc, de ses arcades et du talus qui le prolonge – soit le premier tronçon du trajet Bastille-Vincennes – sera soumis à l'appréciation des élus de la capitale avant la fin de cette année. Mais la réalisation ne pourra pas être terminée avant la fin de la mandature, c'est-à-dire en 1989.

● *M. Paul-André Sadon au cabinet du garde des sceaux* – M. Paul-André Sadon, ancien procureur général de Paris, fera partie du cabinet de M. Albin Chalandon, garde des sceaux, avec un titre qui pourrait être celui de chargé de mission et des attributions qui n'étaient pas encore connues mercredi 26 mars dans la matinée.

● *La chanteuse Sade forfait.* – Sade Adu a annulé ses trois derniers concerts à L'Olympia. Motif invoqué : la grave maladie de la mère du bassiste du groupe, Sheart Matthewman.